

Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays du Roi Morvan Rapport de présentation

ARRÊTÉ le 13 Mars 2017

Maître d'ouvrage du SCoT

Roi Morvan Communauté, 13 rue Jacques Rodallec, 56110 Gourin.
<http://www.roimorvancommunaute.com>

Maître d'œuvre du SCoT

Bureau d'études TerrAterre, 25 bis impasse du Pont Neuf,
56370 Le Tour-du-Parc.

Intervenants aux études

Magali Touati, paysagiste DPLG

Raphaëlle Assa, architecte DPLG

Sylvie Douézy, sociologue

Jean-Pierre Ferrand, conseil en environnement

Claudie Herbaut, historienne du patrimoine

Claudine Hervo, conseil en urbanisme commercial

Date du document : Mars 2017

Les vues aériennes illustrant ce document ont été prises le 30 mai 2013.

	page
Préambule	3
1. Diagnostic du territoire : l'état initial de l'environnement	5
2. Diagnostic du territoire : la société	81
3. Diagnostic du territoire : l'économie	131
4. La consommation d'espace : état des lieux et objectifs	165
5. Articulation du SCoT avec les plans et programmes	173
6. Incidences environnementales	187
7. Raisons des choix retenus	205
8. Mesures d'évitement, de réduction et de compensation des incidences négatives sur l'environnement	211
9. Modalités de suivi de la mise en œuvre du SCoT	217
Résumé	225
ANNEXE : Bilan de la concertation	

NB : Conformément à l'article R 122-2 du Code de l'urbanisme, l'évaluation environnementale est incorporée dans l'ensemble du rapport, dont elle constitue un composant indissociable.

Pourquoi un SCoT ?

C'est en décembre 2012 que les élus de Roi Morvan Communauté ont décidé d'élaborer un SCoT. Cette démarche, qui n'était pas obligatoire à l'époque, poursuivait plusieurs objectifs. Il s'agissait notamment :

- d'établir un « **état des lieux** » aussi complet que possible du territoire et de son fonctionnement, de ses atouts, de ses faiblesses et de ses potentialités de développement.
- de traduire dans un document d'urbanisme une **vision commune** de l'avenir du Pays du Roi Morvan, et de faire valoir ses spécificités, de manière à ce qu'elles soient correctement prises en compte dans l'application des règles supra-communales.
- de promouvoir une **culture de l'urbanisme** ouverte sur les besoins de notre temps, dans un territoire rural qui est demeuré peu concerné par les plans d'occupation des sols (POS) puis par les plans locaux d'urbanisme (PLU).

Des événements importants en cours de procédure

Les études ayant commencé au début de 2013, la procédure aura duré quatre années durant lesquelles plusieurs événements importants sont survenus :

- Le **redécoupage cantonal** de 2014, qui a fusionné les trois cantons de Gourin, Le Faouët et Guémené-sur-Scorff au sein d'un nouveau «canton de Gourin» intégrant également les communes de l'ancien canton de Cléguérec.
- La décision, prise par les élus de Roi Morvan Communauté, d'élaborer un **Plan local d'urbanisme intercommunal** (PLUI), dont les études ont débuté au second semestre 2016.
- Le changement de statut du **Pays du Centre Ouest Bretagne**, dont fait partie Roi Morvan Communauté. Cette structure va effet devenir un Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR), ayant compétence en matière d'élaboration de SCoT. Le SCoT du Pays du Roi Morvan est donc destiné à devenir caduc lorsque celui du PETR aura été approuvé.

- dans certaines communes du territoire, en 2016, le lancement de réflexions sur de possibles **fusions entre communes**. Même s'il n'en découle pas de conséquences directes pour le SCoT, ces éventuels regroupements pourront avoir des incidences sur la vie locale.

Le SCoT s'est donc mis en place dans une relative instabilité du cadre institutionnel. Toutefois, la décision d'élaborer un PLUI va notablement **simplifier les choses dans le domaine de l'urbanisme**, puisque la totalité du territoire va être couverte par un document réglementaire unique intégrant les dispositions du SCoT, alors qu'aujourd'hui certaines communes ont un PLU, d'autres ont une carte communale, tandis que d'autres n'ont aucun document d'urbanisme.

L'élaboration du SCoT

Le travail sur le SCoT a été réalisé par le bureau d'études TerrAterre, avec le concours d'un **comité technique** associant des élus du territoire, les services de Roi Morvan Communauté et les services de l'Etat. Le **comité de pilotage**, regroupant l'ensemble des maires du territoire et les personnes publiques associées, a discuté et pré-validé les étapes. Le conseil communautaire a débattu et validé chaque étape du projet.

Un important travail de **rencontres, d'ateliers thématiques, d'entretiens, d'information et de concertation** a été conduit tout au long de la procédure avec les élus, les acteurs sociaux et économiques du territoire et la population. 21 réunions publiques et 21 réunions avec les conseils municipaux ont été tenues à l'automne 2016, elles ont impliqué environ 500 personnes.

L'essentiel du SCoT

- **La proximité** est un thème central et important pour la vie des habitants : il s'agit en particulier de renforcer l'offre de logements en priorité à proximité des équipements, commerces, services et réseaux existants, de manière à faciliter la vie quotidienne, à économiser l'espace et l'énergie et à maîtriser les dépenses publiques.

- Les travaux du SCoT ont montré l'importance de prendre en compte la **diversité** des attentes des habitants par rapport au logement et aux modes de vie. Le Pays du Roi Morvan doit offrir des réponses adaptées à ces attentes, et il en découle des conséquences concrètes dans la façon d'aménager le territoire.

- La notion de **projet local** est également au cœur du SCoT, qui appelle les communes à élaborer des «projets de bourg» ou des «projets de village». Ces documents, qui peuvent être des schémas très simples, doivent exprimer une vision sur le long terme et une volonté de bien faire, attentive aux qualités de chaque lieu ainsi qu'aux gens qui y vivent. Un bon projet d'aménagement ne peut pas naître du seul respect de règles interdictives, il doit être soutenu par une volonté claire des élus, partagée par les habitants.

Un SCoT à l'image de son territoire

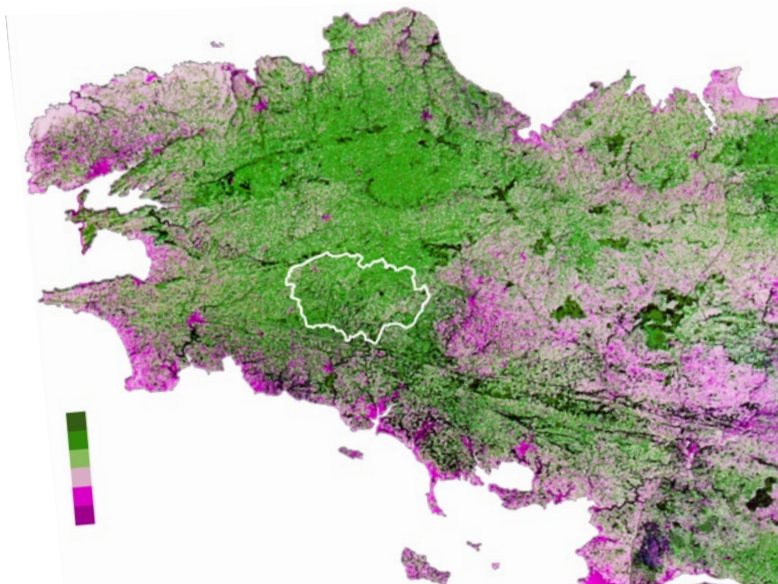
Si le SCoT doit respecter et intégrer les nombreuses règles et politiques qui s'imposent à lui, les personnes qui l'ont élaboré ont aussi voulu qu'il reflète au mieux un territoire rural confronté à des réalités économiques, démographiques et sociales parfois difficiles. A une époque où les SCoT tendent à se «standardiser» dans leur contenu comme dans leur forme, il s'agissait de rappeler que ces documents, destinés à convaincre et à mobiliser, ne peuvent atteindre leur but que si les habitants et les acteurs locaux s'y reconnaissent. L'apport essentiel du SCoT du Pays du Roi Morvan réside peut-être finalement moins dans son contenu réglementaire que dans la **démarche suivie pour l'élaborer** ; les études, les réflexions et les débats ont en effet permis des prises de conscience utiles, qui aideront à préparer l'avenir.

Sommaire de la partie 1

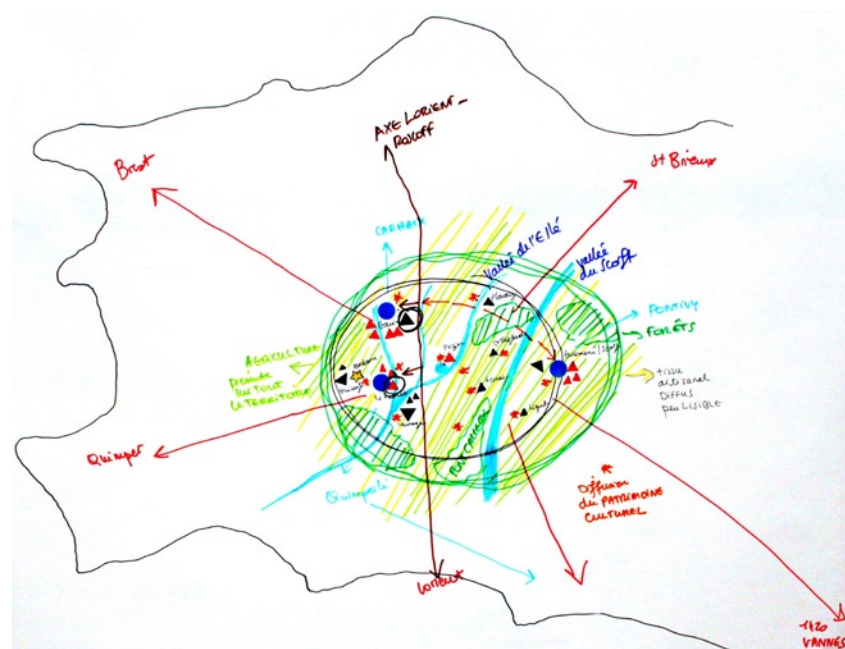
	page
Situation géographique	7
La structure géologique explique les caractéristiques du relief	9
Le climat et l'eau marquent aussi le territoire	11
Le cadre physique détermine l'environnement biologique	15
Un riche patrimoine naturel	19
Les ressources naturelles, leur mise en valeur et leur gestion	29
Les pollutions et nuisances	39
Les risques naturels et technologiques	51
Le cadre physique a déterminé les implantations humaines	55
Le patrimoine bâti et le territoire	57
Les paysages	69

Partie 1

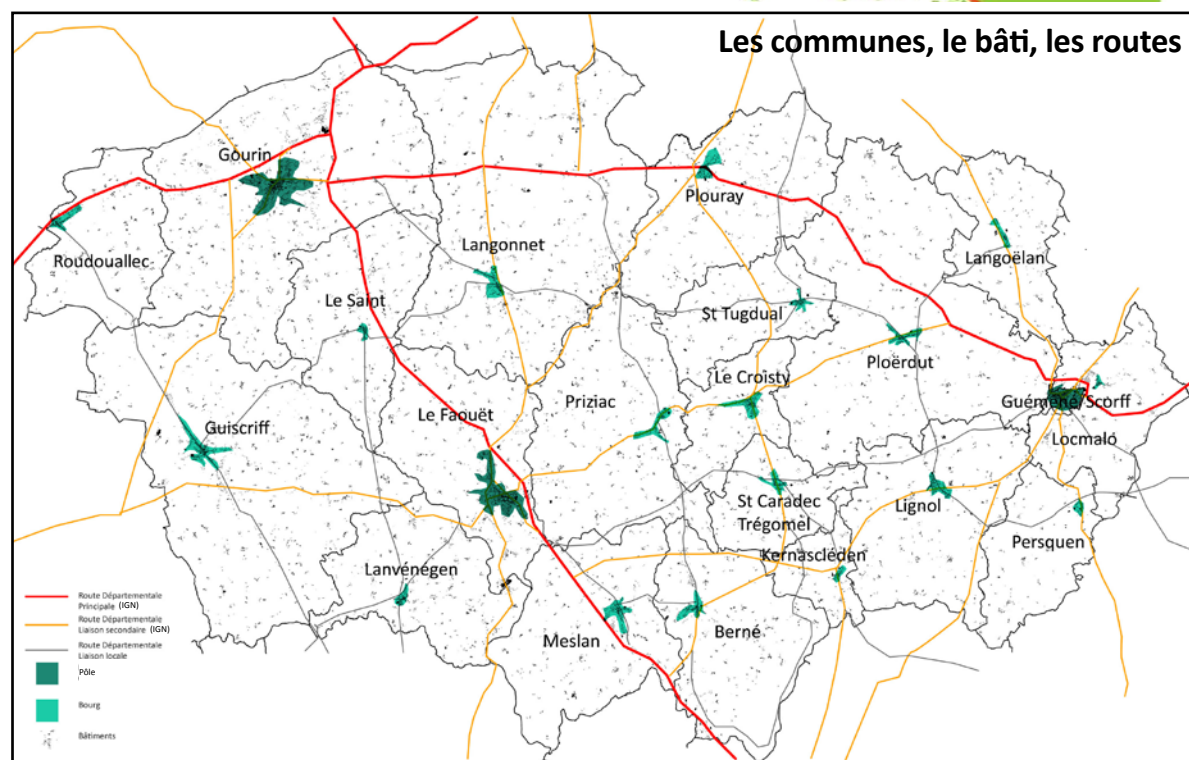
Diagnostic du territoire : l'état initial de l'environnement



Le Pays du Roi Morvan dans le paysage régional. Vers le vert : bois, bocage et herbages ; vers le violet : cultures et urbanisation.



Cette carte mentale, produite lors d'un atelier de concertation sur le SCoT, présente un territoire central et ouvert sur l'extérieur.



Au centre de la Bretagne

D'une superficie de 763 km² et regroupant 21 communes, avec 25 617 habitants, le territoire du SCoT correspond à l'extrémité nord-ouest du Morbihan. Il est limité au nord par les Montagnes Noires, qui le séparent des Côtes d'Armor et du Finistère. Ce territoire chevauche deux « pays » traditionnels bretons qui sont la Cornouaille à l'ouest, et le Vannetais à l'est. Au sein de ce dernier, le secteur de Guémené-sur-Scorff forme le « pays pourlet » (ou « pourleth »). Depuis 2002, la Communauté de communes du pays du Roi Morvan, dénommée **Roi Morvan Communauté**, fait partie du **Pays du Centre-Ouest Bretagne**. Ce territoire de 79 communes et 97 000 habitants s'étend sur les départements du Morbihan, du Finistère et des Côtes-d'Armor.

Bien qu'entièrement situé dans le Morbihan, le Pays du Roi Morvan occupe une position relativement centrale par rapport à la Bretagne péninsulaire.

Un territoire bien identifiable

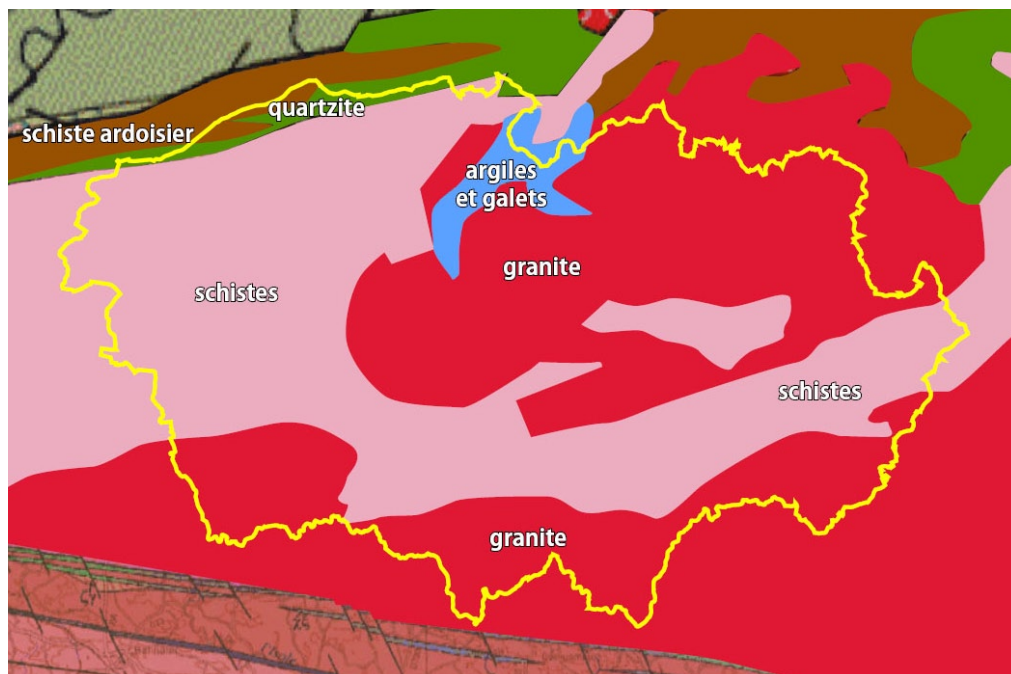
Le territoire du Pays du Roi Morvan est géographiquement assez homogène. Adossé sur toute sa bordure nord à des lignes de relief approchant ou dépassant légèrement les 300 m, il s'incline tout entier vers l'Atlantique, drainé par trois rivières principales (l'Isole, l'Ellé et le Scorff) et très marginalement par le Blavet, qui coulent vers le sud. Il tourne ainsi le dos au bassin de Château-lin, terre de grande agriculture qui s'évase largement dans les schistes, ainsi qu'aux hautes terres granitiques de Glomel et Rostrenen.

Depuis le belvédère de la calotte Saint-Joseph (292 m, au nord de la Trinité-Langonnet), le regard embrasse d'ouest en est le territoire dans toute sa longueur, de Roudouallec jusqu'aux hauteurs de Langoëlan. On y perçoit non seulement cette unité topographique, mais aussi des caractéristiques paysagères bien visibles sur les images de la Bretagne par satellite : une trame de

vallées encaissées particulièrement dense, un taux de boisement élevé par rapport à la moyenne régionale, un maillage bocager encore bien présent, et un environnement plus difficile pour l'agriculture que dans d'autres parties de la Bretagne comme les bassins de Pontivy ou de Châteaulin.

Un territoire ouvert sur l'extérieur

Bien qu'assez clairement délimité par des lignes de relief et des axes de vallées, le territoire du SCoT est bien ouvert sur l'extérieur, en particulier sur la bande littorale et les pôles urbains de Lorient et Quimperlé. Vers l'est et l'ouest, il n'existe pas d'obstacles majeurs aux liaisons avec Pontivy d'une part et Quimper d'autre part. Vers le nord, les Montagnes Noires forment une barrière plus marquée, qui a longtemps été un obstacle aux communications en dépit de sa modeste élévation. Toutefois, elles comportent entre Gourin et Motreff un point bas qui constitue une voie de passage historique avec le pays de Carhaix. Elle était empruntée autrefois par une voie ferrée, elle l'est aujourd'hui par la D 769, qui relie Lorient à Roscoff en traversant le Pays du Roi Morvan.



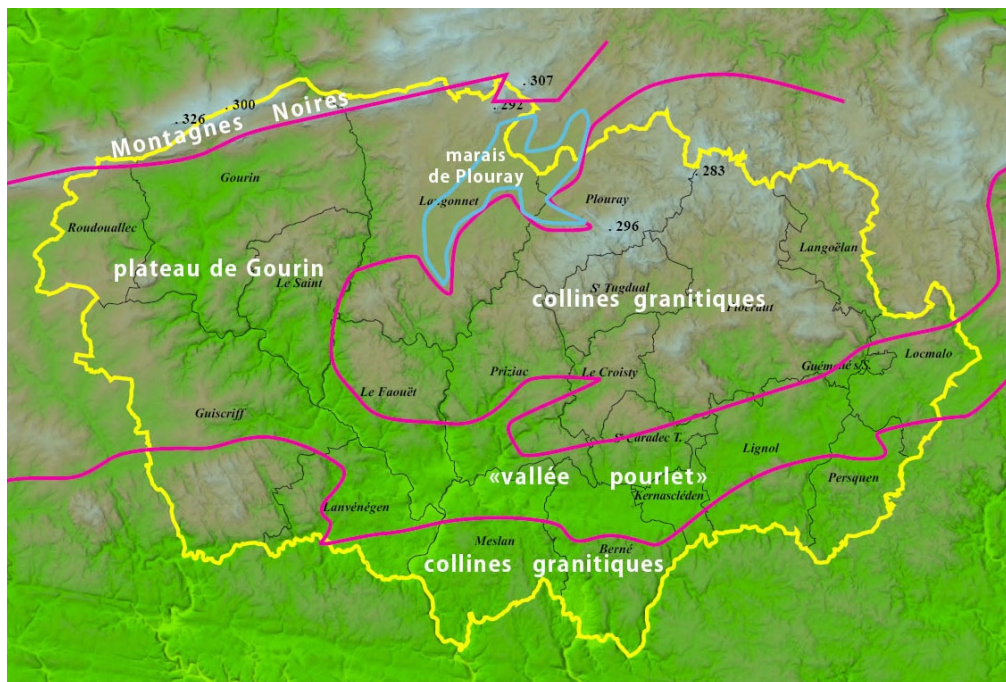
Carte géologique schématisée.



Relief dentelé dans les schistes ardoisiers au nord de Gourin.



La forme arrondie de la calotte Saint-Joseph (292 m) est typique des reliefs formés de quartzite, ou grès armoricain.



Les grands ensembles topographiques.

La structure géologique explique les caractéristiques du relief

Trois grands ensembles géologiques

Trois grands ensembles géologiques déterminent le relief et les paysages du territoire :

1 - au nord-ouest, des bandes parallèles de grès armoricain et de schiste ardoisier constituent les « Montagnes Noires », qui s'étirent sur 60 km entre Glomel et la baie de Douarnenez. Elles portent les plus hauts reliefs du Pays, avec des cotes avoisinant 300 m au nord de Gourin. Le sommet du Morbihan se trouve ici, au nord des anciennes ardoisières de Minez Cluon, à une cote de 300 à 301 m, sans qu'il soit possible de l'individualiser clairement au sein de la ligne de crête. Ces collines sont très visibles dans le paysage, formant à l'horizon une ligne sombre continue lorsque l'on vient du sud. Elles surplombent au nord la vallée de l'Aulne et le bassin de Châteaulin.

2 - au sud-est et à l'ouest, les micaschistes sont très présents ; vers l'est, ils forment une large bande de terres basses dénommée « vallée pourlet » par les géographes (*cf. A. Guilcher, Le relief de la Bretagne méridionale, 1948*), qui relie le bassin de Pontivy aux plateaux de Gourin et Scaër. Les micaschistes, roches friables et peu résistantes à l'érosion, correspondent à des reliefs souvent abaissés, aux formes molles, et donnent des sols argileux favorables à l'agriculture, sauf dans les secteurs plats et mal drainés. Du nord de Meslan au nord de Persquen, cette dépression topographique souligne par contraste la bordure nord du massif granitique méridional.

3 - au centre-est ainsi que sur toute la bordure sud apparaissent des massifs granitiques, dont les contacts avec les micaschistes sont souvent marqués par des escarpements très nets et soulignés de bois. A ces roches correspondent des reliefs bien marqués, mais sans orientation nette, aux formes arrondies, dans lesquels les vallées peuvent être très encaissées comme aux Roches du Diable ou le long de la forêt de Pontcallec.

Un autre ensemble, de plus petite taille, présente un caractère moins structurant mais son intérêt paysager, écologique et hydrologique est très élevé :

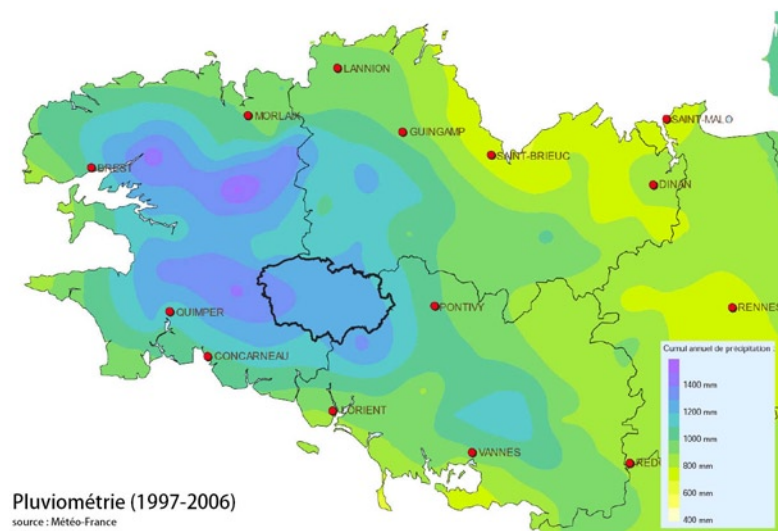
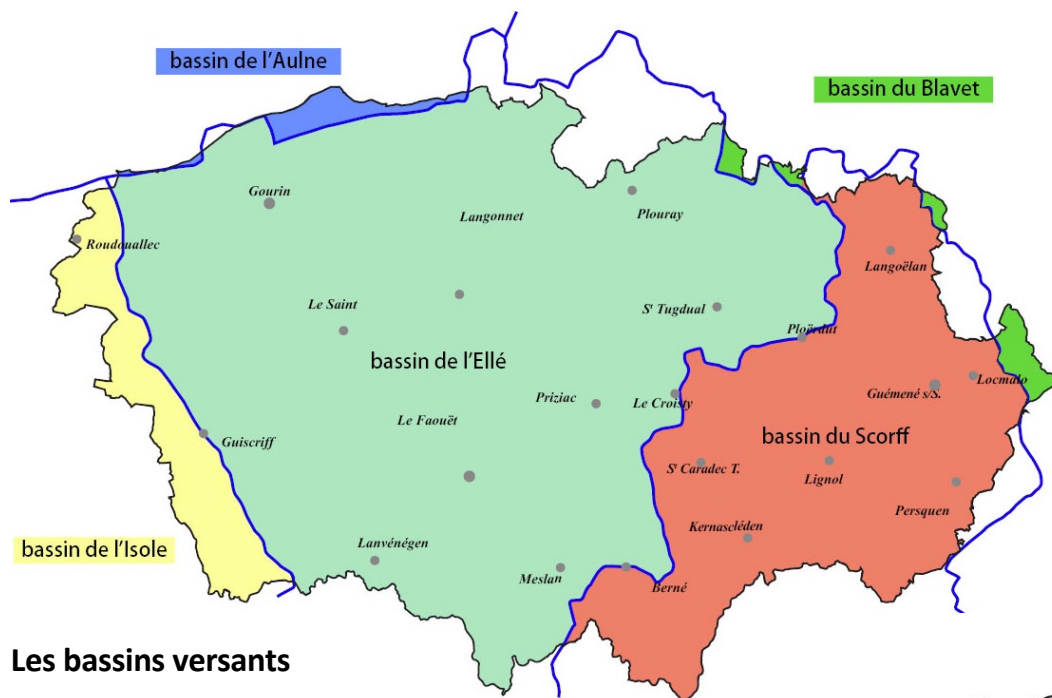
il s'agit des « **marais de Plouray - Langonnet** », secteur qui correspond à des dépôts d'argiles et de galets d'origine marine et remontant à l'ère Tertiaire. Posés sur le granite, ces dépôts empâtent le paysage du Haut-Ellé et donnent un relief bas, avec des grandes étendues de landes humides ou tourbeuses. Hormis au niveau des principaux bombements du relief (Montagnes Noires, massifs granitiques), le territoire donne le plus souvent l'impression d'un relief « en creux », animé par des quantités de vallées ayant approfondi leur cours au sein d'un horizon général de plateau. Cette impression est particulièrement nette dans le secteur ouest (Roudouallec, Gourin, Le Saint, Guiscriff).

Un relief accentué

62 % du territoire présente un niveau de pente supérieur à 5 %. Seules la bordure ouest, sur Guiscriff et Roudouallec, et le secteur du Haut-Ellé se différencient avec des pentes majoritairement inférieures à 3 %. Les communes présentant le plus de fortes pentes (supérieures à 5 %) sont Le Saint (77 %), Lanvéneq (75 %) et Meslan (74 %) (*source : étude Breizh Bocage, 2011*). Les pentes fortes sont bien davantage liées au creusement du plateau par le réseau hydrographique qu'aux lignes de relief, celles-ci n'étant prépondérantes qu'au niveau des Montagnes Noires.

Pédologie

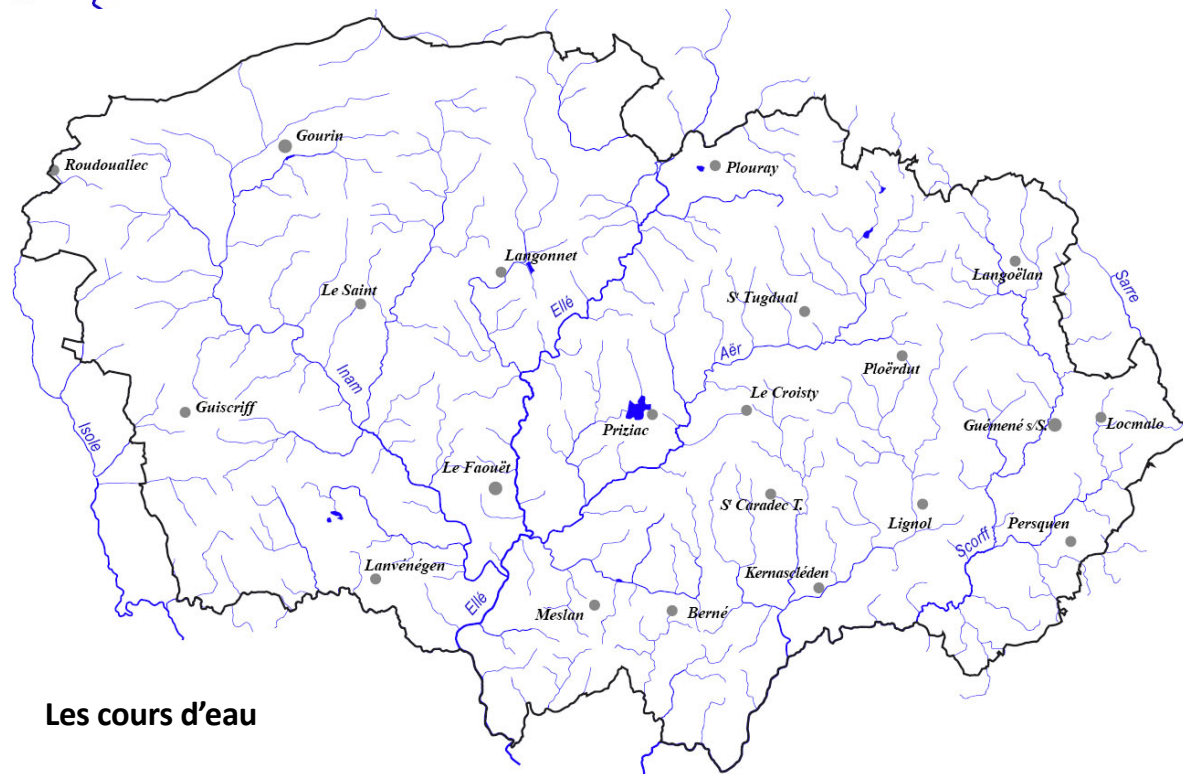
Ce thème est abordé plus bas, à la rubrique des ressources naturelles.



Les bassins versants



L'Aër à Priziac.



Les cours d'eau

Le climat et l'eau marquent aussi le territoire

Un climat humide

Le Pays du Roi Morvan présente des caractéristiques climatiques communes avec d'autres hautes terres de Bretagne intérieure. On mentionnera en particulier :

- une **pluviométrie** élevée (plus de 1100 mm sur l'ensemble du territoire, atteignant 1300 à 1400 mm dans le secteur de Guiscriff, à comparer à une moyenne de 900 à 1000 mm pour le Morbihan).
- un **ensoleillement** moyen (1500 à 1600 heures par an, contre 1800 à 1900 heures sur le littoral morbihannais).
- des **températures** relativement basses (moyenne annuelle inférieure à 11° dans la zone de Plouray à Rostrenen, contre 12 à 12,5° dans la région littorale).

Les caractéristiques de la pluviométrie et de l'ensoleillement sont liées à l'éloignement par rapport au littoral et à la présence de reliefs. Le premier facteur favorise la nébulosité et le second la pluviométrie. Cette dernière, étant à la fois abondante et bien répartie dans l'année, favorise la présence de tourbières sur les reliefs ainsi qu'une bonne alimentation des nappes phréatiques et des cours d'eau, ceux-ci ayant un débit d'étiage assez soutenu.

Les périodes de sécheresse ne sont cependant pas exceptionnelles, et la faiblesse du débit du haut Ellé, dont les étiages sont plus marqués que ceux du Scorff, a pu poser des problèmes et en posera sans doute à l'avenir pour l'alimentation en eau potable.

En ce qui concerne les **vents**, on note une forte prépondérance des vents de secteur ouest-sud-ouest (référence : rose des vents de Pontivy) et une vitesse moyenne de 6 à 6,5 m/s, conforme aux valeurs observées dans l'ensemble de la Bretagne intérieure, avec cependant une vitesse plus élevée (6,5 à 7 m/s) dans le secteur des Montagnes Noires. Les vents de nord-est sont également fréquents, et souvent desséchants, en conditions anticycloniques.

La pluviométrie, le taux élevé d'humidité atmosphérique et la fraîcheur des températures impriment certains caractères au couvert végétal. Les conditions sont favorables à la croissance des arbres et la végétation spontanée se caractérise ici par une bonne représentation des espèces liées aux **conditions fraîches et humides**, dont la plus emblématique est le hêtre. Du côté des espèces introduites, le pin maritime, abondant sur la frange littorale jusqu'à Plouay et Quistinic, laisse ici la place au pin sylvestre et à des résineux bien adaptés aux climats humides, comme le sapin de Douglas.

Une grande densité de cours d'eau

La conjonction entre la pluviométrie et un sous-sol imperméable se traduit par une circulation superficielle de l'eau et par la présence d'une **multitude de sources**, à l'origine d'un **réseau hydrographique extrêmement dense et ramifié** dont la longueur sur le territoire du SCoT est évaluée à 1302 km (dont 632 km de cours d'eau permanents). La densité de cours d'eau peut dépasser 25 m à l'hectare, comme sur la commune de Kernasclédén où elle atteint 30 m. Les sources sont particulièrement nombreuses et montrent souvent un débit soutenu dans les massifs granitiques, où les poches d'arènes constituent autant de réserves d'eaux souterraines. Ces aquifères sont souvent compartimentés et de petites dimensions, et certains peuvent donc tarir rapidement en cas de sécheresse prolongée. La présence de nombreuses sources est une des raisons historiques de la dispersion de l'habitat, les centaines de fermes implantées sur le territoire ayant pu trouver sans difficulté de l'eau pour la consommation humaine et le bétail.

La quasi-totalité du territoire est drainée par **deux bassins versants principaux** : à l'ouest, celui de la **Laïta**, qui se subdivise entre les bassins de l'Isole et de l'Ellé ; à l'est, celui du **Scorff**. Quelques franges extrêmes (sur les communes de Locmalo, Langoëlan et Plouray) se situent dans le bassin versant du **Blavet** et principalement dans le sous-bassin de la Sarre. Enfin, un secteur de 7 km²,



Rivière à cours lent : le Scorff à Ploërdut.



Rivière à cours rapide : le Scorff à Pontcallec.



Chaos rocheux sur l'Ellé (Roches du Diable).



Marais du haut-Ellé à Plouray.



Prairies humides à Ploërdut.



Etang de carrière à Gourin.



Tourbière du Minez-Du (ou calotte Saint-Joseph) à Langonnet.



Etang du Bel-Air à Priziac.

sur les hauteurs des Montagnes Noires au nord-est de Gourin, se situe dans le bassin versant de l'**Aulne**.

Un grand nombre de cours d'eau ont leur source au bas des Montagnes Noires et à la périphérie des hauteurs granitiques ; c'est notamment le cas de l'Isole, de l'Ellé, de l'Aër, du Scorff et de la Sarre. Compte tenu du fait qu'ils naissent à des altitudes souvent supérieures à 200 m et qu'ils atteignent le niveau de la mer à 35 / 40 km seulement de leur source, leur inclinaison est assez marquée et on a donc affaire à des rivières à cours rapide.

Là où celles-ci ont dû se frayer un chemin à travers des massifs de roches dures, elles comportent des sections de vallées encaissées, avec des versants en forte pente au flanc desquelles apparaissent localement des formations rocheuses parfois spectaculaires, comme sous la chapelle Sainte-Barbe ou aux Roches du Diable. Les chaos rocheux sont également nombreux dans les secteurs granitiques, comme sur ces deux sites ainsi que sur l'Aër au Stérou, la Sarre à la hauteur de Séglien, le Scorff le long de la forêt de Pontcallec...

Ces sections à cours rapide sont séparées par des sections à cours lent, soit du fait de la présence de biefs de moulins, soit en raison de la topographie.

Des **inventaires des cours d'eau** ont été réalisés ou sont en cours à l'échelle communale au titre des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Un bilan effectué en 2016 indiquait que 12 des 21 communes avaient un inventaire achevé et que ce travail était en cours pour huit autres.

Des zones humides nombreuses et variées

Les zones humides, définies par arrêté ministériel du 24 juin 2008, sont très nombreuses et de types variés, mais en général de faibles dimensions si l'on excepte le grand ensemble des marais du haut-Ellé. Leur superficie totale est évaluée à 13 172 ha, soit 17 % du territoire. Les communes comportant le plus de zones humides sont Langonnet (27 %) et Roudouallec (26 %). *(NB : il s'agit d'estimations faites à l'échelle de l'ensemble du territoire, elles ne préjugent pas des résultats qui seront obtenus à partir des inventaires plus précis effectués à l'échelle communale).* On trouve ici essentiellement :

- Des **fonds de vallées humides**, correspondant à des sols engorgés où l'eau stagne une grande partie de l'année. Ces zones humides semblent se déve-

lopper, en lien avec l'abandon de l'entretien des ruisseaux et des écoulements d'une façon générale.

- Des **étangs** associés à des moulins, comportant en général un plan d'eau et une queue marécageuse pouvant prendre un caractère tourbeux. D'autres étangs ont été aménagés pour les loisirs. Le plus grand étang est celui du Bel-Air à Priziac.

- Des **landes humides ou tourbeuses** ainsi que quelques **tourbières**. Ces milieux se développent typiquement sur des bas de pentes bien alimentés en eau par la pluviométrie et le ruissellement, ou encore dans des dépressions argileuses avec un faible drainage naturel.

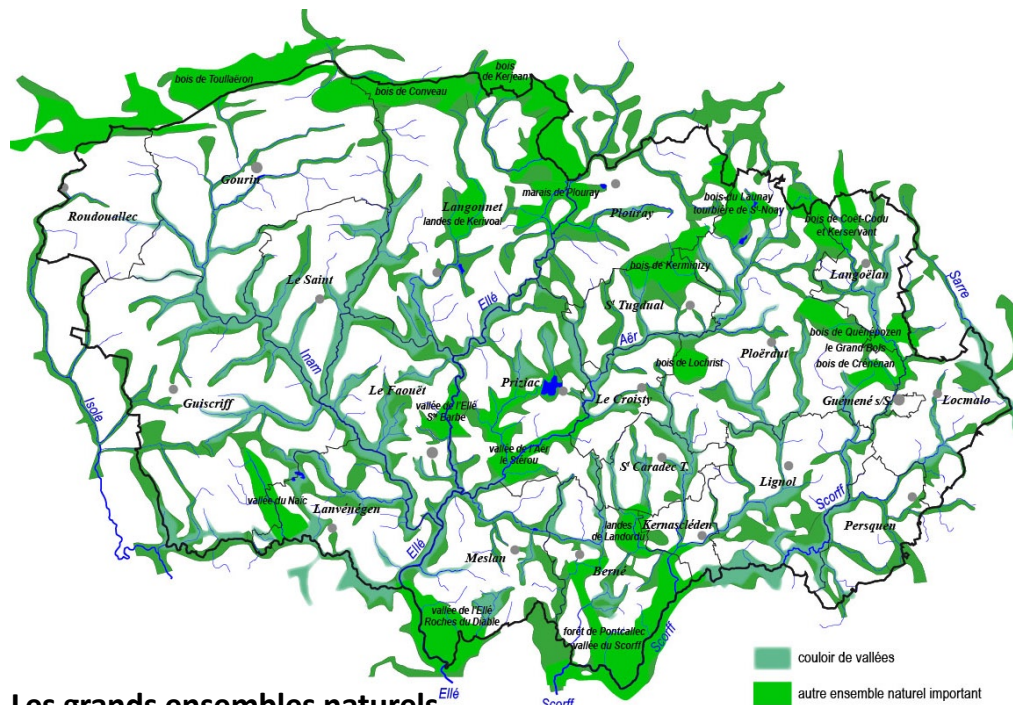
- Des **plans d'eau** formés dans d'anciennes carrières, notamment dans les Montagnes Noires.

Les **tourbières** sont localisées aux secteurs les plus hauts (pentes des Montagnes Noires en particulier), les **landes humides** sont surtout développées dans la dépression de Plouray-Langonnet ainsi que vers Guiscriff.

Toutes ces zones humides jouent, à des degrés divers, des rôles utiles dans la préservation de la ressource en eau. Si le rôle des étangs artificiels est discutable à plusieurs égards, le bénéfice des zones tourbeuses est reconnu à l'égard du soutien des étiages et de la qualité de l'eau, de même que celui des zones humides des fonds de vallées en matière de régulation des débits et de dénitrification.

Un **inventaire des zones humides** a été réalisé dans le cadre des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), tandis que des recensements plus précis sont réalisés ou en cours dans la plupart des communes du territoire. Ainsi, un pointage effectué en 2016 indiquait que seules trois communes sur 21 n'avaient pas d'inventaire achevé.

Il importe de rappeler que les zones humides font aujourd'hui l'objet d'une **protection très stricte** et qu'il ne peut y être porté atteinte que pour des motifs d'intérêt général, en l'absence d'autre solution et sous réserve de mesures compensatoires. En outre, quel que soit le niveau de précision des inventaires communaux, il est généralement utile d'effectuer des vérifications à la parcelle avant d'entreprendre des travaux.



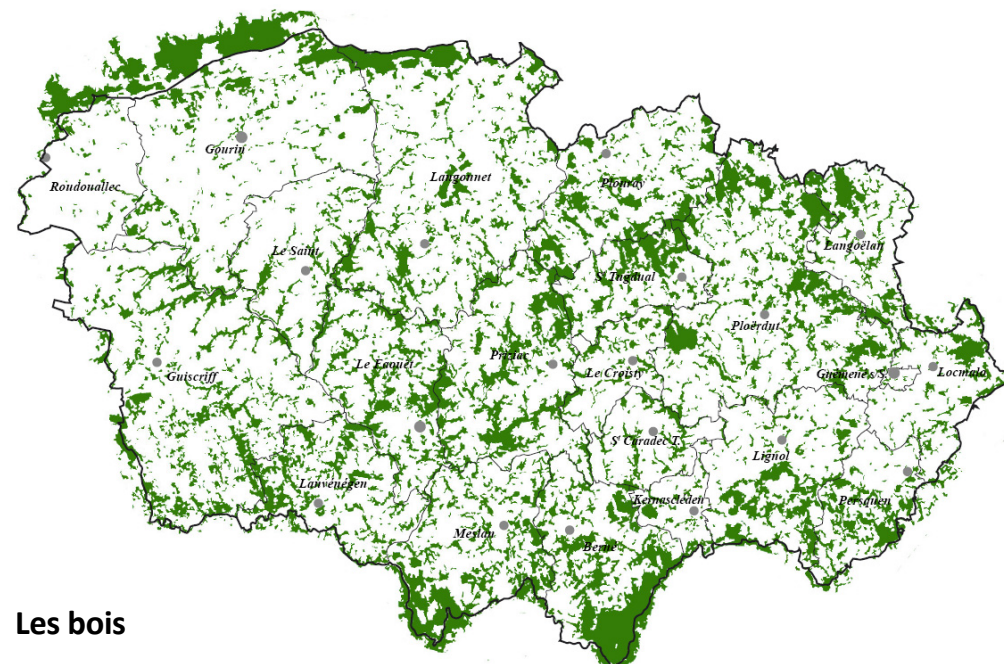
Les grands ensembles naturels



Lande à bruyères sur la calotte Saint-Joseph (Langonnet).



Un couloir boisé : la vallée de l'Ellé à l'amont des Roches du Diable (Meslan).



Les bois

Le cadre physique détermine l'environnement biologique

Bois, landes, tourbières et prairies

La topographie produite par la structure géologique et l'hydrographie détermine pour une large part la répartition des milieux naturels. Ceci est très net pour les **bois**, qui suivent d'une part les versants des vallées encaissées, d'autre part les principales lignes du relief comme les Montagnes Noires ou la bordure des massifs granitiques. Toutefois, il existe aussi des bois sur des plateaux (c'est par exemple le cas de la majeure partie de la forêt de Pontcallec), ce qui s'explique par des facteurs non pas naturels mais historiques.

Les **landes**, qui se sont beaucoup raréfiées et n'occupent plus qu'une place résiduelle, sont également liées à des conditions géologiques et topographiques bien particulières ; on les trouve principalement sur quelques versants rocaillieux des vallées les plus encaissées (Aër, Ellé), ainsi que sur les hauteurs des Montagnes Noires ou sur des promontoires granitiques comme à Lanvéneën, où la maigreur du sol n'a pas permis d'effectuer des reboisements. La lande apparaît aussi sur des sols argileux et plats, sur lesquels l'eau stagne une grande partie de l'année (secteur de Landordu en vallée Pourlet) ainsi qu'à la périphérie des tourbières (marais de Plouray / Langonnet).

Les **tourbières** occupent en général des bas de pentes dans les secteurs les plus arrosés et élevés (Montagnes Noires, Guiscriff, Lanvéneën, Ploërdut...) ainsi que des superficies importantes sur des sols plats et engorgés toute l'année dans les marais de Plouray / Langonnet, de part et d'autre du cours supérieur de l'Ellé. Les autres zones humides (plans d'eau, queues d'étangs, prairies marécageuses...) sont situées le long des vallées.

Enfin, les **prairies** dites « naturelles », ou encore « permanentes », sont progressivement éliminées des plateaux par l'intensification agricole et se cantonnent dans les fonds de vallées et sur les terres humides. Cependant, dans ces situations difficiles et souvent à l'écart des sièges d'exploitations, elles tendent à être abandonnées et à s'enfricher, pour évoluer vers des boisements – on parle alors de « fermeture » du paysage des vallées.

Un bocage toujours bien présent

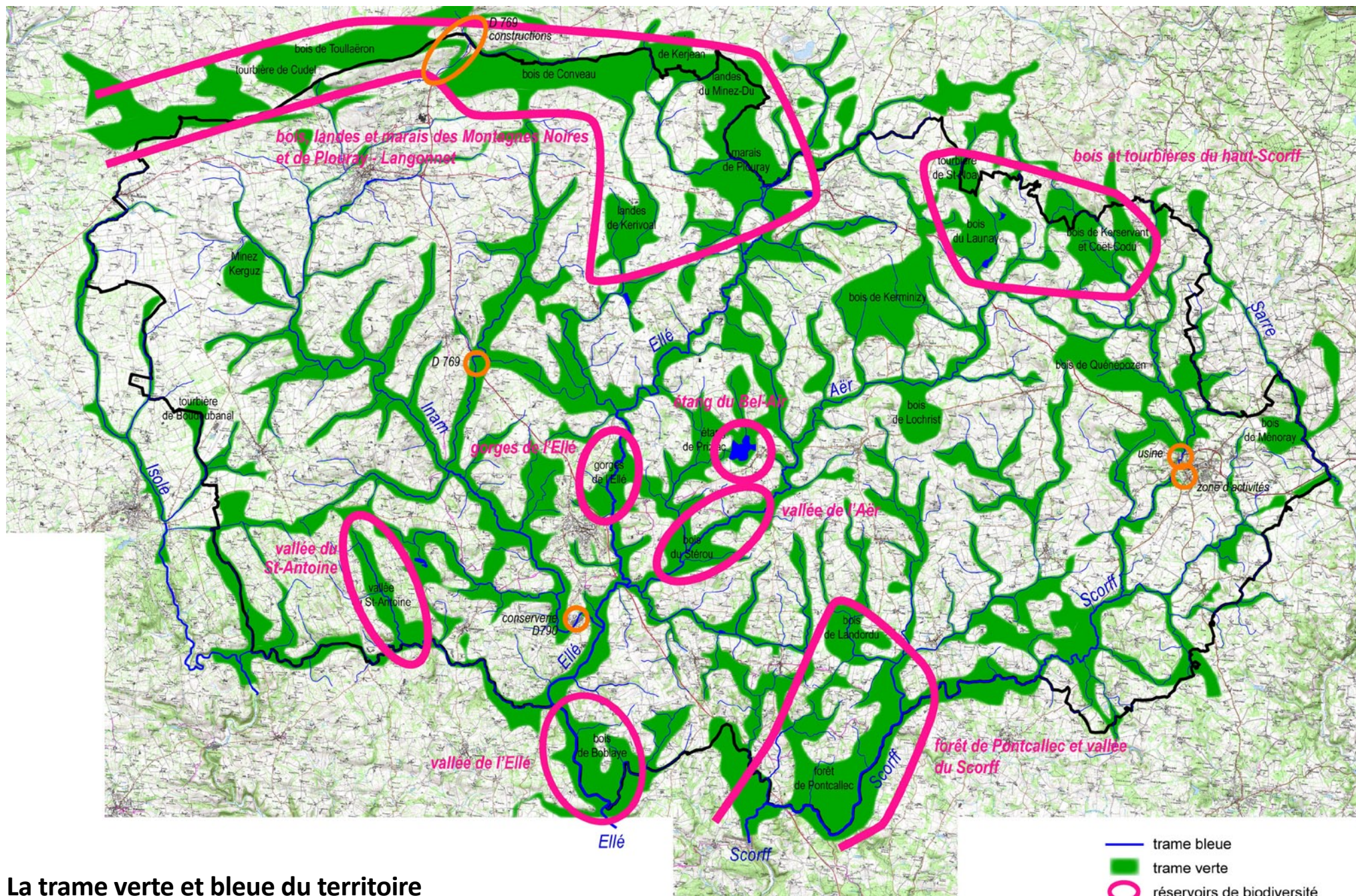
Le territoire possédait un maillage bocager dense et relativement homogène jusqu'à la fin des années 1950, lorsqu'ont débuté les remembrements (le premier à Kernasclédén, 1958). Depuis, le bocage n'a pas cessé de régresser, à un rythme qui a cependant commencé à ralentir dans les années 1980 avec les nouvelles procédures d'aménagement foncier. D'une façon générale, même dans les communes non remembrées ou qui l'ont été tardivement, le bocage a cédé beaucoup de terrain sur les plateaux, où se trouvent les meilleures terres, tandis que les vallées étaient davantage épargnées.

Un bilan détaillé du bocage dans le Pays du Roi Morvan a été établi dans le cadre du programme Breizh Bocage (étude territoriale, 2011). Il en ressort qu'avec un linéaire moyen de 62 m/ha, la densité du maillage de haies, compte tenu du taux de boisement élevé, peut être considérée comme bonne, malgré de fortes disparités entre les communes (cinq communes ont moins de 50 m/ha, tandis que quatre, toutes à l'ouest du territoire (Roudouallec, Gourin, Le Saint, Guiscriff) ont entre 71 et 91 m/ha).

La trame verte et bleue suit les cours d'eau et le relief

La méthode proposée pour identifier la trame verte et bleue repose sur des principes de base d'écologie du paysage : il s'agit de repérer, au sein d'une « matrice » constituée par les espaces cultivés et urbanisés, les **continuités formées par des espaces composites**, dont le degré de « naturalité » est variable, mais qui forment des couloirs verts identifiables sans difficulté majeure par analyse des cartes topographiques et des photographies aériennes.

Dans notre région, ces continuités vertes sont le plus souvent basées sur le **réseau des cours d'eau**, autour desquels on trouve une répartition linéaire des milieux humides, des prairies, des bois et ponctuellement de landes ou d'affleurements rocheux. Mais elles peuvent aussi se caler sur la **structure géologique**, lorsqu'elle est à l'origine d'escarpements ou de sols défavorables à l'agriculture.



Dans la première catégorie, on trouve l'essentiel du réseau des vallées (Ellé, Scorff, Inam, Aër, Naïc), et leurs principaux affluents. Dans la seconde apparaissent par exemple les **Montagnes Noires**, qui constituent un **élément majeur de la structure verte régionale**, ou encore les marais de Plouray - Langonnet.

Ces continuités agrègent l'essentiel des valeurs écologiques d'un territoire et forment des réseaux, passant parfois d'un bassin versant à un autre, au sein desquels les espèces animales et végétales peuvent circuler et se disséminer. On y trouve également des paysages d'une grande qualité ainsi qu'une concentration d'éléments de patrimoine liés à l'eau, et de multiples usages de l'espace (promenade, tourisme, chasse, pêche, cueillette, activités sportives etc).

La plupart des communes ont déjà mis en œuvre des actions de protection et de mise en valeur de ces continuités, par leur document d'urbanisme, l'acquisition d'espaces naturels ou l'aménagement de promenades.

Une approche plus précise de la trame verte et bleue, à l'échelle communale et non plus à celle du territoire du SCoT, devrait conduire à y englober des **continuités fines** telles que le réseau des haies et des talus, ainsi que des milieux naturels isolés, éventuellement de petites dimensions, mais qui jouent un rôle important de connecteurs ou de relais au sein des **réseaux écologiques** permettant la dispersion des espèces à travers le territoire. Ces réseaux mériteraient d'ailleurs d'être identifiés, ce qui n'a jamais été réalisé ici et nécessiterait des moyens spécifiques (cartographie de divers types d'habitats naturels et analyse logicielle des réseaux qui s'établissent entre eux).

Peu de discontinuités écologiques, mais des problèmes de gestion de la trame verte

Un des paradoxes des mutations décrites plus haut à propos des milieux naturels est que la nouvelle organisation des paysages ruraux, dans laquelle les milieux naturels ont été repoussés dans les vallées, fait apparaître clairement une **«trame verte et bleue» structurée par le réseau hydrographique** (et secondairement par les grands accidents topographiques), ce qui n'aurait pas été aussi évident il y a quelques décennies. Entre ainsi dans la trame la longue continuité de milieux naturels (bois et landes en particulier) du versant sud des **Montagnes Noires**, et qui se rattache sans discontinuité - via les bois et tourbières de Kerjean - à la cuvette des **marais de Plouray-Langonnet**, elle-même connectée

à la **vallée de l'Ellé**. D'autres éléments de la trame verte correspondant à des hauteurs sont identifiables en divers points du territoire (massifs boisés au nord de Saint-Tugdual, bois de Lochrist à Ploërdut, forêt de Pontcallec...).

La trame verte et bleue du territoire, telle que représentée dans le cadre des études du SCoT (*carte ci-contre*), apparaît **particulièrement dense**, même si l'on ne prend pas en compte ses composants fins et d'intérêt communal. Ceux-ci, parmi lesquels on trouve les petits ruisseaux, le maillage bocager ou les chemins creux, montrent une densité variable d'une commune à l'autre, en fonction notamment des conditions de réalisation des remembrements : faible à Roudouallec ou à Lignol, cette densité est très élevée à Lanvénehen, au Faouët, au sud de Guiscriff ou au pied des Montagnes Noires.

On relève également de nombreuses **connexions entre bassins versants** passant par des points hauts, ce qui n'est pas si fréquent en Bretagne. Enfin, et en première analyse, **il n'apparaît pas de problèmes notables de discontinuités** au sein de la trame verte en lien avec l'urbanisation et les infrastructures. Parmi celles-ci, la seule réellement pénalisante est la **D 769** qui crée localement des coupures par sa configuration en remblais / déblais. On relève aussi des **implantations industrielles** anciennes en bord de rivière (Conserverie morbihannaise sur l'Inam, Knauff à Guémené-sur-Scorff) dont la situation serait aujourd'hui considérée comme inopportune à divers titres. En ce qui concerne les mutations de l'agriculture, en particulier les arasements de talus et autres travaux connexes au remembrement, elles ont eu pour effet dans la majorité des communes de démanteler la trame bocagère et de créer de multiples discontinuités au sein de la trame fine composée par les talus, les haies, les chemins et les bosquets. L'impact écologique cumulé de ces opérations, d'initiative tant privée que publique, n'a jamais été évalué. Il est toutefois probable que le déclin des populations de certaines espèces animales (insectes, amphibiens, reptiles, chiroptères, certains oiseaux tels que le courlis cendré, la bécassine des marais, le vanneau huppé ou le busard cendré) est directement imputable à ces transformations, de même qu'à l'intensification des productions.

La **trame verte** (à l'exception de la trame bleue) ne fait pas l'objet d'une gestion en tant que telle, elle recouvre seulement des espaces dont la gestion, lorsqu'elle existe, est prise en charge par une multitude d'acteurs opérant soit dans le cadre de leurs activités privées (exploitation agricole et forestière notamment), soit dans un cadre d'intérêt général par des collectivités territoriales ou



Signalisation d'un passage de faune en forêt de Pontcallec.



Rétablissement d'une continuité de cours d'eau au niveau de l'étang de Pontcallec.

des organismes de droit privé (acquisition et gestion d'espaces naturels par les collectivités, gestion des territoires de chasse, entretien des chemins de randonnée et du patrimoine, etc).

Il en va différemment de la **trame bleue**, qui bénéficie aujourd'hui d'une gestion plus globale par les pouvoirs publics, avec une attention particulière portée à la préservation et au rétablissement des continuités biologiques. Les **politiques de bassins versants** telles que le contrat de vallée du Scorff, auxquelles ont succédé les **SAGE**, constituent un cadre pour la mise en œuvre d'actions en ce sens. Les **contrats de restauration et d'entretien de cours d'eau**, tels que celui engagé sur l'Ellé et ses affluents à l'initiative de Roi Morvan Communauté, ont permis d'engager des actions pour améliorer l'état physique et biologique de plusieurs cours d'eau, par exemple par la suppression d'obstacles ou par des travaux de reméandrage. Les actions tendent à converger en la matière parce qu'il y a eu une prise de conscience des intérêts collectifs liés au bon état biologique des cours d'eau. On pourrait souhaiter qu'une prise de conscience aussi forte s'applique aux milieux naturels autres qu'aquatiques, mais se poserait alors la question des moyens financiers à mobiliser sachant que pour le moment, ceux-ci bénéficient en priorité aux cours d'eau.



Le Rozmilet à Langonnet : rectifié à la pelleuse dans les années 1970, puis laissé à l'abandon (photo), il a récemment été reméandré.

Un riche patrimoine naturel



Talus et chênaie-hêtraie vers Quénépévan à Ploërdut.

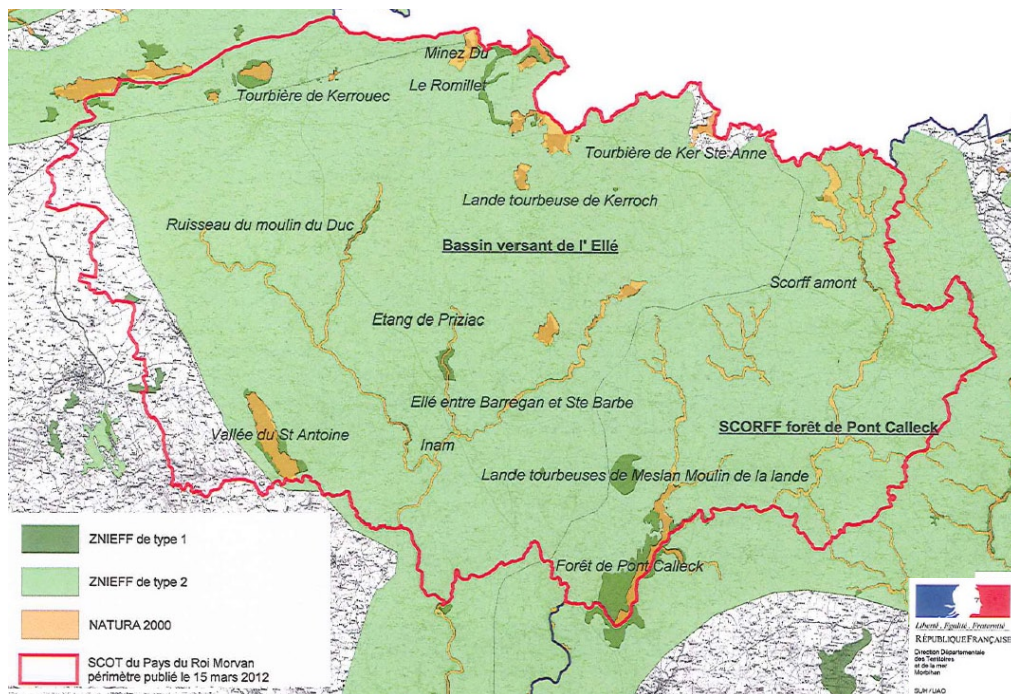


Lande sur le flanc sud du Minez Du (Langonnet).

Une grande diversité de milieux

Tout en présentant peu d'éléments d'intérêt exceptionnel à l'échelle régionale, le patrimoine naturel du territoire du SCoT est particulièrement riche et caractéristique de la Bretagne intérieure. On signalera en particulier :

- la richesse de la **végétation bocagère**, surtout dans les secteurs peu remembrés qui conservent un maillage bocager peu altéré. Dans l'ambiance humide des vallées, on y trouve une grande variété d'espèces de mousses, de fougères et de lichens, ainsi que de nombreux arbres creux qui constituent des habitats de grande valeur pour la faune, en particulier pour les chiroptères, les rapaces nocturnes, les passereaux cavernicoles ou les petits mammifères carnivores.
- la diversité et la qualité des **milieux aquatiques**, avec des faciès variés selon les pentes et la nature des fonds, ainsi que des eaux fraîches et bien oxygénées, qui favorisent des cortèges floristiques et des peuplements faunistiques diversifiés. Les espèces comme le saumon atlantique et la loutre sont des indicateurs parmi beaucoup d'autres de la qualité du milieu.
- l'abondance et la variété des **milieux humides**, avec en particulier un important développement des landes humides et tourbeuses ainsi que la présence de quelques tourbières dans la partie nord du territoire (en particulier au flanc des Montagnes Noires, dans les marais de Plouray - Langonnet et au nord-ouest de Guisriff). Les grandes prairies humides fauchées et pâturées présentes dans ces secteurs sont également un milieu de grande valeur et en régression (*sources : Rapport FCBE/COB, op. cit.; Document d'objectifs du site Natura 2000 « rivière Ellé »*).
- le maintien de quelques **landes** au flanc des Montagnes Noires : ce milieu s'est beaucoup raréfié en Bretagne intérieure, l'aire du SCoT abrite encore quelques ensembles importants et très riches au plan écologique (hauteurs de Roudouallec, Minez Cluon à Gourin, Minez Du à Langonnet...).



Empreintes de cerf et de chevreuil côte à côte sous les bois de Kerjean (Langonnet).



Lobélie de Dortmann.

- la forte présence des **boisements** sur le territoire : ils couvrent 18 652 ha, le taux de boisement étant de 24,2 %, très supérieur aux taux du Morbihan (17 %) et de la Bretagne (13 %, IFN 2005-2009).

- la présence d'un **massif forestier ancien** (la forêt de Pontcallec), qui abrite encore quelques secteurs de chênaie-hêtraie peu dénaturés, malgré les importants travaux de reconversion dont cette forêt a fait l'objet.

Parmi les éléments remarquables de la **faune**, outre le saumon et la loutre déjà cités, on mentionnera :

- les populations, apparemment en voie d'extinction, de **moules perlières** sur quelques rares cours d'eau (Scorff, Ellé, Aër),
- la présence d'une petite population de **cerfs** dans la forêt de Conveau et les bois de Kerjean,
- la colonie de **grands rhinolophes** installée dans l'église de Kernasclédén,
- la présence du **grand corbeau** et du **faucou pèlerin** dans des carrières,
- et aussi la disparition récente de plusieurs espèces d'oiseaux remarquables qui étaient liées aux grands massifs de landes et aux zones humides entretenues : le busard cendré, le courlis cendré, le vanneau huppé et la bécassine des marais. En sens inverse, les espèces liées aux massifs forestiers, comme le pic noir ou l'autour, s'installent ou progressent.

Pour la **flore**, on citera l'abondance locale de l'asphodèle d'Arrondeau, protégée au plan national ; la présence de la rarissime lobélie de Dortmann à l'étang de Priziac, du très rare hyménophylle de Tonbridge (fougère) dans quelques stations de vallées encaissées, ou encore du flûteau nageant, espèce d'intérêt communautaire, dans les marais de Plouray. Un inventaire réalisé en 2003 par la FCBE fait état, sur l'ensemble du territoire, de onze espèces protégées au plan national, une protégée au plan régional, 25 inscrites sur la «liste rouge» du Massif Armorica. Sur ces 25 espèces, 20 sont liées aux milieux humides, notamment aux tourbières, landes humides et bordures d'étangs.

35 sites sont reconnus comme ZNIEFF (zones naturelles d'intérêts écologique, floristique et faunistique) de type 1, principalement des tourbières et landes tourbeuses, des sections de vallées (Ellé, moulin du Duc, Saint-Antoine), l'étang de Priziac et la forêt de Pontcallec. Il s'agit de ZNIEFF de type 1 (secteurs de taille réduite ou moyenne), tandis que la quasi-totalité du territoire du SCOT est

classée en ZNIEFF de type 2 (grand ensemble naturel riche offrant des potentialités biologiques importantes). Les ZNIEFF sont un inventaire et non un mode de protection, néanmoins la méconnaissance de leur sensibilité par des opérations d'aménagement peut être juridiquement sanctionnée.

L'inventaire des sites naturels remarquables réalisé en 2003 par la FCBE considère que sur les 35 ZNIEFF, deux sont trop dégradées pour mériter ce statut, et que six ont un périmètre inadéquat. En outre, 13 sites repérés par l'inventaire mériteraient d'être identifiés comme ZNIEFF (tourbière du bois de Lochrist, vallons tourbeux de Barlégan et Leilosten, tourbière de Goarem Clujiry, tourbière de Languédoret, vallon de Pont Person, prairies et tourbière de Pont Malagas, tourbière du bois de Quenepozen, tourbière de Toul Brohet, étang du moulin de Kerfandol, butte de Vetveur, lande de Locmaria, tourbière de Respilaven, landes de Toull Roc'h, Pontigou). Le niveau de connaissance et de protection des sites naturels du territoire reste donc largement perfectible.



Rive nord de l'étang de Priziac.

Les sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. Le territoire du SCoT est concerné par **quatre sites Natura 2000 : la vallée de l'Ellé, les Montagnes Noires, la vallée du Scorff**, ainsi que le site « **chiroptères du Morbihan** » représenté ici par l'église de Kernasclédén.

Le premier inclut les **vallées de l'Ellé et de ses principaux affluents** (Aër, Inam, Naïc...) ainsi que l'étang de Priziac et des portions des marais de Plouray-Longonnet.

On notera que le site, au niveau des vallées, se réduit à une **étroite bande** de quelques dizaines de mètres de large, ce qui s'explique par une focalisation sur les milieux « rivière » et « ripisylve » (végétation arborée des bords de rivières), et que par ailleurs, une discontinuité inexpiquée apparaît sur l'Ellé amont le long du territoire de Langonnet.

L'opérateur local du site est le Syndicat mixte Ellé-Isole-Laïta (SMEIL), le document d'objectifs a été réalisé et une chargée de mission travaille à sa mise en œuvre.

L'évaluation de l'état de santé de ce site pose des problèmes d'indicateurs et de points de comparaison : le statut des habitats et de certaines espèces comme les salmonidés montre que cet état s'est détérioré au cours des dernières décennies, et pourtant cet ensemble de vallées paraît en meilleur état biologique que des territoires comparables en Bretagne.

Les **habitats les plus détériorés** sont les landes et les zones humides, qui ont tendance à se fermer et à s'appauvrir et qui justifieraient donc des opérations d'entretien.

Par ailleurs une politique publique d'acquisition, de gestion et de mise en valeur des milieux naturels remarquables serait nécessaire. La réorientation des objectifs et des moyens du Département pourrait y participer.

Le **site Natura 2000 « rivières du Scorff et de la Sarre, forêt de Pontcallec »** présente des caractéristiques proches de celui de l'Ellé, tant dans sa délimitation le plus souvent resserrée que sous l'angle écologique. Il a par ailleurs l'intérêt



Calopteryx virgo en vallée de la Sarre.



L'embroussaillage des zones humides et des prairies de fonds de vallées est un des principaux problèmes environnementaux en Bretagne intérieure.

d'être continu de la source à l'estuaire et d'englober la forêt de Pontcallec. Comme le site de l'Ellé, il est doté d'un document d'objectifs (DOCOB) qui définit les actions à engager pour préserver la biodiversité, et d'un opérateur local qui est le Syndicat du Scorff. En ce qui concerne le site Natura 2000 des **Montagnes Noires**, seule la cartographie des habitats a été effectuée mais il n'y a toujours ni opérateur local, ni DOCOB. Sa délimitation sous forme de taches éparses ne paraît pas répondre à une logique écologique cohérente. A titre d'exemple, on comprend mal que la remarquable continuité biologique constituée par les bois de Kerjean, les tourbières en contrebas, les landes et tourbières du Minez Du, et enfin le ruisseau du Rozmilet, n'ait pas été prise en compte.

Enfin, **l'église de Kernasclédén** est incluse dans le site « Chiroptères du Morbihan » au titre de sa colonie de reproduction de grands rhinolophes, qui compte parmi les plus importantes de Bretagne (300 à 400 adultes). Ce site a été installé en 2012 et n'a pas encore de document d'objectifs, mais il fait l'objet d'un suivi par l'association Bretagne Vivante et la Maison de la Chauve-Souris de Kernasclédén. La colonie est globalement stable, mais avec des fluctuations importantes d'une année sur l'autre.

D'autres sites naturels remarquables

Le réseau Natura 2000 est loin d'englober tous les sites intéressants au plan écologique, parce que son identification repose sur des critères spécifiques mais qu'elle est aussi issue de procédures complexes et de diverses négociations, qui peuvent aboutir à laisser de côté des sites de valeur. C'est pourquoi il est nécessaire de se référer à d'autres inventaires.

Un « **inventaire des sites naturels remarquables** » a été conduit en 2003 (non mis à jour depuis) sur la partie morbihannaise du Centre-Ouest Bretagne par la FCBE (Fédération Centre-Bretagne Environnement). Il recense 73 sites dont 6 d'intérêt régional, 25 d'intérêt départemental et 37 d'intérêt local. Les communes possédant le plus de sites sur leur territoire sont Guiscriff et Langonnet (12), Ploërdut (10), puis Langoëlan et Lanvénege (6). 16 sites sont de type « cours d'eau et fonds de vallées », 5 des bois et forêts, 13 des landes, 21 des tourbières, 8 des étangs.

Sur la base de critères floristiques, quatre sites apparaissent prioritaires au niveau national, ce sont l'étang de Priziac (pour la lobélie de Dortmann), la

vallée du Saint-Antoine (entre autres pour l'hyménophylle de Tonbridge), la tourbière de Boudoubanal à Guiscriff (spiranthe d'été) et la tourbière de Saint-Guen (flûteau nageant, sphaigne de la Pylaie). D'autres sites intéressants sont les landes des Montagnes Noires à Roudouallec, la tourbière du bois de Lochrist et celle de Kermadou, la vallée de l'Ellé entre Sainte-Barbe et Barrégan...

L'état des milieux naturels

Après les grands bouleversements de la seconde moitié du 20^e siècle (arase-ments de talus, rectifications de cours d'eau, drainages de zones humides, mise en culture des prairies et abandon des fonds de vallées, quasi-dispa-ri-tion des landes, enrésinement et extension des surfaces boisées...), **les évolutions s'annoncent plus modérées** et des évolutions inverses sont même observées (reméandrage de cours d'eau comme à Langonnet, replantation de 90 km de haies bocagères dans le cadre du programme Breizh Bocage, retour de feuillus sur des plantations de conifères, extension des zones humides dans certains secteurs...).

Parmi les problèmes qui continuent de se poser figurent la poursuite des **drai-nages de zones humides**, notamment pour y planter des épicéas de Sitka ; la fermeture d'importants ensembles de **prairies naturelles humides**, en particulier dans la dépression de Plouray-Langonnet ; le maintien d'une évolu-tion défavorable pour les dernières **landes** ; l'expansion d'espèces végétales invasives telles que la renouée du Japon... Une transformation qualitative du bocage est en cours, avec un remplacement progressif des haies sur talus à vieux arbres d'émonde et arbres de bois d'œuvre par des haies simples destinées à la production de bois de chauffage. Ce bocage moderne présente moins d'intérêts en tant qu'habitat ainsi que pour la régulation hydraulique.

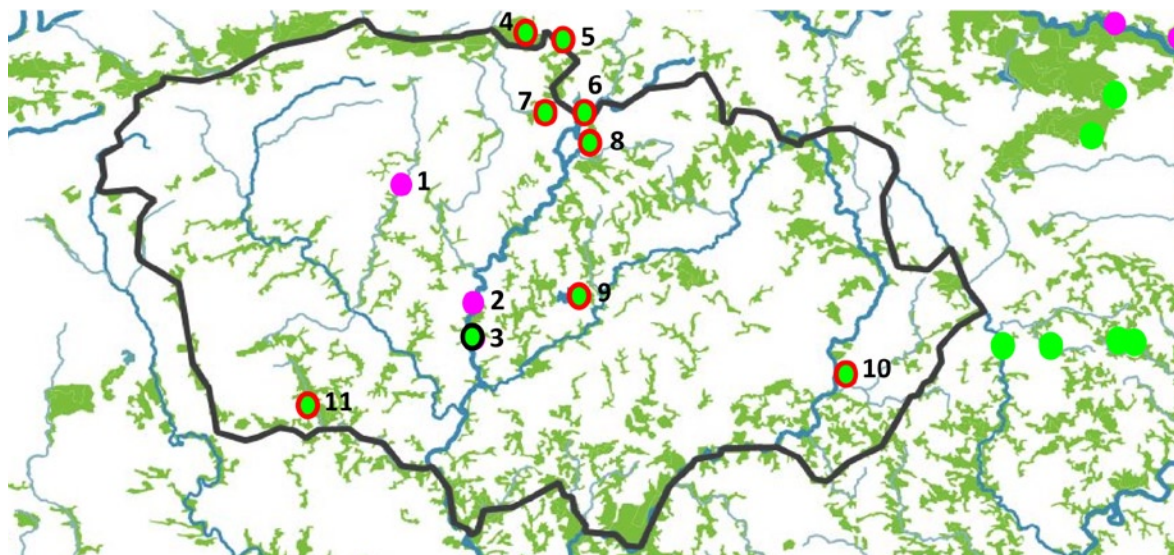
L'**absence de gestion écologique** de milieux naturels de grande valeur, en particulier dans les sites Natura 2000, pose de réels problèmes pour la pré-servation de la biodiversité, comme en témoignent la disparition de plusieurs espèces d'oiseaux ou le mauvais état de conservation de milieux comme les landes ou les tourbières. Des ensembles naturels aussi importants que les Montagnes Noires ou les marais du haut-Ellé (dépression de Plouray – Lan-

gonnet) restent dans l'attente d'objectifs politiques et d'une planification environnementale à long terme.

Il n'a pas été relevé de problèmes majeurs de **préservation des continuités biologiques** hors cours d'eau, hormis le démembrement du réseau bocager dans certaines communes anciennement remembrées comme Roudouallec ou Lignol.

En ce qui concerne les **cours d'eau**, le bassin du Scorff est considéré comme dès à présent en bon état biologique, tandis que celui de l'Ellé et de l'Isole a été retiré de la liste des bassins pour lequel le retour au bon état biologique doit avoir lieu en 2015. La tendance actuelle des politiques publiques est au **rétablissement des continuités biologiques** et donc à l'enlèvement de diver-ses entraves à celles-ci, notamment des barrages et des plans d'eau – ceux-ci pouvant également dégrader la qualité du milieu à l'aval. Ces opérations participeront à améliorer la qualité de l'eau et des peuplements piscicoles mais elles peuvent poser des problèmes d'impacts induits, tels que l'accéléra-tion des écoulements et la disparition d'écosystèmes liés aux retenues d'eau. L'exemple de l'étang de Pontcallec, supprimé pour rétablir la continuité biolo-gique d'un ruisseau, montre que les choix ne sont pas simples.

Les collectivités ont engagé sur le bassin versant de l'Ellé un **contrat restau-ration-entretien** (CRE) sur la période 2003-2010 portant sur 110 km de cours d'eau (dont 95 km de restauration et 15 km d'entretien). A cette opération succède depuis 2010 un « **contrat territorial milieux aquatiques** » (CTMA) visant l'atteinte du bon état biologique et portant sur plus de 250 km de cours d'eau, y compris les lits majeurs, ce qui représente un progrès notable par rapport aux interventions initiales limitées au lit mineur et aux berges. Toutefois, le caractère généralement privé des terrains complique la mise en œuvre des projets. Sur le bassin du Scorff, un contrat CRE est aussi en cours, avec également des actions engagées pour l'entretien du lit et des berges des cours d'eau ainsi que le rétablissement des continuités écologiques. Parmi les actions projetées figurent un diagnostic des têtes de bassin, où se concen-trent les problèmes de pollutions, ainsi qu'un inventaire-diagnostic des plans d'eau, qui pourra conduire à une réduction du nombre de plans d'eau de loisirs.



- Espace naturel sensible actuel
- Espace naturel sensible futur
- Espace naturel sensible futur et prioritaire

Source : Schéma départemental
des espaces naturels sensibles
2013-2022, CG 56

- 1 Le Saint - Kemohan Bihan (33 ha)
- 2 Le Faouët - Bois de Sainte-Barbe (26 ha)
- 3 Le Faouët, Priziac - Vallée de l'Ellée entre Sainte-Barbe et Barrégan (118 ha)
- 4 Langonnet - Tourbière de Minez Du et bois de Kerjean (72 ha)
- 5 Langonnet - Calotte Saint-Joseph (77 ha)
- 6 Langonnet - Tourbière de Sainte-Anne (36 ha)
- 7 Langonnet - Lande de Kermadou (83 ha)
- 8 Langonnet - Tourbière de Ker Sainte-Anne (112 ha)
- 9 Priziac - Étang de Priziac (93 ha)
- 10 Lignol, Ploerdut, Locmalo, Rives du Scorff (105 ha)
- 11 Lanvénegan, Guiscriff - Vallée de Saint-Antoine (236 ha)



Vallée du Saint-Antoine et tourbière de Boudoubanal à Guiscriff.



Linaigrette dans la tourbière du Minez Du à Langonnet.



Reméandrage de rivière et parcours de découverte à Langonnet.

Les politiques de protection et de gestion des espaces naturels

Le territoire comporte très peu d'espaces concernés par des **mesures de protection à caractère réglementaire** (pas de réserve naturelle nationale ou régionale, pas d'arrêté préfectoral de protection de biotope, un seul site classé (secteur de Sainte-Barbe au Faouët) et trois sites inscrits (vallée du Scorff, vallée de l'Ellé vers Sainte-Barbe, Roches du Diable) (*source : FCBE 2003*). La protection réglementaire des espaces naturels repose donc principalement sur les **documents d'urbanisme**.

Les **outils fonciers** en faveur des espaces naturels restent peu utilisés. Le Département du Morbihan, qui jusqu'à une époque récente n'intervenait qu'à titre exceptionnel dans les communes intérieures dans le cadre de sa politique des espaces naturels sensibles, ne possède que deux ensembles fonciers (pentes de l'Ellé sous la chapelle Sainte-Barbe et secteur de Kermonten au Saint, ce dernier ensemble ayant été acquis à titre de mesures compensatoires à l'aménagement de la D 769).

En revanche, de nombreuses **communes** possèdent des espaces naturels qui sont gérés et aménagés pour l'accueil du public (par exemple le parc de Tronjoly à Gourin, les bords de l'Ellé à Pont Min au Faouët, le domaine de Keraudrénic à Langonnet...). Enfin, il faut mentionner la **forêt domaniale de Pontcallec** (541 ha), qui est de loin le plus grand ensemble naturel public du territoire, et les 26 ha de landes tourbeuses de Kermadou (Langonnet) qui ont été acquis par la Fédération Centre-Bretagne Environnement.

Pour l'avenir, la réforme du cadre fiscal des **espaces naturels sensibles** ainsi que les nouveaux objectifs de la politique d'espaces naturels du Département (2013) devraient inciter à mettre en place une programmation à long terme des interventions respectives du Département et des communes en faveur des espaces naturels. Plusieurs sites ont été identifiés à ce titre : tourbières de Minez Du, Sainte-Anne, Cosclunff et Kermadou dans les marais du haut-Ellé, trois secteurs de landes et de tourbières dans les Montagnes Noires à Gourin et Roudouallec, landes du Minez Du à Langonnet, vallon de Pont Person et vallée du Saint-Antoine à Guiscriff, étang de Priziac, rives du Scorff à l'aval de Guémené-sur-Scorff, vallée de l'Ellé en amont des Roches du Diable...

Le dispositif **Natura 2000** a été évoqué plus haut. Cet outil de gestion a pour le moment une efficacité limitée par son champ territorial restreint et fragmenté, comme on l'a vu, et par la difficulté d'intervenir sur des terrains qui sont presque tous privés, ce qui nécessite des dispositifs contractuels lourds à mettre en place. Natura 2000 pourrait pourtant aider à préserver des milieux menacés tels que les prairies des fonds de vallées, les landes, les zones tourbeuses ou certains types de boisements.

Enfin, Roi Morvan Communauté conduit un **chantier d'insertion** «Nature et Patrimoine» qui interviennent sur l'entretien et l'aménagement d'espaces naturels et de chemins (balisage, passerelles, entretien de cours d'eau...) ainsi que sur l'entretien d'éléments de patrimoine (fontaines, lavoirs, murets...).



Machaon dans la lande à callune, Minez Du, Langonnet.

Les changements de l'environnement dans le Pays du Roi Morvan au travers de l'évolution des populations d'oiseaux nicheurs

Les oiseaux sont un bon indicateur des transformations de l'environnement, parce qu'ils sont dans l'ensemble faciles à observer et qu'ils bénéficient d'un bon suivi de leurs populations dans le temps. Encore faut-il éviter une interprétation hâtive des fluctuations des effectifs et des aires géographiques, et éviter par exemple de rechercher des causes locales à des évolutions qui peuvent avoir un caractère global. D'une manière générale, l'établissement de liens de causalité sûrs entre des fluctuations de populations et des données locales est un exercice délicat, mais qui pour autant ne pose pas de problèmes majeurs pour beaucoup d'espèces.

En Bretagne, le premier inventaire-atlas des oiseaux nicheurs a été réalisé entre 1970 et 1975 (1), et le travail le plus récent, édité en 2012 (2), a couvert la période 2004-2008. La comparaison entre ce dernier atlas et celui de 1980-85, facilitée par un maillage identique, met en évidence des changements importants qui peuvent être observés à l'échelle du Pays du Roi Morvan, lequel est couvert par environ 16 carreaux de l'atlas, de taille 10x10 km.

On proposera ici une analyse des changements de l'environnement du territoire du SCoT au travers de la distribution et des effectifs de onze espèces, classées dans quatre catégories :

- Les espèces qui ont disparu
- celles qui sont apparues
- celles qui ont vu diminuer leurs effectifs
- celles qui ont vu augmenter leurs effectifs

1 - Les espèces qui ont disparu

busard cendré

Quelques couples nichaient dans les années 1970 dans les grandes landes des Montagnes Noires. La disparition de l'espèce semble due essentiellement à la régression et à la fragmentation de cet habitat par la mise en culture ou par des plantations.



Busard cendré /J. Peltomäki

vanneau huppé

De petites colonies de vanneaux étaient connues dans les années 1970 dans des landes humides du nord-ouest morbihannais, en particulier dans les marais de Plouray - Langonnet. Leur extinction semble due à l'abandon quasi généralisé de l'entretien traditionnel de cet habitat par la fauche et le pâturage.

bécassine des marais

Quelques couples nichaient jusqu'aux années 1970 dans les marais de Plouray / Langonnet. L'espèce a ensuite totalement déserté ce secteur et est aujourd'hui en voie de disparition en tant que nicheuse en Bretagne. Cette évolution est attribuée, comme pour le vanneau, à la fermeture progressive des milieux humides.

gobemouche gris

Jadis bien répandu sans être abondant, le gobemouche gris semble avoir déserté en quelques décennies le nord-ouest du Morbihan et l'espèce est aujourd'hui considérée comme vulnérable en France. Les raisons précises de ce déclin ne sont pas claires, mais l'atlas de 2012 considère que « *le bouleversement paysager et les pratiques agricoles menées ces dernières années en Bretagne doivent certainement avoir des effets négatifs sur ses effectifs, à l'instar de bien d'autres insectivores* ».

2 - Les espèces qui sont apparues

faucon hobereau

Cantonné au sud-est de la Bretagne dans les années 1980, ce rapace a colonisé toute la région depuis et on le trouve aujourd'hui en quelques points du Pays du Roi Morvan. Cet essor est attribué au réchauffement, qui favoriserait les insectes, mais cette explication entre en contradiction avec la raréfaction des insectes liée aux pratiques agricoles, qui est avancée pour expliquer le déclin de passereaux insectivores comme le gobemouche gris. On peut avancer une autre explication, à savoir la multiplication récente des plans d'eau d'agrément et des lagunages, qui peut favoriser les odonates particulièrement recherchés par le hobereau.

pic noir

On ne connaît pas les raisons pour lesquelles cet oiseau, initialement cantonné aux forêts montagnardes, a colonisé l'ensemble de la France, arrivant en Morbihan à la

fin des années 1980. Il niche aujourd'hui dans plusieurs massifs forestiers du Pays du Roi Morvan. L'abondance du bois mort dans des massifs détériorés par les tempêtes et peu entretenus lui est manifestement bénéfique.

3 - Les espèces qui ont vu diminuer leurs effectifs

chouette chevêche

Jadis très commune, cette petite chouette a souffert de l'élimination des arbres creux, et notamment des vergers de pommiers, dans lesquels elle niche. Elle est devenue rare.

pipit farlouse

Inféodé aux landes basses et aux prairies humides, le pipit farlouse qui était autrefois commun en Bretagne s'est très fortement raréfié, pour des raisons tenant à la fermeture de ses habitats et peut-être également au réchauffement du climat, défavorable à cette espèce septentrionale. Le secteur des Montagnes Noires reste, avec les monts d'Arrée, un de ses derniers bastions en Bretagne intérieure.

4 - Les espèces qui ont vu augmenter leurs effectifs

grèbe castagneux

Peu exigeant quant à la taille et à la qualité de ses habitats, ce petit oiseau aquatique serait favorisé par la multiplication des plans d'eau.

épervier

Ce petit rapace, devenu commun, a été favorisé par le développement des boisements et notamment des plantations résineuses, qu'il apprécie particulièrement pour nicher.

hypolaïs polyglotte

Il est possible que ce passereau discret, très rare dans le nord-ouest du Morbihan il y a vingt ans, profite de l'important développement des friches et des broussailles, qui constituent son habitat de prédilection.

Synthèse

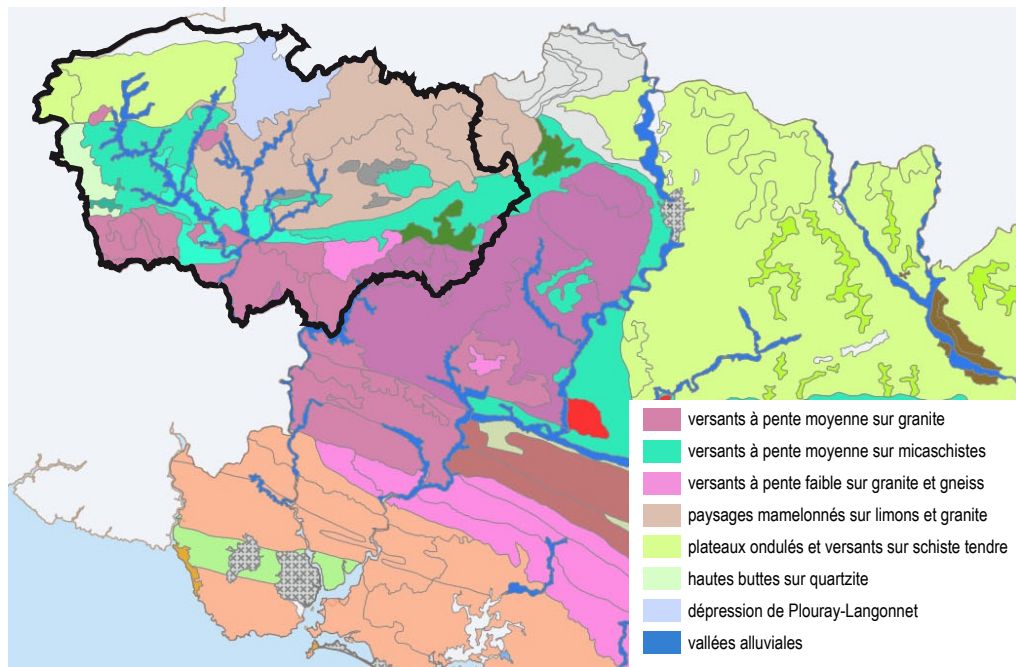
Ces quelques notes mettent en évidence et confirment les grandes tendances de l'évolution des paysages sur le territoire du SCOT :

- Régression généralisée et fermeture progressive des landes.
- Fermeture des zones humides, dont l'entretien n'est plus assuré par la fauche et le pâturage. En revanche il n'est pas possible de conclure à une régression globale des zones humides, car si certains types de milieux humides comme les landes tourbeuses ont effectivement pu régresser, y compris pour des raisons naturelles, d'autres se sont développés, comme les plans d'eau d'agrément ou encore les cariçaies et saulaies dans les anciennes prairies le long des cours d'eau.
- Déclin du bocage et disparition des vergers.
- Intensification des pratiques agricoles sur les plateaux.
- Développement des plantations résineuses des années 1950 à la fin des années 1980.
- Médiocre entretien des boisements d'une manière générale.

Il semble que du point de vue de la conservation de la biodiversité, le maintien de grands ensembles de landes basses, donc entretenues, soit particulièrement important, ainsi que le rétablissement de pratiques agricoles extensives sur les zones humides des fonds de vallées les plus larges. L'ensemble formé par les marais de Plouray - Langonnet et les Montagnes Noires apparaît prioritaire pour des actions de ce type.

(1) Histoire et géographie des oiseaux nicheurs de Bretagne. SEPNB, 240 p.

(2) Atlas des oiseaux nicheurs de Bretagne. Ed. Delachaux et Niestlé, 510 p.



Extrait de la carte pédologique du Morbihan.



Les terres agricoles peuvent localement être exposées à l'érosion, en fonction des pentes et des pratiques culturales (ici près de Saint-Yves à Lignol).



Les anciennes carrières de quartzite de Minez Cluon, près de Gourin, sont utilisées pour le stockage d'eau destinée à être potabilisée.



Le sols sur granite sont plutôt le domaine des herbages et des bois (près de Vetveur à Lanvéneq).

Les ressources naturelles, leur mise en valeur et leur gestion

Les richesses du sous-sol et les eaux souterraines

Les **activités extractives** sont aujourd'hui peu nombreuses dans le territoire. Ce ne fut pas toujours le cas : dans les années 1950 à 1970, il a été extrait de l'étain alluvionnaire à Langonnet (Pontigou) ainsi que du minerai d'uranium sur plusieurs sites à Meslan, Berné, Lignol et Persquen. Le secteur au nord de Gourin fut un important site d'exploitation ardoisière jusqu'au milieu du 20^e siècle. Cette activité a laissé de nombreuses traces dans le paysage.

En 2013, il restait une grande carrière de quartzite sur la crête sud des Montagnes Noires, à 4 km au nord-est de Gourin, ainsi que quelques petites carrières de granite (Berné, Le Saint, Plouray) (*source : DREAL Bretagne 2013*). Des carrières importantes existent à proximité, notamment à Guilligomarc'h (granite et mylonites) et à Glomel (andalousite), celle-ci fournissant le quart de la production mondiale de ce minéral.

On notera que l'extrémité est du territoire, sur la commune de Locmalo, est englobée dans le permis exclusif de recherches minières délivré à la société *Variscan Mines* par arrêté ministériel du 14 septembre 2015, en vue de la recherche de zinc, plomb, étain, or, argent, tungstène, germanium et substances connexes.

Le Schéma départemental des carrières du Morbihan approuvé le 12 décembre 2003 rappelle l'importance des carrières pour l'activité économique, et la nécessité de permettre leur développement dans le respect de l'environnement. Il détermine notamment les intérêts environnementaux à préserver et propose des dispositions relatives à la remise en état des exploitations.

Les **eaux souterraines** sont localement exploitées par des captages destinés à la production d'eau potable (par exemple à l'amont de Gourin, à Ploërdut ou à la Trinité-Langonnet). Néanmoins, la plus grande partie des eaux utilisées provient des eaux de surface. La ressource en eau est abordée plus loin.

Le sol

Le sol est une ressource importante du territoire, à la fois au titre de l'**espace** qu'il représente et en tant que **support de richesses**, notamment agricoles et sylvicoles. Dans un contexte mondial, national et régional de raréfaction des terres agricoles et d'augmentation de la population, la gestion économe des sols est devenue en quelques années un impératif pour toutes les collectivités, y compris celles qui pensent « avoir de l'espace », et a des conséquences directes en matière d'urbanisme. La conservation physique des sols est également nécessaire, ce qui implique de veiller aux phénomènes d'érosion en préservant des couverts végétaux appropriés.

Enfin, la protection des qualités biologiques des sols nécessite non seulement d'éviter les pollutions chimiques et organiques, mais aussi de continuer à améliorer les pratiques agricoles.

La carte pédologique simplifiée du Morbihan (ci-contre), très liée à la structure géologique, montre la **diversité des types de sols** présents sur le territoire. On trouve une prédominance de terrains en pente modérée à forte sur limons et granites, mais aussi une présence de sols sur plateaux schisteux. La carte signale aussi les unités pédologiques spécifiques que constituent la dépression de Plouray-Langonnet sur schiste et granite, et les lignes de crêtes sur schiste, grès et granite. D'une façon générale, les sols les plus favorables aux cultures sont ici sur les micaschistes, tandis que les sols sur granite sont davantage le domaine des herbages et des bois, même si les plateaux granitiques peuvent comporter de bonnes terres de cultures lorsque le sol est suffisamment profond. Les sols souvent hydromorphes de la dépression de Plouray-Langonnet sont défavorables à l'agriculture, de même que les sols très maigres et souvent en forte pente au niveau des hauteurs des Montagnes Noires.

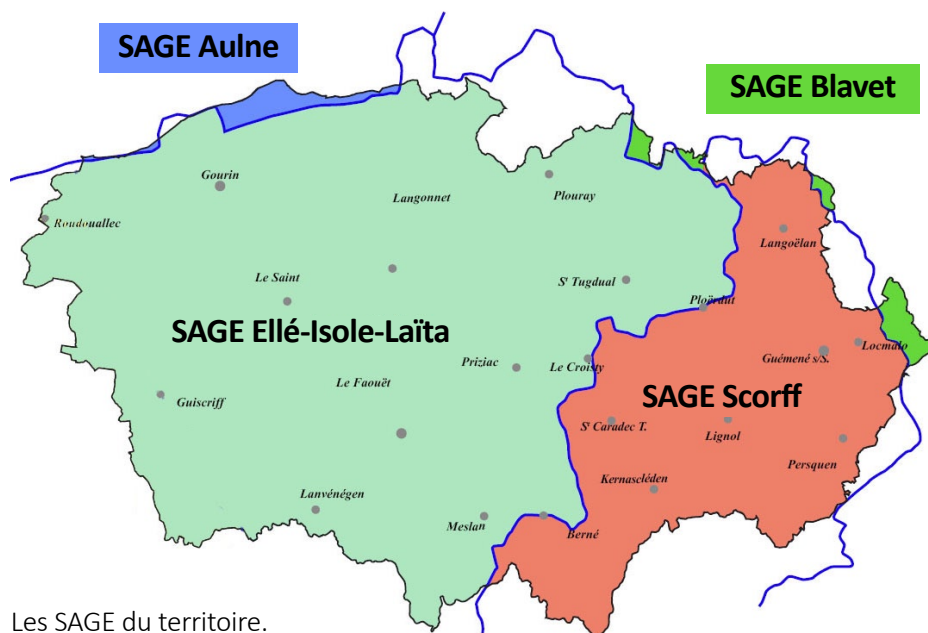
Les sols du territoire sont dans l'ensemble, à quelques secteurs près, considérés comme soumis à un aléa d'érosion très faible à faible (données 2010), ce qui n'exclut pas des phénomènes marqués à certains endroits.

Communes	Captages et prises d'eau	Arrêté préfectoral (date)
Gourin	ESU - Conveau	Pas de protection - Avis de l'hydrogéologue agréé remis le 20/09/2010 - Procédure en cours.
Gourin	ESU – Carrières de Minez Cluon	idem
Gourin	ESO – puits et forages de Conveau	idem
Guémené-sur-Scorff	ESU – La Plaisance (Scorff)	Abandon prévu
Guiscriff	ESO - Cadigué	16/10/1996
Langonnet	ESO – Minez Du (puits et forages)	01/12/1997
Langonnet	ESU – Pont St Yves (Ellé)	Pas de protection - Avis de l'HA remis le 20/09/2010 – Procédure en cours
Lanvéneën	ESO - Penneven	04/04/2000
Le Faouët	ESU – Barrégant (Ellé)	03/12/1992
Ploërdut	ESO - Coëtven	27/04/1989
Priziac	ESO - Kervrehen	20/04/2002
Roudouallec	ESO – Strakou – Cost Minez	30/12/99

Liste des captages d'eau et de leurs périmètres de protection.



Captage au Minez-Du (Langonnet).



Les SAGE du territoire.



Une source utilisée par les habitants (Tronscorff à Ploërdut).

L'espace agricole occupe 58 % de la superficie du territoire. Les communes les plus agricoles sont Roudouallec, Saint-Caradec-Trégomel, Gourin, Locmalo, Le Saint et Lignol, avec plus de 60 % du territoire en surface agricole. A l'opposé, Berné et Le Faouët sont les moins cultivées (58 et 59 %), en raison de leur taux de boisement élevé.

Les eaux superficielles

Les eaux superficielles sont principalement utilisées pour la production d'eau potable, pour les activités agricoles ainsi que pour les activités industrielles, notamment les industries agro-alimentaires qui consomment des quantités d'eau importantes. On notera qu'il n'existe actuellement plus de pisciculture sur le territoire. En outre, les eaux superficielles drainant le territoire sont captées en aval pour alimenter les populations et activités qui se concentrent dans la région littorale, notamment autour de Lorient et Quimperlé.

Le « Porter à connaissance » du SCoT du Pays du Roi Morvan (2012) mentionne l'existence de **douze captages**, dont huit d'eaux souterraines et quatre d'eaux superficielles. A cette date, sept de ces captages étaient concernés par un périmètre de protection de captage. L'Etat souligne l'absence de périmètre de protection pour cinq captages et indique que *«le SCOT devra rappeler au Syndicat de l'Eau l'obligation de mettre ces périmètres en place et aux communes l'obligation qui leur est faite d'intégrer les servitudes induites par les périmètres de protection de captage d'eau dans leurs documents d'urbanisme»*.

Il est à noter que la carte annexée au « Porter à connaissance » fait apparaître l'existence de 25 points de captage, dont certains sont probablement considérés comme un site unique dans le tableau joint au document, ainsi que 13 périmètres de protection. Enfin, le «Porter à connaissance» du PLUI (2016) recense 13 points de captage dont huit sont dotés d'un périmètre de protection en vigueur tandis que quatre périmètres sont en cours d'instruction et qu'un captage (Plaisance, à Guéméné-sur-Scorff) est destiné à être abandonné, car il n'est pas possible de régulariser ce prélèvement au titre de la loi sur l'eau. Son abandon est suspendu à la mise en service de nouvelles ressources.

On est donc conduit à constater des incertitudes dans le nombre exact des points de captage, leur dénomination, leur cartographie et la prise en compte des périmètres de protection qui leur sont associés. Toutefois, il y a lieu de se

baser sur les informations du « Porter à connaissance » du PLUI, qui sont les plus récentes (2016) (*tableau page ci-contre*).

Les **captages en rivière** destinés à l'alimentation en eau potable sont situés au Faouët (Barrégan, sur l'Ellé), à Pont Saint-Yves entre Plouray et Langonnet, et à Guéméné-sur-Scorff (Plaisance, sur le Scorff). Le captage de Pont Saint-Yves est utilisé pour le remplissage d'anciennes carrières à Gourin, procurant une réserve de 380.000 m³.

Les périmètres de protection génèrent des contraintes d'utilisation des sols qui doivent être intégrées dans les documents d'urbanisme.

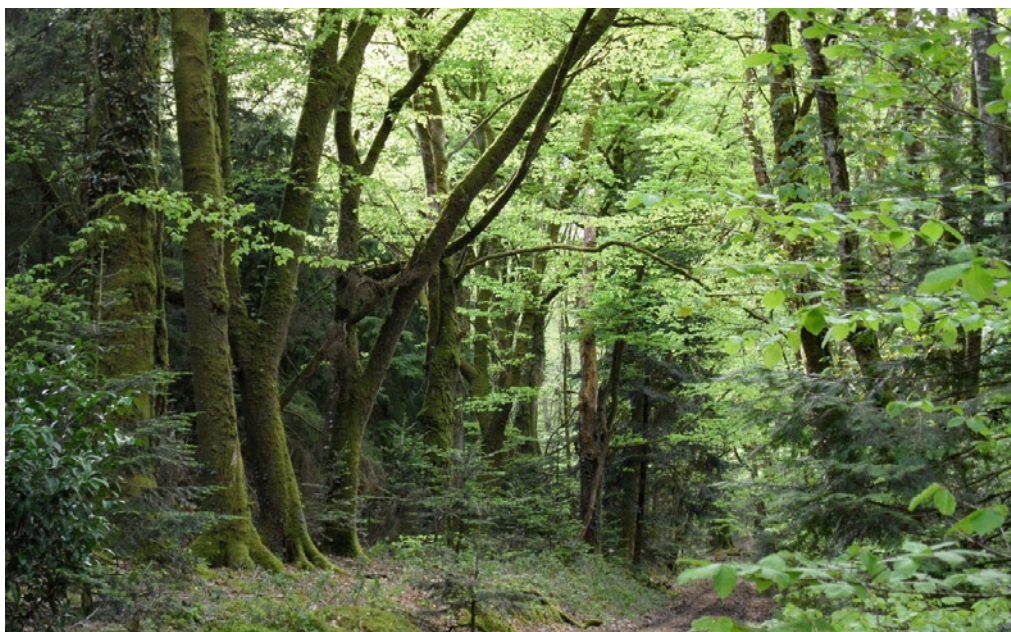
Un **Schéma d'aménagement et de gestion des eaux** (SAGE) a été adopté pour les bassins de l'Ellé et de l'Isole en 2009. Le SAGE du bassin du Scorff a été approuvé en 2015. Le territoire est aussi concerné à son extrême marge orientale par le SAGE du bassin du Blavet, approuvé en 2014. Enfin, un petit secteur au nord-est des Montagnes Noires est concerné par le SAGE de Châteaulin (EAPA-GHA).



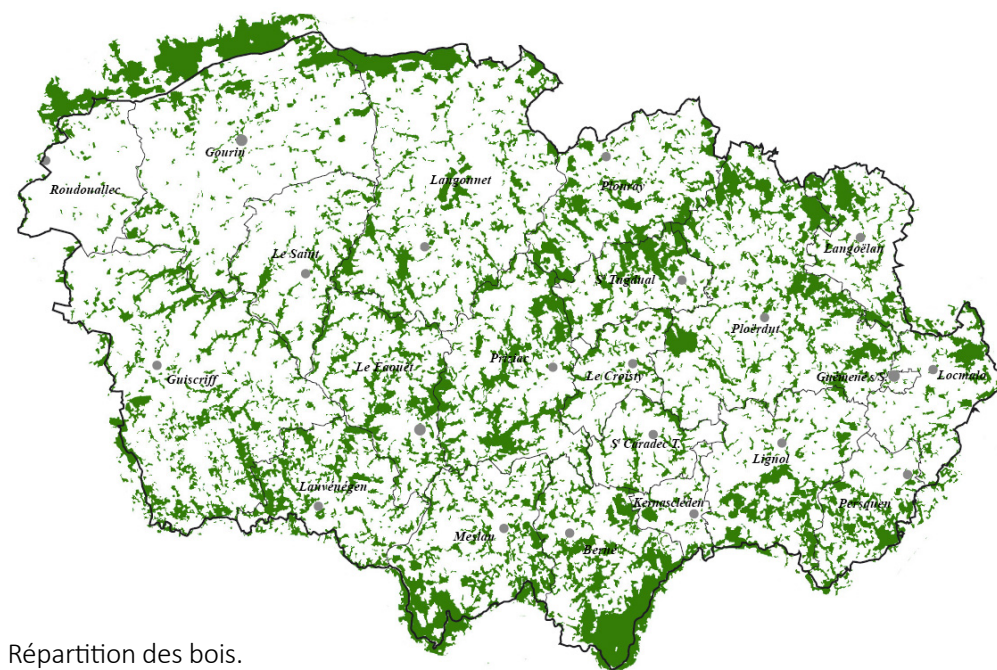
L'Aër à Priziac, à l'aval du moulin du Pont Tournant.



Une vallée très boisée : le Naïc à Lanvéneën.



Hêtraie dans les bois du Launay à Ploërdut.



Répartition des bois.



Parcelle d'épicéas coupée après les ravages du dendroctone en forêt de Pontcallec.

Les boisements

Le territoire du SCoT est **fortement boisé** (taux de 24,2 %), mais avec d'importantes variations selon les secteurs. Les parties du territoire au sous-sol schisteux ou au relief peu marqué (nord de Guiscriff, sud de Roudouallec, plateau de Gourin, nord de Lignol...) sont les moins boisées. Les bois se sont principalement développés sur les flancs de vallées, l'agriculture occupant les plateaux. Il existe en outre d'importants boisements sur les hauteurs, comme le massif de Conveau / Kerjean (750 ha) ou encore l'ensemble fragmenté qui couvre les hauteurs entre Plouray, Saint-Tugdual et Ploërdut (environ 800 ha). La seule forêt domaniale est celle de Pontcallec, sur la commune de Berné, qui couvre 542 ha. La plupart des autres boisements vont de quelques hectares à quelques dizaines d'hectares.

Ces bois représentent potentiellement une **ressource importante pour diverses utilisations** (bois d'œuvre, papier, énergie, etc). Au plan énergétique, le «Plan climat énergie» évalue le potentiel énergétique à 28 648 MWh/an, à partir des produits issus de l'entretien des forêts (et sans intégrer la ressource liée au bocage). De fait, le bois est déjà très utilisé pour le chauffage sur le territoire, à égalité avec l'électricité (environ 100 000 MWh/an). En ce qui concerne le bois d'œuvre, on note un intérêt croissant pour le bois destiné à la construction, et notamment pour les bois résineux (épicéa de Sitka, sapin de Douglas...) qui ont ici un bon potentiel de production.

Par ailleurs, d'importants volumes de **biomasse** se sont développés ces dernières années dans les fonds de vallées, notamment à l'emplacement des anciennes prairies qui bordaient les cours d'eau. Cette biomasse, principalement à base de saules, serait aujourd'hui valorisable pour le chauffage en mélange avec d'autres types de bois, mais cette perspective soulève des problèmes d'accès à des terrains abandonnés parfois depuis des décennies.

Sur le territoire du SCoT, 41 propriétés forestières sont soumises à un plan simple de gestion (PSG), pour une surface de 2604 ha. Elles possèdent toutes un PSG en cours de validité. Il existe aussi 65 propriétés qui adhèrent au «code de bonnes pratiques sylvicoles», totalisant 468 ha. Le **fort morcellement de la propriété forestière** (18 652 ha répartis entre 7024 propriétaires, soit 2,5 ha par propriétaire) constitue toutefois un obstacle important à la mise en valeur économique de la ressource en bois.

Le bocage

Comme les bois, le bocage peut constituer une ressource économique intéressante. Il est à noter que le mode de traitement appliqué autrefois à cette «forêt linéaire» visait une diversité d'utilisations possibles dans une économie d'auto-subsistance : le bocage devait produire du bois de chauffage (bûches, fagots) mais aussi du bois d'œuvre pour la construction, le mobilier ou les objets de la vie courante. Le paysage bocager actuel en porte encore témoignage, notamment sous la forme de vieux chênes d'émonde qui présentent d'ailleurs un intérêt écologique très élevé, mais la question qui se pose aujourd'hui aux gestionnaires du bocage est d'adapter celui-ci aux besoins actuels et futurs de l'économie en ce qui concerne les usages du bois.

Le développement important des surfaces forestières modifie la place du bocage dans l'économie, et en particulier, elle concurrence celui-ci pour la production de bois d'œuvre. De fait, le bocage se trouve de plus en plus affecté à la production de bois de chauffage. Cette fonction trouve aujourd'hui un regain d'intérêt face aux coûts des autres sources d'énergie et grâce à des méthodes



Exploitation du chêne à Kerminizy (Saint-Tugdual).



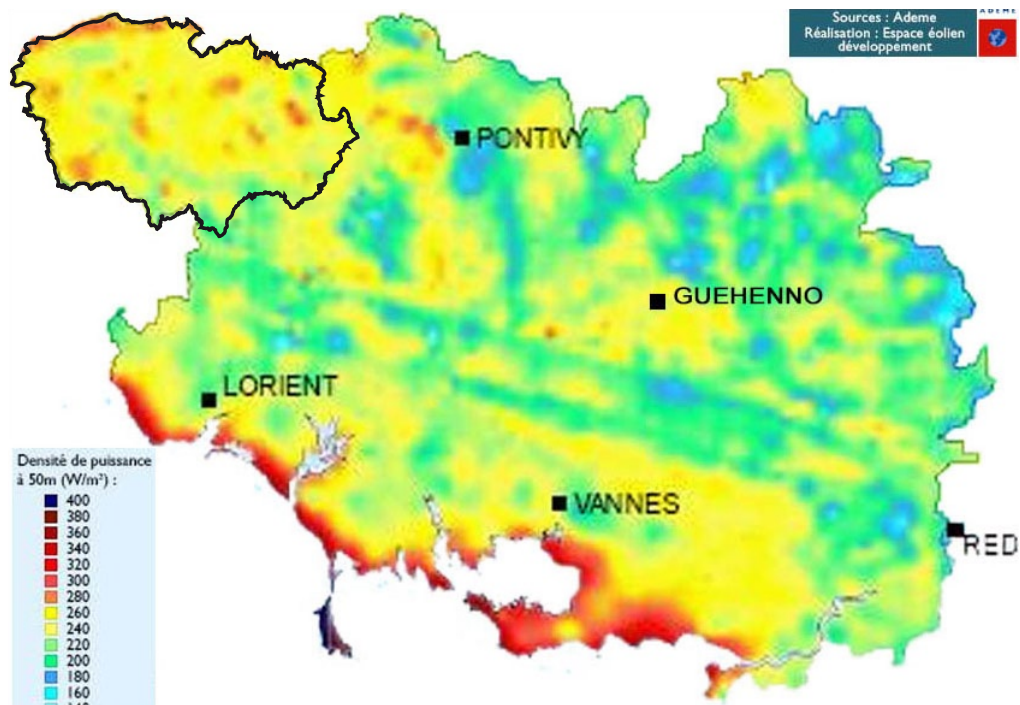
Haie à Gourin.



Un maillage bocager régulier à Lanvéneën.

de production, d'exploitation et de transformation plus efficaces. La place du bocage dans le paysage se trouve ainsi confortée, mais cette orientation crée aussi des risques pour la biodiversité dès lors que les peuplements d'arbres sont dominés par des cépées fréquemment coupées.

Avec une densité bocagère moyenne de 62 ml/ha et 96 ml/ha de SAU (surface agricole utilisée), dont 77 % «à fort potentiel de production de bois énergie», le Pays du Roi Morvan possède une ressource potentiellement importante et qui pourrait être développée. En effet, la demande de bois de chauffage devrait rester soutenue, sous forme de bûches et surtout de produits transformés (plaquettes, copeaux, granulés, bûches reconstituées...) offrant un meilleur rendement. Le Plan climat énergie évalue le potentiel énergétique théorique du bocage à 26 189 MWh pour une quantité de bois valorisable de 10 822 t/an. En additionnant les ressources de la forêt et du bocage dans un scénario de « valorisation locale ambitieuse », il estime à deux millions d'euros par an les ressources pouvant être dégagées au profit de l'entretien des espaces, des emplois locaux, et de l'agriculture en tant que complément de revenus.



Le potentiel éolien en Morbihan.



Eoliennes à Roudouallec.



Micro-centrale électrique sur l'Aër.



Capteurs solaires à Plouray.



Bois destiné au chauffage à Gourin.

Les sources d'énergies renouvelables

- **L'énergie hydraulique** : elle était autrefois exploitée par un grand nombre de moulins. Aujourd'hui, elle n'actionne plus que la micro-centrale hydro-électrique du Stérou, implantée sur l'Aër à Priziac, exploitée par une filiale d'EdF et d'une puissance de 500 KW. Le potentiel de développement de ce type d'installation sur le territoire est fortement contraint du fait des risques d'impacts sur l'environnement, en particulier sur le régime naturel des cours d'eau et les continuités écologiques. Les cours d'eau à grands migrateurs relèvent du nouveau régime des « rivières à préserver », qui succède au classement en « rivières réservées » interdisant toute création de micro-centrale.

- **L'énergie éolienne** : elle n'est exploitée qu'aux deux extrémités du territoire. A l'ouest, le parc éolien de Roudouallec (Goarem Menez) comporte sept machines (exploitant : ABO-Wind, puissance nominale totale : 5,6 MW). A l'est, celui de Langoëlan en compte deux (exploitant : Theolia, puissance nominale totale : 1,8 MW). Le potentiel de développement de cette énergie est théoriquement important, en particulier vers les Montagnes Noires, la Bretagne dans son ensemble étant considérée comme région « très favorable » à l'énergie éolienne (ADEME 1996). Le « Plan climat énergie » (PCET) du Pays du Roi Morvan met quant à lui l'accent sur l'existence d'un potentiel éolien non encore exploité. Celui-ci est cependant limité par diverses contraintes, en particulier la forte dispersion de l'habitat et la qualité des paysages. Sur ce dernier point, la majeure partie du territoire est considérée comme « paysage emblématique fort » ou « majeur » et donc non indiquée pour l'implantation d'éoliennes de forte puissance (Schéma départemental d'implantation des éoliennes, 2005).

Si la crête des Montagnes Noires est particulièrement bien exposée au vent, elle constitue un ensemble paysager hautement sensible en raison de sa visibilité à longue distance. En revanche, il existe au sud des Montagnes Noires des hauteurs moins dégagées qui peuvent présenter un potentiel de production intéressant dans un environnement de moindre sensibilité.

- **L'énergie du bois** : le bois conserve un rôle important comme moyen de chauffage des particuliers, grâce à des filières locales qui exploitent les haies et les boisements. La consommation locale de bois pour le chauffage était évaluée en 2002 à environ 102.000 MWH/an (source : PCET). La mise en service d'une chaufferie à bois alimentant plusieurs équipements publics au Faouët témoigne

du potentiel de cette ressource, qui est abondante et en expansion, mais dont l'exploitation conserve pour le moment un caractère artisanal pouvant poser des problèmes de sécurité et de régularité des approvisionnements. Cette situation devrait cependant évoluer avec l'accroissement des besoins, notamment dans la zone littorale, et l'arrivée de nouveaux acteurs économiques tels que Total, qui commercialise des granulés de bois. Il existe à Ploërdut une activité de fabrication de bûches à base de copeaux de bois compressés.

- **L'énergie solaire** : on recensait en 2006 12 installations de chauffe-eau solaires et 4 installations de panneaux photo-voltaïques (source : PCET). Ces chiffres doivent être largement dépassés aujourd'hui, notamment pour les panneaux photo-voltaïques. Si le potentiel du photo-voltaïque est limité par l'ensoleillement médiocre, celui du solaire thermique reste intéressant - et sans doute sous-estimé par les particuliers - car un ensoleillement moyen est suffisant pour le rentabiliser.

- **L'énergie liée à la méthanisation** : le potentiel est élevé sur le territoire, du fait de l'importance des activités d'élevage. Il reste peu développé du fait d'un manque d'intérêt et d'investissements, mais cette situation pourrait évoluer favorablement. Par ailleurs certains mouvements de défense de l'environnement sont opposés à l'implantation d'unités de méthanisation de déchets agricoles au motif qu'elles participeraient au développement de l'agriculture intensive.



Panneaux photovoltaïques sur un bâtiment agricole à Lignol.



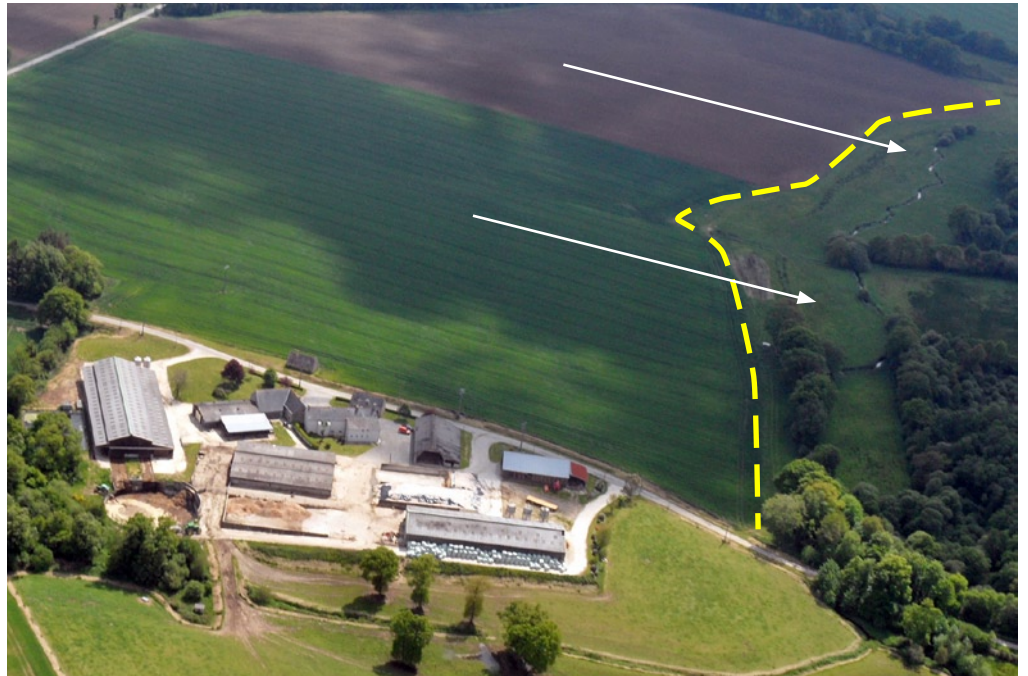
Station d'épuration de la zone industrielle de Gourin.



L'implantation d'usines à l'écart de l'habitat peut permettre de limiter la gêne liée aux odeurs. Abattoir de Stanven à Plouray.



Désherbage de parcelle agricole dans les Montagnes Noires.



La disparition des anciens talus de ceinture des fonds de vallées (tirets) accélère le transfert des polluants et fertilisants vers les cours d'eau (Lignol).

Les pollutions et nuisances

1. Les activités générant des pollutions et nuisances

Les principales activités a priori susceptibles de générer des pollutions et nuisances sont principalement les activités extractives, les activités industrielles et artisanales, l'agriculture, l'habitat, les transports, et les activités liées au traitement des déchets.

Les activités extractives

Il a été indiqué précédemment qu'elles sont peu nombreuses sur le territoire. On rappelle qu'il reste une grande carrière de quartzite dans les Montagnes Noires, à 4 km au nord-est de Gourin, ainsi que quelques petites carrières de granite (Berné, Le Saint, Plouray) (*source : DREAL Bretagne 2013*).

Ces activités peuvent générer divers types de pollutions et nuisances (poussières, bruits, pollution de l'eau par des sédiments, des hydrocarbures et des substances chimiques, trafic de poids-lourds...). Il n'a pas été noté que les exploitations présentes sur le territoire posaient des problèmes particuliers de pollutions ou de nuisances. Il faut cependant signaler que des doutes ont été exprimés quant aux conditions dans lesquelles ont été réhabilités et dépollués les anciens sites d'extraction d'uranium disséminés dans la partie sud du territoire (Berné, Meslan, Persquen, Lignol...).

Les activités industrielles

Elles sont pour l'essentiel concentrées sur quelques sites, principalement à Gourin, Le Faouët et Guiscriff, et liées à l'agro-alimentaire. Il existe également des sites industriels isolés (conserverie sur l'Inam entre Lanvénegen et Le Faouët, abattoir de Stanven à Plouray, fabrication d'emballages à Guémené-sur-Scorff, casserie d'œufs à Kernasclédén...).

Les activités industrielles peuvent produire différents types de nuisances : pollutions atmosphériques, odeurs, bruits, pollution bactériologique ou chimique de l'eau, lumières, trafic de véhicules...

La **pollution des milieux aquatiques** est aujourd'hui mieux prévenue grâce à des dispositifs de traitement performants, mais des dégradations de la qualité de l'eau continuent d'être constatées à l'aval de certains points de rejet, comme sur l'Inam à l'aval de Gourin. Par ailleurs les risques de pollution sont accrus en périodes d'étiage lorsque la dilution des effluents des stations d'épuration est faible.

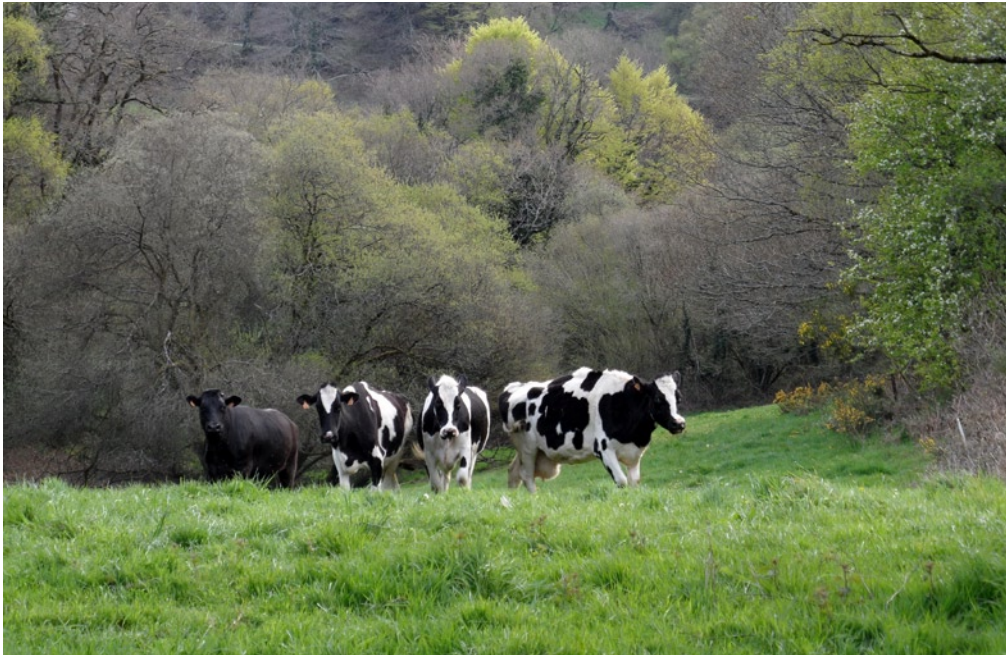
La question des **odeurs** émises par certaines usines (abattoirs par exemple) reste entière et peut poser des problèmes pour le voisinage. On relève cependant des améliorations, comme le remplacement du dispositif d'épandage de certains effluents de la Conserverie Morbihannaise par une installation de méthanisation. Le dossier d'enquête publique relatif au projet de station d'épuration de cette usine expose les nuisances auxquelles sont confrontés les riverains (bruits, odeurs, pollution lumineuse et trafic de poids-lourds).

La base de données publique *Basias* (www.basias.brgm.fr) répertorie les activités industrielles ou artisanales actuelles ou anciennes susceptibles d'être à l'origine de pollutions des sols. A titre d'exemple, 45 établissements de ce type, dont 12 en activité, sont répertoriés sur la commune de Gourin.

Les activités agricoles

Les activités agricoles produisent des pollutions et nuisances, de natures et d'intensité diverses selon les productions et les méthodes employées. On citera notamment les risques de pollution du sol, du sous-sol, des eaux superficielles et des eaux souterraines par des fertilisants, des déjections animales ou des produits phyto-sanitaires, les émissions de méthane par les élevages bovins, la production de déchets divers dont l'élimination n'est pas toujours correctement assurée, les risques de transport par le vent de produits phyto-sanitaires vers les zones habitées, les pollutions olfactives...

Bien que des investissements très importants aient été effectués dans les exploitations agricoles pour prévenir ces pollutions, avec de réels succès,



L'élevage de bovins est une source importante d'émissions de gaz à effet de serre. Vallée du Scorff à Ploërdut.



Le bâti ancien des bourgs (ici à Roudouallec) est le plus souvent dépourvu d'isolation thermique et son chauffage est très coûteux.

l'agriculture demeure une source notable de pollutions en rapport avec son importance économique et sa part prépondérante dans l'affectation des sols. Le "Plan climat énergie" de Roi Morvan Communauté (2013) indique ainsi que le secteur agricole est *"le premier émetteur de gaz à effet de serre du territoire"* avec 59 % des émissions totales de GES, principalement dues à des émissions de la fermentation entérique des ruminants et à la volatilisation des engrais organiques et chimiques.

D'autres activités connexes à l'agriculture et génératrices de pollutions peuvent être mentionnées. Les élevages de visons ont disparu, et les piscicultures également ; celle de Pontcalleck, qui était une des principales sources de pollution du Scorff, est aujourd'hui fermée.

L'habitat

L'habitat est une source de pollution principalement au travers de la production d'eaux usées, de l'utilisation de produits phyto-sanitaires dans les jardins et des appareils de chauffage.

Selon le "Plan climat énergie" de Roi Morvan Communauté, l'habitat est le premier secteur pour les **émissions énergétiques de gaz à effet de serre**, avant les transports. Le fioul est l'énergie la plus utilisée pour le chauffage. Le même rapport fait état d'un parc de logements *"vétuste et énergivore qui augmente la facture moyenne des ménages"*. En effet, 54 % des logements sont classés en catégorie G "très énergivore" et 79 % en catégories F et G, donc avec de très mauvaises performances énergétiques. Le nombre de logements en catégorie supérieure à D est insignifiant. Il existe donc, au niveau de l'habitat, un très fort potentiel de réduction des consommations énergétiques et de diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Les transports

Les véhicules à moteur thermique sont à l'origine de pollutions diverses (CO₂, oxydes d'azote, particules fines, benzène et autres hydrocarbures...). L'amélioration des performances des véhicules au regard des émissions polluantes est contrebalancée par la tendance à l'augmentation du trafic automobile. Par ailleurs les transports par route génèrent des nuisances sonores, qui affectent cependant peu la population du territoire puisque la principale route traversant celui-ci (D 769) passe bien à l'écart des habitations

sur la quasi-totalité de son tracé.

Selon le "Plan climat énergie" de Roi Morvan Communauté, les déplacements du territoire génèrent des consommations de l'ordre de 248 000 MWh/an et des émissions de l'ordre de 66 500 TCO₂/an, soit 19 % des émissions totales du territoire. Sur ce total, 68 % des émissions sont liées aux déplacements quotidiens. Il est à noter que 80 % des déplacements sont effectués en voiture.

Le secteur tertiaire

Le "Plan climat énergie" de Roi Morvan Communauté indique que les bâtiments tertiaires sont responsables de 102 406 MWh/an de consommation, soit 9 % des consommations totales du territoire et 3 % de ses émissions de GES.

Les commerces constituent le premier sous-secteur consommateur d'énergie primaire, l'enseignement étant le premier sous-secteur émetteur de gaz à effet de serre au travers de l'énergie consommée pour le chauffage des bâtiments.

La gestion des déchets

Elle incombe à Roi Morvan Communauté, qui a mis en place des dispositifs de collecte, récupération et tri des déchets. Le traitement des déchets est pris en charge par le SITTOMI (Syndicat intercommunal pour le transfert et le traitement des ordures ménagères du Morbihan intérieur). Le tri des déchets (hors verre et papiers) est effectué à Glomel. Les ordures ménagères résiduelles non valorisables sont traitées par incinération dans une "unité de valorisation énergétique des déchets" située à Pontivy. La vapeur produite est vendue à des industriels. Les refus de l'incinération sont enfouis à Gueltas. Le verre est expédié en Charente et les papiers à Naizin (56).

Le tonnage de déchets traités en 2015, en provenance de Roi Morvan Communauté, était de 5886 t, soit 203 kg par habitant, sensiblement au-dessus de la moyenne du territoire relevant du SITTOMI (186 kg).

Il existe sur le territoire un réseau de trois déchèteries (Gourin, Le Faouët, Guémené-sur-Scorff) et trois mini-déchèteries (Plouray, Le Croisty, Guiscriff) pour le dépôt des déchets volumineux et de déchets faisant l'objet d'un traitement spécifique.



Dispositifs de collecte des effluents dans une porcherie à Priziac.



Les sites d'anciennes décharges devraient être localisés dans les documents d'urbanisme communaux (Berné (Kervéno), 2006).

On rappellera également que le territoire comporte d'anciennes **décharges d'ordures ménagères** potentiellement génératrices de pollutions, notamment par les lixiviats susceptibles de contaminer des sols ou des cours d'eau. Ces décharges sont en principe répertoriées par la base de données *Basias* déjà évoquée. On peut toutefois regretter qu'elles ne soient habituellement pas repérées sur les documents d'urbanisme. Il peut en effet être utile de conserver la mémoire de ces sites dans des documents publics, de manière à prévenir des difficultés au cas où des projets de toute nature concerneraient ces sites.

Il n'existe pas de dispositif particulier pour les **déchets des entreprises**. Ceux-ci sont en principe dirigés vers les déchèteries publiques. Il existe cependant un problème pour le stockage des déchets inertes des entreprises.

Enfin, si l'**activité agricole** recycle une partie de ses déchets et de ceux des collectivités, elle génère aussi des quantités importantes de déchets qui sont traités de différentes manières en fonction de leur nature (récupération, traitement, épandage, mise en décharge...). Les dispositifs de collecte et de traitement des déchets agricoles tels que plastiques, emballages, gravats, matériaux amiantés... ne sont pas tous au point ou posent des problèmes de coûts. En revanche, des progrès importants ont été faits pour la rétention des effluents liquides afin d'éviter leur écoulement dans le milieu naturel et les cours d'eau. Certains de ces déchets (lisiers et déchets végétaux) pourraient faire l'objet d'une valorisation énergétique (biogaz), qui nécessiterait de trouver une filière de valorisation des digestats de méthanisation, par exemple pour la production d'engrais.

2. Nature et importance des émissions

Elles ont été quantifiées seulement en ce qui concerne les **émissions de gaz à effet de serre** (données 2006), qui sont évaluées par le "Plan climat énergie" à 357 000 teq de CO², soit 14 teq CO² par habitant.

Comme on l'a vu, l'agriculture est le premier secteur émetteur de GES (59% des émissions du territoire, pour une moyenne de 31% en Morbihan), essentiellement pour ses émissions non énergétiques. Elle est suivie par les transports (18 %, pour 20 % en Morbihan), l'habitat (13 %) et l'industrie (5 %). Si l'on ne considère que les émissions énergétiques, la contribution de l'habitat s'élève à 37 %.

Il est à noter que la **fonction "puits carbone"** assurée par les espaces naturels du territoire, notamment du fait de la croissance végétale, compense près de 27 % de l'impact des émissions du territoire sur le climat.

3. Les polluants dans l'environnement du territoire

La qualité de l'eau

La présence de polluants est surveillée pour les eaux brutes et les eaux traitées destinées à la consommation humaine. Des mesures sont effectuées dans les eaux brutes dans le cadre des missions de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, tandis que les mesures de qualité des eaux potables sont réalisées par l'Agence régionale de santé (ARS) et par les exploitants des réseaux.

En ce qui concerne les eaux distribuées, le "Porter à connaissance" du SCoT (2012) considère que *"la qualité de l'eau distribuée sur le territoire du SCOT ne pose pas de problème particulier. Les échantillons prélevés par les services de l'Agence Régionale de Santé en 2010 sont conformes aux limites de qualité fixées par les textes pour les paramètres analysés"*.

En ce qui concerne les eaux brutes, le *"Profil environnemental du pays de Centre-Ouest Bretagne"* (DREAL Bretagne, 2003) mettait l'accent sur plusieurs problèmes en relation avec la **qualité de l'eau** :

- 63 % des communes sont classées en **Zone d'Excédent Structurel (ZES)** au regard de la production d'azote animal. Toutefois, ces données DREAL doivent être précisées par le fait que sur les trois anciens cantons du territoire, seul



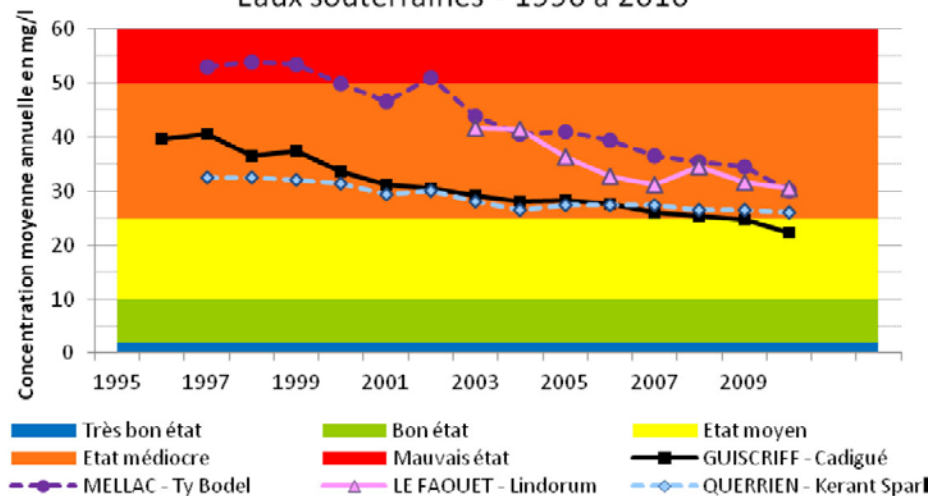
La station de pompage de Keréven, sur le Scorff (à Pont-Scorff), alimente en eau potable une partie du Pays de Lorient.



En forêt de Pontcallec.

Nitrates - concentration moyenne annuelle

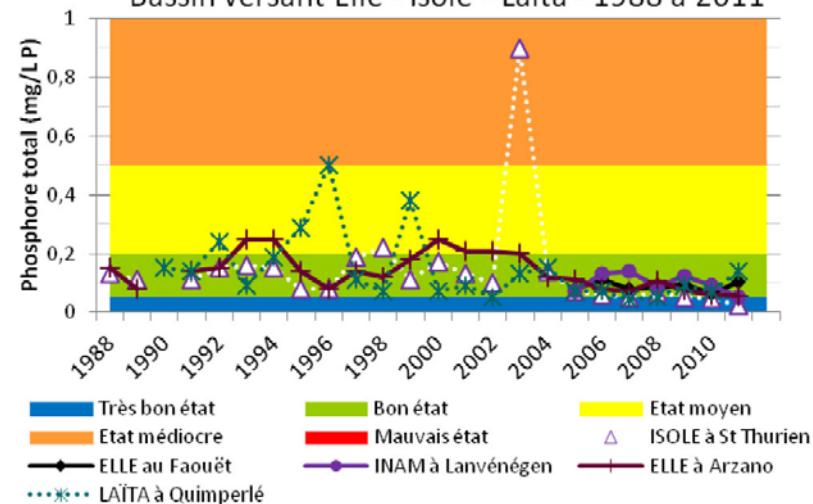
Eaux souterraines - 1996 à 2010



Source : SAGE Ellé-Isole-Laiïta

Phosphore total - Percentile 90

Bassin versant Ellé - Isole - Laiïta - 1988 à 2011



celui du Faouët est classé en zone d'excédent structurel en azote (pression d'azote organique > 170 kg/ha, données 2009). Le canton de Gourin est classé hors zone d'excédent structurel depuis 2009. Par ailleurs les anciens cantons de Gourin et du Faouët ont des sols cultivés trop riches en phosphore (données 2000-2004).

- 60 % des **rejets de l'activité agroalimentaire** se font via une station d'épuration collective, provoquant des risques de dysfonctionnement de ces stations et créant ainsi une forte pression des rejets sur les milieux aquatiques,

- la **qualité physico-chimique des eaux de surface** est préoccupante, surtout si l'on considère que les cours d'eau concernés débutent leur parcours sur le territoire du Pays (bassins versants amont).

Plus récentes, les **données de 2008** produites par l'Agence de l'eau sur la qualité des cours d'eau confirment une qualité généralement **médiocre** pour l'indicateur nitrates (25 à 50 mg/l dans les eaux brutes) mais **plutôt bonne** pour les autres matières azotées, le phosphore, les matières oxydables et les pesticides. Une **lente amélioration** se dessine ces dernières années en ce qui concerne les teneurs en **nitrates**, témoignant des efforts entrepris. Les collectivités se sont engagées à atteindre le bon état biologique de l'ensemble des cours d'eau du territoire en 2015, en application de la Directive cadre sur l'eau.

Plus récemment encore, l'Observatoire de l'eau en Bretagne considère que d'une manière générale, la qualité générale des eaux superficielles et souterraines du territoire du ScoT est actuellement **plutôt bonne**, avec une légère tendance à l'amélioration sur plusieurs années. Les facteurs déclassants sont les **nitrates** et, certaines années, les matières oxydables.

- Matières organiques et oxydables : qualité moyenne à mauvaise en 2012 selon les points de mesure, avec une dégradation sur l'intervalle 2011-2012.

- Matières azotées hors nitrates : situation bonne en 2012 sur tous les points de mesure. Stabilité par rapport à 2011.

- Nitrates : en 2012, deux points de mesure dans la tranche 10 – 25 mg/l et un dans la tranche 25 – 50 mg/l. Stabilité par rapport à 2012. En ce qui concerne le Scorff par exemple, on notait en 2009 que « *les maximums sont*

passés de 30 en 2008 à 32 mg/l en 2009. Après une forte augmentation jusque dans les années 1990, la situation est relativement stable depuis 2002 avec des moyennes proches de 23 mg/l et des pointes annuelles de l'ordre de 30 à 35 mg/l. »

- Matières phosphorées : qualité très bonne à bonne en 2012, stable ou en baisse par rapport à 2011.

- Proliférations végétales : qualité très bonne à bonne, stable par rapport à 2012. Cet indicateur est très lié au paramètre « matières phosphorées ».

- Pesticides : un seul point de mesure (hors territoire, à Quimperlé), qualité bonne.

- Etat biologique (IBGN) : très bonne qualité.

- Etat biologique (indice poissons rivière) : qualité très bonne à bonne.

- Etat biologique (macrophytes) : état bon à moyen.

- Etat écologique 2011 (biologique) bon (Scorff, Ellé) à très bon (Isole).

- Etat écologique (physico-chimique) 2011 : très bon (Aër) à bon (autres cours d'eau).

Par ailleurs on constate un **bon état chimique des eaux souterraines** sur l'ensemble du territoire (bilan 2011, données 2007-2011).

La qualité des eaux des bassins Ellé / Isole et Scorff est considérée comme **relativement préservée** par rapport à d'autres bassins qui drainent des territoires d'agriculture intensive. Cette caractéristique peut s'expliquer par l'occupation des sols, avec une part importante des surfaces en herbe et des boisements. Si certaines pollutions ont été fortement réduites, notamment celles liées aux effluents urbains et industriels, le principal point noir reste les **pollutions d'origine agricole**, pour lesquelles les **améliorations sont réelles mais lentes** par rapport aux efforts engagés. Par ailleurs on ne peut exclure qu'une possible tendance à l'augmentation des surfaces cultivées, corrélativement à un repli de l'élevage laitier, aille à l'encontre de ces tendances positives.



Un nouveau dispositif d'épuration, de type filtres plantés de roseaux, a remplacé en 2013 l'ancien système de lagunage au bourg de Saint-Tugdual.

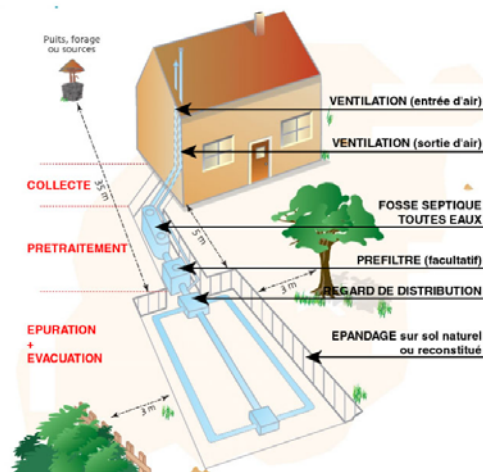


Station d'épuration à Plouray.



La station de Guéméné-sur-Scorff s'est révélée sous-dimensionnée en 2014.

[Composition d'une filière ANC]



Éléments de prétraitement:

- Fosse toutes eaux
- Fosse septique
- Bac dégraisseur

Éléments de traitement:

- Tranchées ou lit d'épandage
- Filtre à sable vertical
- Terre d'infiltration

Assainissement non collectif. Document Roi Morvan Communauté.

L'assainissement des eaux usées

- Dans les **secteurs non desservis par l'assainissement collectif**, Roi Morvan Communauté assure depuis 2006 le contrôle des installations d'assainissement non collectif conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (art. L 2224-8). Elle est dotée d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC), qui permet d'assurer le contrôle des installations d'assainissement de la conception et réalisation jusqu'au suivi du bon fonctionnement. Elle assure l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif et le traitement des matières de vidange issues de ces installations. Un diagnostic est également effectué à l'occasion des ventes.

Dans un contexte d'habitat dispersé, où de nombreux hameaux et lieux-dits ne sont pas raccordés ni raccordables à l'assainissement collectif, il est particulièrement important que les assainissements autonomes fonctionnent correctement.

- Dans les **secteurs desservis par l'assainissement collectif**, les eaux usées sont traitées dans des stations d'épuration. Il en existe 22 au début de 2017, une nouvelle station étant prévue dans l'année à Gourin. Toutes ces stations ont des rejets conformes aux normes européennes mais dans cinq d'entre elles (Guiscriff, Lanvénege, Ploërdut, Plouray, Saint-Tugdual), en 2014, les rejets n'étaient pas conformes aux normes locales. En outre, il a été noté que pour la station de Guéméné-sur-Scorff, *"la charge entrante représente 144 % de la capacité nominale pour l'année 2015 alors qu'en 2014, elle représentait 65 % de la capacité nominale. Lors de l'élaboration du PLUi du Pays du Roi Morvan, une attention toute particulière devra être apportée à cette station."* (source : Porter à connaissance du PLUi).

La qualité de l'air

Elle n'est pas mesurée sur le territoire de la communauté de communes. Le *"Profil environnemental du pays de Centre-Ouest Bretagne"* (DREAL Bretagne, 2003) indique que *"les rejets atmosphériques sont limités et circonscrits géographiquement"*. Une certaine prudence est de rigueur à l'égard du préjugé selon lequel *"en Bretagne, le vent d'ouest chasse les pollutions"*. Ainsi, le *"profil environnemental de Bretagne"* (DREAL Bretagne, 2014) indique que

"au-delà des polluants et nuisances classiques inféodés aux zones urbaines, des spécificités bretonnes viennent compléter la situation. À titre d'exemple, la prédominance de l'activité agricole productrice de phytosanitaires sur une grande partie du territoire, produit des molécules polluantes se dispersant au gré des vents". Avant d'être un agent de nettoyage, le vent peut être un facteur de transfert et de dispersion, susceptible d'amener des pesticides vers une zone habitée depuis un champ en cours de traitement, même si les agriculteurs sont attentifs à limiter ce risque.

Autres pollutions et nuisances

Les **nuisances sonores** liées au trafic routier affectent très peu le territoire, comme on l'a vu ci-dessus. En revanche il existe quelques sources ponctuelles de nuisances sonores liées à des établissements industriels. Les carrières sont quant à elles à l'écart des secteurs habités, et il n'a pas été noté d'observations rendues publiques quant à une éventuelle gêne sonore liée aux deux parcs éoliens en fonctionnement.

Les **pollutions lumineuses** ne semblent pas constituer un problème notable sur ce territoire peu urbanisé. Il peut cependant exister des problèmes ponctuels affectant les riverains d'installations industrielles, comme le signale le dossier d'enquête publique relatif à un projet industriel.

Les **nuisances olfactives** sont liées aux bâtiments d'élevage hors-sol, aux épandages agricoles et à certaines industries agro-alimentaires générant des odeurs à partir des bâtiments (abattoirs, par exemple) ou des dispositifs d'épandage d'eaux résiduelles de conserveries.

Il n'existe pas de centre d'enfouissement technique pouvant générer des nuisances olfactives.



La mulette perlière d'eau douce, très sensible aux nitrates, est en voie de disparition en Bretagne. Dessin Brehms Tierleben (domaine public).

4. Les effets des pollutions et nuisances

Les effets des pollutions et nuisances sur la **santé publique** dans le pays du Roi Morvan ne sont pas connus. Il n'existe pas de données épidémiologiques spécifiques au territoire et qui permettraient d'aller au-delà des interrogations sur de possibles liens entre le développement de certaines pathologies et des facteurs environnementaux tels que les substances chimiques dans l'habitat ou l'alimentation ou encore l'utilisation de produits phyto-sanitaires en agriculture.

Les effets des pollutions et nuisances sur la **biodiversité** dans l'aire d'étude sont mieux connus, dans la mesure où l'évolution de certains indicateurs peut être corrélée à des altérations de l'environnement. Ainsi, la classification de l'état écologique des cours d'eau met en œuvre la méthode de l'**indice biologique global normalisé** (IBGN), qui repose sur la présence ou l'absence d'espèces bio-indicatrices sensibles aux pollutions, ainsi que sur la richesse faunistique globale aux points de relevés. Il est possible de consulter la carte de l'état écologique des cours d'eau (*source : Agence de l'eau Loire-Bretagne*), qui présente la classification des principaux cours d'eau du pays du Roi Morvan (données 2013). Les cinq catégories du classement vont de "très bon" à "mauvais", tous les cours d'eau étudiés sont classés dans la catégorie "bon", à l'exception de l'Inam classé en catégorie "très bon". Ces données ont toutefois un caractère très partiel, car le nombre de cours d'eau analysés est limité et les séries de données sont souvent incomplètes.

Un exemple d'incidence de polluants sur le milieu aquatique est fourni par l'**étang du Dordu**, sur la commune de Langoëlan, où des **proliférations saisonnières de cyanobactéries** (micro-algues) créent des risques sanitaires et justifient l'interdiction de la baignade. Ces proliférations résultent d'une conjugaison de facteurs, parmi lesquels la présence en excès d'éléments nutritifs (azote et phosphore).

La quasi-disparition de la mulette (moule) perlière d'eau douce, espèce jadis très répandue, est à mettre au compte de trop fortes teneurs des eaux en nitrates, que cette espèce ne peut supporter.

Des indicateurs biologiques pourraient être employés pour évaluer la présence de polluants dans des milieux autres qu'aquatiques. Cette

éventualité pose toutefois de nombreux problèmes méthodologiques et pratiques.



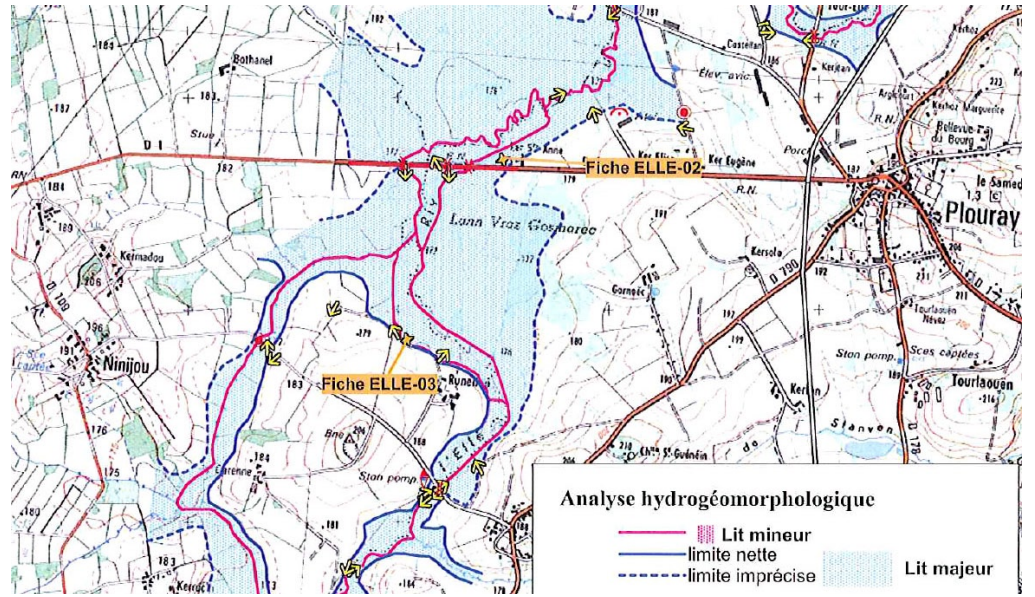
Crue du Scorff à Lignol, février 2014.



Inondations à Quimperlé, janvier 2014 (photo JP Tranvouëz / FR3 Bretagne)



Récupération des eaux pluviales dans un quartier de Guisriff.



Extrait de l'atlas des zones inondables, secteur de Plouray.

1. Les risques naturels

Les risques naturels communs à l'ensemble du territoire

- **Le risque sismique** : le séisme de magnitude 5,4 survenu le 30 septembre 2002 dans le sud-ouest du Morbihan a posé la question de la sismicité en Bretagne méridionale. D'autres séismes plus faibles ont été enregistrés depuis. La zone du socle hercynien, qui va de la Bretagne au Massif Central, est soumise à une sismicité faible mais relativement constante. Au sein de cet ensemble, les abords de la grande faille cisailante qui court le long de la Bretagne sud sont particulièrement exposés à cette activité. Toutefois, la carte nationale du zonage sismique la plus récente, établie dans le cadre du Programme national pour la prévention du risque sismique (PNPRS), place l'intégralité de la Bretagne en zone dite « d'aléa faible ».
- **Les risques météorologiques** (tempête, grêle, canicule, grand froid).

Les risques naturels limités à certaines communes

- **Le risque d'inondation** : la seule commune du territoire classée vulnérable au risque d'inondation fluviale est Le Faouët (risque moyen, 6 à 10 enjeux). En outre il a été élaboré un **atlas des zones inondables** pour les vallées de l'Inam, de l'Ellé et du Scorff, faisant apparaître le lit majeur des cours d'eau et la présence d'éléments d'occupation du sol ayant un rôle dans le fonctionnement hydraulique.

Les crues de l'hiver 2013-2014 ont confirmé le caractère limité de ce risque sur le territoire lui-même. En revanche, les précipitations et les ruissellements sur le bassin versant de l'Ellé et de l'Isole ont une incidence directe sur les inondations qui affectent la basse-ville de **Quimperlé**. La conjugaison entre le rétrécissement de la vallée au point de confluence des deux rivières et l'influence des marées dans ce secteur peut engendrer des inondations importantes, d'autant plus dommageables qu'elles affectent des quartiers d'habitat

et de commerce à caractère central. Le SAGE Ellé-Isole-Laïta (tableau de bord 2011-2012, p. 17-18) rappelle ce risque ainsi que les actions engagées (atlas des zones inondables, plan de prévention du risque d'inondation, plan communal de sauvegarde, système d'alerte de la population). Le SAGE contient par ailleurs des prescriptions E2-12, E2-13 et E2-4 qui concernent respectivement :

- la réalisation d'une étude préalable à la réalisation d'aménagements dits « de ralentissement dynamique » (2010-2013)
- la réalisation d'une étude hydrosédimentaire sur l'estuaire (2012)
- la culture du risque et la sensibilisation de la population.

Le territoire du SCOT du pays du Roi Morvan serait potentiellement concerné par la réalisation d'ouvrages de ralentissement dynamique si cette solution était retenue. De tels dispositifs peuvent consister par exemple à sur-inonder des zones humides ou d'anciennes zones humides, ou encore à restaurer des champs d'inondation (*source : Boubée Y. 2006, Ralentissement dynamique des crues : synthèse technique, ENGREF*). En tout état de cause, le territoire du SCOT est dès à présent concerné par toutes mesures susceptibles de limiter les ruissellements : limitation des surfaces imperméabilisées, infiltration à la parcelle, dispositifs drainants le long des voies, bassins d'orage, reconstruction de talus, protection des zones humides, etc.

- **Le risque de feux dans les espaces naturels** (massifs forestiers) : il concerne quelques ensembles boisés situés notamment à Gourin et Langonnet (bois de Conveau), Berné (forêt de Pontcallec), sur les hauteurs entre Plouray, Saint-Tugdual et Ploërdut, en vallée de l'Ellé (Sainte-Barbe / Barrégan, bois de Boblaye à Meslan...). Mais deux communes seulement (Gourin et Langonnet) sont classées comme « soumises au risque de feu d'espaces naturels ».

- **Le risque d'affaissement de cavités souterraines** : il est mentionné à Langonnet (travaux de recherches minières), Gourin (ardoisières), Meslan, Berné, Saint-Caradec-Trégomel, Kernascléden, Lignol et Persquen (mines d'uranium).

Source des informations : Dossier départemental des risques majeurs.



L'usine Ardo, à Gourin, est classée comme «site industriel présentant des risques majeurs» du fait des volumes d'ammoniac qui y sont stockés.



Les réaménagements de carrefours le long de la D 769 ont contribué à réduire la mortalité routière sur cet axe. Ici, giratoire de Restalgon au Faouët.



La circulation de poids-lourds dans les bourgs est un facteur de risques.

2. Les risques technologiques

Les risques liés au transport de matières dangereuses concernent :

- Les communes traversées par la D 769 et le contournement nord de Gourin en tant que routes à grande circulation
- Les communes traversées par un gazoduc (Lanvénege, Guiscriff, Gourin, Le Faouët et Roudouallec). Autour de ces canalisations, des marges d'inconstructibilité doivent être respectées.

Il n'existe aucun site industriel classé " Seveso " sur le territoire. En revanche, l'usine Ardo à Gourin est classée comme « **site industriel présentant des risques majeurs** » en raison des volumes d'ammoniac réfrigérant qui y sont stockés. De ce fait, la commune de Gourin est classée comme « soumise au risque industriel ». Il est précisé que « *le risque ammoniac fait référence au risque pouvant résulter de ce produit. Ce déversement est susceptible de provoquer un nuage toxique. L'action menée par les services de l'Etat autour des sites concernés, se traduit par la prise en compte du risque à la source avec la prescription pour les exploitants de mesures permettant la réduction des risques Les conséquences d'accident propres au risque ammoniac sont , le plus souvent, confinées aux limites de l'exploitation à l'origine du risque. Il est à noter, toutefois, que des conditions défavorables (vent) peuvent entraîner la dispersion du nuage toxique à l'extérieur du périmètre de l'exploitant* ».

Source des informations : Dossier départemental des risques majeurs.

On rappellera par ailleurs que les sites présentant des risques de pollution des sols sont répertoriés par la base de données Basias gérée par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM).

Enfin, le thème des **accidents de la route** peut être rattaché aux risques technologiques. D'après les décomptes tenus par la DREAL Bretagne et consultés début 2017, 14 personnes ont été tuées sur la route entre 2012 et 2016 dans neuf des 21 communes du territoire. Ces morts ont eu lieu essentiellement sur des routes départementales (12). Parmi les 14 personnes tuées figuraient deux motards, un cycliste et un piéton.

La D 769 a été le théâtre d'un grand nombre d'accidents mortels dans les années qui ont suivi son réaménagement. La situation s'est nettement améliorée depuis, des réaménagements de carrefours et l'implantation de radars ayant complété la tendance favorable observée par ailleurs au plan national.



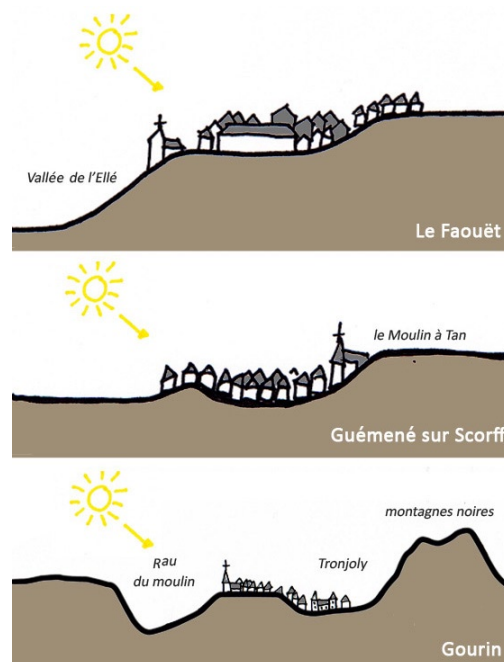
Le moulin du Pont Tournant sur l'Aër (Priziac).



Guémené-sur-Scorff occupe une position en hauteur au-dessus du Scorff.



Fontaine sous la chapelle de Locuon (Ploërdut)



Les villes et leur implantation par rapport au cadre naturel.

Le cadre physique a déterminé les implantations humaines

Les routes passent plutôt par les points hauts

Ce principe d'implantation guidait les voies romaines comme celle de Guémené-sur-Scorff à Carhaix, il a été repris par la suite pour limiter les franchissements de vallées et rechercher les lignes droites (cf l'axe Le Faouët - Guémené par Priziac, Le Croisty et Ploërdut, la D 769 de Meslan à Gourin, etc). Toutefois, le principal franchissement des Montagnes Noires se trouve à l'unique point bas du massif (entre Gourin et Motreff), et il n'a pas toujours été possible d'éviter les passages sur des terres basses, par exemple dans la traversée des marais du haut-Ellé entre Gourin et Plouray. Partout où il a fallu longer des cours d'eau (route du Faouët à Plouray longeant l'Ellé) ou traverser des ensembles de vallées (secteur du Faouët / Lanvégenen), le réseau routier devient très sinueux.

Les principaux bourgs sont sur des hauteurs

Les trois villes du territoire (Gourin, le Faouët, Guémené-sur-Scorff) se sont implantées sur des hauteurs, pour des raisons défensives (à Guémené notamment) ou simplement pratiques, pour pouvoir se développer sur des terrains sains et bien exposés (à Gourin et au Faouët). Les autres bourgs sont également, pour la plupart, implantés en hauteur – pas forcément sur des sommets, mais au moins sur des replats dominant les vallées (par exemple Ploërdut, Le Croisty, Le Saint, Lanvégenen, Saint-Caradec-Trégomel, Plouray...). L'eau n'est cependant jamais bien loin, chaque bourg ayant accès à au moins une fontaine ou un secteur de sources à la tête d'un ruisseau.

Un habitat rural à l'écart des terres humides

Les hameaux du territoire sont presque tous établis un peu en hauteur, à l'écart de l'humidité. Ce principe d'implantation est particulièrement net dans la cuvette de Plouray – Langonnet, où les fermes sont présentes uniquement sur les buttes dominant le marais. L'accès à l'eau pour les habitants et le bétail

n'étant nulle part un problème, la dispersion de l'habitat est très forte. Par ailleurs, une majorité de villages au sens strict (ce sujet est abordé plus loin) ont un rapport particulier avec l'eau, par le biais de la chapelle et de la fontaine autour desquelles ils se sont développés (par exemple Saint-Urlo à Lanvégenen, Locuon à Ploërdut, Quénépevan à Langoëlan, Longueville à Locmalo, Saint-Vincent à Persquen, La Trinité à Langonnet, etc).

De nombreuses constructions et activités sont historiquement liées à l'eau

L'abondance de l'eau a favorisé diverses **activités économiques** (moulins à farine, à tan ou à papier, tanneries, production de chanvre, pisciculture...) ainsi que l'implantation de constructions dont certaines sont aujourd'hui des éléments de patrimoine culturel. Il s'agit en particulier des moulins, des fontaines, des lavoirs et des puits, ainsi que des ouvrages associés aux moulins (retenues d'eau, ouvrages de dérivation). Les études réalisées dans le cadre de l'Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France ont mis en évidence la richesse et la valeur de ces patrimoines. Plus récemment se sont implantées en bord de rivière des activités agro-alimentaires (Conserverie Morbihannaise au bord de l'Inam) ou de production électrique (micro-centrale du Stérou sur l'Aër). D'une manière générale, l'eau des rivières est d'une **importance vitale pour les industries agro-alimentaires**.

On rappellera enfin que les cultes païens ou religieux liés à l'eau, et en particulier aux sources, sont à l'origine d'une multitude de chapelles et de fontaines.



La géologie du territoire se lit dans l'architecture : construction en schiste ardoisier et quartzite, encadrements d'ouvertures en granite (Tronjoly à Gourin).



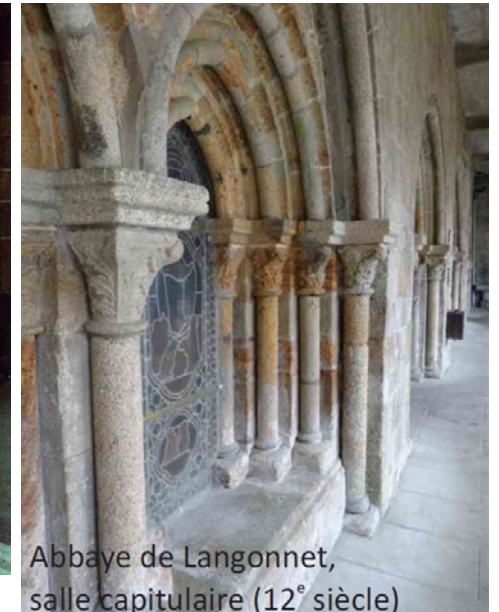
Un des menhirs de Guernangoué à Roudouallec.



Village médiéval découvert en forêt de Pontcallec.



Pilier 12^e s., église de Priziac



Abbaye de Langonnet, salle capitulaire (12^e siècle)

Le patrimoine bâti et le territoire

Rappel historique

La richesse du patrimoine bâti reflète à la fois l'histoire des communautés et les ressources naturelles diversifiées exploitées par les hommes.

Au cœur de la péninsule armoricaine, le Pays du Roi Morvan n'échappe pas à cette généralité. Ici, les nombreux sites archéologiques et en particulier les monuments mégalithiques, tels les remarquables menhirs de Guernangoué en Roudouallec ou le dolmen de Guidfosse en Plouray, attestent de l'ancienneté de l'occupation humaine. Quelques établissements gallo-romains ont également laissé des traces dans le paysage (carrières de Locuon en Ploërdut). Ailleurs, c'est aussi le réseau routier créé par les Romains pour relier leurs capitales de cités – Vorgium (Carhaix), Darioritum (Vannes)... – qui subsiste partiellement dans le maillage territorial.

Au 5^e siècle débutent les premières invasions des Bretons insulaires, et avec eux des populations chrétiennes qui se mêlent aux Gallo-romains déjà convertis. Au Haut Moyen-Âge, tandis que s'opère la mise en place des paroisses structurant les évêchés, les premières abbayes s'attachent à la mise en valeur de territoires restés jusqu'alors incultes, encourageant les paysans à se sédentariser sur leurs terres. La contrée se partage désormais entre deux diocèses délimités par l'Ellé : à l'est celui de Vannes, à l'ouest celui de Cornouaille.

Les paroisses très étendues comme celles Langonnet, Ploërdut ou Gourin (qui englobait Le Saint et Roudouallec) attestent de cette répartition primitive. Parallèlement, c'est au 7^e siècle qu'apparaissent dans les cartulaires (et la légende) le nom de princes bretons dont certains farouchement opposés à la domination franque. Morvan fait partie de ceux-ci. Dans le Haut-Ellé, entre Langonnet, Priziac et Le Faouët, il remporte en 818 une bataille contre les troupes de Louis le Pieux.

Quelque temps après, il est assassiné dans sa forteresse du Minez-Morvan qui domine les marécages au nord de Langonnet, à moins qu'il ne s'agisse de la crête de Bothumel au nord de l'étang de Priziac.

Après le marasme engendré par l'épisode normand (9^e -10^e siècles), la Bretagne apparaît politiquement structurée autour d'un pouvoir royal vainqueur des envahisseurs scandinaves.

Les successeurs d'Alain Barbetorte, malgré leurs querelles et leurs divisions, seront les acteurs de la mise en place de la féodalité entre Poher, Cornouaille et Broërech.

A partir du 10^e siècle, tandis que la plupart des communautés religieuses se relèvent progressivement (Langonnet 1136) et que l'on reconstruit les églises paroissiales (Langonnet, Ploërdut, Priziac sont d'origine romane), se mettent en place les limites des principaux fiefs et juridictions, qui ne cesseront d'être disputés voire modifiés jusqu'à la fin de l'indépendance.

Le territoire situé à l'ouest de l'Ellé relève du domaine ducal. Outre l'abbaye de Langonnet ou celle de Quimperlé dont dépendait une grande partie de Guiscriff, la seigneurie vassale la plus puissante à l'intérieur de cet ensemble fut celle du Faouët, élevée au rang de baronnie à la fin du Moyen-Âge. A l'est, par contre, c'est une branche de la famille de Rohan qui donnera toute son envergure à la puissante seigneurie de Guémené, devenue principauté de Rohan-Guémené au 16^e siècle, et englobant entre autres La Roche-Moysan et le fief de Léon. Une multitude de petites seigneuries gravitaient sous les premières, certaines dotées d'un pouvoir de justice plus ou moins étendu, tels Toulboëdo en Locmalo, Tronscorff en Langoëlan, etc. Des mottes dans un premier temps, puis des manoirs sont élevés au chef-lieu de résidence des familles nobles, qui deviendront pour certains des châteaux de plaisance à l'époque moderne : le Coscro en Lignol, Penvern en Persquen...

Aux 15^e et 16^e siècles, la région devient un vaste chantier où les seigneurs laïcs et religieux (évêques, abbés) encouragent l'édification de nouvelles églises et de chapelles qui répondent aux attentes spirituelles des habitants. En de nombreux endroits, hameaux, villages et bourgs s'enorgueillissent de posséder un sanctuaire de grande qualité : église de La Trinité bâtie au 16^e siècle à l'initiative des abbés de Langonnet, chapelles Saint-Fiacre (15^e siècle)



A. W. - 8100 - GUÉMÉNÉ-sur-SCORFF - La Place Bisson un jour de marché



Guéméné-sur-Scorff et Le Faouët ont été des places de foires et de marchés pendant plusieurs siècles.

et Saint-Sébastien (fin 16^e siècle) financées par les Boutteville, seigneurs barons du Faouët, chapelle de pèlerinage Notre-Dame à Kernasclédén élevée à partir de 1433 grâce aux largesses conjuguées du duc de Bretagne, des Rohan et de l'évêque de Quimper.

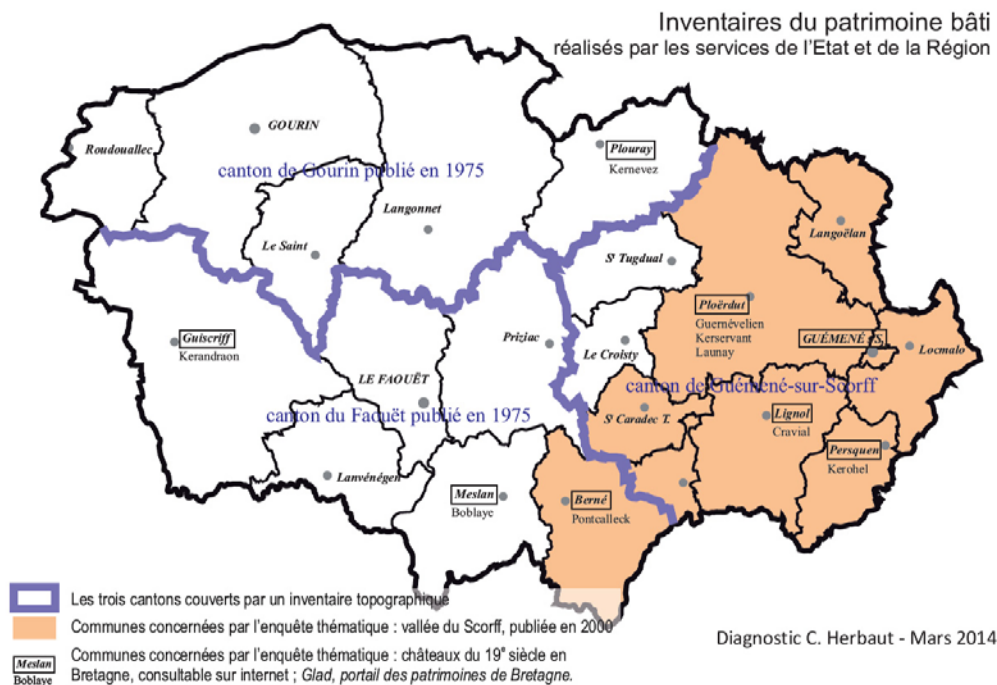
A compter de la fin du 13^e siècle, une documentation plus fournie permet de découvrir **l'émergence des bourgs**. Certains ont grandi à l'ombre d'un château fort comme Le Faouët ou Guéméné. Ils sont aussi siège de juridiction(s) comme à Gourin (juridiction ducale puis royale) ; et ils attirent une population aux métiers judiciaires spécifiques qui habitent des maisons de qualité. Cependant, on trouve aussi dès la fin du Moyen-Âge des procureurs ou des notaires dans des bourgs de plus petite importance : Lignol, Priziac (juridiction du Dréors), etc.

Enfin, les **chefs-lieux de paroisses** et quelques hameaux prospèrent à la faveur de foires et de marchés établis et contrôlés par le seigneur des lieux. Ces rassemblements, moteurs de l'économie locale, permettent aux paysans et à une foule d'artisans – tanneurs, tisserands (lin et chanvre), drapiers (draps de laine), cloutiers, potiers... – d'écouler régulièrement leur production.

L'économie rurale fut longtemps basée sur la culture céréalière (avoine au 18^e siècle) et l'élevage (bovins et ovins). Cependant, dans le Haut Ellé et plus encore autour de Gourin, l'exploitation de la lande procurait au monde paysan des ressources aujourd'hui insoupçonnées (matériaux de couverture, pâtures, litière pour les animaux, combustible). Le couvert forestier générerait d'autres ressources et activités. En forêt de Pontcallec, par exemple, existaient encore au 18^e siècle des ateliers de verreries auxquels succéda après la Révolution une forge industrielle (vers 1824-1840). Ailleurs, des affleurements rocheux granitiques produisent d'excellents matériaux de construction : les carrières de Locuon en Ploërdut, ouvertes depuis l'Antiquité, fonctionnent encore au 16^e siècle.

Partout, à la faveur du réseau hydrographique dense, des moulins fonctionnent dès le Moyen Âge sur des biefs ou des étangs. Ils servent à la mouture des blés mais aussi à l'artisanat local : moulins à fouler la laine, moulins à tan, moulins à papier (Lignol, Priziac, Le Faouët).

A l'époque contemporaine, on assiste à une nette amélioration du réseau routier principal (routes départementales), tandis que sous la III^e République



L'inventaire topographique du patrimoine édité en 1975.

(1871-1940) sont mises en service des voies ferrées d'intérêt local : ligne Ros-porden-Carhaix (via Guiscriff et Gourin), ligne Lorient-Gourin (via Le Faouët), ligne Pontivy-Gourin (via Guéméné). Ces **nouvelles infrastructures** profitent au renouveau de certaines pratiques économiques, telles les plantations de pins dont les troncs sont ainsi facilement acheminés vers les ports. Cependant, les fondements de l'économie locale restent globalement figés jusqu'aux années 1950 et à la « révolution agricole » des Trente Glorieuses qui alors seulement ouvrira la porte de la « modernité ».

La connaissance du patrimoine

Dans le Pays du Roi Morvan, le patrimoine bâti est connu de longue date. Les qualités architecturales des églises paroissiales et des nombreuses chapelles ont attiré l'attention des érudits locaux, des artistes et des spécialistes dès le 19^e siècle. Ainsi, la chapelle de pèlerinage Notre-Dame à Kernascléden, avec son remarquable programme de peintures murales du 15^e siècle, est classée Monument historique depuis 1857. Celle de Saint-Fiacre au Faouët sera classée de même en 1862.

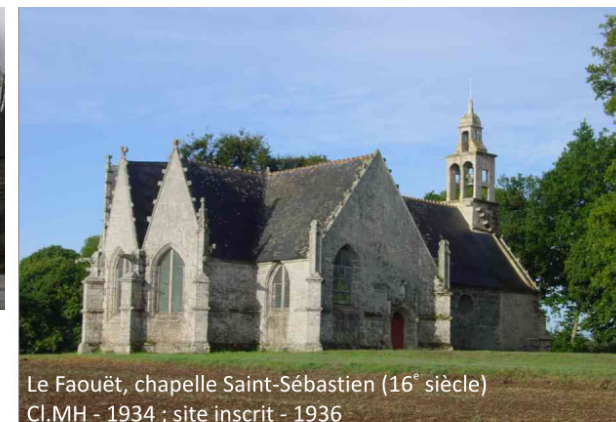
Si quelques manoirs et châteaux de plaisance sont désormais bien identifiés comme faisant partie du patrimoine local, c'est aussi grâce aux études menées dans la région par les services de l'Etat et de la Région (service régional de l'Inventaire général). En effet, les trois anciens cantons de Roi Morvan Communauté ont fait l'objet d'un inventaire topographique dans les années 1970-1980. Une enquête thématique sur la vallée du Scorff, menée à la fin des années 1990, a permis un retour des chercheurs sur neuf communes déjà étudiées. Cette fois, une attention particulière est portée sur le patrimoine lié à l'eau (moulins, pêcheries, ponts), et sur l'habitat rural antérieur à 1850.

En 2003-2005, une autre enquête thématique se rapportant aux châteaux du 19^e siècle concerne l'ensemble de la Bretagne. Dans le Pays du Roi Morvan, une dizaine de sites sont repérés, répartis sur huit communes.

Le patrimoine archéologique constitue également un domaine bien étudié. En 2004, la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne (DRAC) valide l'idée d'un inventaire du patrimoine archéologique au sein du Pays du Centre Ouest Bretagne dont fait partie le Pays du Roi Morvan. Piloté par le Service régional de l'archéologie (SRA), le projet aboutit au repérage d'envi-



Calvaire de Bonigeard à Meslan.



Le Faouët, chapelle Saint-Sébastien (16^e siècle)
Cl.MH - 1934 ; site inscrit - 1936

MONUMENTS HISTORIQUES

-  églises
-  chapelles
-  croix monumentales (calvaires)
-  autres édifices religieux
-  châteaux et fortifications
-  manoirs et châteaux de plaisance
-  autres édifices civils
-  mégalithes et archéologie
- En rouge :** monuments classés
- En orange :** monuments inscrits à l'Inventaire

SITES ET ESPACES PROTÉGÉS

-  sites classés
-  sites inscrits
-  ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager)

JP Ferrand - C Herbaut 3/2014

Monuments historiques et sites protégés.

Diagnostic C. Herbaut - Mars 2014

ron 1500 sites en l'espace de six ans. Tout en renouvelant la connaissance sur l'histoire locale, les résultats de la prospection ont confirmé que le centre-ouest de la Bretagne fut, à l'instar des secteurs côtiers, une région peuplée et riche en activités depuis la Préhistoire jusqu'au Moyen Âge. A l'issue d'une étude de programmation achevée en 2013, des travaux de valorisation et de mise en réseau d'une sélection de 77 sites – dont huit dans le Pays du Roi Morvan – ont été proposés.

Les données de ces différentes enquêtes sont consultables auprès des services de l'Etat et de la Région (DRAC, SRA, Service de l'Inventaire – Région Bretagne). Certaines enquêtes sont publiées : cantons de Gourin et du Faouët en 1975, vallée du Scorff en 2000. D'autres sont interrogeables via internet sous la forme de bases de données illustrées : base Mérimée (Ministère de la Culture) pour l'inventaire du canton de Guémené-sur-Scorff, base «Glad», portail des patrimoines de Bretagne pour l'enquête thématique sur les châteaux du 19^e siècle, ou encore l'atlas des patrimoines pour les sites archéologiques. Dans le département, le Service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP 56), les Archives départementales (AD 56) et le service patrimoine du Conseil départemental, offrent également de larges possibilités documentaires sur le patrimoine des communes.

Monuments historiques, sites et espaces protégés

Sur les 21 communes de la Communauté, on dénombre 73 monuments ou ensembles monumentaux protégés au titre de la loi de 1913. Selon leur état de conservation, leur valeur artistique, architecturale et/ou historique, ils sont classés monument historique (Cl.MH) ou inscrits à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques (ISMH).

La majorité (75%) entrent dans la catégorie du patrimoine religieux : églises et chapelles avec leurs enclos (anciens cimetières) et leurs ossuaires, croix monumentales et calvaires historiés, fontaines de dévotion. La salle capitulaire (12^e siècle) de l'abbaye de Langonnet, le couvent des Ursulines au Faouët (protection partielle) ainsi que treize églises paroissiales situées au cœur ancien des bourgs, font partie de ce premier ensemble.

La deuxième catégorie par ordre d'importance concerne l'architecture civile (19%). Sont inclus dans cet ensemble des bâtiments aux fonctions économi-

ques et judiciaires : halles du Faouët, auditoire de justice à Priziac. Viennent ensuite les logis : cinq manoirs, deux châteaux de plaisance, et un certain nombre de maisons situées dans des hameaux ou dans des bourgs. Aucune ferme ancienne, aucun presbytère ne sont protégés MH dans le secteur étudié.

La troisième catégorie relève du domaine de l'archéologie et de la Préhistoire (11%) et regroupe plus particulièrement des monuments et ensembles mégalithiques de la période Néolithique. La majorité des protections sont des classements MH antérieurs aux années 1970.

Enfin, dans la catégorie du patrimoine militaire, défensif et des fortifications, le château de Guémené-sur-Scorff a fait l'objet d'une protection globale en 2010, et la motte castrale de Kermain, située à proximité du manoir du même nom à Langonnet, est protégée depuis 1995.

Dix sites classés ou inscrits selon la loi de 1930 complètent ces protections. Hormis la portion du site inscrit de la vallée du Scorff située sur la commune de Berné et les crêtes du Roch-an-Ankou des Montagnes Noires en Gourin, qui relèvent tous deux des ensembles naturels et du paysage, les huit autres sites classés ou inscrits se rapportent à des lieux aménagés par l'homme sur lesquels se trouvent des chapelles ou des moulins (le Coscro) ou encore des plantations d'arbres qui ombrageaient par exemple la place du bourg du Faouët (les arbres ont disparu, mais la protection est restée).

Enfin, il existe depuis 2007 une zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) sur la commune de Guémené-sur-Scorff, qui concerne la ville ancienne et son site d'implantation jusqu'aux rives du Scorff.

La protection de tous ces sites, monuments et ensembles patrimoniaux est contrôlée pour partie ou en totalité par le Service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP) et la Direction régionale de l'environnement (DREAL). Tout projet situé dans l'un de ces espaces protégés ou dans le périmètre de protection d'un monument historique – un rayon de 500 mètres – est soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France. L'application de la Loi du 25 février 1943 sur les abords des monuments historiques permet de gérer les projets d'aménagements situés dans un champ de co-visibilité avec le monument et d'éviter des détériorations grossières ou irréremédiables dans l'emprise de la servitude. Ces servitudes sont reportées sur les documents d'urbanisme des communes.

PATRIMOINE BÂTI ET TERRITOIRES

APPROCHE PATRIMONIALE : PLOËRDUT - village de Locuon

Locuon est implanté sur un affleurement granitique exploité depuis l'Antiquité ; la route rectiligne qui longe le village à l'ouest est une ancienne voie romaine établie entre Carhaix à Castennec. Sur le point haut, l'église Saint-Yvon est une reconstruction du 16^e s., tandis qu'au fond de la carrière la chapelle Notre-Dame de la Fosse fut réédifiée au siècle suivant.



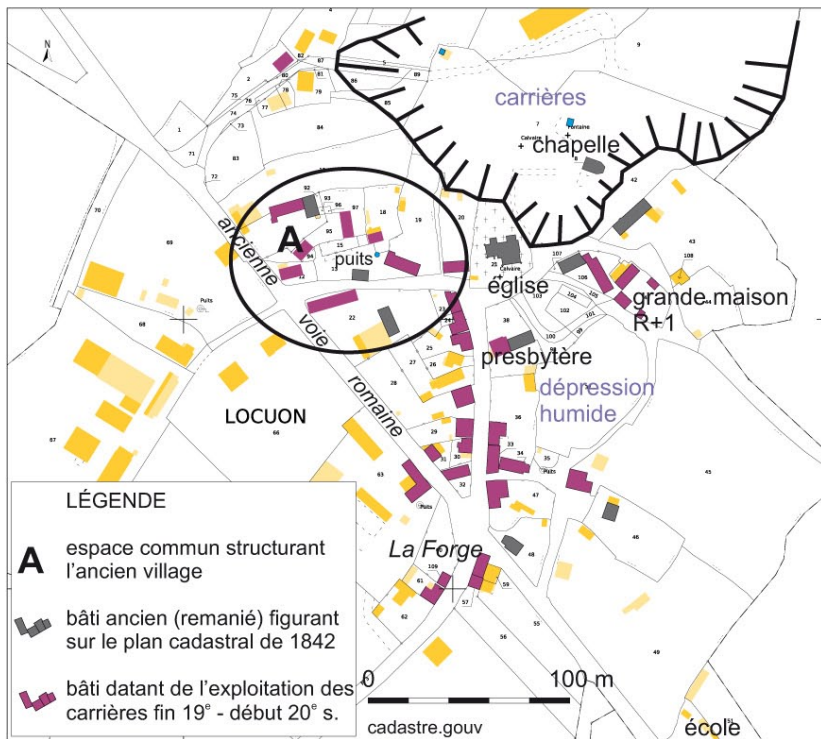
Chapelle N-D de la Fosse, 16^e et 17^e siècles



Espace commun A, avec puits et jeu de boules



Grande maison à R+1 et 5 travées



Carrefour de la Forge : voie romaine à gauche et rue principale à droite



Sous l'ancien Régime, Locuon est une trêve (succursale) de la paroisse de Ploërdut. Comme il est figuré sur le plan cadastral de 1842, le village s'est développé entre l'ancienne voie romaine et les carrières au sud desquelles est bâtie l'église. Les quelques fermes et petites maisons de carriers sont alors implantées en groupes diffus, bien que l'on perçoive une ébauche d'organisation autour d'un espace ouvert où se trouvait le puits commun. Cet espace (A) subsiste toujours à proximité de la route, mais presque toutes les maisons qui le délimitent sont des reconstructions postérieures à 1842.

Une rapide analyse du bâti qui compose le village, reflète **le regain d'activité des carrières dans la seconde moitié du 19^e siècle jusqu'au début du 20^e siècle**. Les logis sont en majorité de modestes maisons d'ouvriers sans étage, à l'exception du presbytère et de ce qui pourrait être celui d'un directeur.

L'urbanisation de la rue principale depuis le carrefour de la forge jusqu'à l'église, date également de la période, tandis que l'école fut construite au sud du village.



L'église Saint-Yvon et son cimetière à l'amorce de l'une des descentes aux carrières

Approche patrimoniale des hameaux et villages

L'analyse architecturale, urbaine et paysagère des villages et hameaux, qui constituent le réseau de l'habitat en milieu rural, livre quelques constantes. Outre les considérations topographiques propres à chacun des sites (présence d'une source, franchissement d'un cours d'eau, point haut dans le paysage ou versant ensoleillé d'une vallée), quelques thèmes récurrents méritent d'être pris en compte dans l'approche patrimoniale de ces ensembles.

L'étude comparative des plans cadastraux du 19^e siècle et actuels met en lumière la persistance des cheminements anciens. Parfois, ces voies qui ne sont plus en usage conservent des proportions modestes ou des profils caractéristiques, comme à Saint-Vincent en Persquen, l'ancien chemin d'Inguiniel qui empruntait la chaussée carrossable de l'étang du moulin disparu, ou à Qué-népévan en Langoëlan, le chemin creux qui descend vers le ruisseau du Pont-Houarn et permettait de rejoindre la route du bourg de Séglien. A Saint-Urlo en Lanvénege, l'aménagement au 20^e siècle d'une voie de contournement a permis le maintien des circulations et de la trame parcellaire au sein du hameau. Quelques espaces communs non cadastrés au 19^e siècle et sur lesquels se trouvaient un four à pain ou un puits, sont encore perceptibles à Locuon en Ploërdut ou à Longueville en Locmalo. Dans les deux cas, la simplicité des aménagements (absence de clôture, espaces enherbés, présence d'un jeu de boules...) attestent de l'usage commun des lieux encore aujourd'hui.

Selon les lieux, l'habitat rural traditionnel est plus ou moins bien préservé. Bon nombre d'ensembles repérés par l'Inventaire dans les années 1970-1980 ont disparu ou ont été remaniés sans mesure. Mais dans certains lieux-dits, quelques maisons-fermes illustrent la typologie de l'habitat rural caractéristique de la région : depuis les logis-étables réunis sous un même faîtage, les logis indépendants des écuries et des étables apparus au cours du 19^e siècle, jusqu'à la petite maison élémentaire à pièce unique. Cette typologie est malheureusement mal connue, sans doute en raison du déni des pratiques anciennes apparus dans l'immédiat après-guerre.

Aujourd'hui, on oublie qu'avant la « révolution agricole », le cheptel des fermes excédait rarement une demi-douzaine de vaches, quelques cochons, parfois un cheval, et que les gens vivaient naturellement à proximité des animaux, qu'ils partageaient leurs savoir-faire au sein d'une organisation spatiale

- habitat groupé, parcelles agricoles de petite taille - et sociale, indispensable à leurs activités quotidiennes. Les règlements d'urbanisme actuels qui répertorient sous le nom générique de « petit patrimoine » les fours, les puits ou des lavoirs, négligent trop souvent les ensembles patrimoniaux au sein desquels ces édifices prenaient place : les fermes, les écarts, les hameaux ou les villages.

Le patrimoine bâti et les documents d'urbanisme

Le patrimoine bâti concerne le SCoT et l'ensemble des documents d'urbanisme à plusieurs titres :

- Parce qu'il est fragile et qu'il s'insère dans un environnement paysager, il est susceptible de faire l'objet de **mesures de protection**, pouvant concerner non seulement le bâti lui-même mais aussi son environnement. Certaines mesures de protection sont préexistantes aux documents d'urbanisme (règles de protection des monuments historiques), d'autres peuvent être instituées par ces documents.

- Au-delà des mesures de protection au sens strict, la question des **possibilités de transformation** de ce patrimoine peut se poser, par exemple lorsqu'il s'agit d'anciens bâtiments agricoles ayant perdu leur fonction d'origine et susceptibles d'être réaménagés pour d'autres usages.

- Le patrimoine bâti est un **facteur d'attractivité du territoire**, parce qu'il peut séduire des personnes à la recherche d'un habitat ancien, parce qu'il participe à la qualité d'un environnement ou parce qu'il est un objet d'intérêt pour les visiteurs. Dans tous les cas, les documents d'urbanisme peuvent apporter des solutions pour permettre la reprise d'éléments bâtis dans le respect de leurs caractéristiques, pour préserver leur environnement ou pour faciliter leur découverte par les visiteurs.

APPROCHE PATRIMONIALE : LANGOËLAN - hameau de Quénépevan



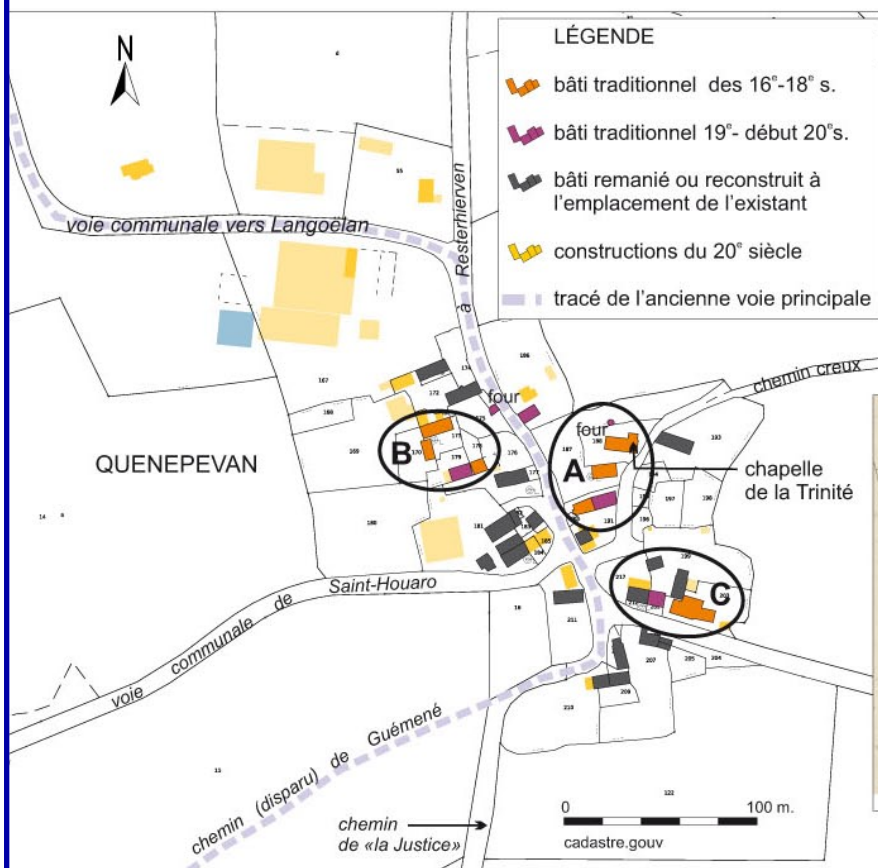
Ensemble A : logis-étable à une porte, 17^e siècle, remaniée 1724 (fenêtre du logis)



Façade arrière de la même maison avec porte d'accès au grenier depuis la terrasse de la chapelle



Ensemble B : logis-étable à une seule porte flanqué d'un cellier séparé (porte de droite); 17^e siècle



Ensemble B : logis à pièce unique origine 17^e s. remanié début 19^e s. (fenêtre)

Sur le versant est de la vallée du Scorff, le hameau occupe un promontoire au sommet duquel fut bâtie la chapelle de la Trinité, fondée au 16^e siècle par les seigneurs de Tronscorff. La route reliant Langoëlan à Guéméné, traversait primitivement Quénépevan, avant l'aménagement au 19^e siècle d'une nouvelle voie en fond de vallée. Le hameau s'organise au carrefour de cette ancienne route et de chemins secondaires dont celui au sud, conduisant au Mané-Quénépevan (alt. 228 m.), était nommé «chemin de la Justice».

Probablement à cause de sa situation en retrait du réseau routier principal, l'implantation actuelle du bâti à Quénépevan diffère peu de celle figurée sur le plan cadastral de 1842, même si l'élargissement des voies a engendré la destruction de quelques maisons. La plupart des anciennes chaumières sont très remaniées. Cependant **trois ensembles sont représentatifs de l'habitat traditionnel en milieu rural.**

Le premier (A sur le plan) qui inclue la terrasse de la chapelle et son four, comprend trois logis-étables dont deux portent les dates de 1723 et 1724. Le deuxième ensemble (B) regroupe trois petites fermes dont une modeste maison à pièce unique. Le dernier ensemble (C) moins bien conservé, forme toutefois un alignement significatif au départ d'un chemin forestier.



Ensemble C : logis-étable à deux portes, celle pour les bêtes est percée dans le pignon; daté du 17^e siècle. La date portée tardive 1761 correspond peut-être à un changement de propriétaire.

Plan cadastral de 1842 (AD56, 3P 137)

APPROCHE PATRIMONIALE : LANGONNET - village de La Trinité-Langonnet



La fontaine de dévotion de La Trinité,
17^e siècle (ISMH)



Place du Vieux-Marché :
dépendances aménagées en garages ...



... et maisons aux façades années 1950-1960
inspirées des modèles urbains

Sur un point haut entouré de prairies humides, le village de La Trinité s'organise autour de son église (Cl.MH) et d'un carrefour reliant trois routes en direction de Plouay, Carhaix et Gourin. A l'origine du sanctuaire est une chapelle fondée vers 1500 par l'abbé de Langonnet. En raison de l'éloignement du bourg, elle fut rapidement érigée au rang d'église tréviale (succursale), puis devient le siège d'une paroisse à part entière en 1802.

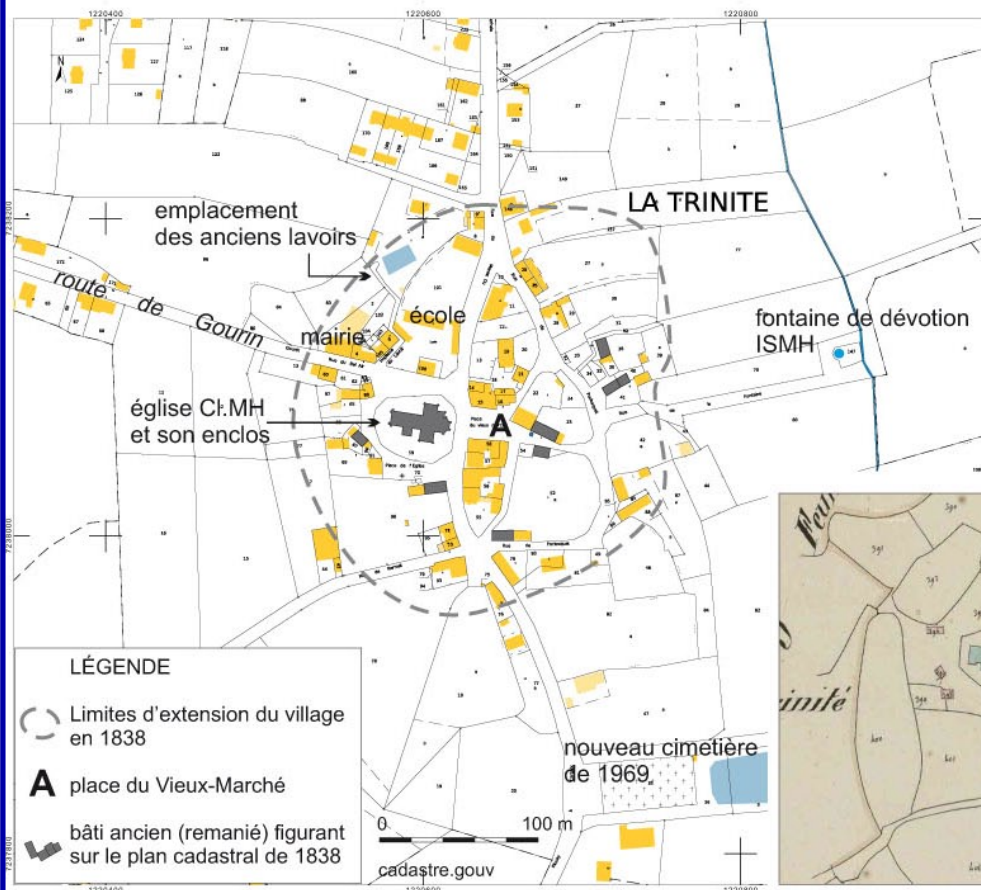
A partir de la seconde moitié du 19^e siècle le village s'étoffe à la faveur de l'amélioration du réseau routier. La traverse Nord-Sud de l'agglomération est rectifiée, le départ de la route de Gourin modifié et les chemins qui parcourent l'espace élargis. A la fin des années 1960, tandis que La Trinité-Langonnet possède son école, sa mairie annexe, son monument aux Morts, la translation du cimetière route de Plouay est un ultime acte de modernité.

Au cœur du village le bâti date en grande partie des 19^e et 20^e siècles, et les façades recomposées dans les années 1950-1960 reflètent l'essor des

campagnes bretonnes amorcé dans l'immédiat après-guerre. Mais en arrière plan des voies principales, le parcellaire ancien et sa trame viaire sont encore perceptibles.



L'église de La Trinité, son enclos et le cimetière, vers 1920 (carte postale, collection STAP-56)



LISTE DES MONUMENTS HISTORIQUES, SITES ET ESPACES PROTÉGÉS PAR COMMUNE

Sources : STAP-56 et base Mérimée (Ministère de la culture et de la communication)

Berné

Chapelle Sainte-Anne (en provenance de Pluméliau) : ISMH, 1925/06/15
Rives du Scorff : site inscrit, 1974/05/15

Gourin

Allée couverte du Minguionnet : Cl.MH, 1970/11/04
Menhir de Lan-er-Bruc-Du : Cl.MH, 1969/10/24
Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul : ISMH, 1925/04/24
Ossuaire pl. de l'église : ISMH, 1930/11/17
Chapelle Saint-Hervé : Cl.MH, 1922/12/26
Chapelle Saint-Nicolas : ISMH, 1925/04/24
Manoir de Kerbiquet, le puits dans la cour : ISMH, 1934/03/20
Manoir et calvaire du Minguionnet : ISMH, 1999/11/08
« Roch-an-Ankou » et abords : site classé, 1956

Guémené-sur-Scorff

Château des Rohan-Guémené : ISMH, 1925/04/24 (la porte du XVe siècle) ; ISMH, 2010 (ensemble des murailles et des tours) ; ancienne étuve du château, ISMH, 1922.
Maison du 16è siècle, rue Neuve : ISMH, 1935/03/29
Maison du 16è siècle, 14 rue J. Pérès : ISMH 2013.
La ville : ZPPAUP (2007).

Guisriff

Dolmen de Kervigniou : Cl/MH, 1930/04/08
Tumulus (parcelle T 273) : Cl.MH, 1957/05/21
Eglise : ISMH, 1931/04/17
Calvaire près de l'église : ISMH, 1931/04/17
Chapelle Saint-Antoine : ISMH, 1937/05/13
Chapelle Saint-Eloi : ISMH, 1925/10/07
Chapelle Saint-Maudé, ISMH, 1925/10/06

Kernascléden

Eglise : Cl.MH, 1857/04/03
Croix du cimetière : ISMH, 1925/06/15

Langoëlan

Eglise Saint-Barnabé : ISMH, 1925/04/24

Langonnet

Eglise Saint-Pierre Saint-Paul : Cl.MH, 1980/10/28
Calvaire du 16e siècle dans le cimetière : ISMH, 1928/09/25
Eglise de la Trinité, en totalité : Cl.MH, 1980/10/20
Fontaine de la Trinité et son enceinte : ISMH, 1935/03/29
Ancienne abbaye, la salle capitulaire : ISMH, 1928/09/25
Chapelle Neuve : ISMH, 1973/12/05
Fontaine de la Chapelle-Neuve : ISMH 1974/05/03
Chapelle Saint-Germain, façade et clocher : ISMH, 1934/03/20
Tumulus de Kermain : Cl.MH, 1946/09/12
Manoir de Kermain : ISMH, 1980/02/22
Motte de Kermain : ISMH, 1995/11/28

Lanvénege

Eglise Saint-Conogan, le chevet : ISMH, 1925/04/24
Chapelle de la Sainte-Trinité : ISMH, 1948/02/10
Chapelle Saint-Urlo et sa fontaine : Cl.MH, 1932/04/09
Manoir de Saint-Quijeu : ISMH, 1998/02/04

Le Croisty

Eglise (en totalité) et son ossuaire : ISMH, 1984/12/28

Le Faouët

Eglise (clocher, porche et ossuaire) : ISMH, 1933/06/06
Chapelle Sainte-Barbe : Cl.MH, 1906/10/16
Chapelle Saint-Fiacre : Cl.MH, liste de 1862
Maison près de la chapelle Saint-Fiacre (pierre à inscription) : ISMH, 1948/10/27
Maison face au portail sud de la chapelle Saint-Fiacre (pierre sculptée 1436) : ISMH, 1926/09/25
Chapelle Saint-Jean et placître : ISMH, 1944/07/22
Chapelle Saint-Sébastien : Cl.MH, 1934/12/28

Halles : Cl.MH, 1914/05/18

Maison (lucarnes), pl. de la Mairie : ISMH, 1934/03/20

Ancien couvent des Ursulines (chapelle et portail nord) : ISMH, 1987/12/03

Chapelle Sainte-Barbe : site classé, 1939 et site inscrit, 1955 (aussi en Priziac)

Chapelle Saint-Sébastien : site inscrit, 1936

Place plantée au sud des halles du bourg : site classé, 1931

Le Saint

Ossuaire au sud de l'église : ISMH, 1937/01/13

Croix de Bouthiry : ISMH, 1931/04/17

Chapelle Saint-Méen et ses abords : site classé, 1934

Fontaine Saint-Méen : site classé, 1934

Lignol

Chapelle Saint-Yves : ISMH, 1925/04/24

Château du Coscro et ses jardins : ISMH, 1972/03/29 et 1997/10/22

Manoir de Kerduel : ISMH, 1989/01/31

Moulin du Coscro sur le Scorff : site inscrit, 1942

Locmalo

Croix du cimetière : ISMH, 1935/03/29

Chapelle de Kerlenat (en totalité) : ISMH, 1974/03/29

Fontaine de Longueville : ISMH, 1974/03/29

Meslan

Eglise Notre-Dame : ISMH, 1925/05/15

Calvaire de Bonigeard : ISMH, 1933/06/06

Persquen

Château de Penvern, façades et toitures : ISMH, 1977/03/25

Ploërdut

Eglise Saint-Pierre : Cl.MH, 1964/03/13

Chapelle de Lochrist : ISMH, 1933/05/08

Chapelle Notre-Dame à Crénénan et sa fontaine : ISMH, 1998/06/29

Plouray

Dolmen de Guidfosse : Cl.MH, 1980/09/21

Eglise : ISMH, 1935/03/29

Priziac

Eglise : ISMH, 1925/06/20

Chapelle Saint-Nicolas : Cl.MH, 1922/10/28

Chapelle Saint-Yves : ISMH, 1975/10/29

Ancien auditoire de justice dit « manoir », au bourg : ISMH, 1925/06/15

Les abords du site de la chapelle Sainte-Barbe (Commune du Faouët) : site inscrit, 1955

Roudouallec

Menhir de Guernangoué : Cl.MH, 1925/05/12

Menhir du Petit-Moustoir : Cl.MH, 1969/08/06

Eglise : ISMH, 1930/10/16

Saint-Caradec-Trégomel

Calvaire et ossuaire dans le cimetière : ISMH, 1925/06/08

Saint-Tugdual

Croix du cimetière : ISMH, 1929/02/16

Chapelle Saint-Guen et son ossuaire : ISMH, 1927/07/05



Le manoir du Coscro à Lignol.



En haut à g.: le territoire dans le paysage régional. Photos : des paysages caractéristiques du Pays du Roi Morvan, à Saint-Tugdual et Le Croisty : relief bosselé, forte présence du bocage et des bois, routes de campagne sinueuses...

Les paysages : genèse, grands ensembles, points de vue

Un territoire bien identifiable

A l'échelle du territoire breton, le Pays du Roi Morvan est assez bien identifiable par rapport aux territoires limitrophes, souvent plus cultivés et aux paysages plus ouverts. **Bocage dense et bocage à maille élargie prédominant** sur la plus grande partie du territoire. Celui-ci apparaît donc plutôt homogène, bien différent des bassins agricoles de Pontivy et de Châteaulin par exemple. Des variations locales sont cependant induites par la topographie (par exemple par la présence de lignes de hauteurs, de plateaux, ou de réseaux de vallées encaissées) ainsi que par des différenciations dans les pratiques agricoles ou par l'ancienneté des remembrements.

L'Atlas des paysages du Morbihan répartit le Pays du Roi Morvan entre deux grands ensembles paysagers : la Cornouaille intérieure (plateaux granitiques et vallons) et les Montagnes Noires (ligne de crêtes boisées). *Pour aller plus loin : <http://www.atlasdespaysages-morbihan.fr/>.*

Un peu d'histoire

Comme partout en Bretagne, les paysages résultent de siècles d'interactions entre l'homme et la nature, et leurs transformations ont en grande partie des motifs économiques. En 1950, le maillage bocager est homogène sur tout le territoire, avec seulement quelques variations locales (parcellaire plus géométrique vers Guiscriff, densité de talus plus élevée autour du Faouët, parcelles un peu plus grandes dans les schistes autour de Lignol...). Le paysage est peu boisé et les landes occupent encore une place importante. Les vallées sont peu discernables sur les photos aériennes de l'époque : elles sont tout autant mises en valeur que les plateaux.

A partir des années 1950, la modernisation agricole entraîne de profondes transformations, avec d'une part un **démembrement plus ou moins poussé de la trame bocagère**, et d'autre part un **recentrage des activités humaines sur les plateaux**, ce qui provoque un abandon des vallées. Le démembrement



L'Atlas des paysages du Morbihan.



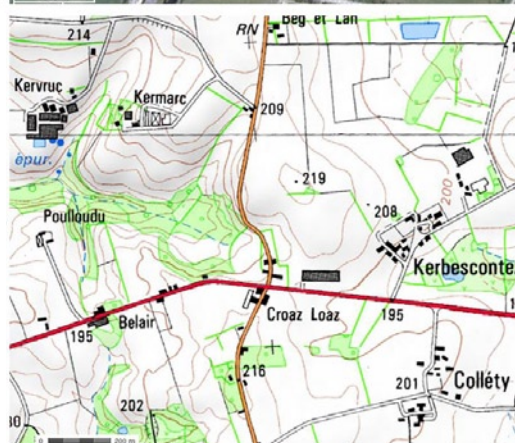
Lande sur les crêtes au nord de Roudouallec (Coat Quilvern), altitude 230 m.



Entre Gourin et Plouray sur la D1 à Croaz Loaz : le plateau se dénude

La comparaison des vues aériennes de 1950 à nos jours met en évidence la régression du bocage sur les plateaux, notamment dans les premières communes remembrées.

L'espace se décroïssonne, des vues se dégagent, les conditions de travail des agriculteurs sont simplifiées, mais il en résulte aussi une énorme perte de biodiversité. On note aussi le boisement spontané d'un fond de vallée à l'abandon.



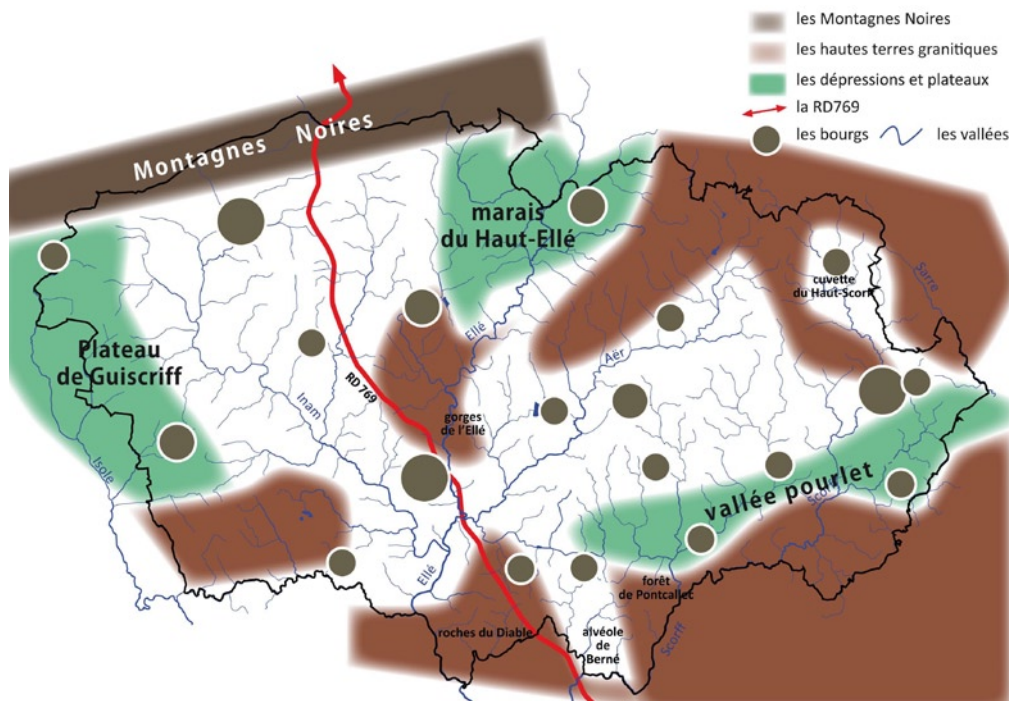
du bocage est pour partie le fait des remembrements agricoles, dont la pratique va d'ailleurs beaucoup évoluer en quelques décennies : on passe d'une élimination quasi systématique des « obstacles aux cultures » (haies et talus, chemins creux, vergers, méandres de ruisseaux...), comme à Roudouallec ou Langonnet, à un élargissement précautionneux et localisé du parcellaire, comme au Faouët ou à Guiscriff qui ont été remembrées tardivement. Mais il faut aussi tenir compte des très nombreux remembrements réalisés à l'amiable et accompagnés d'arasements de talus.

A mesure que ces aménagements facilitent l'accès aux terres regroupées autour des exploitations, **les vallées sont progressivement délaissées**. Les landes, abandonnées dès les années 1950, sont replantées en résineux ou évoluent spontanément vers le boisement. Les prairies des fonds de vallées, éloignées des exploitations et difficiles d'accès, s'enrichissent et se boisent elles aussi. Les chemins d'accès se ferment, et tout le dispositif de mise en valeur économique de l'eau (les moulins et leurs biefs, les systèmes d'irrigation, les pêcheries...) tombe en désuétude. La nature reprend possession des lieux, effaçant les traces des activités anciennes ou les fossilisant sous un épais matelas végétal.

Une simplification des paysages

Le paysage du Pays du Roi Morvan s'est donc simplifié : à la marqueterie homogène de champs, de prés, de landes et de bosquets, succède un paysage de **plateaux dégagés et cultivés**, offrant des vues lointaines, et sillonnés par un dense réseau de vallées formant des **couloirs verts très boisés**, souvent peu pénétrables. L'activité humaine, ayant quitté les vallées, s'est concentrée sur les plateaux où domine une agriculture intensive dans un environnement de bocage résiduel. C'est aussi sur les plateaux que s'étendent les voies de communication, les réseaux, l'urbanisation et les activités économiques.

Cette évolution n'est pas propre au Pays du Roi Morvan, elle s'observe dans toute la Bretagne occidentale, mais une particularité du territoire, bien apparente sur l'image satellite, est d'avoir conservé un caractère très verdoyant qui le distingue du bassin agricole de Pontivy et, un peu moins nettement, de celui de Châteaulin.



Les Montagnes Noires dominent le territoire. Roc'h an Ankou (Gourin), 236 m.

Aujourd'hui, si le recul du bocage semble enrayé, avec même des tendances inverses liées au programme « Breizh Bocage », le contraste continue à s'accroître entre les plateaux et les vallées, où le processus de fermeture n'est manifestement pas terminé. Cet « ensauvagement » pose paradoxalement des problèmes environnementaux, puisqu'il en résulte la **perte d'une diversité écologique et paysagère que les activités humaines avaient créée**. On constate alors qu'au nom de la protection de la nature, il va souvent falloir essayer de remettre en place des activités humaines pour contrecarrer des évolutions parfaitement naturelles et rétablir une biodiversité fortement tributaire du travail des hommes.

Les principaux ensembles paysagers

Au sein d'un grand paysage assez homogène, peu d'entités paysagères s'imposent d'elles-mêmes. On distingue cependant quelques grands ensembles géomorphologiques, ainsi que des paysages agraires assez différenciés.

Les **Montagnes Noires** forment un premier ensemble qui se singularise par son élévation au-dessus de l'ensemble du territoire, son aspect rectiligne barbant l'horizon vers le nord, et sa végétation à dominante de forêts et de landes. On y trouve aussi quelques affleurements rocheux, comme le rocher de l'Ankou. Ce territoire peu peuplé présente un aspect relativement « sauvage » et secret, du fait que de grands ensembles naturels comme la forêt de Conveau ou les bois de Kerjean sont privés et peu pénétrables.

Au pied des Montagnes Noires, les **marais de Plouray – Langonnet** (ou **marais du Haut-Ellé**) constituent un autre ensemble remarquable, caractérisé par une topographie quasi plane, l'abondance des milieux humides auxquels est associée une végétation de landes et de tourbières, ainsi que par une faible densité de population. On y trouve aussi des indices d'une mise en valeur agricole remontant au 19^e siècle (bocage à parcelles géométriques, domaine de Keraudrénic dans les landes de Kerivoal...). On peut cependant le traverser sans en avoir conscience, car les particularités de ce territoire sont à la fois peu spectaculaires et, pour le moment, peu mises en valeur.

Au sud du territoire, qu'elle traverse d'est en ouest, la « **vallée pourlet** » est une dépression topographique qui correspond à une bande de micaschistes prolongeant le bassin de Pontivy. Elle est bien visible à Locmalo, au nord de



Paysage de la vallée pourlet (le Coscro à Lignol) : faible relief et terres agricoles.



Le contact entre le sud de la vallée pourlet et le massif granitique de Persquen est marqué par un escarpement recouvert de bois.



La dépression de Plouray-Langonnet : terrains plats, humides, et ruisseau à cours lent à Keraudrénic (Langonnet).



En bordure sud du massif granitique de Lanvéneën / Guisriff : relief accidenté, vallée encaissée et abondance de l'arbre (vallée du Saint-Antoine vers Stang Ludu).



Vallée du Scorff à Lignol : les terres en faible pente sont cultivées, les versants sont laissés aux bois, les prairies de fond de vallée montrent des indices d'abandon.



Le plateau entre Guiscriff et Roudouallec : un bocage géométrique et de nombreuses zones humides.

Persquen, de Lignol, de Kernasclédén et de Berné, où son caractère plat et abaissé contraste de façon très nette avec la bordure des massifs granitiques qui l'encadrent au nord et au sud, soulignés de boisements quasi continus. Ces terrains schisteux, donnant des sols profonds, sont faciles à travailler et correspondent à des terres cultivées, souvent remembrées. L'aspect du paysage est donc assez dégagé et agricole. Toutefois, sur la commune de Berné, un secteur plat et humide est recouvert de bois et de landes et sa physionomie ressemble à celle des marais de Plouray – y compris l'aspect rectiligne des routes qui le traversent.

Les **grands massifs granitiques**, au nord-est et au sud, ont en commun une topographie mouvementée mais aux formes molles, des vallées en forte pente, une importante présence de l'arbre et une densité bocagère assez élevée, sauf exceptions locales liées au remembrement. Les routes y sont toujours sinueuses, offrant des alternances entre des paysages de vallées boisées et des ambiances plus aérées sur les hauteurs, avec parfois des vues portant loin. Certains secteurs ont conservé des paysages de bocage traditionnel, avec des talus bordés de vieux chênes, des chemins creux profonds et boueux... qui donnent l'impression d'avoir peu changé depuis des décennies, voire des siècles. C'est en particulier le cas sur le sud de Guiscriff, Lanvéneën, Le Faouët, Priziac... et les hauteurs de Plouray, Saint-Tugdual et Ploërdut.

Enfin, le **plateau de Guiscriff**, au nord-ouest de la commune, se singularise par un relief très peu marqué et un parcellaire bocager à la fois régulier et géométrique, qui correspond probablement à des partages modernes (19^e siècle) d'anciennes landes mises en culture. Les milieux humides y demeurent très présents, avec plusieurs ensembles de tourbières et landes tourbeuses comme celles de Boudoubanal.



Les grands points de vue

Les grands belvédères sur le territoire se trouvent principalement sur l'axe des **Montagnes Noires**, où l'altitude élevée offre des vues étendues. On citera en particulier la **calotte Saint-Joseph** à Langonnet (292 m), qui comporte un point de vue aménagé, le **rocher de l'Ankou** à Gourin (220 m), ou les hauteurs près de **Coat-Quilvern** à Roudouallec (230 m). D'autres points de vue potentiels, plus élevés que les précédents, sont difficilement accessibles ou peu dégagés, notamment au niveau des bois de Conveau.

Sur le reste du territoire, les points de vue bien dégagés sont peu nombreux. On relève par exemple la colline de Lochrist à Ploërdut, Minez-Kerguz à Gourin, le promontoire de la chapelle Sainte-Barbe au Faouët, les hauteurs proches de Saint-Yves à Lignol, la colline de Crénénan à Ploërdut... La colline de Lochrist est un exemple intéressant de promontoire qui pourrait être mieux mis en valeur, avec un dégagement des vues vers le sud. A Plouray, un des points culminants du territoire (296 m, près de Kerroc'h) pourrait aussi mériter d'être mis en évidence.

De haut en bas : la calotte Saint-Joseph à Langonnet ; le rocher de l'Ankou à Gourin ; la colline de Lochrist à Ploërdut.



Le site de Sainte-Barbe, la forêt de Pontcallec, l'étang de Priziac.

Les grands sites du territoire

Quelques sites du Pays du Roi Morvan ont une notoriété qui attire des visiteurs de l'extérieur. Par « sites », on entend non pas des éléments de patrimoine bâti, mais des lieux présentant un caractère pittoresque ou attractif pour des raisons diverses, et pouvant inclure du patrimoine bâti.

Parmi les sites les plus réputés, on trouve d'abord celui de **Sainte-Barbe** au Faouët. Il réunit plusieurs éléments très attractifs : une belle chapelle dans un site rocheux spectaculaire, une vallée encaissée et boisée au fond de laquelle l'Ellé dévale entre les blocs de granite, un promontoire élevé offrant une vue étendue, des sentiers pour se promener, une bonne accessibilité...

Tout aussi spectaculaire, mais dépourvu d'élément patrimonial, le site des **Roches du Diable** à Meslan offre un aspect sauvage, et le chaos rocheux est particulièrement impressionnant en période de hautes eaux. Les compétitions de canoë-kayak y attirent un public nombreux.

La **forêt de Pontcallec** et la **vallée du Scorff** le long de celle-ci s'inscrivent également parmi ces sites intérieurs associant l'eau vive, le granite, la forêt et un élément de patrimoine – en l'occurrence le château de Pontcallec. Ici, la rivière est très accessible et la forêt est parcourue d'un dense réseau de chemins. Le site est beaucoup moins touristique que les Roches du Diable, mais il est fréquenté toute l'année, notamment depuis la région lorientaise.

Les **Montagnes Noires** constituent également un grand site et un des belvédères de la Bretagne intérieure. Toutefois, les conditions d'accès du public sont globalement médiocres, parce que la présence de grandes propriétés privées interdit l'accès à des ensembles naturels, comme celui qui s'étend du Roc'h Toullaëron (sommet du massif, sans accès possible) à la calotte Saint-Joseph, sur environ 14 km. Les conditions sont cependant meilleures au nord de Gourin, où la présence de chemins de randonnée permet de découvrir les paysages des crêtes.

Dans un genre très différent, le site de **l'étang de Priziac** attire de nombreux visiteurs à la belle saison grâce à son grand plan d'eau entouré d'arbres, avec des possibilités de baignade et d'activités nautiques.



Deux sites attachants parmi beaucoup d'autres : la chapelle de Locuon à Ploërdut, et celle de la Trinité à Lanvénegen.

L'**abbaye de Langonnet**, en plus d'être un élément de patrimoine intéressant, peut aussi être considérée comme faisant partie d'un site naturel et bâti apprécié des visiteurs, intégrant le lycée Saint-Michel, la vallée de l'Ellé, l'étang et les hauteurs boisées environnantes.

Il existe bien entendu une multitude d'autres **sites attachants**, notamment ceux qui associent harmonieusement un patrimoine bâti, même modeste, à un bel environnement naturel. Parmi ceux-ci, on citera par exemple la chapelle de Locuon, à Ploërdut, ou encore celle de la Trinité à Lanvénegen. Chaque habitant ou visiteur peut avoir ses coins préférés, qui ne sont pas forcément ceux des guides touristiques.

D'une façon générale les **vallées** sont **relativement difficiles à découvrir**, par manque d'itinéraires longitudinaux, à l'exception de la vallée du Scorff qui peut être parcourue sur toute sa longueur par un itinéraire «des sources à l'estuaire». On pourrait souhaiter que des très belles vallées telles que celles de l'Ellé ou de l'Aër soient rendues accessibles au moins sur certaines sections.

Les paysages de tous les jours

Les paysages du Pays du Roi Morvan ne sont pas faits uniquement de panoramas grandioses, ce sont aussi des images perçues depuis chez soi, en circulant sur les routes de campagne ou en traversant les bourgs. Ces paysages font alterner des plateaux cultivés dénudés, des exploitations agricoles de plus en plus grosses, mais aussi des vallées profondes, des prairies en friche, des sections de routes bordées de grands arbres, la silhouette d'un bourg, des hameaux soigneusement restaurés et d'autres à l'abandon... Cette réalité multi-forme est trop complexe pour être décrite ici, mais elle mérite d'être signalée.

Des «points noirs» paysagers ?

Certains aménagements sont souvent considérés comme portant atteinte à l'harmonie des paysages ou comme des facteurs de **banalisation** : entrées de bourgs d'aspect chaotique, parsemées de constructions hétéroclites ou d'enseignes agressives ; zones d'activités posées en pleine campagne sans accompagnement végétal ; routes à grande circulation taillées à travers le relief, par des successions de déblais et remblais ; bâtiments d'élevage à l'abandon ou posés au sommet d'une colline et visibles de loin ; lotissements donnant tous



Les élevages avicoles à l'abandon altèrent la qualité des paysages.



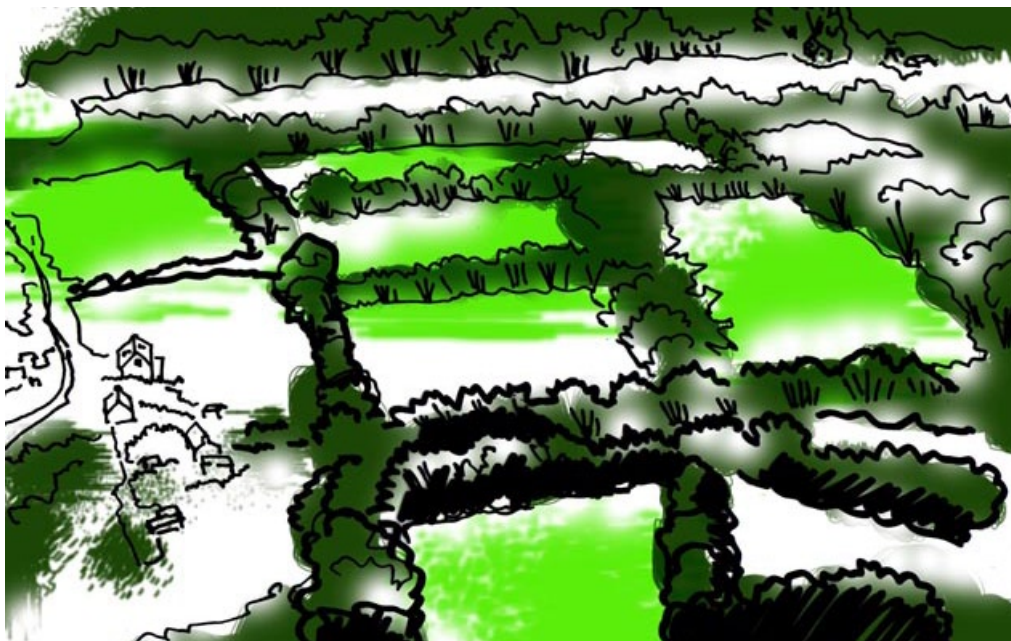
La zone d'activités de Pont-Min, au Faouët, s'étend au pied du promontoire de la chapelle Sainte-Barbe.

l'impression d'avoir été conçus avec le même logiciel... Le Pays du Roi Morvan n'est pas indemne de tels problèmes, une illustration peut en être donnée par la zone d'activités de Pont-Min, au Faouët, qui s'insère difficilement dans le site pourtant emblématique de la vallée de l'Ellé au pied de la chapelle Sainte-Barbe. En sens inverse, à peu de distance de là sur la même commune, le parc d'activités communautaire de Kernot témoigne d'un **souci du paysage dans la conception de l'aménagement**.

Une certaine prudence s'impose face aux jugements de valeur qui dénoncent la «laideur» de tout ce qui a trait à l'économie et qu'il conviendrait de masquer par des rideaux d'arbres. **Il n'est pas forcément choquant de pouvoir lire dans le paysage ce qui fait la vie économique d'un territoire**, qu'il s'agisse d'usines, de bâtiments agricoles ou d'éoliennes, mais les problèmes sont plutôt dans le choix des sites d'implantation, dans la prise en compte des éléments naturels ou dans le soin porté au dessin des aménagements, à la qualité des matériaux employés, etc. Certains de ces aspects peuvent être encadrés par les documents d'urbanisme.

Les paysages et les documents d'urbanisme

Les documents d'urbanisme **ne peuvent prétendre figer les paysages** dans un état supposé idéal, alors que les facteurs qui les transforment en permanence échappent en grande partie à toute planification réglementaire. Ils peuvent en revanche contenir une variété de dispositions permettant de **donner des statuts de protection** à des éléments paysagers qui en sont dépourvus, d'**insérer harmonieusement** des aménagements dans leur environnement, de **produire de nouveaux paysages intéressants** dans le cadre de projets d'aménagement, de **faciliter la découverte des paysages** par l'aménagement de nouveaux itinéraires, etc. La mise en œuvre de certains principes d'urbanisme, comme le développement de l'offre de logements au plus près du centre des bourgs, peut aussi avoir de fortes répercussions positives sur les paysages en évitant une implantation désordonnée de constructions et de voiries dans des environnements sensibles. Le Document d'orientations et d'objectifs du SCoT contient de nombreuses dispositions spécifiques aux paysages ou permettant d'alléger la pression que l'urbanisation exerce sur ceux-ci.



Bocage à Lanvénege, champs remembrés à Lignol, deux types de paysages contrastés (interprétation de photos aériennes).



Un paysage qui se fait rare : des prairies entretenues dans un fond de vallée (l'Aër au Pont Rouge, entre Le Croisty et Priziac).



Les paysages de tous les jours, ce sont aussi les entrées des villes et des bourgs, qui présentent des caractéristiques très diverses. Ici, trois entrées du bourg de Ploërdut.
Photos : Google Street View.

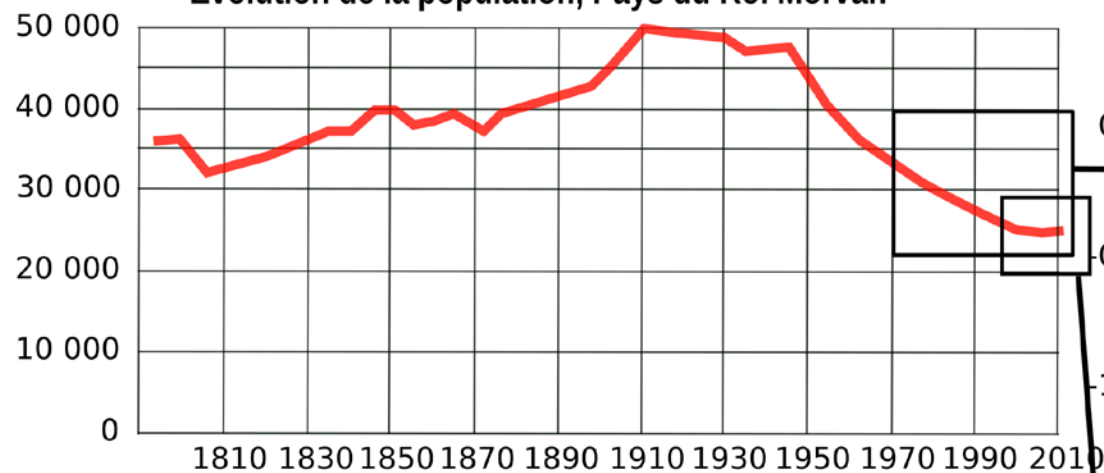
Sommaire de la partie 2

	page
Evolutions démographiques et sociologiques	83
Le logement	93
Les perspectives d'évolution de la population	97
L'urbanisation : vue d'ensemble	103
Les types architecturaux	107
Les façons d'habiter se diversifient	111
Problèmes liés à l'évolution de l'urbanisation	117
Les déplacements	121
L'accès aux espaces naturels et aux espaces publics	125

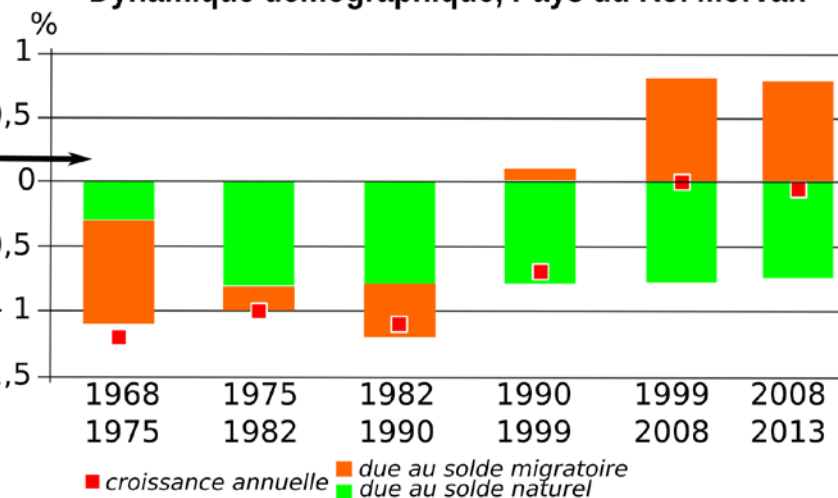
Partie 2

Diagnostic du territoire : la société

Evolution de la population, Pays du Roi Morvan

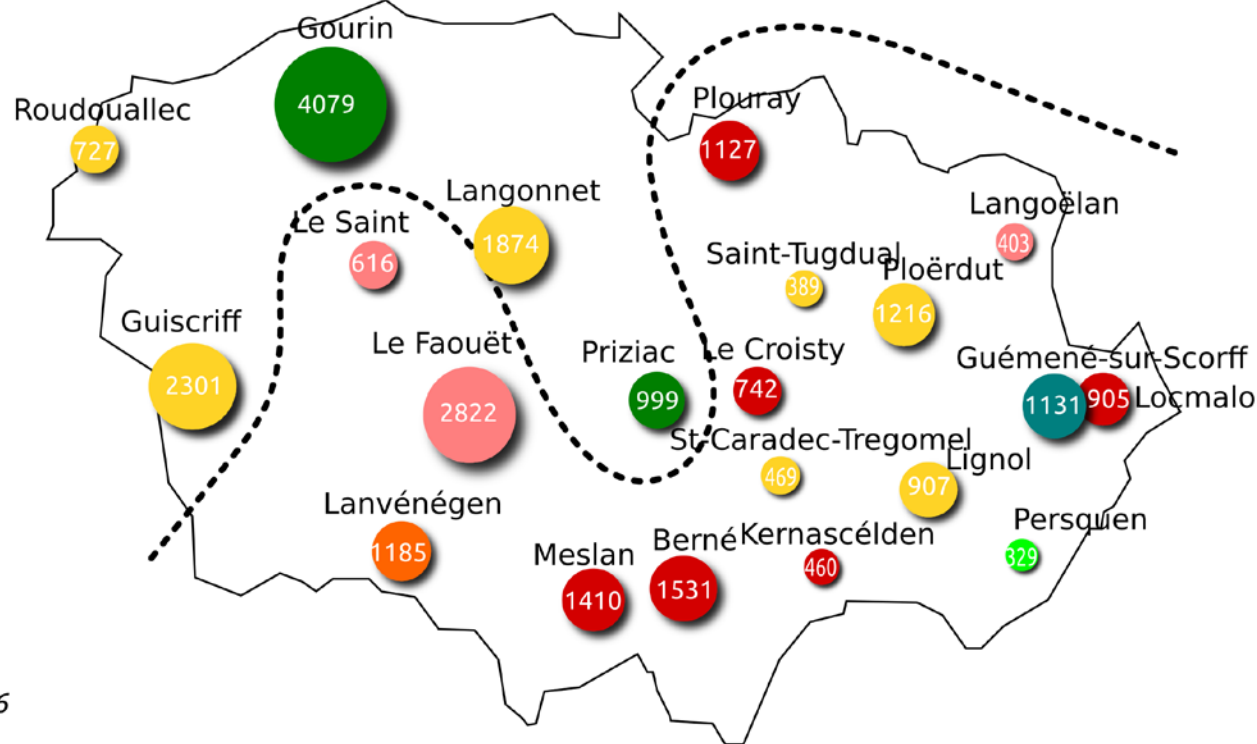


Dynamique démographique, Pays du Roi Morvan



Population en 2013 et tendance depuis 1999

- 1999-2013 croissance
- croissance - stagnation
- croissance - déclin
- stabilité
- stabilité - déclin
- déclin - croissance
- déclin - déclin



source : INSEE, RRP 2013 publié en 2016

Evolution démographique et sociologiques

Un ralentissement du déclin démographique

Avec 25 617 habitants au recensement de 2013, le déclin démographique qui marque le territoire depuis les années 1950 ralentit. Depuis la fin des années 2000, la partie sud du Pays du Roi Morvan voit sa population augmenter et la partie nord poursuit, globalement, sa diminution.

C'est essentiellement le **solde migratoire positif** qui porte la croissance démographique, le solde naturel toujours négatif est dû à une forte mortalité et une faible natalité. L'**arrivée de jeunes ménages** venant de l'extérieur est primordiale, car ceux-ci sont composés de familles avec enfants qui apportent du dynamisme économique et social aux bourgs (fréquentation des commerces, pérennisation de l'école).

Le nombre de naissances ne cesse de baisser quand celui des décès ne cesse d'augmenter ; l'écart entre naissances et décès est donc toujours plus grand. Les tendances des soldes naturels de chaque commune sur la période 2007-2015 sont négatives, cela signifie que l'écart se creuse entre naissances et décès pour toutes les communes du territoire. Les communes du sud ont vu leur solde naturel devenir positif ou leur nombre de naissances augmenter sur la période 1999-2010, mais ce renouveau semble ralentir fortement sur la période 2011-2015.

C'est donc le solde migratoire, positif depuis les années 1990, qui contribue à la croissance de la population. Mis à part les échanges de population entre les communes, les nouveaux arrivés représentent entre 4 et 10 % de la population.

Des transformations sociologiques

La **proximité de l'agglomération de Lorient** explique la croissance d'une partie des communes : Lignol, Berné, Meslan, Lanvégen, Kernasclédén. Ces communes deviennent peu à peu « rurbaines » : les employés qui travaillent sur Lorient côtoient les agriculteurs, la nature est perçue comme espace de loisirs pour les uns, comme espace à cultiver pour les autres, les parents s'investissent progressivement dans les associations.

Le territoire attire principalement des Bretons, en particulier des Morbihanais. D'ailleurs 30% des personnes qui résidaient auparavant en Ile-de-France sont nées en Bretagne, et 10% des personnes originaires de l'étranger sont nées en Bretagne. Ce retour aux sources est vécu à la fois par des actifs (25-54 ans), et par des retraités ou personnes approchant de la retraite (55-64 ans).

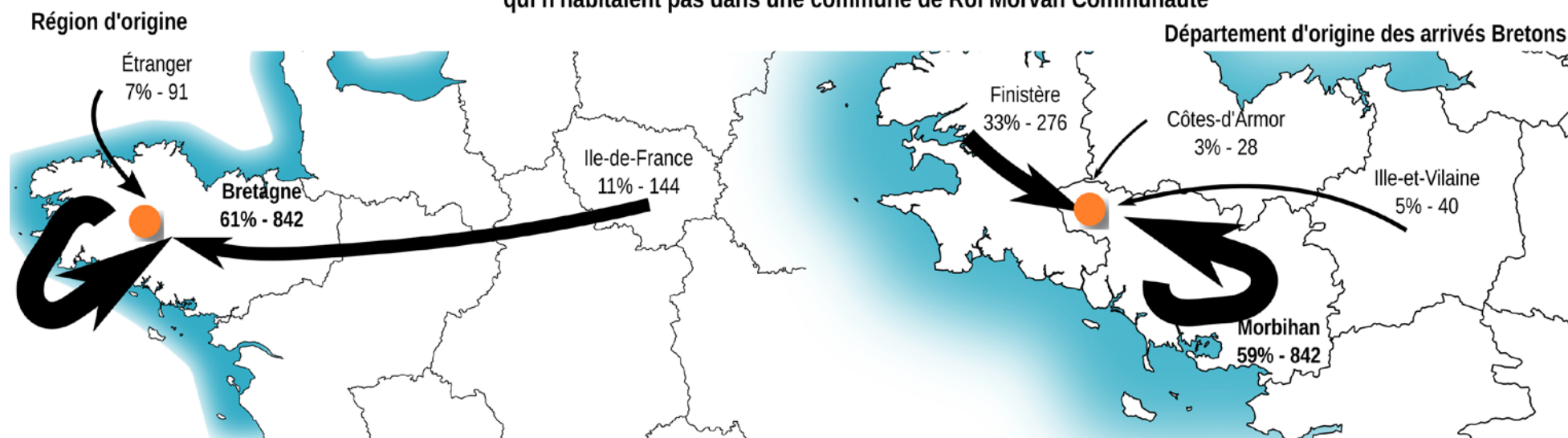
Les Bretons venus s'installer au Pays du Roi Morvan résidaient majoritairement dans les territoires limitrophes : le tiers est originaire du Pays de Lorient ; les échanges avec ce territoire sont multiples.

Presque la moitié des nouveaux arrivés résidaient auparavant dans une autre région, et un quart des nouveaux arrivés résidaient auparavant dans une commune urbaine. Les motivations de ces personnes sont très variées : se rapprocher du travail, vivre à la campagne, choisir un autre mode de vie...

On voit également arriver des personnes qui n'habitaient pas auparavant au Pays du Roi Morvan, et qui parfois n'y ont pas d'attaches familiales. Certaines, ayant une autre vision de la vie à la campagne (AMAP, jardins familiaux, habitat partagé), et souhaitant préserver certaines de leurs habitudes urbaines (culture, transport collectif), modifient les équilibres sociaux dans les communes. Les nouveaux arrivés choisissent plutôt les « villes » du territoire (Gourin,

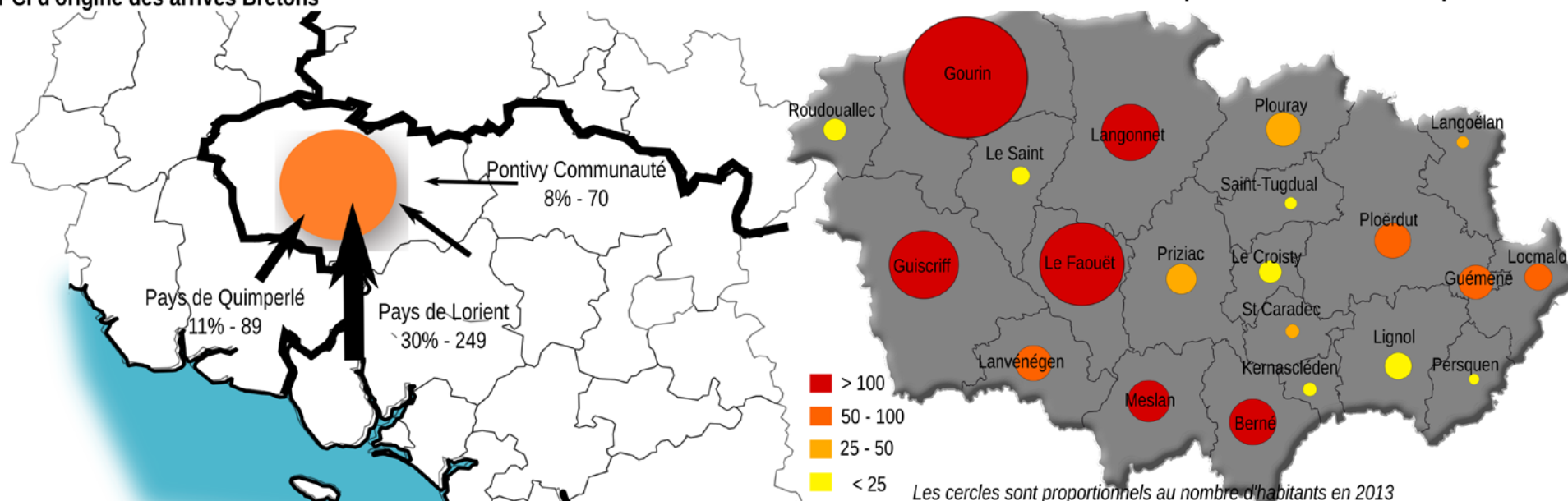
LES NOUVEAUX ARRIVÉS AU PAYS DU ROI MORVAN, 2013

1 375 nouvelles personnes arrivées depuis 2008
qui n'habitaient pas dans une commune de Roi Morvan Communauté



EPCI d'origine des arrivés Bretons

Répartition des 1 375 arrivés par commune



Le Faouët, Guiscriff, Guémené-sur-Scorff, Langonnet) ou les communes plus proches de Lorient (Berné, Meslan, Lanvéneën).

En résumé, **les nouveaux arrivés dans le territoire sont plutôt jeunes et entrepreneurs, vivent en famille ou en couple**. Le territoire attire également des retraités, notamment des Bretons d'origine, et des actifs vivant seuls.

La transformation sociologique des communes est également conjoncturelle : le pourcentage des cadres et professions intermédiaires passe de 8 à 11 % de la population entre 1999 et 2013, alors que le pourcentage des ouvriers et employés se maintient à 27/28 % et le pourcentage des agriculteurs et travailleurs indépendants diminue de 10 % à 8 %. Les communes situées au sud et le long des grands axes attirent les nouvelles populations venues du Pays de Lorient ou du secteur de Pontivy pour les Bretons, et d'Ile-de-France ou de l'étranger : les modes de vie changent et les attentes des ménages en matière d'équipements et services évoluent aussi.

Pôles d'emploi et démographie

La répartition des pôles d'emploi internes ou externes au territoire a des incidences sur la distribution et la structure de la population.

Selon les données du recensement de 2009, les deux grands pôles pour les actifs du territoire sont Lorient et Gourin, qui attirent chacun plus de 1 000 actifs du Pays du Roi Morvan. Le Faouët peut aussi être considéré comme un pôle important, attirant 985 actifs du territoire.

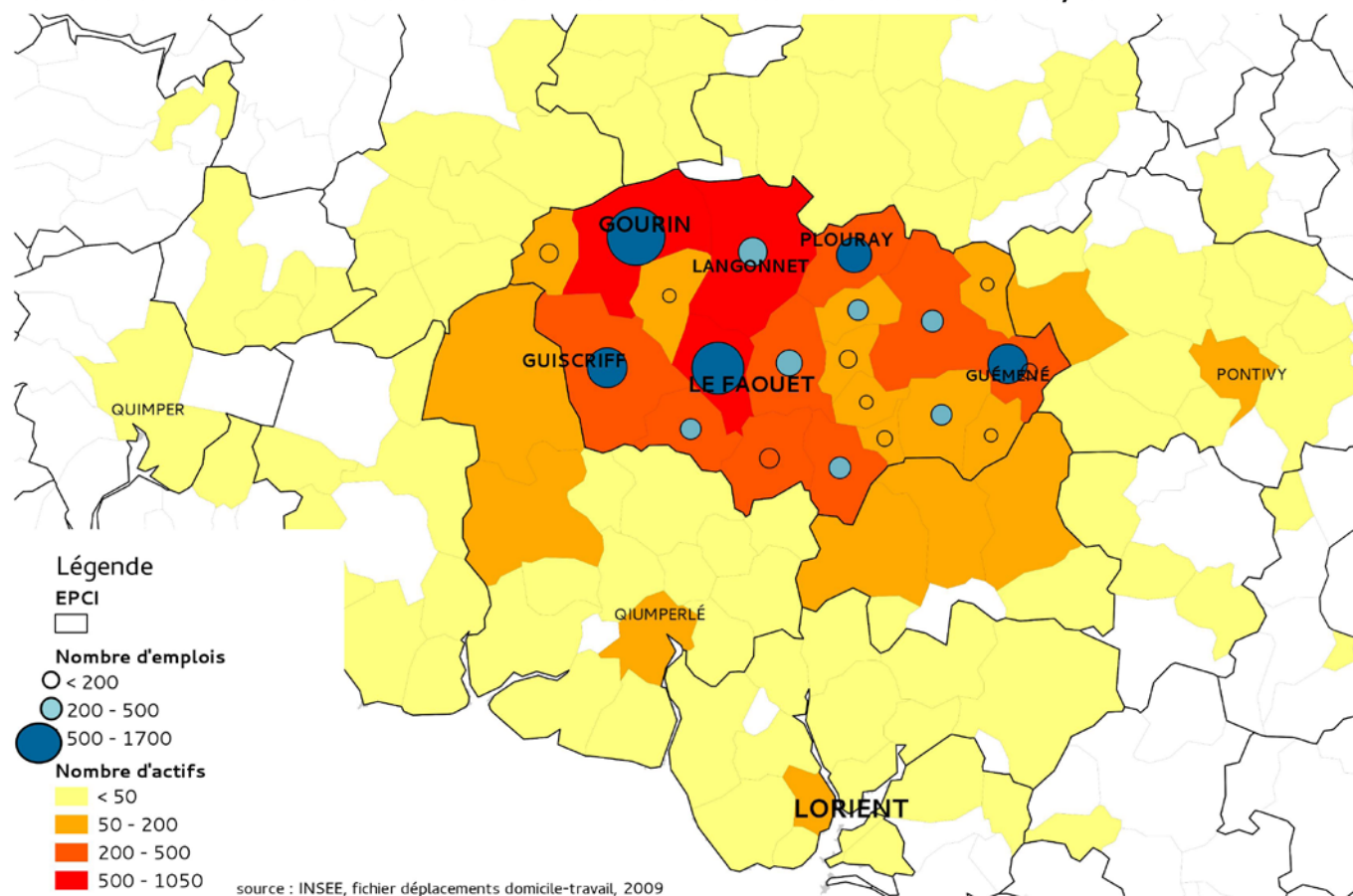
Quatre pôles secondaires, drainant chacun entre 400 et 500 actifs du Pays du Roi Morvan, structurent le territoire : Plouray, Guiscriff, Guémené-sur-Scorff et Langonnet.



Les tendances démographiques à l'extérieur du territoire sont liées aux pôles d'emploi et participent à expliquer les évolutions internes.

POLARITÉS LIÉES AU TRAVAIL

Lieu de résidence des actifs travaillant sur le territoire de Roi Morvan Communauté, 2009



Flux d'actifs entre Roi Morvan Communauté et les EPCI limitrophes en 2009 (flux > 100)

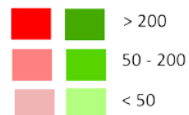
9 000 actifs | 8 000 emplois

dont 6 000 résident et travaillent en Roi Morvan

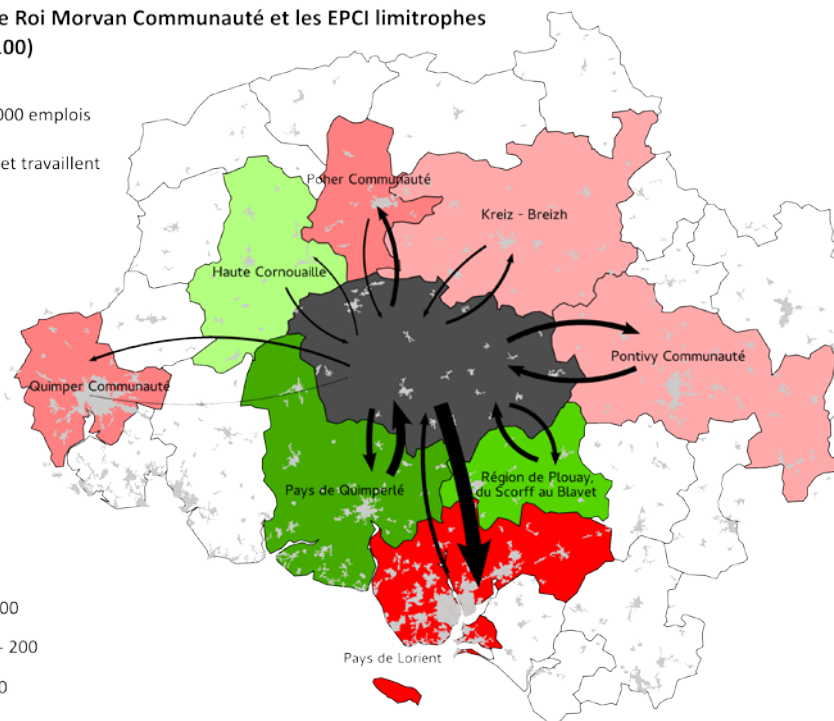
FLUX D'ACTIFS



SOLDE
négatif positif



Source : INSEE, fichier déplacements domicile-travail, 2009



Les actifs travaillent principalement dans leur commune de résidence, surtout dans les secteurs agricole et commerce-artisanat. Aussi très peu de communes sont dépendantes d'une autre commune pour l'emploi. Seules Meslan et Berné sont dépendantes du pôle de Lorient, car plus de 40% des actifs y travaillent. Guéméné-sur-Scorff est en partie dépendante du pôle de Pontivy car entre 20 et 40% des actifs y travaillent. Gourin offre des emplois pour les actifs du Saint et de Roudouallec, ce qui les rend en partie dépendantes.

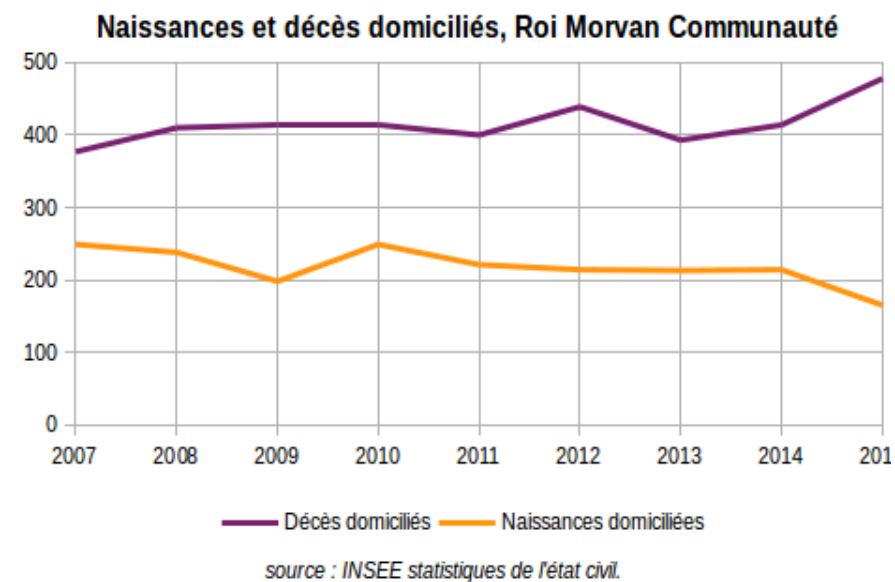
Les deux grands pôles d'emploi du territoire sont Gourin et Le Faouët, avec respectivement 1700 et 1400 emplois environ en 2009. Guiscriff, Guéméné-sur-Scorff et Plouray offraient plus de 500 emplois en 2009.

75% des emplois sont pourvus par des actifs résidant au Pays du Roi Morvan. Ce taux est dépassé pour Gourin et Plouray (77% et 79%). En revanche, les emplois proposés à Guéméné-sur-Scorff, Guiscriff (Keranna), Saint-Tugdual (Pâtisseries Gourmandes), Le Faouët ou Priziac attirent plus de 25% d'actifs résidant en dehors du territoire.

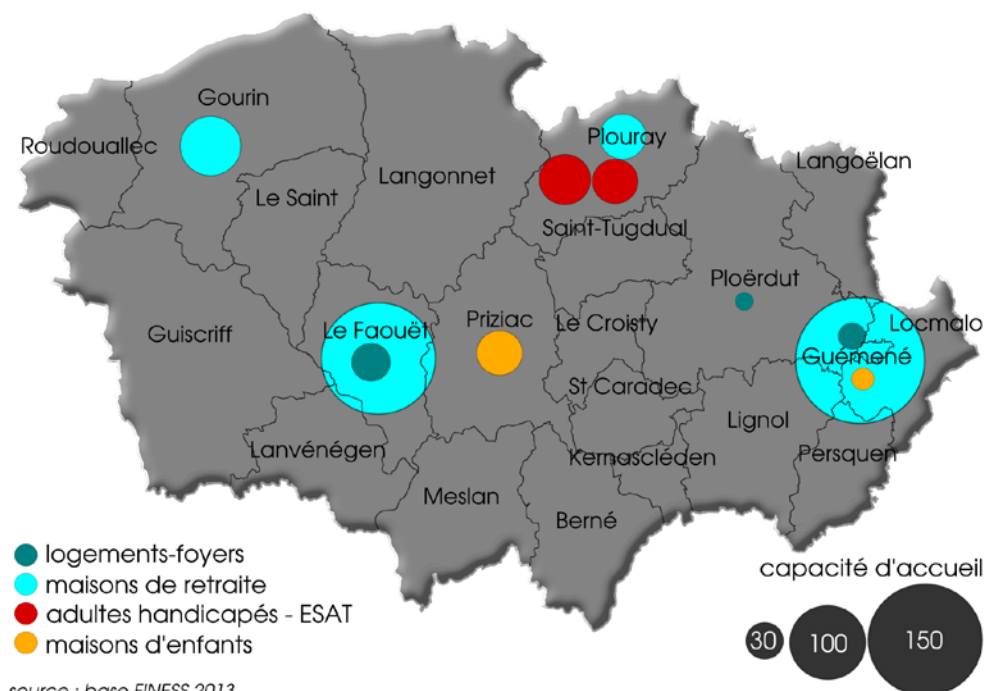
Les actifs attirés par les emplois proposés dans le territoire du Roi Morvan résident, pour plus de 50% d'entre eux, en Pays de Quimperléré (520), dans la région de Plouay, du Scorff et du Blavet (300) et sur Pontivy Communauté (300). **Il y a très peu d'échanges, du point de vue des emplois, avec les autres communes du Pays Centre Ouest Bretagne. Les principaux flux d'actifs sont tournés vers le sud, le Pays de Lorient en particulier, et vers Pontivy.**

Les actifs polarisés sur Lorient sont principalement des professions intermédiaires, employés et ouvriers. Ceux tournés vers les pôles de Roi Morvan Communauté sont principalement des employés et ouvriers, et les cadres et artisans sont surreprésentés par rapport au total des actifs.

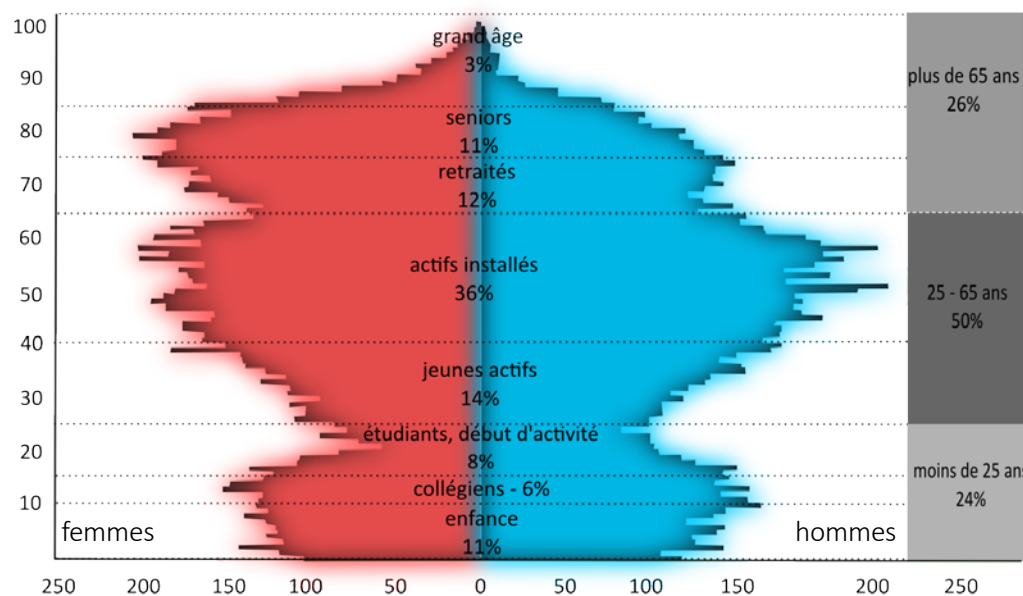
Les flux d'actifs recoupent les mêmes polarités que les flux résidentiels : la majorité des échanges se font avec le secteur de Lorient et celui de Pontivy. Les grands pôles d'emplois du territoire générateurs de déplacements sont Gourin et Le Faouët, et les pôles d'emplois secondaires sont Guiscriff, Guéméné-sur-Scorff et Plouray.



Établissements d'hébergement collectifs



Pyramide des âges, 2009, Pays du Roi Morvan



Un vieillissement marqué de la population

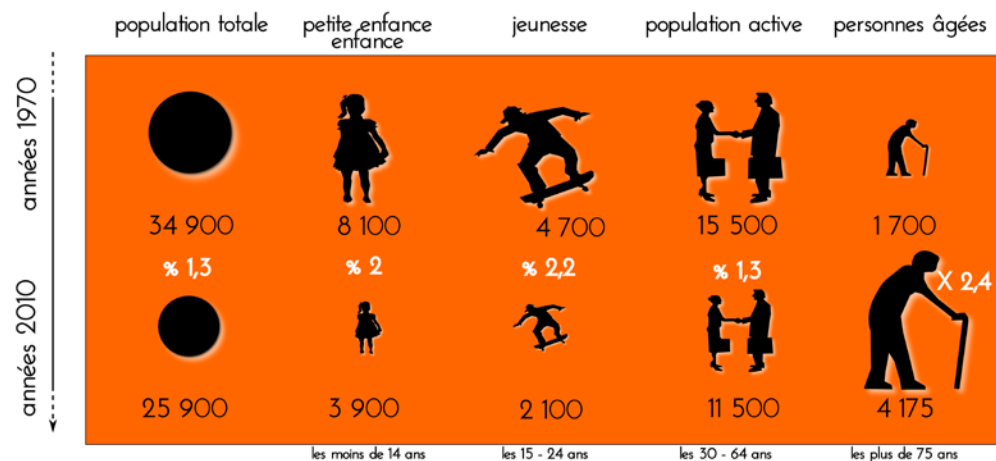
Le vieillissement de la population est très prononcé sur le territoire car il est le fruit de deux phénomènes concomitants : l'augmentation du nombre et du poids des personnes âgées (plus de 65 ans) et la diminution du nombre et du poids des jeunes (moins de 25 ans).

Depuis les années 1970, **le nombre des plus de 65 ans a été multiplié par 2,45 et celui des moins de 25 ans divisé par 2**. En 2009, le « creux » dans la pyramide des âges concerne les jeunes en âge de faire des études supérieures ou de démarrer dans la vie active. L'insuffisance ou l'inexistence de l'offre d'études supérieures sur le territoire, d'une part, et la proximité de l'agglomération lorientaise (environ 50 km), d'autre part, facilitent ces départs.

La « **gérontocroissance** » (augmentation du nombre de personnes âgées de plus de 85 ans) accroît la demande en aide et soins à domicile. La communauté de communes réfléchit actuellement à l'opportunité de créer un Groupement de coopération sociale et médico-sociale afin d'harmoniser et mieux gérer l'offre sur le territoire.

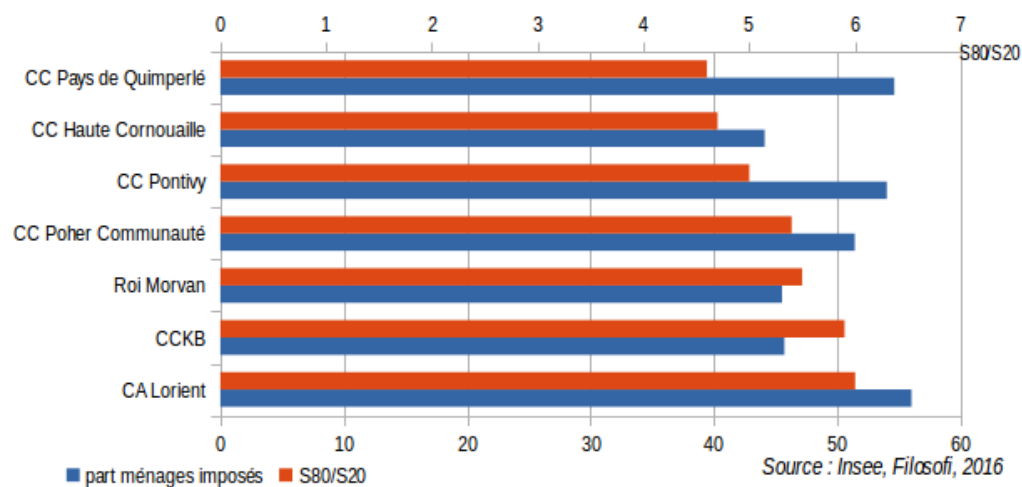
Le Plan Départemental de l'Habitat insiste d'ailleurs sur cet aspect du territoire : « *La prise en compte du caractère âgé de la population est un impératif pour le pays. Il s'agit notamment d'accompagner le vieillissement et de favoriser le parcours résidentiel par le maintien à domicile, l'adaptation des logements et l'amélioration des structures d'hébergement.* »

Selon la base FINESS (2013), le territoire dispose d'environ 570 places en hébergement collectif, dont 110 en foyer-logement et 460 en maison de retraite.

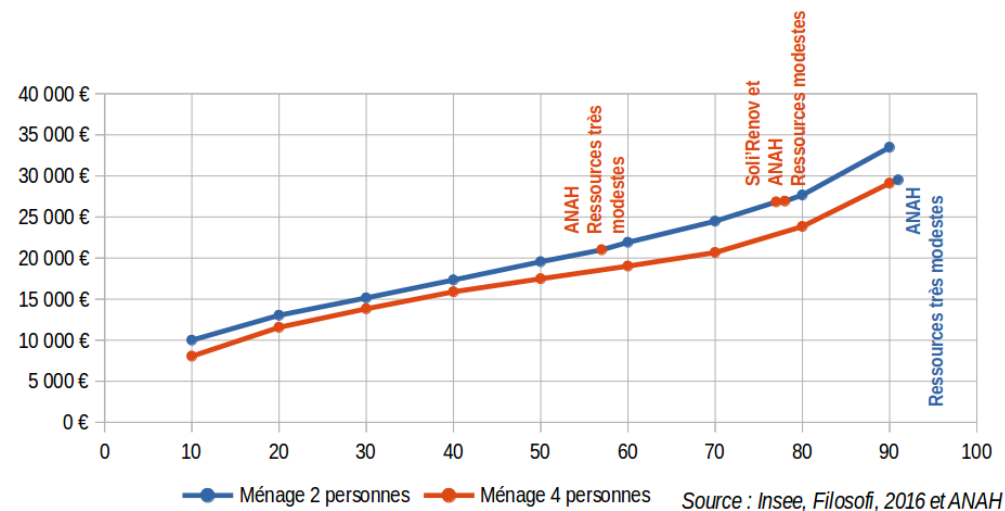


Source : RRP INSEE 2010

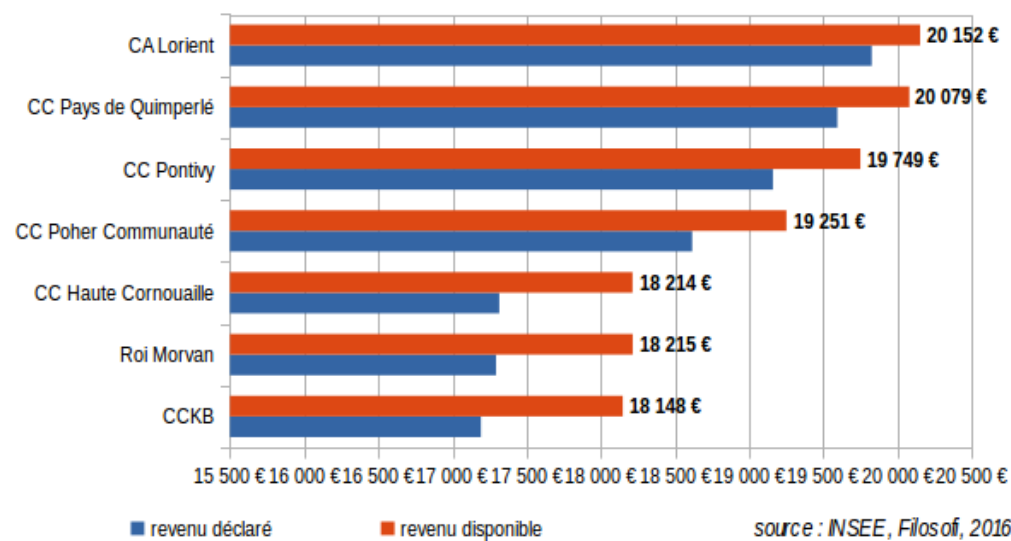
Part des ménages imposés et écarts de revenus (S80/S20)



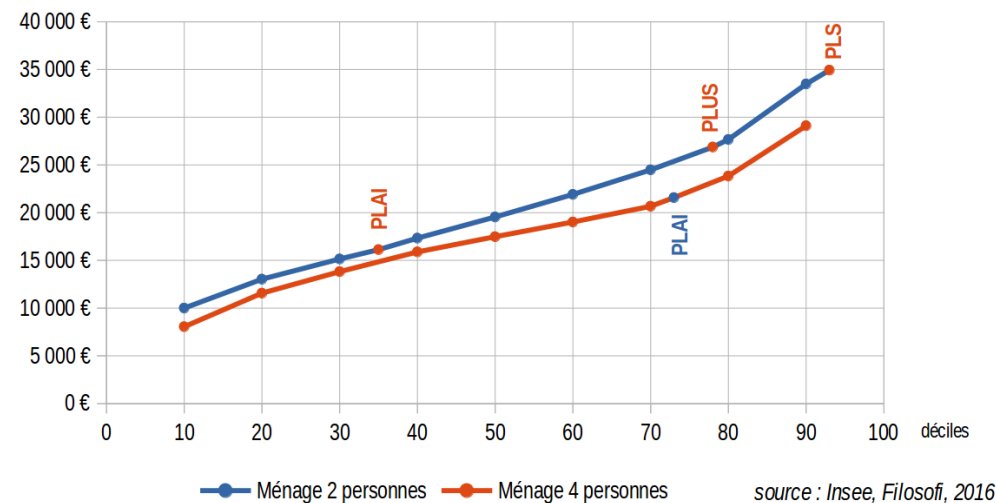
Revenu des ménages par décile et éligibilité aux aides à la rénovation, en 2013



Médiane du revenu par unité de consommation par EPCI, 2013



Revenu des ménages par décile et éligibilité au logement social en 2013



Les revenus et le niveau de vie des ménages

Différentes études (PDH, Schéma de services du Pays COB...) notent la **précarisation de la population** par rapport au reste du Morbihan. Les données sur les migrations résidentielles semblent vérifier cette tendance : le poids des emplois précaires et des inactifs est plus important chez les nouveaux arrivés que dans la population totale. Les entretiens avec les maires et les tables rondes avec les acteurs locaux complètent cet état des lieux : les logements sociaux et communaux sont de plus en plus souvent occupés par des ménages précaires, d'origine urbaine, tributaires de transferts sociaux, et qui peinent à s'insérer dans la vie locale.

Cette précarité transparaît aussi dans les **écarts de revenus** entre les foyers du Pays du Roi Morvan et le reste du Morbihan : en 2010, le montant moyen des traitements et salaires est de 18 940 € pour les foyers fiscaux du Roi Morvan contre 22 579 € pour l'ensemble des foyers fiscaux du Morbihan, c'est un écart de 3 600 €. Par ailleurs, ce montant augmente de 1,9 % par an depuis 2004 pour le Pays du Roi Morvan contre 2,1 % pour le Morbihan. Le **pouvoir d'achat** des ménages du territoire serait plus faible que celui de la moyenne des ménages du Morbihan et augmenterait plus lentement. Les revenus des ménages sont faibles comparativement aux territoires voisins. La médiane du revenu (par unité de consommation) disponible en 2013 s'élève à 18 215 €. Seulement 45,5 % des foyers fiscaux sont imposés à l'impôt sur le revenu, et le rapport entre les plus riches et les pauvres (Q80/S20) est de 5,5. Ainsi, globalement, la population a des revenus modestes et les écarts de revenus sont très importants par rapport aux territoires voisins.

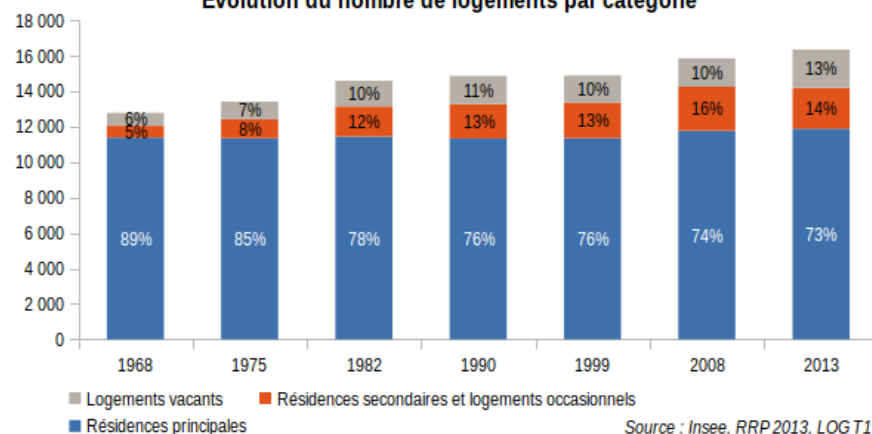
Les revenus des ménages et les aides au logement

Presque 80 % des ménages de deux personnes peuvent accéder à un **logement social** financé par le prêt locatif à usage social (PLUS). Le PLUS est le financement le plus intéressant pour les territoires ruraux comme Roi Morvan Communauté, car il permet de financer les rénovations dans l'habitat ancien.

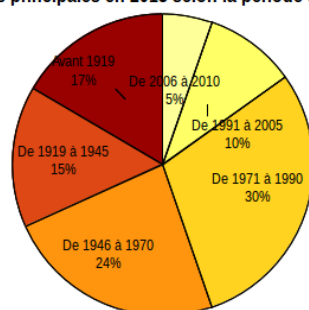
L'**aide à la rénovation** peut concerner environ 80 % des ménages de deux personnes et 100 % des ménages de quatre personnes. Le plafond de ressources pour un ménage de quatre personnes, considéré comme ayant des ressources très modestes, est de 29 506 €. Le ménage peut ainsi bénéficier de 50 %

du montant total des travaux hors taxes et l'aide de l'Anah est de 10 000 € maximum, la prime « Habiter Mieux » finance 10 % du montant total des travaux hors taxes dans la limite de 2 000 €.

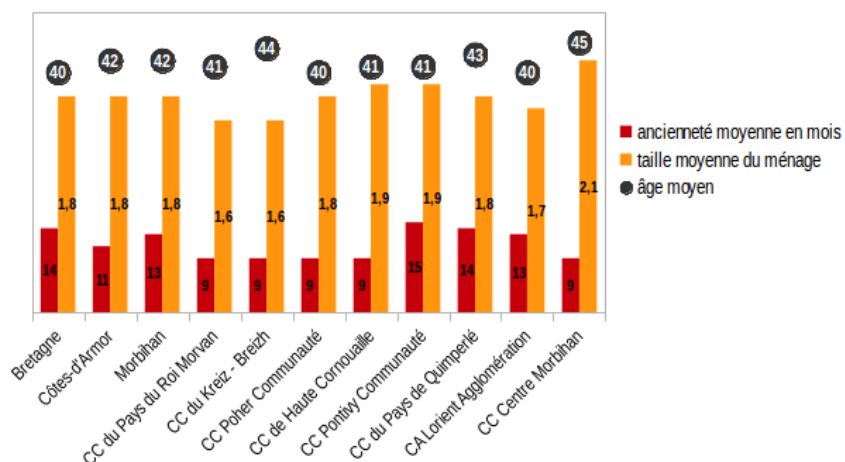
Évolution du nombre de logements par catégorie



Résidences principales en 2013 selon la période d'achèvement



Caractéristique de la demande locative sociale, décembre 2015



Logements aidés en 2016 sur le territoire de Roi Morvan Communauté

commune	logement locatif communal	logement social par bailleur social	logement privé conventionné	
Berné	10	27	non recensé	37
Gourin	6	32	non recensé	38
Guémené-sur-Scorff	29	32	non recensé	61
Guiscriff	11	27	non recensé	38
Kernascledén	0	16	non recensé	16
Langoëlan	8	2	non recensé	10
Langonnet	1	23	non recensé	24
Lanvégen	6	27	non recensé	33
Le Croisty	3	21	non recensé	24
Le Faouët	2	70	non recensé	72
Le Saint	2	5	non recensé	7
Lignol	10	11	4	25
Locmalo	6	0	non recensé	6
Meslan	0	10	non recensé	10
Persquen	1	4	1	6
Ploërdut	2	14	4	20
Plouray	14	17	non recensé	31
Priziac	12	6	30	48
Roudouallec	10	6	non recensé	16
Saint-Caradec-Trégomel	2	8	1	11
Saint-Tugdual	1	16	1	18
TOTAL	136	374	41	551
commune	logement locatif communal	logement social par bailleur social	logement privé conventionné	

551

L'habitat et la demande locative sociale

En 2013, 93 % des logements sont des maisons individuelles, 55 % des résidences principales datent d'avant 1970, un tiers ont été construites sur la période 1971-1990, et seulement 15 % datent de la période récente (1991-2010). 80 % des résidences principales sont occupées par leur propriétaire et 18,5 % par des locataires.

La **part des résidences principales** diminue depuis les années 1970, elle est de 73 % en 2013 contre 89 % en 1968. Il y a donc de plus en plus de **logements vacants** et de résidences secondaires sur le territoire, autrement dit il y a de plus en plus de maisons fermées une bonne partie de l'année.

La **construction neuve diminue de façon vertigineuse** entre 2005 et 2014 : la base de données *Sitadel* recense 193 logements construits en 2005 contre seulement 22 en 2014.

Le **prix moyen des maisons**, 70 000 euros, n'est pas très élevé et reflète le fait que, comparativement à l'offre littorale, les maisons sont assez petites et

anciennes. Le surcoût lié aux travaux n'est donc pas à négliger pour estimer correctement le coût final de l'achat.

Fin 2015, le fichier de la **demande locative sociale** recense 67 demandes de logements sur Roi Morvan Communauté dont 16 au Faouët, 11 à Gourin, 10 à Guiscriff, et 30 dans les autres communes. Les personnes attendent en moyenne neuf mois pour avoir un logement.

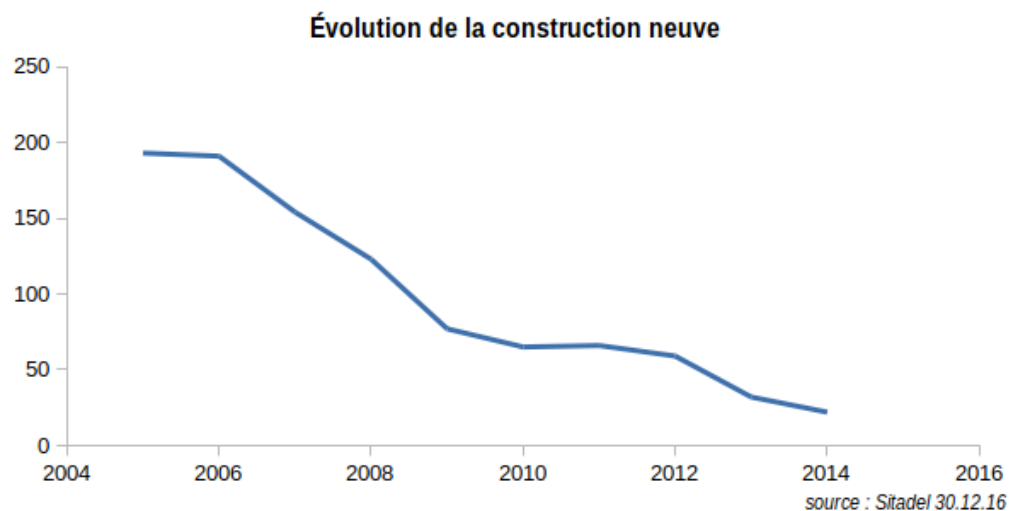
La **taille des ménages** est petite (1,6 personnes par ménage en moyenne) et les demandeurs sont plutôt jeunes (41 ans) par rapport à la moyenne départementale (42 ans) ou régionale (40 ans).

46% des demandeurs sont des personnes en situation professionnelle précaire ou en évolution (CDD, stage, chômage, intérim, apprenti, étudiant), c'est beaucoup plus que sur le reste du territoire breton où les taux s'élèvent à 43 % sur l'ensemble de la région Bretagne et 41 % pour le Morbihan.

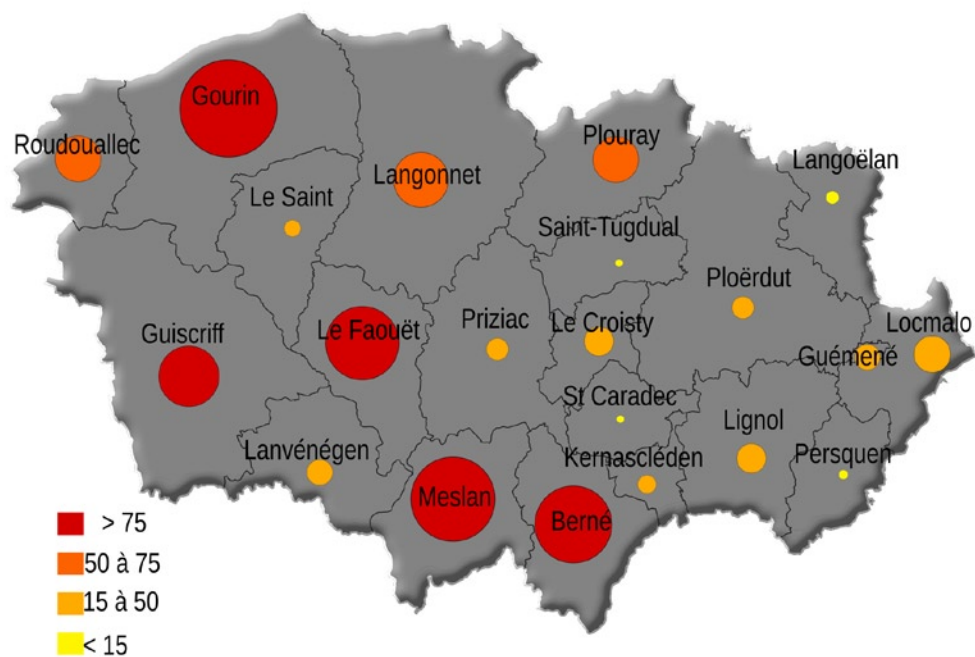
Le motif premier de la demande est l'absence de logement propre (21%). Les autres motifs (chacun 10%) sont « se rapprocher du travail » (spécifique aux territoires du Centre Bretagne pourvoyeurs d'emplois comme le Méné en Côtes d'Armor), « divorce, séparation » (taux identique au territoire breton et au Morbihan), « logement non habitable » (caractéristique des territoires de Centre Bretagne où les logements indignes et indécents sont surreprésentés), « logement trop cher » (taux inférieur aux moyennes régionales et départementales bretonnes).

Les personnes qui demandent un logement locatif social viennent plutôt du parc locatif privé (34%), sont hébergées dans la famille ou chez un particulier (32%) ou sont propriétaires occupants (13%). Cette dernière situation concerne seulement neuf demandes sur les 67, mais c'est un taux nettement plus important que les moyennes départementale ou régionale qui s'échelonnent entre 8 et 9 %.

Les **logements recherchés** sont surtout des T2 (37%) et T3 (27%). Les T1 sont davantage recherchés sur le territoire que dans le reste la Bretagne (21% des



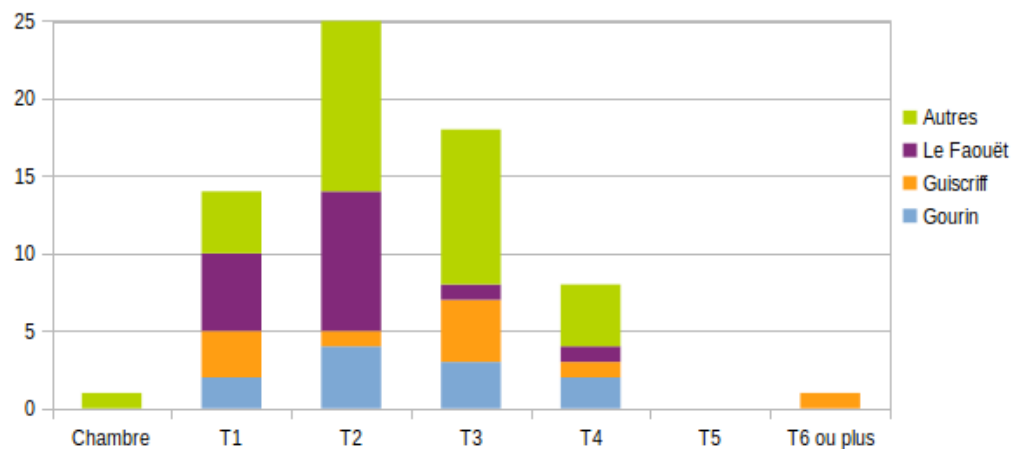
Nombre de logements construits par commune sur la période 2005-2014



source : Sitadel, données publiées le 30 décembre 2016

Type de logement recherché en locatif social, décembre 2015

source : fichier de la demande locative sociale



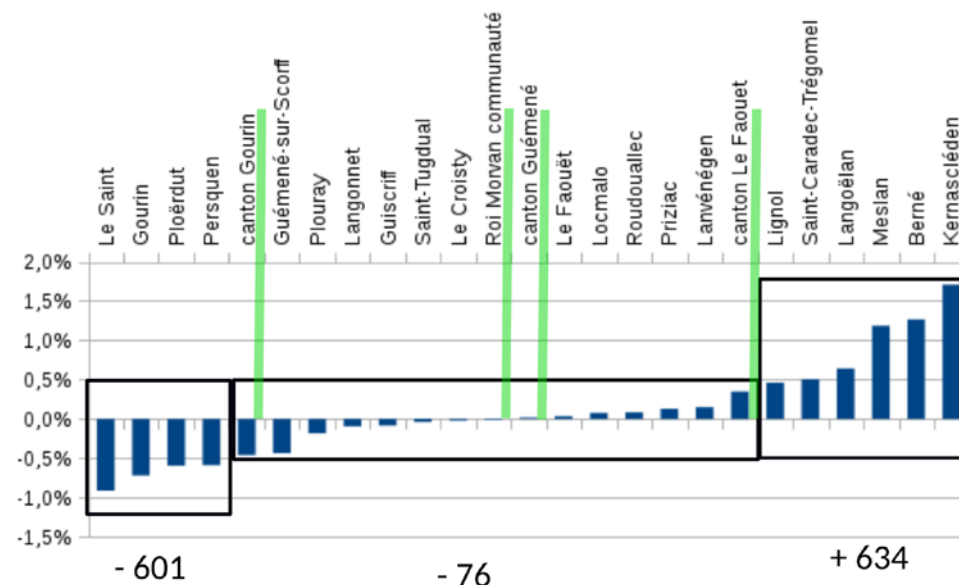
demandes contre 11 à 15%). On retrouve un taux similaire sur le territoire du Méné (territoire de Centre Bretagne avec de l'emploi industriel).

Le territoire est dominé par des **logements individuels et la propriété privée**. Les logements sont anciens et ne répondent plus à la demande, ils se transforment en vacants ou résidences secondaires. Les entreprises de la construction ont souffert de la crise de 2008 et de la chute du nombre de constructions neuves. Elles pourraient se former et s'orienter vers la réhabilitation des logements anciens.

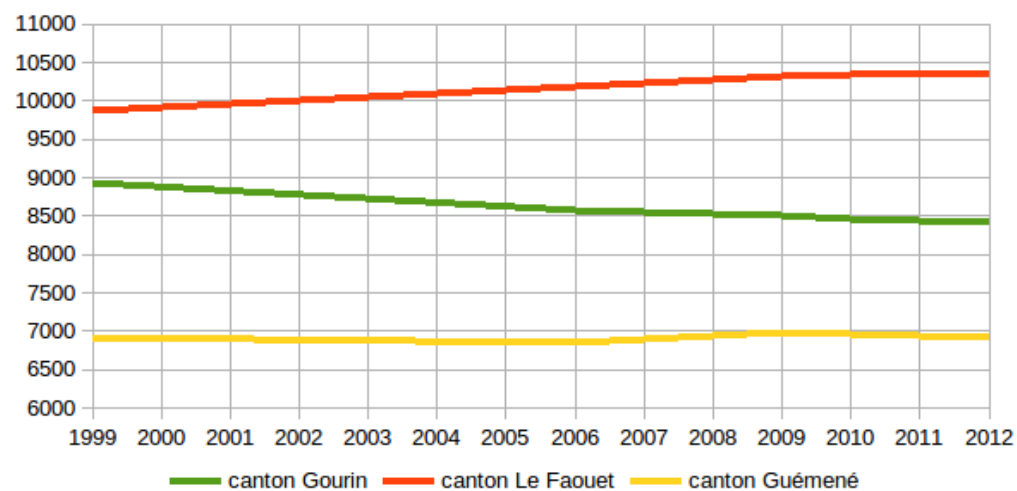
Population totale par commune et variation annuelle 1999-2012

commune	1999	2006	2009	2010	2011	2012	1999-2012	
Berné	1317	1538	1501	1538	1563	1551	234	1,3%
Gourin	4467	4193	4121	4084	4076	4068	-399	-0,7%
Guémené-sur-Scorff	1204	1235	1236	1204	1171	1138	-66	-0,4%
Guiscriff	2400	2319	2339	2344	2350	2374	-26	-0,1%
Kernascledén	353	379	409	422	434	440	87	1,7%
Langoëlan	369	396	408	405	403	401	32	0,6%
Langonnet	1917	1908	1927	1916	1905	1894	-23	-0,1%
Lanvéneën	1179	1182	1217	1214	1220	1202	23	0,1%
Le Croisty	736	685	705	714	724	734	-2	0,0%
Le Faouët	2808	2882	2893	2866	2840	2821	13	0,0%
Le Saint	695	663	654	642	630	617	-78	-0,9%
Lignol	857	887	909	910	910	910	53	0,5%
Locmalo	887	834	853	869	882	896	9	0,1%
Meslan	1193	1242	1318	1344	1371	1391	198	1,2%
Persquen	352	335	324	322	323	326	-26	-0,6%
Ploërdut	1314	1239	1253	1234	1216	1216	-98	-0,6%
Plouray	1144	1110	1104	1107	1108	1117	-27	-0,2%
Priziac	986	1025	1046	1039	1021	1003	17	0,1%
Roudouallec	705	704	713	712	713	713	8	0,1%
Saint-Caradec-Trégomel	443	477	482	480	476	473	30	0,5%
Saint-Tugdual	399	394	399	401	398	397	-2	0,0%
canton Gourin	8928	8578	8519	8461	8432	8409	-519	-0,5%
canton Le Faouët	9883	10188	10314	10345	10365	10342	459	0,3%
canton Guémené	6914	6861	6978	6961	6937	6931	17	0,0%
Roi Morvan communauté	25 725	25 627	25 811	25 767	25 734	25 682	-43	0,0%

taux de variation annuel 1999-2012



démographie en Roi Morvan



Les perspectives d'évolution de la population

Évolution passée et récente

Le diagnostic socio-démographique élaboré à partir de janvier 2013 a montré que l'évolution démographique sur le territoire est hétérogène, et la croissance de population parfois balbutiante. La mise à jour des données démographiques à partir des derniers recensements permet de dégager des profils démographiques afin de réaliser les estimations de population pour les 30 prochaines années, c'est-à-dire à l'horizon 2045.

L'évolution de la population ces quinze dernières années montre des tendances à la **croissance pour les communes situées dans l'aire d'attractivité de Lorient** (Meslan, Berné, Kernasclédén). En revanche, les communes les plus au nord (Gourin, Le Saint et Langonnet) poursuivent leur **déclin démographique**.

Les villes de Gourin et Guémené-sur-Scorff connaissent un déclin de leur population, tandis que Le Faouët a connu une légère croissance démographique qui s'est cependant tarie en 2012. Les autres communes ont une évolution quasiment stable au fil des ans.

Les taux d'évolution positive sont plus élevés que les taux d'évolution négatifs et le nombre de communes à connaître une évolution positive est plus nombreux que celui des communes à connaître une évolution négative (quand le taux est > ou égal à 0,5 % ou < ou égal à -0,5%). C'est ce qui justifie le constat de frémissement en faveur d'une croissance démographique sur le territoire.

Mais l'autre moitié des communes, avec des taux d'évolution faibles (compris entre -0,5 % et +0,5%), penche vers un déclin démographique.

Le secteur de Gourin

Il regroupe les communes de Gourin, Langonnet, Le Saint, Plouray et Rou-douallec. Son **déclin démographique est bien marqué** et semble devoir se poursuivre. Il se traduit globalement par une perte de 40 habitants par an et un taux de variation annuel de -0,5 %. La part des moins de 20 ans est de 19 % et celle des plus de 65 ans de 33 %. La part de ménages d'une seule per-

sonne est de 38 %. Le déclin démographique est dû au vieillissement (solde naturel négatif), que ne compense pas l'arrivée d'habitants (solde migratoire positif). Les arrivées concernent principalement Plouray et Langonnet.

Rien ne semble pouvoir inverser pour le moment la tendance au déclin, si ce n'est une politique forte d'accueil de population par la requalification des centres-bourg, ainsi qu'une offre de services de proximité et de qualité.

Le secteur de Guémené-sur-Scorff

Il regroupe les communes de Guémené-sur-Scorff, Kernasclédén, Langoëlan, Le Croisty, Lignol, Locmalo, Persquen, Ploërdut, Saint-Caradec-Trégomel, Saint-Tugdual. Son évolution démographique est marquée par une **stabilité globale**, avec quelques disparités. La ville de Guémené-sur-Scorff perd des habitants, alors que les petites communes sont plutôt stables voire en croissance. Locmalo, Langoëlan et Kernasclédén voient leur population augmenter.

Le gain de de population est d'un habitant par an (taux de croissance global de 0 %). La part des moins de 20 ans est de 20 % et la part des plus de 65 ans de 28 %. La part des ménages constitués d'une seule personne est de 36 %.

La légère croissance de la population est due à l'arrivée d'habitants malgré un vieillissement de la population.

Le secteur du Faouët

Il regroupe les communes de Berné, Guiscriff, Lanvénege, Le Faouët, Meslan et Priziac. On note ici une **croissance par arrivées de nouveaux habitants**, malgré un vieillissement de la population. Toutes les communes gagnent des habitants depuis 1999, mais cette poussée démographique ralentit sur Le Faouët et Lanvénege depuis 2007.

Le gain est de 35 habitants par an, pour un taux de croissance annuel de 0,3 %. La part des moins de 20 ans est de 22 % et celle des plus de 65 ans de 25 %. La part des ménages d'une seule personne est de 36 %.

Hypothèses et indicateurs utilisés par secteur pour construire les estimations de population

Secteur (canton)	indicateurs	Période 2006-2011	Estimations		
			2015-2045	2015-2030	2030-2045
GUÉMENÉ	taux de variation annuelle	0,2	0,55	0,4	0,7
	due au solde naturel	-0,8	-0,65	-0,8	-0,5
	due au solde migratoire	1	1,2	1,2	1,2
GOURIN	taux de variation annuelle	-0,3	0	-0,2	0,2
	due au solde naturel	-0,9	-0,7	-0,9	-0,5
	due au solde migratoire	0,6	0,7	0,7	0,7
LE FAOUET	taux de variation annuelle	0,8	1,3	1,2	1,4
	due au solde naturel	-0,4	0,1	0	0,2
	due au solde migratoire	1,2	1,2	1,2	1,2

Canton de Guémené-sur-Scorff

Malgré le vieillissement de la population le taux de variation de la population est positif. On estime que le solde naturel aurait tendance à être négatif dans les années à venir en raison de taux de mortalité importants, mais que l'arrivée de jeunes ménages lui permettra d'être proche de zéro.

Canton du Faouët

Plusieurs communes sont situées dans l'aire d'attractivité de Lorient et le long de l'axe majeur Lorient-Roscoff. On peut estimer que le solde migratoire restera le même à 1,2 %, mais que le solde naturel augmentera comme il commence à le faire dans les communes de Meslan et Berné. Il pourrait devenir positif d'ici une quinzaine d'années. L'arrivée de jeunes ménages a généralement pour conséquence une augmentation du nombre de naissances, c'est pourquoi on peut tabler sur un solde naturel positif. Le solde migratoire plafonnerait à 1,2 % car il semble difficile d'imaginer des flux plus importants, d'autant plus que les différents acteurs (acteurs locaux présents aux ateliers et comités de pilotage, INSEE, CETE notamment) n'envisagent pas de croissance démographique en Centre Bretagne.

Canton de Gourin

Le secteur est en déclin démographique depuis quelques décennies. On peut pourtant envisager un ralentissement de celui-ci, voire une reprise dans certaines communes comme Plouray et Langonnet grâce à l'arrivée de population, dans la poursuite des tendances actuelles.

L'endigement du déclin s'appuierait sur une arrivée de population, soit un solde migratoire positif, mais le solde naturel resterait négatif.

Estimations et projections de référence

Selon le scénario central des projections Omphale de l'INSEE par Pays, **l'évolution en Centre Ouest Bretagne serait quasiment nulle.**

Selon les différents scénarios élaborés par les services de l'Insee, la population du Pays Centre Ouest Bretagne pourrait atteindre en 2040 :

- 101 494 habitants selon le scénario bas,
- 109 509 selon le scénario central,
- 117 826 selon le scénario haut.

Sur la base du scénario central, la progression enregistrée sur le Pays Centre Ouest Bretagne (+ 6%) resterait inférieure à celles de ses voisins : + 13% pour le Pays du Centre-Bretagne, + 17% pour le Pays de Cornouaille, + 19% pour le Pays de Morlaix, + 20% pour le Pays de Guingamp et + 26% pour le Pays de Pontivy.

Dans le scénario central, la fécondité de chaque zone est maintenue à son niveau de 2007. La mortalité de chaque zone baisse au même rythme qu'en France métropolitaine où l'espérance de vie atteindrait 83,1 ans pour les hommes et 88,8 ans pour les femmes en 2040. Les quotients migratoires entre zones, calculés entre 2000 et 2008, sont maintenus constants sur toute la période de projection.

Le CETE Ouest, dans son analyse des besoins en logements en Bretagne (10.10.2011), retient les hypothèses basses des projections Omphale pour le Pays Centre Bretagne et le Pays de Pontivy. Pour le Pays de Lorient, seule la fécondité est en hypothèse haute et pour le Pays de Cornouaille, seules les migrations sont en hypothèse haute.

Hypothèses pour l'estimation de la population

Les études de l'INSEE et de chercheurs universitaires montrent l'attrait de la campagne pour nombre de ménages. Ce phénomène, observé en Europe et ailleurs, est nommé « rurbanisation ». Il s'explique par des facteurs sociaux, économiques ou environnementaux : départ de la ville à la recherche de logements moins chers, désir d'accéder à la propriété, de vivre au calme ou plus près de la nature... Ce phénomène est lié au départ d'un lieu (ici,

Lorient et ses banlieues) ou à l'attrait du lieu (ici, l'arrière-pays) ; il concerne particulièrement le **sud du territoire de Roi Morvan Communauté.**

Pourtant, au cours des ateliers et comités, les acteurs locaux ont exprimé leurs doutes quant à la durabilité de ce mouvement sur le territoire. De même, les estimations de population réalisées par l'INSEE à l'échelle du Pays Centre-Ouest Bretagne et les hypothèses retenues par le CETE semblent ne pas tenir ce mouvement pour important.

Les estimations de population présentées ci-après sont réalisées à partir de deux variantes : le solde naturel, lié à la natalité et à la mortalité, et le solde migratoire, lié aux arrivées et départs de population.

Elles sont réalisées à horizon 2045, afin de mieux percevoir les conséquences démographiques de l'arrivée de jeunes ménages à long terme et les conséquences du vieillissement de la population sur les besoins en logements.

La « rurbanisation » va se poursuivre

C'est la proximité de l'agglomération de Lorient qui explique la croissance des communes au sud du territoire (Lignol, Berné, Meslan, Lanvéneq, Kernasclédén). En effet, des personnes travaillant dans l'aire lorientaise mais ne pouvant pas ou ne souhaitant pas s'y loger recherchent du terrain à bâtir dans ces communes, qui deviennent peu à peu « urbaines ». Le qualificatif de « communes dortoirs » n'est pas forcément approprié, car la nouvelle population peut trouver des opportunités de s'intégrer, notamment par l'intermédiaire des enfants, et de participer à la vie locale.

Il est à noter que cette attractivité repose sur un usage accru de la voiture pour les déplacements domicile / travail. Il en découle qu'elle est tributaire du prix des carburants mais aussi du temps de transport. Elle peut donc se trouver remise en cause par une augmentation du prix du carburant ainsi que par l'engorgement du trafic routier dans la région lorientaise. L'offre de logements abordables à proximité des pôles d'emplois de l'aire lorientaise est également un facteur important.



CN = construction neuve (données Sitadel 2003-2013)

Des perspectives variables selon les secteurs

Des projections démographiques ont été réalisées à différentes échéances (2015-2045, 2015-2030, 2031-2045) pour les secteurs de Guémené-sur-Scorff, Gourin et Le Faouët, sur la base du périmètre des anciens cantons. A partir des taux de variation annuelle observés sur la période 2006-2011, et en intégrant les variations dues au solde naturel et au solde migratoire, il est possible d'esquisser des tendances probables, avec les réserves qui s'imposent en la matière : comme le constatait l'économiste J. Stiglitz, « *la prévision est difficile, surtout quand elle concerne l'avenir* ».

- Le secteur de **Guémené-sur-Scorff** gagnerait 29 habitants par an entre 2015 et 2030, et 55 par an entre 2030 et 2035. Il passerait ainsi de 7015 habitants en 2015 à 7450 en 2030 et 8270 en 2045.

- Le secteur de **Gourin** perdrait 16 habitants par an entre 2015 et 2030, et en gagnerait 16 entre 2030 et 2035. Il passerait ainsi de 8360 habitants en 2015 à 8110 en 2030 et 8360 en 2045.

- Le secteur du **Faouët** gagnerait 140 habitants par an entre 2015 et 2030, et 198 par an entre 2030 et 2035. Il passerait donc de 10 270 habitants en 2015 à 12 820 en 2030 et 15 790 en 2045.

La population totale du territoire évoluerait de 26 090 habitants en 2015 à 28 380 en 2030 (+ 8,8 %) et 32 420 en 2045 (+ 14 % par rapport à 2030).

Ces perspectives globalement encourageantes mettent en évidence le dynamisme démographique de la partie sud du territoire, influencée par le développement de l'aire lorientaise et plus largement de la grande région littorale.

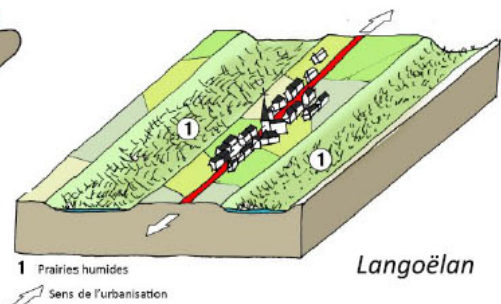
Estimations de population par secteur

		2015	2030	2045
cantons	Guémené-sur Scorff	7 015	7 450	8 270
	Gourin	8 360	8 110	8 360
	Le Faouët	10 720	12 820	15 790
Roi Morvan Communauté		26 090	28 380	32 420

L'implantation des bourgs sur le socle naturel

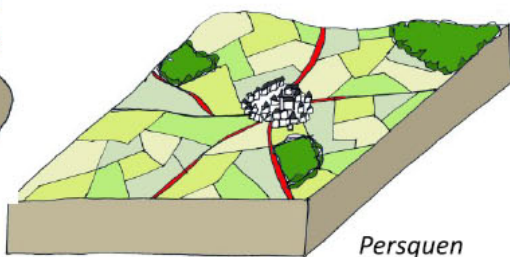
Quatre types de forme des bourgs sont présents sur le territoire du Roi Morvan : forme linéaire, concentrique, en étoile et en patte d'oie. Il ne s'agit pas ici de faire un état des lieux exhaustif, mais plutôt d'analyser les types d'implantation par rapport au socle naturel, à la topographie, aux cours d'eau ...

Urbanisation linéaire



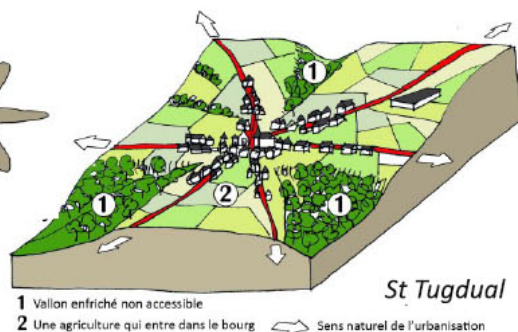
Les bourgs se mettent à l'écart des terres humides. Le bourg de Langoëlan s'est implanté sur une crête. En se développant, il n'a pas eu d'autre possibilité physique que de s'étendre de part et d'autre de l'axe principal.

Urbanisation concentrique

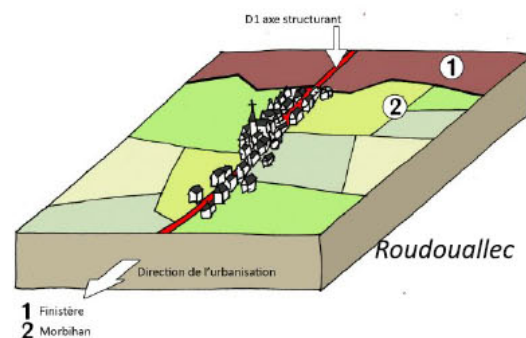


Le bourg de Persquen s'est très peu développé ces dernières décennies. Il a conservé une organisation concentrique, à la croisée des chemins.

Urbanisation en étoile



St Tugdual a la particularité de s'être implanté au carrefour de cinq voies. Il s'est développé le long de ces axes et non de façon concentrique autour du carrefour, car des vallons humides l'en empêchent et forment des barrières naturelles.

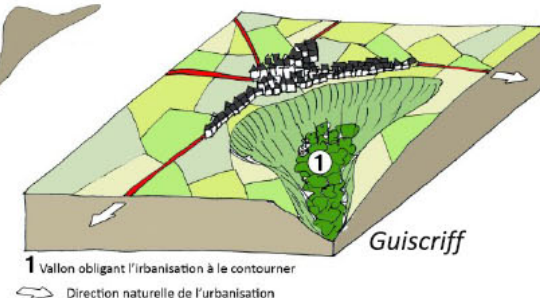


Le bourg de Roudouallec s'est construit sur un plateau sans contrainte physique. Les seuls éléments qui le structurent sont la Départementale 1 et la limite avec le Finistère. Il s'y est donc appuyé pour se développer.



Le bourg de Guémené-sur-Scorff est resté concentrique. Son développement est contraint par des limites communales très restreintes, l'empêchant de s'étendre. Par conséquent, le centre-ville s'est plutôt densifié qu'étalé.

Urbanisation en patte d'oie



Le bourg de Guisriff est sur une butte allongée entourée de vallons. Il s'est développé le long de l'alignement des points hauts. D'autres voies venant du sud ont permis un épaississement du bourg.

L'urbanisation : vue d'ensemble

Six formes d'urbanisation

Comme partout en Bretagne, l'urbanisation du territoire se caractérise par des formes diverses parfois difficiles à distinguer les unes des autres. On peut cependant identifier six niveaux différents :

- les villes
- les bourgs
- les villages
- les hameaux
- des formes agglomérées diverses
- l'habitat isolé.

Les villes

Les trois villes sont Gourin, Le Faouët et Guémené-sur-Scorff. Elles se caractérisent par un noyau central compact (maisons accolées et parfois hautes pouvant former des îlots avec jardins à l'arrière), par des types de voies variés, par la présence de services publics et privés diversifiés, avec des magasins offrant davantage que le strict nécessaire... Les services qui y sont concentrés attirent les habitants des communes périphériques.

Les bourgs

Ils correspondent aux 18 autres chefs-lieux de communes. **Ils accueillent avec les villes la moitié de la population du territoire.** Leurs configurations sont variées, on trouve par exemple des formes en étoile (Saint-Tugdual) ou en croix (Ploërdut, Berné...), des organisations linéaires le long d'un axe dominant (Priziac, Meslan, Guiscriff, Roudouallec, Langoëlan...), voire des formes plus curieuses comme à Lignol où la création d'une voie départementale tangentant le bourg a eu pour effet d'étendre celui-ci « en patte d'oie », etc.

On trouve aussi des bourgs décentrés (Saint-Caradec-Trégomel, Priziac, Roudouallec). Plusieurs, comme Meslan, se sont rapidement étendus au cours des dernières décennies, d'autres comme Persquen, Priziac ou Langoëlan n'ont pratiquement évolué.

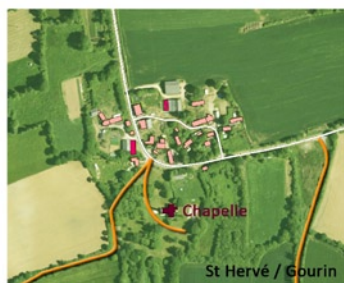
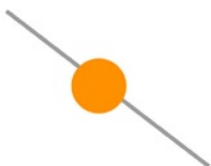
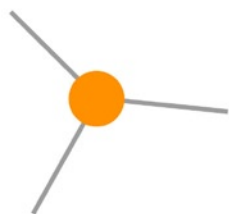
Cette diversité de situations appelle des solutions d'aménagement différenciées qui ne passent pas nécessairement par un schéma d'aménagement radioconcentrique et un remplissage systématique des « vides », d'autant que ceux-ci sont souvent liés à l'existence d'une trame verte et bleue : la plupart des bourgs sont en effet « calés » sur des vallées ou des têtes de cours d'eau prenant naissance légèrement en contrebas.

Les villages

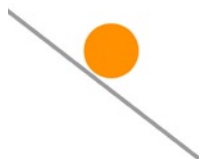
Les villages à proprement parler sont autre chose que les innombrables lieux-dits qualifiés traditionnellement de « villages ». On peut les identifier assez facilement à partir de quelques critères : bâti aggloméré à fonctions diverses (il ne s'agit pas uniquement de fermes, on y trouve aussi de l'habitat sans lien avec l'agriculture), présence d'une voirie interne avec rues ou ruelles, voirie rayonnante autour du village, existence de lieux de vie sociale et d'espaces publics ou d'usage commun (chapelle, ancien café, fontaine, lavoir...), équipements tels qu'arrêt de bus, panneau d'affichage municipal, conteneurs de tri des déchets... Sur la base de ces critères, une vingtaine de villages peuvent être identifiés sur le territoire du SCoT. Parmi les exemples les plus caractéristiques, on peut citer La-Trinité-Langonnet à Langonnet, Locuon à Ploërdut, Saint-Yves à Lignol, Pénety à Persquen, Saint-Fiacre au Faouët... Mais il existe aussi, bien entendu, des marges d'incertitude pour de gros hameaux pouvant présenter plus ou moins un caractère de villages.



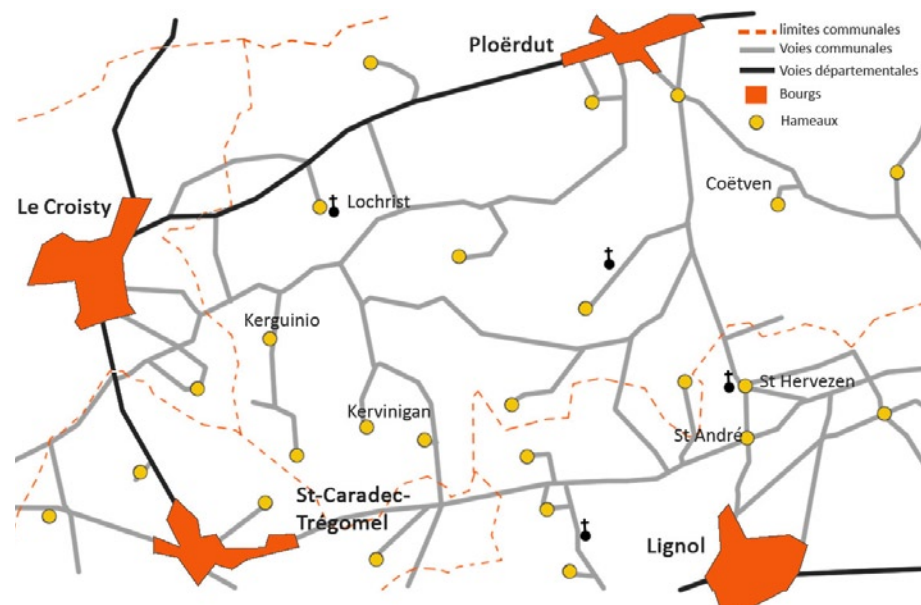
Un hameau à Meslan : une ou deux anciennes fermes, deux maisons modernes.



Le village de Locuon à Ploërdut : un réseau de ruelles, des constructions de types variés, des espaces publics ou communs, une chapelle.



Différents modes d'implantation de hameaux par rapport aux voies communales.



Répartition des hameaux dans un secteur du territoire : ils correspondent toujours à des fermes et sont souvent en cul-de-sac.

Les hameaux

Le territoire compte plusieurs centaines de ces petits noyaux d'urbanisation, constitués de deux ou trois anciennes fermes, pour certaines reconverties en habitation, autour desquelles ont pu s'implanter des constructions nouvelles (maison d'agriculteur, petit lotissement...).

L'analyse du tissu urbain réparti entre quatre communes du territoire (Ploërdut, Le Croisty, Saint-Caradec-Trégomel et Lignol), illustre le **maillage homogène et dense** que créent les hameaux. Ils tissent un réseau d'habitants sur l'ensemble du territoire.

Aujourd'hui, beaucoup de fermes ont disparu, transformées en habitations ou se retrouvant à l'abandon. L'évolution du modèle économique agricole amène une mutation des hameaux. Certains restent encore agricoles, d'autres ne sont plus que résidentiels, d'autres encore sont mixtes.

Malgré ces mutations, ces entités demeurent dans l'ensemble bien vivantes. **Plus de la moitié de la population habite dans la campagne et non dans les bourgs.** Ces hameaux «habitent» donc le territoire, et les **inconvenients de l'isolement géographique** peuvent y être compensés, aux yeux de leurs habitants, par de **nombreux avantages** : tranquillité, proximité avec la nature, habitat de caractère, grand terrains, possibilité d'avoir des animaux et quelques productions, à commencer par du bois de chauffage.

Les formes agglomérées diverses

Elles peuvent être combinées à celles qui précèdent. On trouve dans cette catégorie :

- **Des urbanisations de carrefour**, souvent nées de deux ou trois maisons anciennes (parmi lesquelles pouvait se trouver un café) auxquelles se sont ajoutées des maisons modernes implantées en bord de route. Exemples : Kerguzul à Plouray, Toulbahado à Ploërdut, Kerchopine à Kernasclédén, les Cinq-Chemins à Guisriff...

- **Des bandes d'urbanisation le long des routes.** Elles se sont beaucoup développées ces dernières décennies, souvent à partir de points d'ancrage particulièrement tenus lorsqu'ils étaient réduits à une seule maison. On les trouve surtout autour des bourgs, où elles constituent des formes d'extension de

ceux-ci, mais aussi en campagne. Leur développement s'effectue sur des axes préférentiels qui traduisent souvent une attraction particulière. On l'observe par exemple le long de la voie communale entre Lanvénehen et Loge-Coucou, où la proximité de la D 790 (accès à Quimperlé) et de la D 769 (accès à Lorient) se fait sentir.

- **Des agglomérats complexes**, pouvant combiner certaines des formes précédentes qui se trouvent épaissies ou réunies par un «ciment» d'habitations modernes, implantées dans les interstices de façon isolée ou en petits lotissements. Considérées sous forme isolée en campagne, elles semblent rares sur le territoire.

L'urbanisation isolée

Ce sont une ferme au milieu de ses terres, une maison en bord de route, un moulin, un manoir...

D'une façon générale, le Pays du Roi Morvan partage avec les régions bocagères de l'Ouest la caractéristique d'une **forte dispersion de l'habitat**, qui ne saurait être qualifiée péjorativement de « mitage » parce qu'elle présente un caractère historique et résulte d'une répartition diffuse des exploitations agricoles. Les constructions de ces dix dernières années se sont implantées de façon assez homogène sur l'ensemble du territoire, avec cependant un développement plus marqué vers le sud, sous l'influence des aires urbaines du littoral. Les nouvelles constructions sont majoritairement en périphérie des bourgs, contribuant peu à l'animation des centres.



Plouray

Maison traditionnelle en bande

Période : jusqu'en 1830

Caractéristique : construite en pierre. Assez basse. Pas beaucoup de terrain attenant. Souvent en état moyen.

Situation : Dans les centre-bourgs, villages.



St Tugdual

Petit bâti dense

Période : jusqu'en 1830

Caractéristique : construite en pierre. Assez basse. Peu de terrain attenant. Ancienne ferme. Souvent en mauvais état.

Situation : Dans les centre-bourgs, villages, hameaux, écarts.



Plouzeau

Maison de bourg avec étage

Période : jusqu'en 1950

Caractéristique : construite en pierre. Implantée sur la rue. Pas ou peu de terrain attenant. Souvent en état moyen.

Situation : Dans les centre-bourgs.



Meslan

Magasin

Période : jusqu'en 1960

Caractéristique : construit en pierre ou en béton. Le commerce est au RDC et le logement à l'étage. Beaucoup sont à l'abandon car difficiles à vendre. Ne correspond pas à la demande en terme de logement.

Situation : Dans les centre-bourgs.



Le Faouët

Maison bourgeoise de bourg

Période : jusqu'en 1950

Caractéristique : construite en pierre. Ce sont les bâtiments d'habitation les plus hauts. Ancienne maison de notables.

Situation : Dans les gros centre-bourgs.



Guisriff

Maison bourgeoise en extension

Période : jusqu'en 1960

Caractéristique : Elles sont construites en extension de bourg pour pouvoir profiter de terrains.

Situation : Dans les extensions des centre-bourgs.

Les types architecturaux

Type d'architecture religieuse : dans les bourgs



Eglise de Langonnet - Sources : www.fans-de-bretagne.com

Eglise

Période : XI^{ème} XIX^{ème}

Caractéristique : Sur le territoire, elles sont toutes construites en granit avec un toit en ardoise.

Situation : Centre-bourgs



Presbytère de Langonnet

Presbytère

Période : XVII^{ème}

Caractéristique : Souvent attenant à l'église. Le presbytère n'est plus utilisé pour leur fonction d'origine. Souvent propriétés communales, ils sont difficiles à transformer et la réhabilitation est souvent trop chère pour les communes.

Situation : Centre-bourgs.

Type d'architecture religieuse et domaniale : hors des bourgs



St Guen - Sources : <http://www.liturgiecatholique.fr/>

Chapelle

Période : 1540

Caractéristique : Chapelle isolée

Situation : Dans les hameaux, écarts et villages.



Château du Launay Ploërdut - Source : <http://fr.topic-topos.com/chateau-de-launay-ploerdut>

Château

Période : XVIII^{ème}

Caractéristique : Il abrite aujourd'hui des chambres d'hôtes et des archives.

Situation : Domaine isolé.



Manoir de Kerfandol Ploërdut - Source : <http://fr.topic-topos.com/manoir-de-kerfandol-ploerdut>

Manoir

Période : XV^{ème}

Caractéristique : Forme architecturale très simple. Il est construit en granit.

Situation : Domaine isolé.

Type d'architecture : les pavillons



Maison de lotissement

Période : 2000 -2013

Caractéristique : Maison récente très simple, matériaux et mise en oeuvre basiques.

Situation : en extension des centre-bourgs, souvent dans les lotissements.



Maison sur butte

Période : 1970-1990

Caractéristique : maison construite avec sous-sol. Le remblais permet un accès direct au jardin, donnant l'impression que la maison a été construite sur une butte.

Situation : en extension des centre-bourgs, souvent dans les lotissements.



Maison traditionnelle

Période : 1980-2000

Caractéristique : Maison typique du nord-ouest de la France.

Situation : Souvent en extension des centre-bourgs, le long des routes.



Maison sur RDC technique

Période : 1950-1970

Caractéristique : maison construite sur un RDC technique. Les pièces de vie sont à l'étage. Ces maisons sont souvent mal isolées.

Situation : A côté d'une exploitation agricole, dans les écarts, hameaux et villages. Dans les bourgs et en extension.



Maison néo bretonne

Période : 1980-1990

Caractéristique : Maison familiale souvent caractérisée par l'émergence d'un pignon en façade principale.

Situation : Souvent en extension centre-bourgs, le long des routes.



Maison atypique

Période : 2000-2013

Caractéristique : maison bioclimatique, construite en matériaux écologiques. Elle est souvent auto construite, consomme peu, et est très bien isolée.

Situation : En marge des zones habitées.

Type d'architecture : les pavillons



Guisriff

Logement social récent

Période : 2010

Caractéristique : Logement social.
Maisons accolées.

Situation : Proche des centre-bourgs.

Type d'architecture liée à l'économie traditionnelle



Langonnet

Longère

Période : XVII - XIX

Caractéristique : ancienne ferme transformée en habitation.

Situation : bourg, village, hameau, écart.



Faouët
Meslan

Ferme en ruine

Période : XVII - XIX

Caractéristique : ancienne ferme abandonnée.

Situation : bourg, village, hameau, écart.



Guéméné sur Scorff

Moulin

Période : XVIII

Caractéristique : ancien moulin transformé en habitation.

Situation : Au bord de l'eau, à proximité des écarts, hameaux et villages.

Bâtiments artisanaux



Bourg de Meslan



Cœur de bourg



L'exploitation agricole



Quartier années 70



Le lotissement en extension



Urbanisation de bord de route



Les façons d'habiter se diversifient

Vivre dans les bourgs au Pays du Roi Morvan

Historiquement, les bourgs sont des lieux de commerce. La production se réalise dans les campagnes et la vente se déroule au bourg. Malgré la diminution notable du nombre de commerces, les centres des bourgs restent encore les places commerçantes du territoire.

Les bourgs accueillent **la moitié de la population du territoire**. Que signifie « vivre aujourd'hui dans un bourg rural au Pays du Roi Morvan » ?

Vivre dans le bourg, c'est être proche des commerces (toutes les communes en possèdent au moins un), des administrations, des commodités ou des équipements. C'est pouvoir emmener ses enfants à pied à l'école, c'est aussi pouvoir profiter des équipements publics tels que le stade, des jeux pour enfants, une médiathèque, une maison du troisième âge, avec un arrêt de bus à proximité. C'est pouvoir connecter son domicile à des réseaux existants (eau, électricité, télécommunications, assainissement). Mais c'est aussi avoir des voisins, la possibilité d'une entraide et d'échanges, et avoir une vie de quartier.

Certains bourgs renforcent leur attractivité en proposant des services spécifiques comme des multi-services, une maison de santé ou une médiathèque.

Les habitants des bourgs

Les habitants actuels des bourgs sont plutôt :

- des **personnes installées de longue date** (depuis un début de carrière, par transmission familiale), qui disposent d'un terrain à l'extérieur du bourg ou dans la famille qui habite dans la périphérie du bourg ;
- des **jeunes couples** qui s'installent en extérieur de bourg et font construire leur maison ;
- des **retraités** qui reviennent habiter sur les lieux de leur enfance ;
- des **nouveaux arrivants** reprenant ou développant une activité (exemples à Saint-Tugdual et Langonnet) ;

- des **étrangers**, anglais pour la plupart, attirés par le patrimoine historique et les « maisons de caractère » telles que maisons de bourg ou vieilles fermes.

Vivre au bourg, c'est avoir accès à des services

Liste des principaux services publics et privés du territoire (*Insee*)

		nb de communes	total RMCom
administration		3	8
banque / retrait		6	17
poste / agence postale		15	16
restaurant		17	59
boulangerie / dépôt de pain		15	34
commerce de bouche		8	11
épicerie / multiservice		12	14
autres commerces		11	63
école	2 ^e degré (collège et lycée)	5	12
	1 ^{er} degré (mat ^h et élémentaire)	20	31
	supérieur et formations adulte	1	1
pharmacie		10	12
santé	établissements de santé		32
	médical et para-médical		128
lieu de culte		21	21
équipement culturel	cinéma, musée, théâtre...		8
	médiathèque / bibliothèque		0
salle polyvalente et gymnases		18	28
terrain de sport		20	36
autres équipements sportifs		19	58



Des cœurs de bourgs riches en éléments de patrimoine : Saint-Tugdual.



1950

5034 hab

Guiscriff

2010

2340 hab



4358 hab

Langonnet

1916 hab



3893 hab

Le Faouët

2344 hab



Moins d'habitants, mais davantage de surfaces construites (Guiscriff, Le Faouët)

Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat et les aménagements d'espaces publics incitent à venir habiter dans les bourgs.

Des formes urbaines variées

Le tissu urbain des bourgs est très varié au regard des modalités d'implantation des constructions, de leur densité, de leur hauteur, etc. On y voit **beaucoup de vides**, de creux, à côté d'un **bâti dense avec des maisons accolées et parfois assez hautes**. Pour décrire les différentes formes urbaines présentes dans un bourg, l'exemple de Meslan (*page précédente*) est intéressant parce qu'il illustre les principales formes urbaines du territoire.

- 1) Le cœur de bourg, avec son tissu urbain dense et ancien, voire patrimonial : les maisons ont peu de terrain, et donnent directement sur la rue.
- 2) Les quartiers d'habitation des années 1960, bien reconnaissables avec leur alignement de maisons sur rue.
- 3) Les habitations le long des routes, qui peuvent dans certains cas se trouver loin du centre.
- 4) Les zones d'habitat qui se mélangent à l'activité avec un parcellaire souvent complexe.
- 5) Une ferme englobée dans le bourg.
- 6) Les nouveaux quartiers d'habitations ou les lotissements. Ce sont les opportunités foncières qui ont décidé de leur emplacement. Ils peuvent donc se trouver en discontinuité de l'urbanisation. Ils contribuent aussi à créer, selon les cas, ce que l'on appelle des « dents creuses ».

Une tendance à l'étalement

A partir des années 1950, beaucoup d'habitants ont quitté les campagnes pour s'installer dans les zones urbaines. La population a diminué parfois de moitié, mais pendant cette même période, la superficie des bourgs a plus que triplé (*voir cartes ci-contre*).

La majorité des bourgs se sont largement développés. L'urbanisation a souvent suivi les routes comme support d'une urbanisation périphérique. De ce fait, les bourgs ne se sont pas vraiment étoffés ni densifiés, mais étalés ou étirés. Ce phénomène a souvent eu pour effet la création d'espaces d'entre-deux, de « dents creuses »... dont la vocation peut faire problème : faut-il les rendre urbanisables pour densifier les bourgs et arrêter l'étalement ? Est-il

intéressant de maintenir des coupures d'urbanisation pour préserver des vues sur le paysage ?

Des cœurs de bourgs « patrimoniaux »

La plupart des bourgs comportent des éléments bâtis pouvant présenter un intérêt patrimonial par leur ancienneté, leur rareté, leur état de conservation, leurs qualités esthétiques, ou leur valeur culturelle spécifique. Il s'agit par exemple des églises et chapelles, des presbytères, des manoirs ou maisons bourgeoises, des anciens corps de ferme avec leurs dépendances... Leur densité est évidemment très variable selon les bourgs et influencée par leur prospérité passée. *Voir page ci-contre le cas de Saint-Tugdual.*

Ces richesses sont de mieux en mieux mises en valeur, notamment les biens publics. Le sauvetage du patrimoine privé pose davantage de problèmes, notamment d'ordre financier.



Le bourg, lieu de vie sociale : concours de boules à Lanvénegen.



L'habitat ancien des bourgs répond souvent mal à la demande majoritaire de logements fonctionnels avec jardin, mais il a un rôle à jouer dans l'offre d'un habitat diversifié, moyennant des transformations (ici, exemple de Saint-Tugdual).



RÉHABILITATIONS OU EXTENSIONS

LAUREAT
1^{er} prix

DEHORS / DEDANS



Projet à l'intérieur d'un périmètre de protection (ZPPAUP)
Achèvement des travaux : juin 2014
Maître d'ouvrage : BIENNE
Maître d'œuvre : Georges MAISEAU Architecte Pontivy
Surface du terrain : 543 m²
Surface utile de la maison : 179 m²
Textes, données et documents fournis par le Maître d'œuvre



DEHORS / DEDANS

Le projet d'extension/réhabilitation de cette maison, située en secteur sauvegardé, en vis à vis de l'église, présentait trois contraintes essentielles.

- La première était, compte tenu des différents niveaux existants, de concevoir un accès depuis la rue, puis la liaison avec le jardin (accessibilité et vue).
- La deuxième était de traduire en volume et matériaux le souhait du Maître d'ouvrage de créer un espace d'entrée original dont l'ambiance serait à la fois dehors et dedans.
- La troisième était de satisfaire à la fois l'Architecte des Bâtiments de France et le Maître d'ouvrage (ou l'inverse si vous préférez).

Rapidement, il a été envisagé d'étendre la maison vers le jardin en créant une entrée à double hauteur dans le prolongement de l'existant. Le mur de soutènement existant en pierre ainsi conservé est mis en valeur. Cette solution permettait également de réaliser un espace-tampon avec le corps principal de la construction. Ensuite, afin de bénéficier le plus directement possible de l'accès au jardin, en surplomb de l'entrée, l'espace de vie commune a été placé au niveau des combles.



PRIX 2014
DES MAISONS DU MORBIHAN

FAITES NOUS
DÉCOUVRIR VOS
RÉALISATIONS

ORGANISÉ PAR LE
CAUE
Commissariat à l'équipement
de l'habitat
du Morbihan



A Guémené s/Scorff, cette réalisation distinguée par le CAUE confirme qu'il est possible d'adapter l'habitat ancien des bourgs aux besoins de confort actuels, et que la situation en périmètre de protection de monument historique n'interdit pas l'innovation.

Un habitat pas toujours adapté à la demande actuelle

Les habitations anciennes des cœurs de bourgs répondent mal aux attentes des habitants. Plusieurs raisons peuvent expliquer le taux de vacance élevé des maisons de bourg (estimé à 10 % en 2010) :

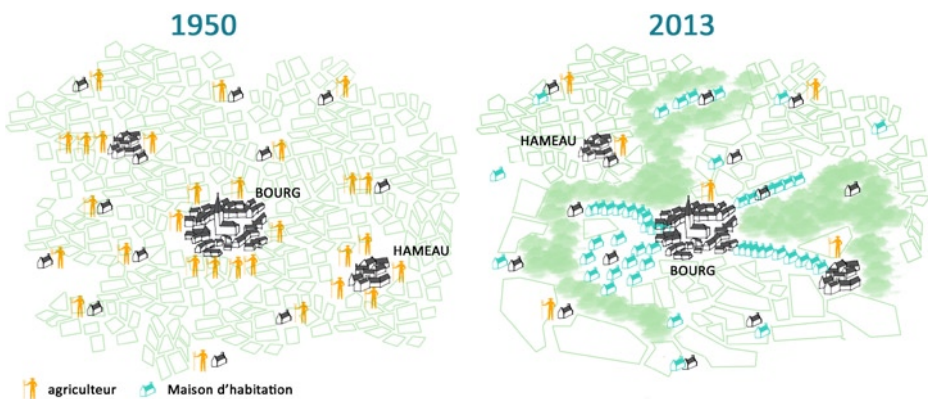
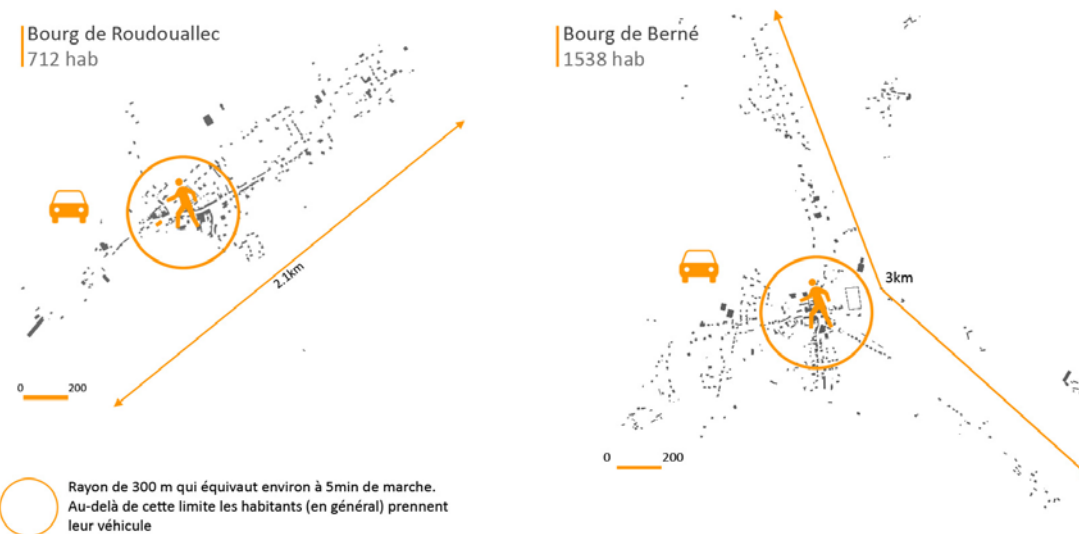
- l'absence fréquente de jardin sur la parcelle,
- une méfiance pour les contraintes liées à la proximité du voisinage, les maisons de bourg étant souvent accolées,
- l'insalubrité et le manque de lumière,
- la vétusté qui implique des travaux de rénovation,
- une isolation défailante (la quasi-totalité du parc ancien est classée en catégories énergétiques F ou G),
- une configuration intérieure inadéquate,
- l'éloignement géographique du propriétaire et parfois un désintérêt pour un bien difficilement vendable...

Une partie des habitants préfère une **maison avec jardin**, construite à neuf en fonction de ses propres besoins et capacités financières. Pourtant, il existe aussi une **demande pour un habitat dans les bourgs, éventuellement sans jardin privatif**. En outre, l'habitat accolé présente un avantage important au plan des économies d'énergie.

On ne saurait conclure de ce qui précède que l'habitat ancien des bourgs est inapte à répondre à la demande de logements. Certains bourgs, comme Le Saint, semblent être dans une « spirale ascendante », la plupart des maisons anciennes ayant été reprises, tandis que d'autres, comme Saint-Caradec-Trégomel, comportent de nombreuses maisons inhabitées. Ces disparités peuvent s'expliquer par le caractère plus ou moins « patrimonial » du bâti ancien : les maisons dites « de caractère », avec un bel appareillage de pierres et des volumes intéressants, séduisent davantage que des petites maisons de la première moitié du 20^e siècle. En outre, **il peut suffire de quelques initiatives pour enclencher une dynamique de reprise, tandis qu'à l'inverse, le phénomène d'abandon s'auto-entretient**. D'où l'importance des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et des aménagements d'espaces publics (rues, trottoirs, places...) pour les rendre plus accueillants.



Une urbanisation distendue qui décourage les déplacements à pied



Moins d'habitants dans les hameaux, des bourgs qui s'étirent.



Problèmes liés à l'évolution de l'urbanisation

Les villes

Il n'existe pas de données sur l'évolution de la superficie des trois villes du territoire. Les données des atlas communaux portent seulement sur les surfaces urbanisées totales de la commune, pour lesquelles l'évolution est d'ailleurs la même dans les trois communes urbaines pour la période 1960-1999 (+ 32 % pour Gourin, +34 % pour le Faouët et + 33 % pour Guémené-s/Scorff, soit + 0,8 à 0,9 % par an). Ce n'est que sur la période récente (1999-2008) que l'on assiste à un « décrochage » de Guémené-s/S., qui atteint ses limites et déborde sur Locmalo (+ 6 %, tandis que Gourin et Le Faouët s'étendent respectivement de 14 et 13 %).

L'examen des photos aériennes montre, pour Gourin et Le Faouët, des phénomènes d'**extension de la ville par étirement le long des routes**. Toutefois, à la différence de la plupart des bourgs, **un travail dans l'épaisseur a aussi été réalisé**, avec des ouvertures de voies et la réalisation de lotissements. On note aussi la taille importante de nombreuses parcelles d'implantation des maisons récentes, ce qui est en accord avec l'accélération de la consommation d'espace. En ce qui concerne Guémené-sur-Scorff, la topographie et les limites communales particulièrement exiguës semblent avoir contenu la ville, qui s'est cependant renforcée vers le sud et se développe aujourd'hui sur le territoire de Locmalo, mais en discontinuité avec la ville elle-même.

Parmi les problèmes posés par ces évolutions, on note l'**allongement des distances** entre les habitations et les services, qui pousse à une **utilisation systématique de la voiture** pour le moindre déplacement et pénalise certaines franges de la population (enfants, adolescents, personnes âgées, ménages non motorisés) dont l'autonomie de déplacement se trouve réduite, d'autant que les conditions offertes aux modes de déplacements doux (trottoirs libres de voitures en stationnement, pistes cyclables) sont souvent insuffisantes.

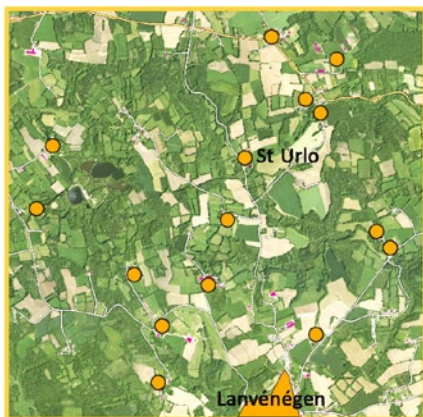
Le cas de **Guémené-sur-Scorff pose des problèmes spécifiques** : alors que la commune est très exiguë, certaines opportunités de construction dans le

tissu bâti ne sont pas exploitées. En outre, les taches de lotissements qui se développent sur Locmalo ne créent pas une forme urbaine cohérente, que ce soit par rapport à Guémené-sur-Scorff ou au bourg de Locmalo lui-même. Enfin, l'ouverture de la ville sur sa façade naturelle, notamment côté Scorff, est médiocre. Le front d'urbanisation qui apparaît au sud-ouest au niveau de la zone d'activités est mal défini et ne s'ouvre pas sur la nature.

Les bourgs

L'évolution la plus problématique, commune à tous les bourgs en développement, est la **tendance à l'étirement de l'urbanisation le long des routes**. Cette expansion linéaire est à certains égards le mode de développement le plus facile, puisque les terrains bordant les routes sont réputés viabilisés. Lorsque le premier rideau d'urbanisation tend à se remplir, apparaît une tendance à l'urbanisation en deuxième rideau, sur des fonds de parcelles qui vont être desservies en « tirant » des voies d'accès et des réseaux. Ce dispositif ne requiert aucune planification ni aucun mode d'organisation particulier tel que le lotissement, **l'urbanisation progresse de proche en proche sans vision d'ensemble**. Les inconvénients en sont bien connus : éloignement par rapport aux services pouvant atteindre un niveau extravagant pour des bourgs de quelques centaines d'habitants (jusqu'à 1400 m à Roudouallec), consommation très élevée d'espace, coût des voiries et réseaux pour desservir les fonds de parcelles, multiplication des débouchés directs sur route, enclavement des terrains à l'arrière, impacts sur le paysage, etc. En sens inverse, ce mode de développement a l'avantage de préserver d'importants ensembles agro-naturels « en doigts de gant » jusqu'à proximité du cœur des bourgs.

L'alternative, qui consiste à créer des lotissements permettant une organisation plus rationnelle des terrains et des réseaux, ne donne pas toujours des résultats heureux lorsque le choix du site relève d'opportunités foncières, et non de qualités objectives telles que la proximité des équipements. On obtient ainsi des quartiers au milieu des champs, loin du bourg et non reliés entre eux. Le bourg de Meslan en offre deux exemples (*page ci-contre en haut*).



source : géoportail.gouv.fr



source : géobretagne.fr



source : géobretagne.fr



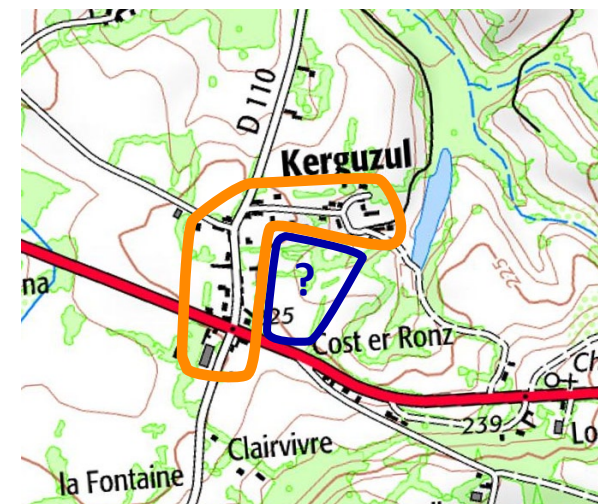
source : géoportail.gouv.fr

■ hangars agricoles fermes ■ habitation ■ Edifice religieux

■ Coeur du village



Saint-Urlo à Lanvénech : un village, une petite communauté qu'il peut être souhaitable de garder vivante, et de rajeunir par l'apport de nouveaux habitants.



Kerguzul à Plouray : situé à 1,5 km d'une usine importante, ce noyau d'urbanisation prend appui sur un hameau, un carrefour et une route qui les relie. A maintenir en l'état, ou à faire évoluer vers une forme de village avec un projet d'ensemble reliant les différents éléments ?

Dans le village de Saint-Urlo, les constructions sont assez denses. Elles se sont développées à côté de la voie communale, qui ne traverse pas le village. Celui-ci garde donc son côté « abrité » du regard des passants.

La chapelle et la fontaine restent à l'écart des habitations et profitent d'un bel environnement arboré avec des vieux châtaigniers et noyers.

Des villages qui risquent de dépérir

Jusqu'à ces dernières années, **les villages n'ont pas fait l'objet d'un traitement spécifique dans les documents d'urbanisme** : à l'époque où n'importe quel groupe de maisons était qualifié de village et pouvait faire l'objet d'extensions d'urbanisation, les authentiques villages n'avaient pas de statut particulier. Beaucoup n'ont d'ailleurs que peu évolué, alors que dans le même temps, des traînées d'habitations se répandaient à partir d'un carrefour en rase campagne. C'est le cas par exemple de Locuon (Ploërdut), de Saint-Urlo (Lanvégenen), de Saint-Yves (Lignol), de Pénéty et Saint-Vincent (Persquen), de Quénépévan (Langoëlan), de Bonigeard (Meslan), etc. **Ce statu-quo peut être difficile à vivre par les habitants** lorsqu'il s'accompagne d'un vieillissement et d'un déclin de la population.

Cette situation pourrait changer, car les freins mis à l'urbanisation en campagne pourraient logiquement conduire à envisager le **renforcement des principaux villages**, en complément du développement des bourgs et si des motifs d'intérêt général le justifient. Dans la mesure où les villages sont toujours des petites communautés vivantes et ont vocation à le rester, on peut souhaiter que leur population se renouvelle et rajeunisse.

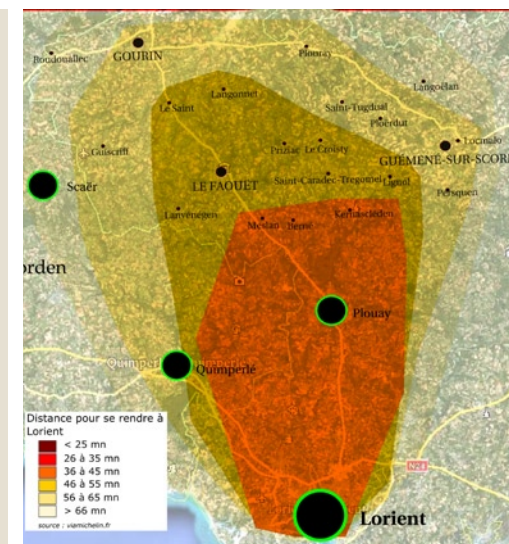
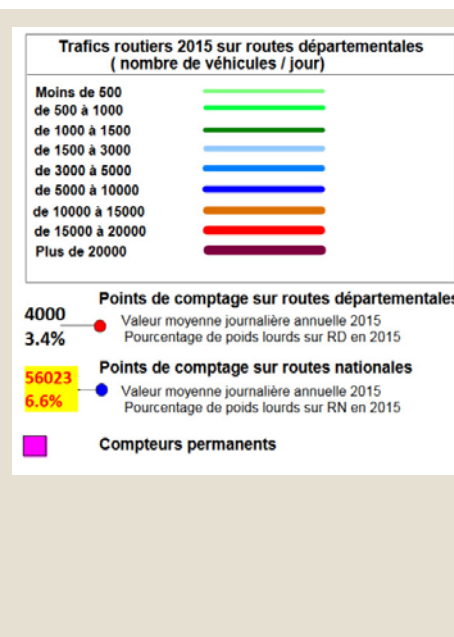
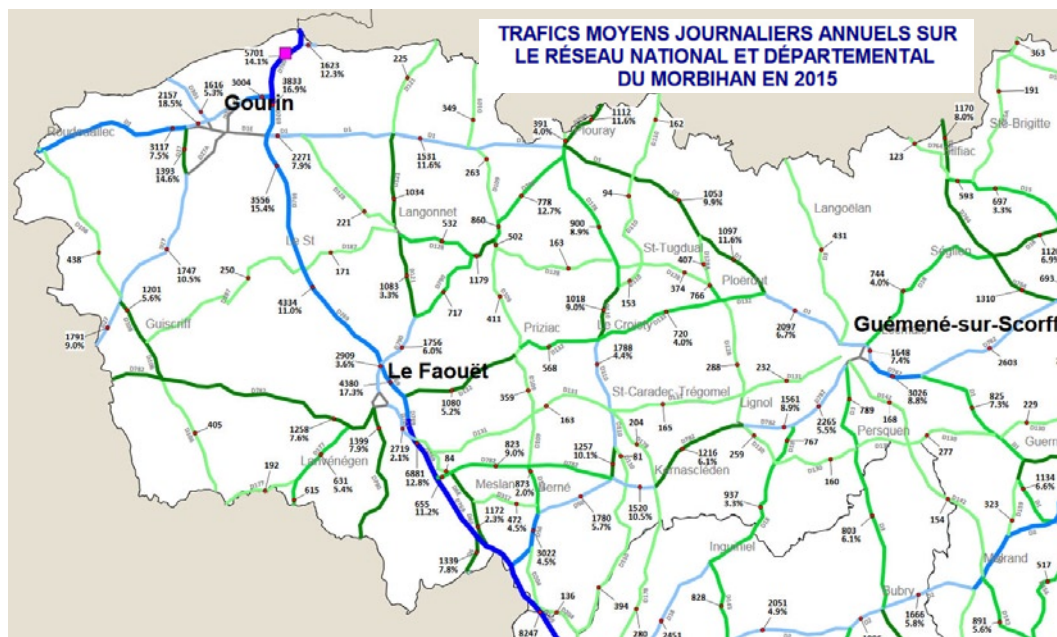
Hameaux : le problème des interstices

Beaucoup de hameaux ont été renforcés jusqu'à ces dernières années. Ce phénomène, bien moins marqué il est vrai que dans la zone côtière et autour des villes, a été favorisé par la disparition de nombreuses exploitations agricoles, qui pouvaient être considérées comme des contraintes pour l'urbanisation. Quelques exemples : Nénévé et la Croix-Verte à Berné, Kerozec au Faouët, la Motte et Guirzout à Gourin... **Cette évolution est aujourd'hui freinée voire arrêtée par les nouvelles règles en matière de consommation d'espace et d'urbanisation en campagne**. La fin de l'urbanisation autour des hameaux ne pose pas forcément de problèmes du point de vue de l'intérêt général. On peut toutefois se demander si certains hameaux ne peuvent pas **recevoir des constructions supplémentaires dans leurs interstices** et sous certaines conditions (absence de contraintes agricoles, projet porté par plusieurs personnes et innovant en matière environnementale, opportunité d'entretenir des espaces naturels dans le voisinage, etc).

Que faire des autres groupes d'habitations en campagne ?

Les formes d'urbanisation linéaire, que ce soit à partir d'une urbanisation de carrefour ou en rase campagne le long d'une route, se sont développées sur le territoire et **posent divers problèmes**, tels que l'isolement, les déplacements, la desserte par les services publics, et les modes de vie. Leur développement était difficile à contrôler, car elles reposaient sur une logique de reproduction qui pouvait fonctionner longtemps (à partir du moment où on a donné un droit à construire sur un terrain, il n'y a pas de raisons de ne pas en donner sur les terrains de part et d'autre ou de l'autre côté de la route). Si le processus est interrompu en longueur par une contrainte quelconque (espace boisé classé, vallée...), il reste possible d'élargir la bande d'urbanisation en construisant les fonds de parcelles ou les parcelles en arrière (voir par exemple le secteur de la Gare et Kergaër à Berné).

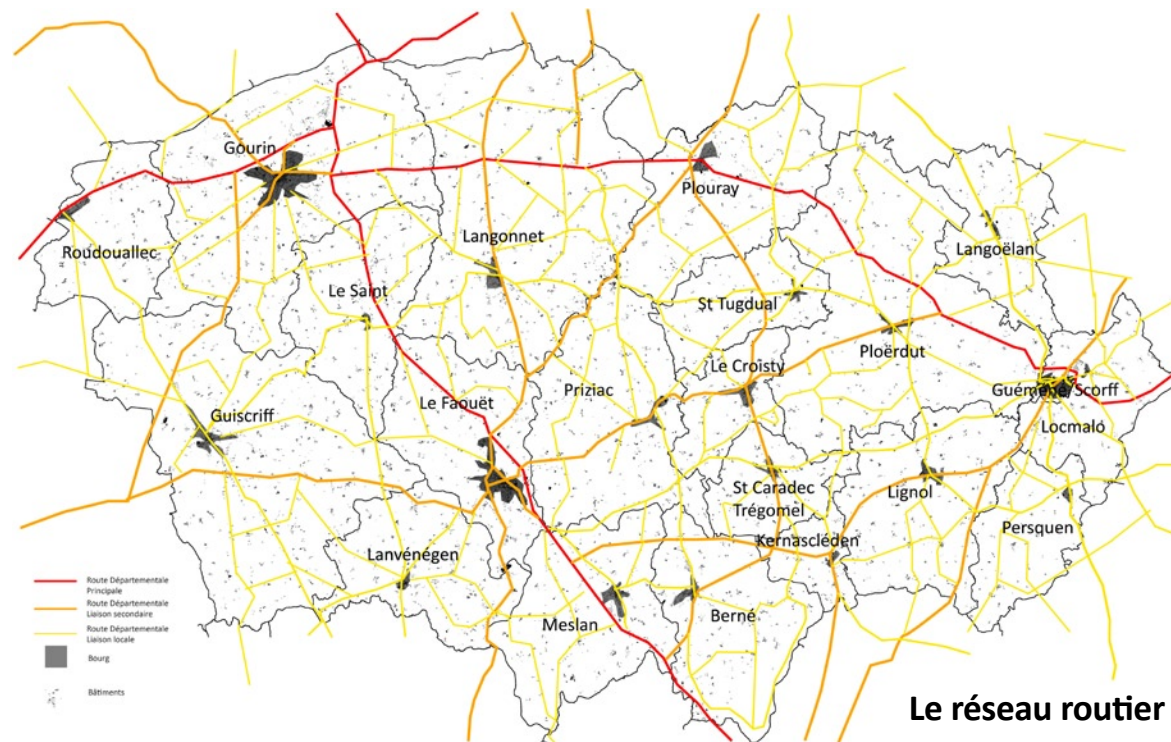
Cette urbanisation en traînées concurrence fortement le renforcement de certains bourgs et pousse les habitants vers une totale dépendance à l'automobile pour le moindre déplacement. Il existe donc de sérieux motifs d'intérêt général pour arrêter ce processus. Toutefois, il peut exister sur le territoire des lieux qu'il serait intéressant de faire évoluer vers des formes de village, dans le cadre d'un projet d'ensemble comportant des liaisons et des espaces publics (*voir page ci-contre*).



Temps de déplacement par route pour accéder à Lorient.



Modernisation du réseau routier : la D 790 à Plouray.



Une situation centrale

Du fait de sa situation relativement centrale en Bretagne, le Pays du Roi Morvan est proche de plusieurs agglomérations importantes (distances à partir de Gourin : Quimper 50 km, Lorient 56 km, Pontivy 56 km, Morlaix 70 km, Brest 85 km...). La qualité des dessertes est cependant inégale en ce qui concerne les routes, et globalement faible pour les transports collectifs.

Une desserte routière de qualité inégale

La **modernisation de l'axe Lorient - Roscoff (D 769)** représente un progrès considérable pour la desserte du centre-ouest du territoire. D'autres routes moins importantes en termes de trafic ont également été modernisées, notamment l'axe Berné / Le Croisty / Plouray, la liaison Le Faouët / Priziac, l'axe Gourin / Scaër qui tangente Guiscriff par l'ouest... Le secteur de Guémené-sur-Scorff est moins bien desservi, mais l'ouverture du contournement nord de Pontivy, en 2017, facilitera l'accès aux pôles d'emploi de ce secteur ainsi qu'aux voies rapides desservant Saint-Brieuc, Vannes et Lorient.

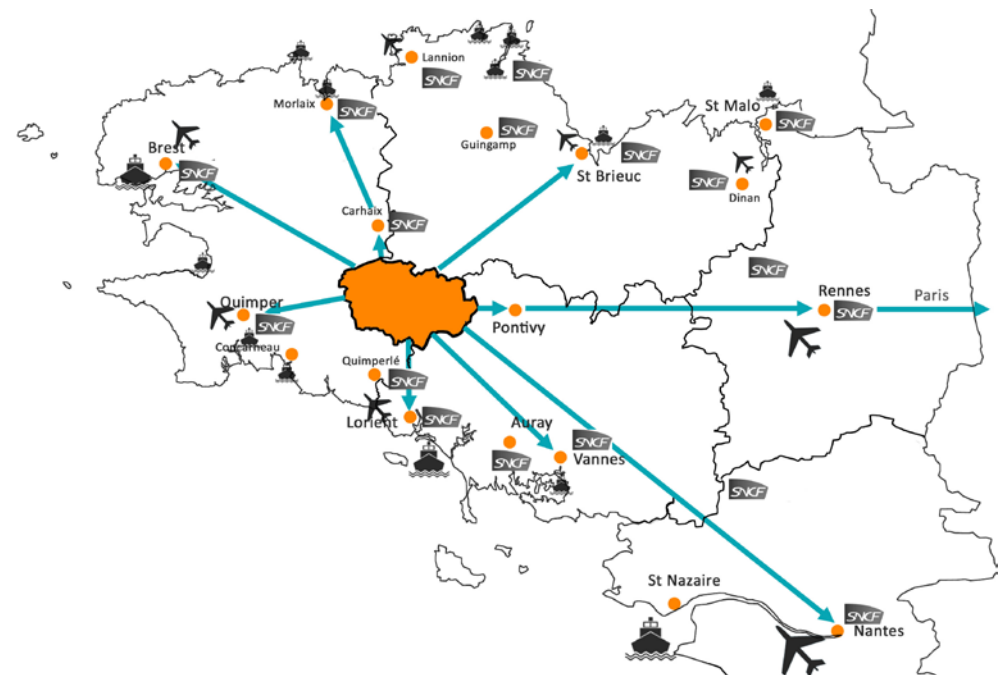
Les comptages de trafic (*voir carte 2015 ci-contre*) montrent l'**importance de la D 769** avec un trafic variant de 3500 à 7000 véhicules/jour selon les sections, l'intensité étant plus forte au sud du Faouët ainsi qu'autour de Gourin. Sur l'essentiel du réseau routier, les trafics dépassent peu les 1000 véhicules/jour, sauf aux abords de Guémené-sur-Scorff, sur l'axe reliant la D 769 à Plouray ainsi que sur l'axe Roudouallec - Gourin - Plouray.

Il a été relevé que les caractéristiques de certaines routes, comportant de nombreux virages et pas toujours bien entretenues, les rendent relativement difficiles pour la circulation des poids-lourds, notamment ceux qui desservent les industries agro-alimentaires. Toutefois, une des qualités du Pays du Roi Morvan en ce qui concerne la desserte routière réside dans l'absence d'encombres et dans la **grande fiabilité des temps de déplacement** internes au territoire.

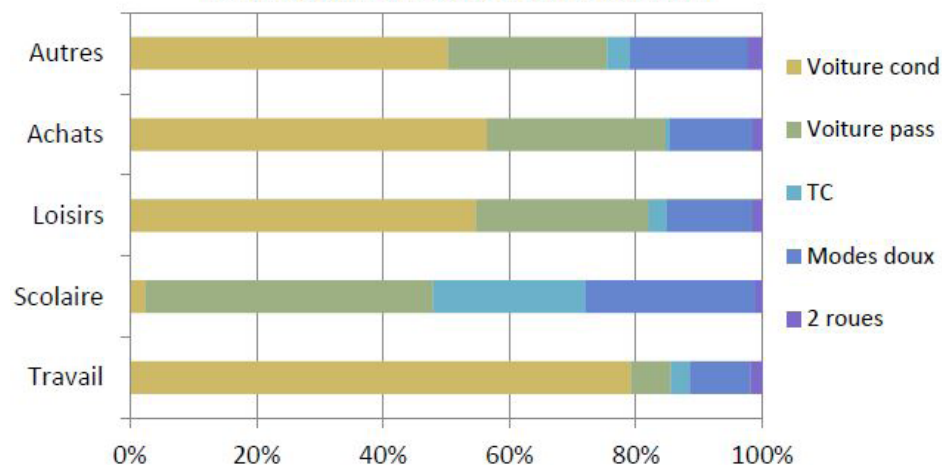
Un accès médiocre au train et à l'avion

L'accès à la **ligne ferroviaire de Bretagne-sud et au TGV** est possible à Lorient, Quimper et Quimperlé (38 km). La gare de Quimperlé est la plus commodément accessible mais tous les TGV ne s'y arrêtent pas. Les conditions d'accès aux gares de Quimper et Lorient sont plus difficiles, notamment quant aux possibilités d'y laisser un véhicule.

La gare de Carhaix, à 22 km de Gourin, permet également un accès à la ligne TGV Rennes - Brest via une correspondance à Guingamp et un temps de trajet d'une heure pour une cinquantaine de kilomètres. Cette ligne TER est desservie en semaine par cinq trains par jour en moyenne dans chaque sens. Les deux ruptures à Carhaix et Guingamp ainsi que le temps de trajet de Carhaix à Guingamp et la faible fréquence des trains rendant cette option peu compétitive par



Parts modales des déplacements par motif



source : Plan climat énergie.

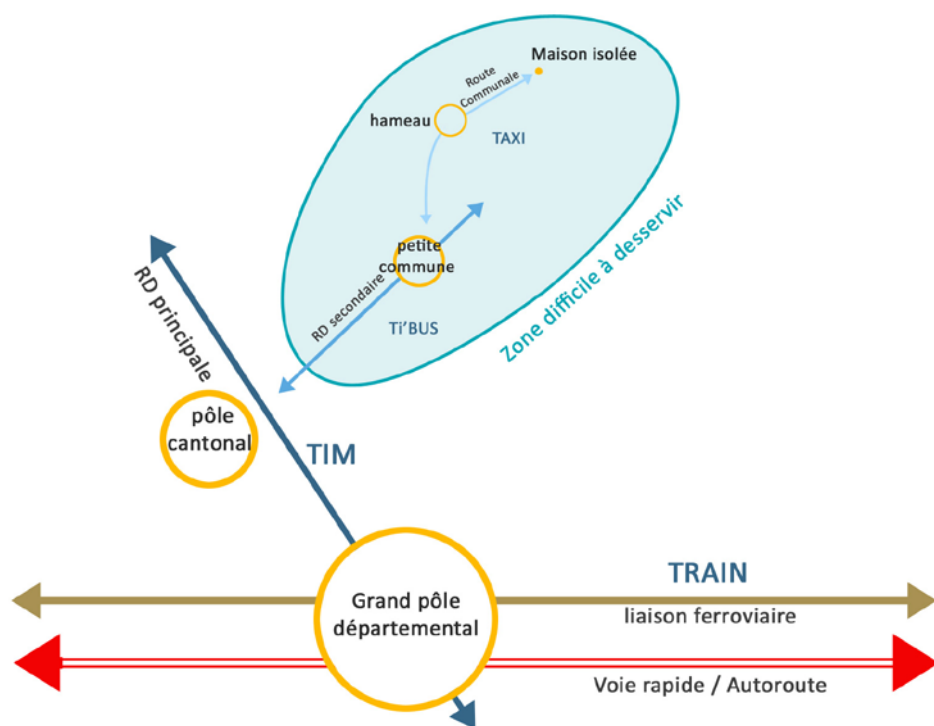
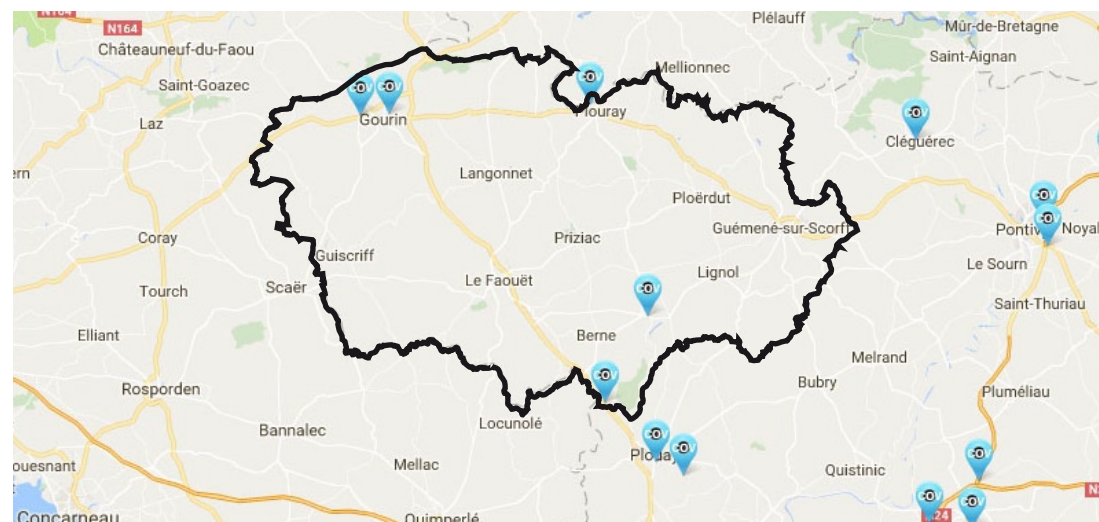
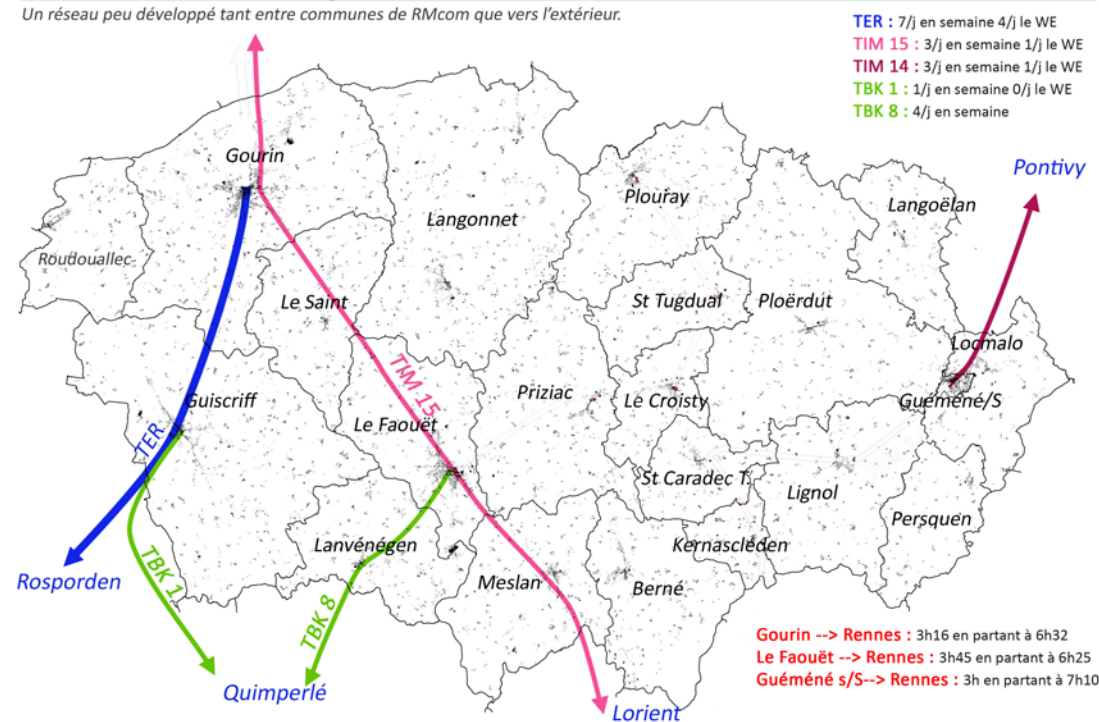


Schéma des déplacements entre le Pays du Roi Morvan et les pôles urbains et modes de transport extérieurs au territoire.

Les réseaux de transport en commun

Un réseau peu développé tant entre communes de RMcom que vers l'extérieur.



Les aires de covoiturage indiquées sur le site internet du Département.

rapport à Quimperlé, même si elle est intéressante pour accéder à Rennes et Brest.

Les **aéroports** de Lorient - Lann-Bihoué et Quimper-Pluguffan sont quasi équidistants de Gourin (environ 60 km).

On notera la présence d'un **aérodrome à Guiscriff** (aérodrome de Guiscriff-Scaër), ouvert à la circulation aérienne publique mais dépourvu de poste de contrôle. Cet équipement, initialement justifié par la desserte d'usines agro-alimentaires, est essentiellement utilisé pour des activités de loisirs et de tourisme. Il reste cependant disponible pour des usages professionnels.

Un bon accès au port de Roscoff

Le territoire bénéficie d'une excellente connexion routière avec le port de Roscoff, qui offre des liaisons avec l'Angleterre et l'Irlande. Ces liaisons maritimes présentent un grand intérêt pour l'économie, notamment les activités agro-alimentaires, ainsi que pour le tourisme.

Une faible desserte interne par les bus

Cinq réseaux de transports en commun desservent le territoire :

Le réseau régional

Les trains de l'ancien réseau breton ont été remplacés par un système de cars TER. Ils traversent la partie ouest du territoire en desservant Gourin et Guiscriff.

Le réseau départemental morbihannais TIM

Le Pays du Roi Morvan est concerné par deux lignes : la ligne 14 : Pontivy - Guéméné-sur-Scorff, et la ligne 15 : Lorient - Gourin. En moyenne, le réseau propose trois allers-retours par jour.

Le réseau départemental finistérien TBK

La ligne TBK 1 et TBK8 relie Guiscriff et Lanvégen à Quimperlé, soit la partie sud-ouest du territoire.

Ti Bus

Fin 2006, afin de favoriser les déplacements des personnes ayant peu ou pas de moyens de locomotion, la Communauté de Communes, par délégation du Conseil Départemental et en collaboration avec certaines communes, a

mis en place des circuits de transports locaux à destination de chaque ancien chef-lieu de canton pour desservir les marchés locaux.

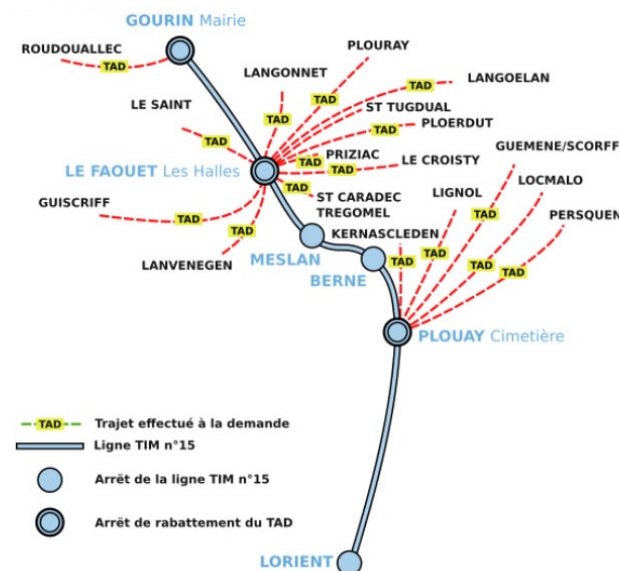
Les transports scolaires

Il y a trois types de transports : le transport communal pour les maternelles et primaires, le transport des collégiens et lycéens avec car spécifique, et le transport des lycéens avec le réseau TIM.

Ces dispositifs sont complétés par un **service de transport à la demande** mis en place par Roi Morvan Communauté et permettant de rejoindre les lignes TIM 14 et 15 précitées.

D'après l'étude du « Plan Climat Energie Territorial » réalisée par Roi Morvan Communauté, les réseaux de transport en commun sont très peu utilisés en comparaison à la voiture. En effet, seulement 4 % des déplacements sont effectués en transport en commun contre 80 % pour la voiture. Or, ils atteignent 7% à l'échelle de la Bretagne.

Dans ces 4% d'utilisateurs des transports en commun, 30 % sont des scolaires, ce qui implique que moins de 3% de la population, hors scolaires, se déplace par le biais des transports en commun sur le territoire.



Un exemple de transport à la demande : le rabattement sur la ligne de bus TIM n° 15.



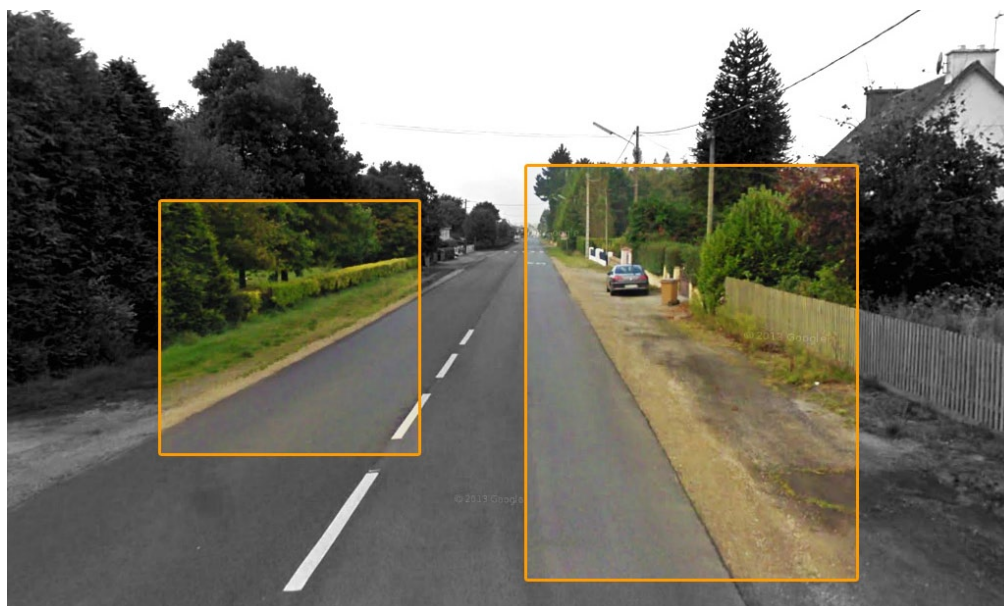
La voie verte qui traverse Guiscriff et Gourin favorise les déplacements de loisirs à vélo.



Dans les bourgs (ici à Langonnet), le vélo est un mode de déplacement efficace, agréable et économique.



Le stationnement gênant sur trottoirs décourage les déplacements à pied. Il est pourtant couramment pratiqué.



En périphérie des bourgs, le long des étirements de l'urbanisation, les accotements des routes permettent difficilement de se déplacer à pied (Roudouallec).

Le covoiturage, une pratique qui se développe

Le covoiturage s'est développé rapidement grâce à la conjugaison de plusieurs facteurs : l'augmentation du prix des carburants, et le développement de l'usage d'internet et du téléphone portable, qui permettent d'accéder à divers services, dont des sites internet mettant en relation des personnes effectuant le même trajet.

En milieu rural, et sur le territoire du Pays du Roi Morvan, le déficit de transports en commun a sans doute facilité le déploiement de cette pratique. Elle permet d'ailleurs la convergence d'intérêts : l'économie financière pour le conducteur, le désenclavement du territoire pour la collectivité, et l'amélioration du bilan carbone par habitant.

Plusieurs sites internet sont disponibles : *BlaBlaCar* à l'adresse covoiturage.fr et le site du Conseil Départemental du Morbihan (covoiturage.morbihan.fr) qui fait partie du réseau *123envoiture.com*. Une trentaine d'annonces sont répertoriées sur le premier contre environ soixante-dix pour le second concernant des trajets depuis le Pays du Roi Morvan.

La carte des aires de co-voiturage tenue par le Conseil Départemental mentionne début 2017 quatre aires de covoiturage (Berné / Poulhibet, Kernasclédén, et deux à Gourin). Il existe par ailleurs des aires de covoiturage non officielles, souvent situées à proximité d'un axe principal. Elles se sont créées spontanément sur des accotements ou des délaissés routiers, avec des conditions de confort des plus sommaires et qui pourraient être améliorées.

Un potentiel pour le vélo

L'usage du vélo pour les déplacements quotidiens demeure **marginal** sur le territoire (2 à 3% des déplacements). Le fait est que la topographie mouvementée peut être considérée comme dissuasive, mais la majorité des villes et bourgs présentent des conditions favorables, et le vélo à assistance électrique peut aider à s'affranchir de ces contraintes. Ce mode de déplacement est d'ailleurs rapidement rentabilisable par rapport à la voiture dans le cadre d'un usage quotidien. Il existe donc un important potentiel pour ce mode de déplacement.

En ce qui concerne l'usage du vélo pour les loisirs, la voie verte aménagée sur l'ancienne voie ferrée de Rosporden à Carhaix (66 km) ouvre des perspectives intéressantes au plan touristique. Cet itinéraire, qui dessert Guiscriff et Gourin, mériterait d'être maillé avec d'autres voies vertes pour offrir des possibilités de circuits.

La marche à pied

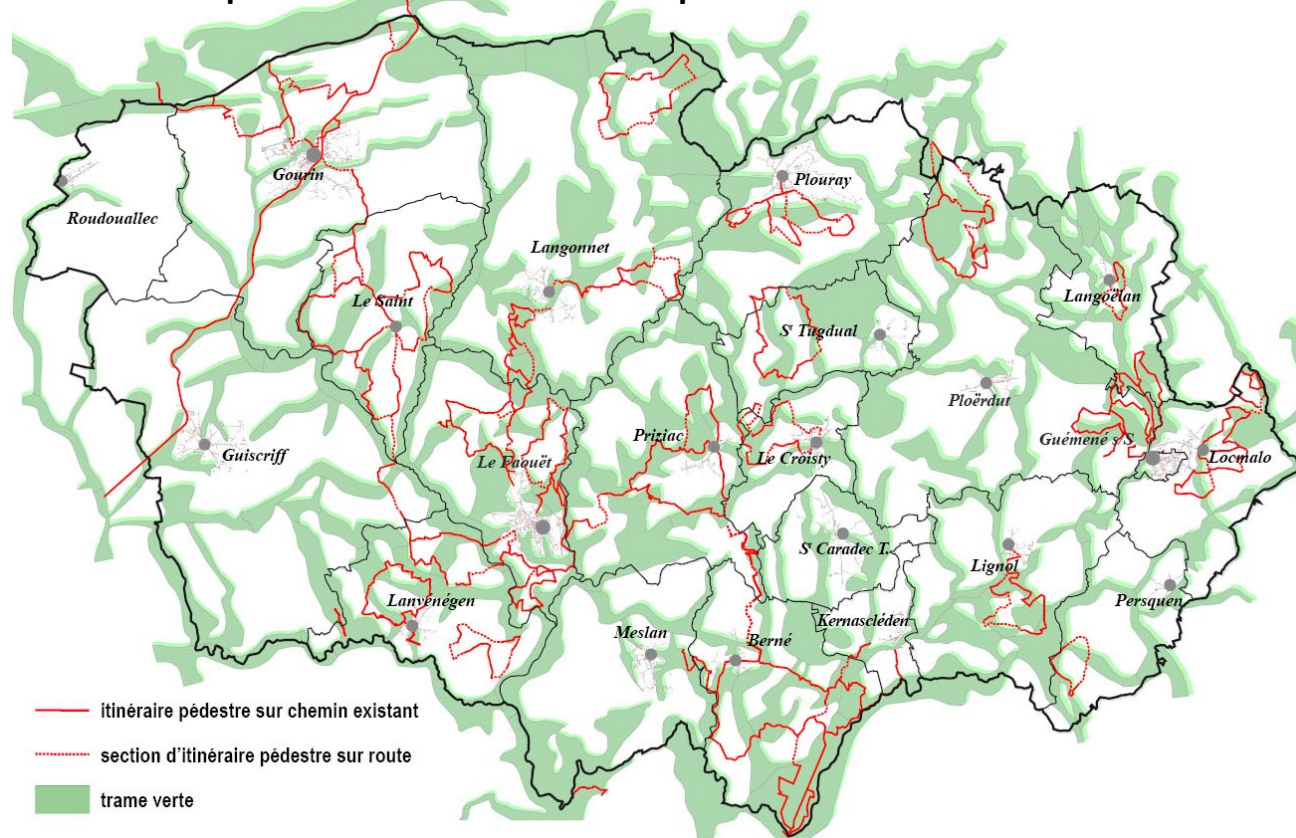
Les déplacements à pied ne jouent qu'un rôle très faible sur ce territoire à dominante rurale et à l'urbanisation dispersée, où les distances à parcourir entre le domicile et les diverses destinations (travail, commerces, services, écoles...) sont relativement importantes alors que la marche à pied ne se pratique de nos jours que pour les petites distances (moins de 500 m en moyenne, soit une dizaine de minutes pour un trajet simple).

Les observations effectuées dans les bourgs ont montré que la marginalité de ce mode de déplacement est accentuée par le **manque de continuité de nombreux cheminements** : trottoirs trop étroits, comportant des obstacles ou encombrés, y compris par des voitures en stationnement ; extensions linéaires de l'urbanisation non accompagnées d'un prolongement des trottoirs ; inadaptation de certains chemins pédestres, conçus pour les loisirs, à des déplacements quotidiens (sol inégal et humide) ; absence de desserte piétonne de certains quartiers... Des aménagements de bourgs ont permis d'améliorer la situation dans certains secteurs très centraux, mais il reste beaucoup à faire pour proposer aux habitants des bourgs des continuités de cheminement confortables.

La voiture indispensable ?

Si la voiture reste indispensable pour les trajets vers l'extérieur du territoire ainsi que pour les longs trajets à l'intérieur de celui-ci, on constate que **des alternatives existent**, d'abord à l'intérieur des bourgs, et aussi pour des trajets courts mais réguliers de type domicile / travail. L'usage de la voiture peut aussi être aisément optimisé par le co-voiturage ou le partage de véhicules.

Itinéraires de promenade et de randonnée pédestre



Cette carte indique les itinéraires de promenade officiels (balisés et entretenus), les continuités naturelles (trame verte) et les bourgs. Même si elle n'est sans doute pas complète, elle permet de constater que la densité du réseau est très variable et que six bourgs ne sont pas reliés à un itinéraire. Certains ensembles naturels sont bien accessibles (forêt de Pontcallec, environs du Faouët, vallée du Scorff au nord de Guéméné...) tandis que d'autres le sont beaucoup moins, voire pas du tout (Montagnes Noires, marais de Plouray-Langonnet, section inférieure de la vallée de l'Ellé...)



L'accès aux espaces naturels et aux espaces publics

L'accès à la nature

On s'intéresse ici aux conditions dans lesquelles le public peut accéder, à proximité de son domicile, à des espaces naturels dans une situation juridiquement protégée - c'est à dire sans enfreindre les règles garantissant la propriété privée. Il s'agit donc, en d'autres termes, d'examiner l'offre d'espaces et itinéraires publics.

En ce qui concerne les **itinéraires, l'offre apparaît abondante** à l'échelle de l'ensemble du territoire, les collectivités territoriales (communes, communauté de communes, département) et les associations ayant déployé d'importants efforts pour réaliser et mettre en valeur différents types de chemins (voie verte, itinéraires de grande randonnée, sentiers de petite randonnée...). Toutefois, cette offre est **inégalement répartie** entre les communes, et les **connexions entre les bourgs et les itinéraires** ne sont pas toujours satisfaisantes. Si des communes telles que Le Faouët, Le Saint ou Gourin offrent un choix de promenades aisément accessibles depuis les lieux habités, d'autres, comme Ploërdut, Persquen, Meslan ou Roudouallec sont nettement moins bien pourvues. Par ailleurs, de nombreux ensembles naturels de grande qualité tels que les principales vallées (comme celle de l'Aër) ou les marais de Plouray-Langonnet demeurent peu accessibles (*voir carte ci-contre*).

En ce qui concerne les **espaces accessibles au public**, et non plus seulement les itinéraires, le seul ensemble de taille importante est la **forêt domaniale de Pontcallec**. On relève par ailleurs quelques **terrains départementaux** (vallée de l'Ellé à Sainte-Barbe) et surtout de nombreux **terrains communaux**, allant du parc de Tronjoly (Gourin) aux prairies acquises le long de l'Ellé à Stéroulin par la commune du Faouët, en passant par un bois près du bourg du Croisty ou un fond de vallon humide sous l'église de Lanvénege. Si les initiatives d'acquisition et d'ouverture d'espaces naturels au public ont été assez nombreuses, elles restent très localisées et éparées. La réforme de la fiscalité des espaces naturels sensibles devrait ouvrir des perspectives nouvelles pour des interventions foncières du Département dans le Pays du Roi Morvan.

Il convient enfin de faire attention aux phénomènes de **«privatisation» d'espaces naturels**. On entend par là des opérations de fermeture physique d'espaces naturels privés, avec pour effet de les rendre inaccessibles (rappelons qu'en vertu d'une jurisprudence constante, tout terrain privé est réputé ouvert aux promeneurs dès lors que son propriétaire n'a pas exprimé par des clôtures ou des pancartes sa volonté d'en empêcher l'accès). A titre d'exemple, le parc animalier du Stérou présente divers intérêts, mais il a l'inconvénient d'empêcher l'accès des promeneurs à un des plus beaux sites de la vallée de l'Aër, en l'occurrence le chaos rocheux du Trou du Biniou.

Les «sociotopes» des habitants

Les sociotopes sont les espaces de plein-air extérieurs au domicile, tels qu'ils sont pratiqués par les habitants durant leurs loisirs. Il peut s'agir d'espaces naturels, de parcs et jardins publics, de terrains de jeux ou de places.

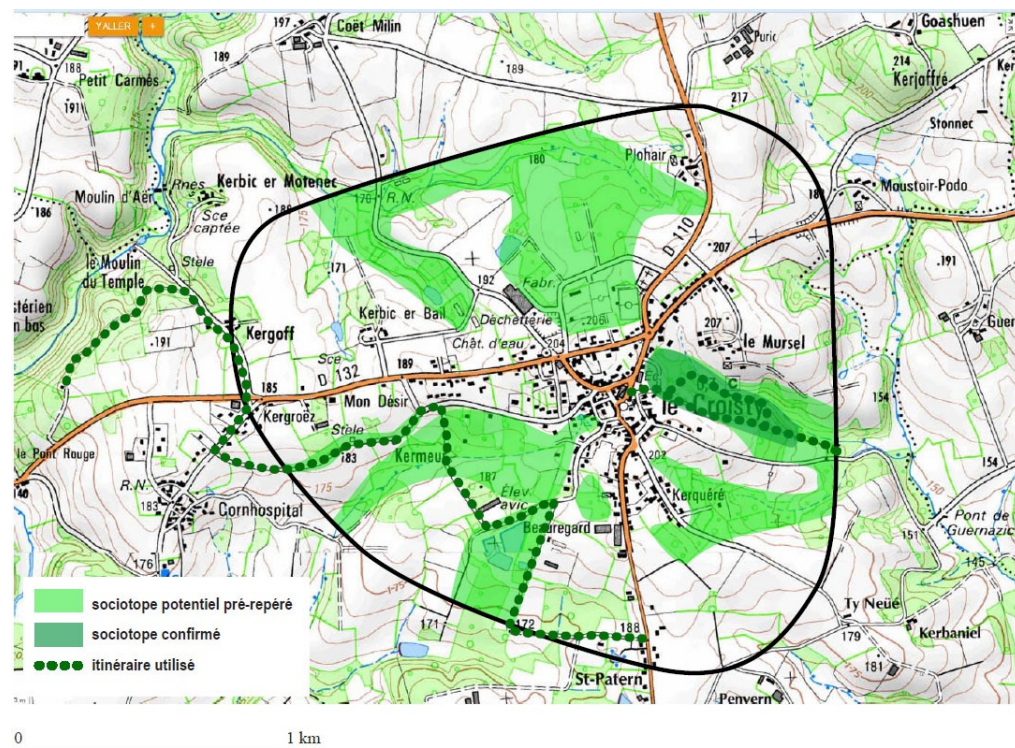
Dans le cadre du diagnostic du SCoT, un travail spécifique sur les sociotopes a été réalisé dans les communes du Croisty, de Guéméné-sur-Scorff et de Lanvénege, choisies pour leur répartition sur le territoire et la diversité de leur situation par rapport à la nature. L'objectif de ce travail était de **comprendre comment les habitants utilisent les espaces qui leur sont accessibles autour de chez eux**, et d'obtenir ainsi des informations utiles à la planification de l'urbanisme dans un environnement rural.

Chaque opération s'est basée sur un travail d'observation sur le terrain, dans un rayon de 500 m autour de l'enveloppe du bourg ; cette distance a été retenue parce qu'elle correspond à une distance de marche acceptable pour accéder à un espace favori. Ce travail a été complété par des entretiens avec des personnes rencontrées tant sur le terrain que dans le bourg, autour du thème *« Quel est l'espace extérieur où vous préférez vous rendre ? »*.

L'étude des sociotopes montre que **l'offre d'espaces extérieurs de qualité, aisément accessibles, est très variable d'une commune à l'autre**, et qu'elle est directement liée à l'existence d'initiatives communales d'achat d'espaces



Entretien avec des promeneurs dans le cadre du travail sur les sociotopes à Guéméné-sur-Scorff.



Recherche des sociotopes au Croisty (en noir : périmètre défini par un rayon de 500 m à partir de l'enveloppe du bourg). Le seul espace régulièrement fréquenté par les habitants est un bois communal au contact direct du centre du bourg.

naturels. Là où la commune possède un bois directement relié au bourg, comme au Croisty, cet espace fait l'objet d'usages multiples et est apprécié des habitants. En sens inverse, l'absence d'espaces verts urbains ou naturels est aussi une réalité dans certaines communes et pose manifestement des problèmes aux habitants qui ont été interrogés à ce sujet : on comprend sans peine **l'intérêt de disposer d'espaces verts ou de chemins publics proches de chez soi, aussi bien pour promener des enfants que pour pratiquer des activités physiques à l'extérieur.**

Le cas de Guémené-sur-Scorff est particulièrement intéressant, car du fait de l'exiguïté du territoire communal, la plupart des espaces de promenade et de loisirs existants ou potentiels se trouvent sur les communes limitrophes. En d'autres termes, les habitants de Guémené sont dépendants des initiatives prises par ces communes pour ouvrir leurs espaces naturels. On voit donc **l'intérêt de travailler ces sujets à l'échelle intercommunale.**

Il peut être remédié à des faiblesses de l'offre d'espaces verts, encore faut-il commencer par établir le constat puis rechercher des solutions qui passent par le **Plan local d'urbanisme intercommunal**. Ce document apporte en effet à la fois des outils juridiques et le cadre d'une planification bien pensée, combinant les politiques d'espaces verts, de développement urbain et de déplacements doux.



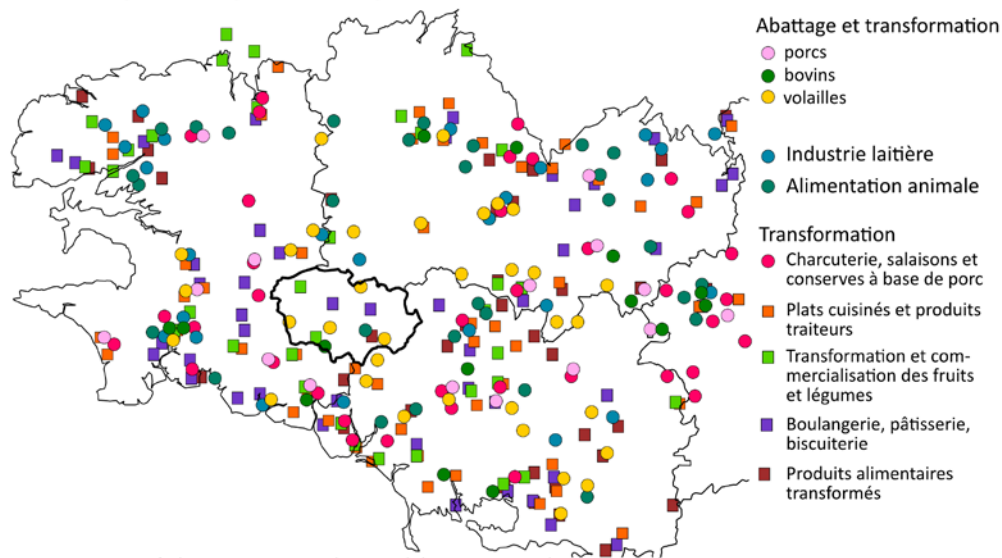
Terrain de jeux pour enfants au bord du Scorff, à Guémené.

Sommaire de la partie 3	page
Le contexte économique et les grandes tendances	133
L'économie traditionnelle	137
L'économie des services créatrice d'emplois	151
L'économie touristique	163

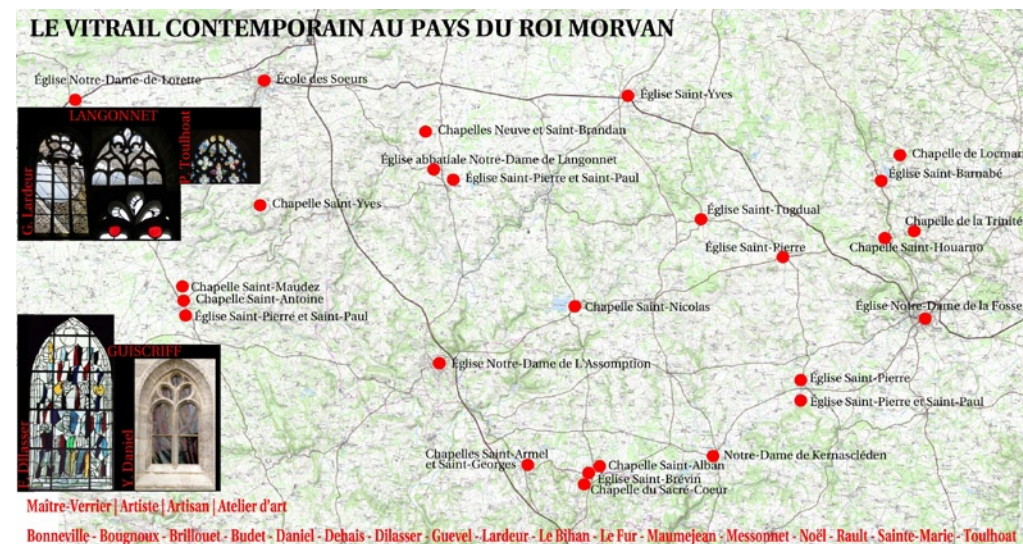
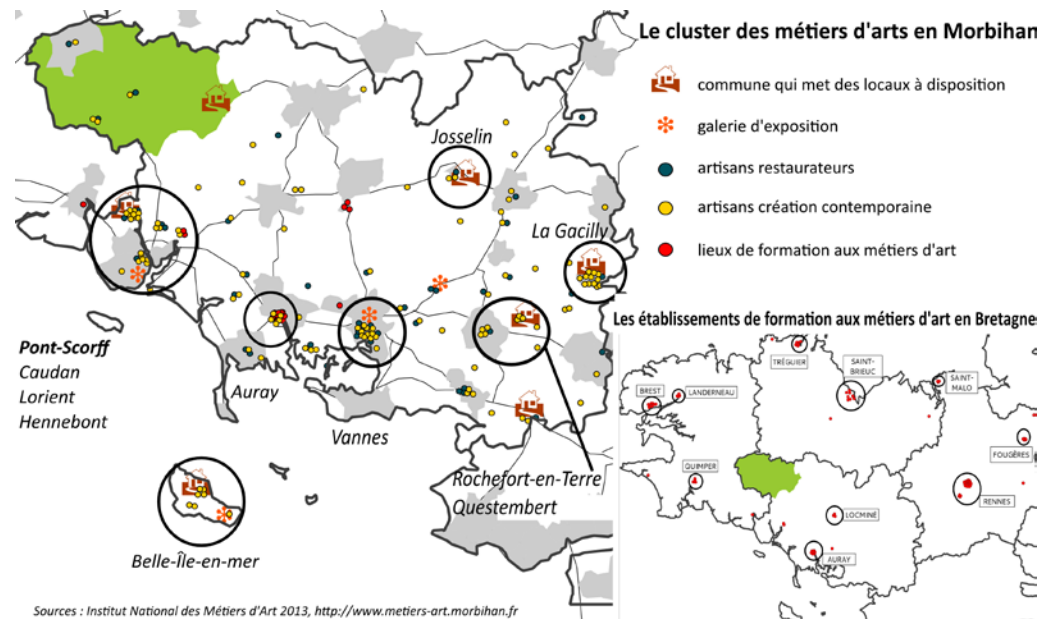
Partie 3

Diagnostic du territoire : l'économie

Les entreprises du pôle de compétitivité Valorial



source : Bretagne Développement Innovation, les cartes de la Bretagne agro-alimentaire 2012/2014



Un exemple de cluster d'activités économiques : les métiers d'art, et une illustration au Pays du Roi Morvan.

Le contexte économique et les grandes tendances

Les secteurs d'activités historiques du Département

- **L'agro-alimentaire morbihannais**, «historiquement tourné vers l'abattage de volailles et la préparation de viandes, se développe aujourd'hui sur de nouveaux secteurs à plus forte valeur ajoutée.» (source : www.morbihan.fr).

La filière dispose d'outils de recherche et de formation : une université et des laboratoires de recherche, dont le CERN pour la nutrition, des formations bac+2 dédiées aux industries agro-alimentaires, des centres techniques spécialisés : Archimex, IDMer, la plateforme technologique Prodiabio, et le pôle de compétitivité agroalimentaire Valorial (*carte ci-contre*). Un pôle de compétitivité est un label national qui permet de développer la recherche et le développement dans certaines filières propres à un territoire.

- **L'agriculture**, fortement présente au Pays du Roi Morvan, est très liée à l'industrie agro-alimentaire, mais une évolution en faveur des circuits courts commence à se manifester sous l'impulsion d'une volonté politique et citoyenne.

- **Le tourisme**, principalement développé sur le littoral. L'évolution des modes de vie favorise un tourisme d'excursion qui devrait bénéficier aux territoires tout au long de l'année, y compris dans l'arrière-pays.

- **La pêche et l'économie maritime**. Il n'y a qu'une seule entreprise de ce secteur, installée à Lignol (Atlantic Seafood).

- **Le commerce et l'artisanat**.

Les autres secteurs présents en Morbihan sont :

- **La mécanique et les équipementiers**, secteur qui fonctionne avec les grandes industries : construction navale, automobile, industrie agro-alimentaire, aéronautique, plasturgie.

- **La plasturgie**, en plein développement : elle fonctionne avec les métiers de l'automobile, du bâtiment, du nautisme, de l'emballage, les cosmétiques, l'aéronautique... Ce secteur est associé aux pôles de compétitivité «Automobile

haut de gamme» et «Ensembles mécaniques et composites complexes».

- **La santé et le bien-être** avec les produits cosmétiques, la thalassothérapie, les compléments alimentaires et les produits pharmaceutiques.

L'organisation en « clusters » de l'économie morbihannaise

Le département du Morbihan bénéficie d'une grande diversité de secteurs d'activités, dont certains sont organisés en « clusters ». Un cluster est la mise en réseau et le regroupement d'entreprises d'une filière qui sont mises en relation avec des laboratoires universitaires. Cette démarche permet de mettre en œuvre une stratégie de développement économique.

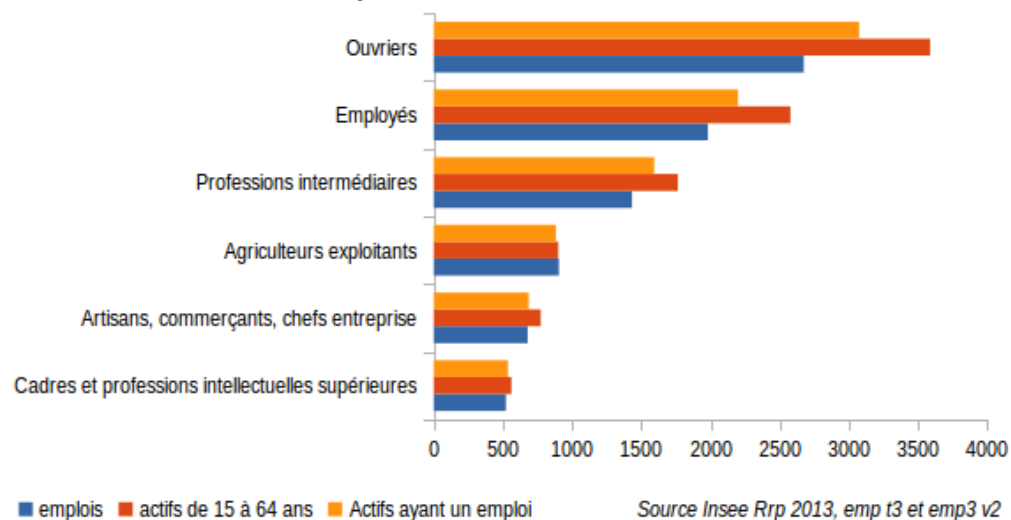
- le cluster du **nautisme et de la construction navale**, activités centrées sur le littoral. Ces entreprises sont aussi en partie membres du « pôle de compétitivité Mer Bretagne Atlantique ».

- le cluster des **technologies de l'information et de la communication**, secteur principalement implanté dans les agglomérations de Vannes et Lorient. Une partie de ces entreprises fait partie du pôle de compétitivité « Images et Réseaux ».

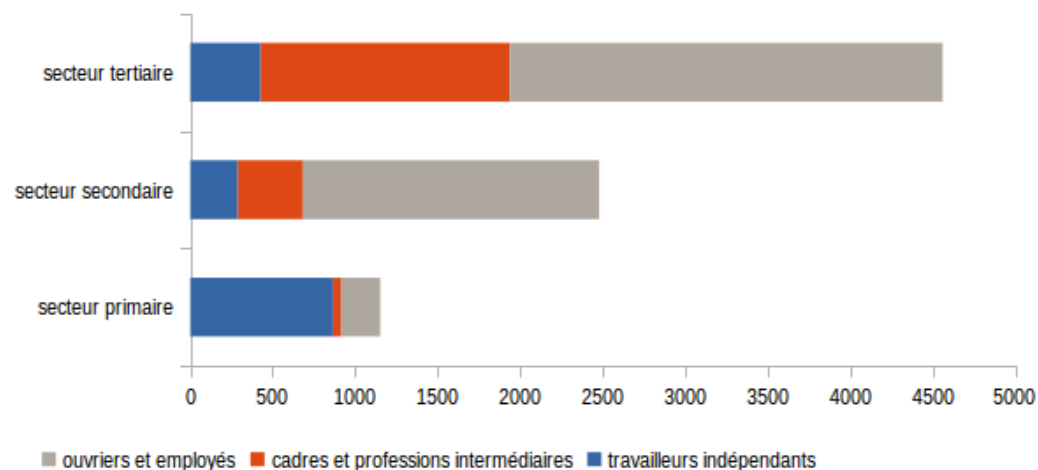
- le cluster des **métiers d'art**, qui sont présents dans tout le département et soutenus par certaines communes qui mettent à disposition des locaux. Ils sont cependant peu représentés dans le Pays du Roi Morvan, malgré un fort potentiel patrimonial.

Le cluster des métiers d'art est un très bon outil de développement et d'aménagement local : il vient en complément d'une politique touristique, et il peut aussi aider à une diversification du secteur industriel par l'accueil d'entreprises spécialisées dans la fabrication et la commercialisation des produits de création artisanale (émail, cuissons, restauration...).

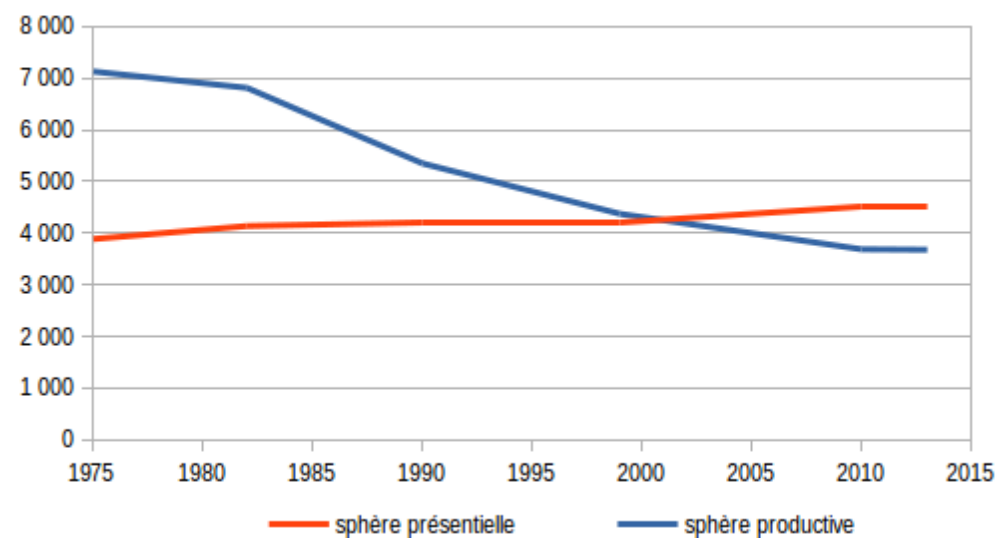
Nombre d'emplois et d'actifs selon la CSP en 2013



L'emploi par secteurs et CSP en 2013



Évolution du nombre d'emplois selon la sphère



source : Insee Sphères présentes et productives, RRP 1975 à 2013, emploi au lieu de travail (estimations)

L'économie productive ralentit

En 2013, les 8 200 emplois du territoire sont répartis à parts presque égales entre les secteurs du tertiaire non marchand (29 %), du tertiaire marchand (26%) et de l'industrie (23%). Les emplois agricoles représentent 14 % des emplois. Le cumul des emplois du **secteur agricole et de l'industrie agro-alimentaire** porte le poids de ce secteur à **34 % des emplois** soit 2820 en 2013 (source Insee RRP 2013, td emp2). Les autres industries ne représentent que 2 % des emplois (190).

Le nombre d'emplois a augmenté, entre 2006 et 2013, dans le tertiaire (+1,1%) et la construction (+4,8 %), et diminué dans l'industrie (-12,1 %) et l'agriculture (-8,9 %).

Selon l'analyse fonctionnelle des emplois, les fonctions principales du territoire en termes d'emplois, transversales aux grands secteurs d'activités, sont **la fabrication, les services publics et l'agriculture**, .

Le taux de chômage en 2009 était plus élevé que les moyennes départementale et régionale, mais moins élevé que dans l'agglomération lorientaise. Ce sont les ouvriers et employés qui peinent le plus à trouver un emploi (respectivement 13 et 14 % de taux de chômage). Les tendances régionale et départementale du chômage sont encourageantes, puisqu'il baisse de presque un point entre 2009 et 2012. Cependant, les taux de chômage localisés par zone d'emploi sont croissants depuis 2009. Les difficultés de l'industrie agro-alimentaire peuvent expliquer cette augmentation.

Taux de chômage des 15-64 ans			Taux de chômage localisés par zone d'emploi			
	2009	3è tr. 2012		2è tr. 2009	2è tr. 2012	2è tr. 2013
Pays du Roi Morvan	10,9		ZE Carhaix	7,2	9,6	10,1
Pays de Lorient	11,7		ZE Quimper	8,1	9,4	9,9
Morbihan	9,8	9,1	ZE Lorient	9,5	9,9	10,4
Bretagne	9,3	8,7	ZE Pontivy	6,8	8,1	8,4
source : INSEE RDP 2009			source : Pôle Emploi			

On observe la mutation des équilibres économiques dans le Pays du Roi Morvan avec, pour la première fois depuis plus de 30 ans, une **sphère pré-sentielle** (activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans

la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes) plus importante en nombre d'emplois que la **sphère productive** (activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère). La diminution du nombre d'emplois dans l'agriculture peut expliquer la courbe descendante de la sphère productive.

L'évolution la plus déterminante n'est pas la diminution de l'emploi dans les secteurs productifs (la courbe se stabilise), mais plutôt **l'augmentation du nombre d'emplois dans les services aux personnes**. À long terme, si la diminution des emplois dans l'agriculture et l'industrie se poursuit, conjuguée à l'augmentation des emplois induits par le vieillissement de population (services sanitaires et sociaux), cette tendance pourrait se renforcer. Par ailleurs, la rurbanisation des communes proches de l'agglomération lorientaise soutiendra cette tendance, car les nouveaux habitants sont demandeurs de services à la population, de commerces de proximité et d'activités culturelles.

La tertiarisation des emplois et des activités

Le secteur tertiaire (administrations, enseignement, action sociale, commerce, transports, services) représente plus de 50 % des emplois en 2013, soit un peu plus de 4500. C'est le secteur qui emploie le plus de cadres et professions intermédiaires (33 % des emplois du secteur). Le développement de ce secteur sur le territoire permet de capter ces catégories professionnelles qui travaillent d'ordinaire plus facilement dans les pôles urbains.

Le secteur tertiaire emploie un peu plus de 400 travailleurs indépendants en 2013, c'est peu en proportion du nombre d'emplois dans le secteur (9 % pour le tertiaire, 12 % pour le secondaire et 75 % pour le primaire) mais les créations d'entreprises se font d'abord dans le secteur tertiaire.

187 entreprises ont été créées en 2011 (source INSEE) dont 82 dans le secteur «commerce, transport, services divers». 18 % des entreprises créées sont créatrices d'emplois. À l'inverse, 82 % de ces créations sont des entreprises individuelles. Le statut d'auto-entrepreneur concerne la moitié de ces créations d'entreprises.

Les créations les plus récentes ont lieu dans les services alors que les établissements les plus anciens sur le territoire sont dans les secteurs de la construction et de l'industrie. Cela peut poser la question de la reprise des entreprises artisanales de la construction ou de leur intégration dans les grands groupes du secteur.

L'augmentation du nombre d'emplois dans les **services aux personnes** est un phénomène déterminant car il touche à plusieurs aspects :

- les conditions de travail et d'emploi (faible protection sociale et syndicale des employés du secteur des services aux personnes, « ubérisation », précarité des emplois : temps de travail partiel, les personnes « font des heures » au détriment d'une recherche de qualification et de mobilité professionnelle),
- l'amélioration du cadre de vie (la qualité et le professionnalisme des services proposés ne sont pas toujours satisfaisants pour les bénéficiaires),
- trouver l'équilibre entre la libre entreprise (innovation, création de valeur par la concurrence) et la coordination stratégique des entreprises pour ancrer durablement ces filières dans le territoire et privilégier les principes de l'intérêt général.

Territoire traditionnellement agricole, tourné vers l'élevage en raison notamment de conditions pédoclimatiques favorables, le Pays du Roi Morvan accueille des **industries agro-alimentaires pourvoyeuses d'emplois**, principalement ouvriers. La tendance actuelle est pourtant à la **tertiarisation des emplois et des actifs**. Ainsi l'«évasion» des actifs vers Lorient concerne d'abord les professions intermédiaires et les cadres quand, en parallèle, la création d'entreprises sur le territoire se concentre sur le tertiaire.



L'hôpital du Faouët (image Google Street View)



Cultures et bâtiments d'élevage sur le plateau, prairies et friches dans la vallée, indices de déprise sur les pentes : le paysage agricole à Priziac.

L'agriculture : les filières industrielles dominant

Selon le recensement agricole de 2010, la surface agricole utilisée (SAU) représente 42 595 hectares (soit 55 % du territoire) et a diminué de 139 hectares par an depuis 1988, soit -6,7% en 22 ans, l'équivalent de la moyenne départementale. Cette diminution serait due au développement de l'urbanisation, de l'emboisement spontané, des plantations et des activités de loisirs (*source : Chambre d'agriculture 56*). On compte 1018 exploitants agricoles (19 % de moins de 40 ans et 45 % de plus de 50 ans), ainsi que 111 salariés.

Les **prairies** représentent 52 % de la SAU, dont 18 % sont des prairies toujours en herbe, plutôt situées dans les fonds de vallées.

Les surfaces en **légumes d'industrie** représentent 2,7 % de la SAU, soit 1 155 hectares, principalement en flageolets et haricots verts pour approvisionner l'entreprise Ardo à Gourin et la Conserverie Morbihannaise à Lanvégen.

Les 51 exploitations en **agriculture biologique** du territoire représentent environ 20 % des surfaces labellisées AB du Morbihan.

Dominée par l'agriculture, l'économie productive est en phase de renouvellement. En effet, le modèle économique de l'industrie agro-alimentaire et de la filière intégrée est fragilisé. La concurrence mondiale, la spéculation boursière sur les produits de base, les réglementations européennes en matière sanitaire ou environnementale, une évolution des modes de consommation participent à des degrés divers aux différentes crises qui se sont succédé et ont abouti à la disparition de nombreuses activités, notamment des élevages (volailles, porcs et lapins en particulier).

90 % des exploitations du territoire pratiquent l'élevage, 60 % en élevage laitier et presque 30 % en volailles et porcs. Sur l'année 2013, les indicateurs de la production de lait sont favorables mais les scénarios d'évolution suscitent l'inquiétude. La construction, à Carhaix, d'une usine de production de poudre de lait destinée au marché chinois est une bonne nouvelle pour l'emploi

	Effectifs		Production	% Morbihan
Nb d'exploitations	776			
dont professionnelles	590			
dont livrant du lait	319	54%	116 millions de litres	11,1%
dont vaches allaitantes	48	8%	3800 vaches allaitantes	16%
dont porcs	64	11%	148 000 porcs charcutiers	6,2%
dont volailles de chair	105	18%	211 000 m² de bâtiments	13,4%

Données Recensement agricole 2010

local mais elle soulève aussi des questions. En effet, le risque est de voir les exploitations grandir en taille pour assurer un volume de production et glisser progressivement vers un système intégré. Or, les jeunes agriculteurs hésitent à reprendre les exploitations laitières en raison des coûts très élevés.

Malgré ces perspectives préoccupantes, c'est dans le lait et la volaille que les installations ont été les plus nombreuses entre 2008 et 2012, respectivement 33 et 11 sur 76.

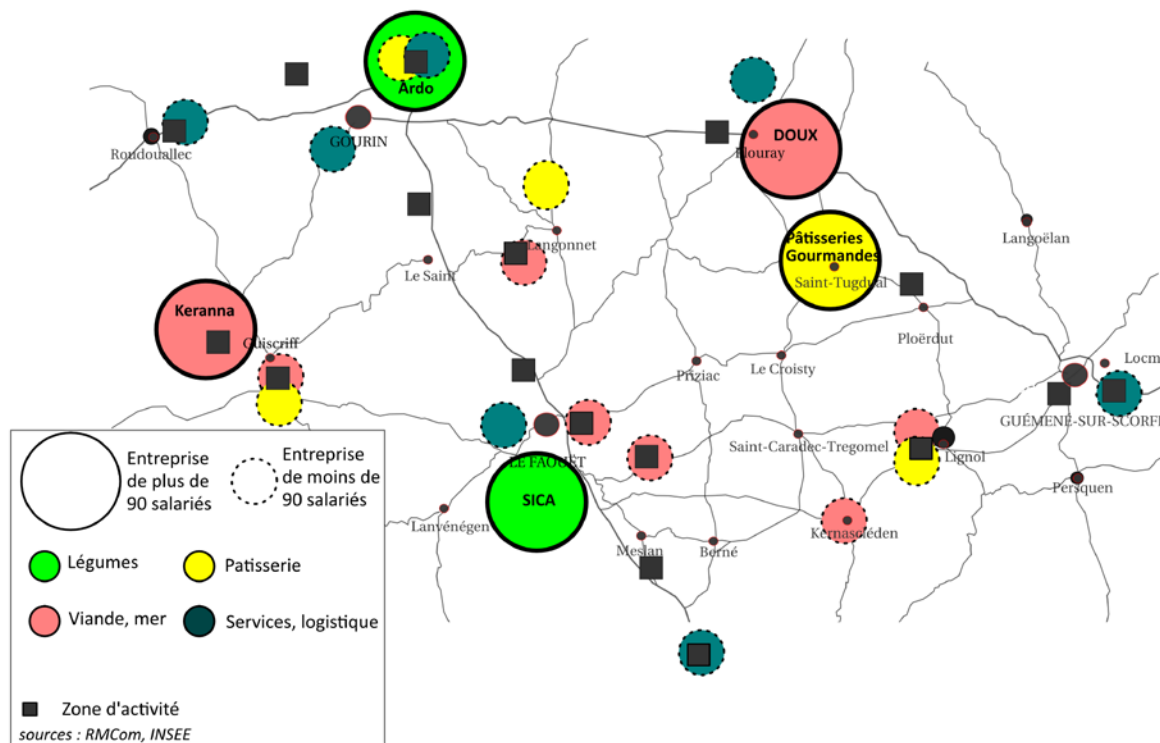
L'industrie agro-alimentaire est un gros employeur du territoire : environ 1800 emplois en 2010, dont environ 1400 répartis entre cinq établissements :

- Keranna à Guiscriff, environ 400 emplois
- ARDO SA à Gourin, environ 250 emplois
- Conserverie Morbihannaise à Lanvégen, environ 200 emplois
- Doux à Plouray, environ 130 emplois
- Ker Cadélac à Saint-Tugdual, environ 90 emplois.

Trois de ces entreprises sont situées en dehors d'une zone d'activités, et une seule (ARDO) est implantée dans une zone d'activités communautaire.

L'implantation en site propre a des raisons historiques (accès à l'eau par exemple) et certains avantages, comme la réduction des nuisances

Les entreprises de l'industrie agro-alimentaire



Où dénicher les produits du Pays du Roi Morvan ?

vente en direct

GUIDE des producteurs locaux
Roll Ar Broduerien

Producteurs Locaux

Les productions locales
Recherche par communes
Recherche par produits
Interviews

Découvrez les produits de la ferme !
Plus de 40 producteurs vendent leurs produits près de chez vous. Découvrez-les !

La RMCom est une terre traditionnellement agricole : près de 1 400 emplois agricoles (sur 750 exploitations). On y élève des vaches, des cochons, de la volaille et on y cultive de nombreuses céréales et des légumes de plein champ ou en maraîchage.

Face à une demande croissante des consommateurs, en produits de terroir et de saison, les agriculteurs ont développés différents modes de commercialisation à l'échelle du Pays du Roi Morvan : vente à la ferme, sur un marché ou dans des points de vente collectifs.

Forte de ce constat, la Communauté de Communes a souhaité initier une démarche territoriale autour de la valorisation des producteurs commercialisant en vente directe. Plusieurs actions ont ainsi été mises en place.

Promotion de la vente directe de produits agricoles (site internet de Roi Morvan Communauté).



Biscuiterie à Saint-Tugdual.



Usine des «Volailles de Ker Anna» à Guiscriff.

au voisinage. L'**implantation en zone d'activités** peut permettre des mutualisations de services avec d'autres entreprises, du stationnement aux flux de chaleur en passant par le traitement des effluents et déchets.

de marchés et des panneaux de signalisation des exploitations pratiquant la vente directe.

L'agriculture : vers d'autres modèles ?

La tendance actuelle est à une **diversification des modèles économiques agricoles**, autant sur les aspects sociologiques que techniques.

Ainsi, la structure sociologique des exploitations agricoles évolue ; elles sont de moins en moins intégrées dans un système de transmission familiale : 45% des installations de moins de 40 ans entre 2008 et 2012 se sont faites hors cadre familial.

Par ailleurs, la **vente directe et l'accueil** concernent 15% des exploitations en 2010, soit 90 exploitations, et 32% des installations effectuées entre 2008 et 2012, soit 34 exploitations. Elle sont souvent le fait de reconversions ou de diversifications, d'où une moyenne d'âge des exploitants de plus de 40 ans (*source : étude Filières courtes, RMCom. / Chambre d'Agriculture 56, 2008*).

La moitié des exploitants interrogés par cette enquête vend ses produits sur les **marchés**, et principalement à l'extérieur du territoire (Lorient, Rostrenen...). Ce mode de commercialisation semble très satisfaisant et cela peut expliquer la réticence des producteurs à s'investir dans un point de vente collectif. Cependant, une partie d'entre eux seraient motivés, sous réserve de voir les résultats d'une expérimentation en la matière.

Globalement, les producteurs locaux ont du mal à s'organiser collectivement, pour diverses raisons comme le manque de temps, ou parce que l'activité est rentable sans le soutien d'un réseau.

Un seul réseau de **distribution en circuit court** existe sur le territoire : Bretagne Viande Bio, qui permet la vente de viande bovine bio aux collectivités et lycées. 10 éleveurs du territoire font partie de ce réseau (il y a 77 adhérents au total en Morbihan).

Le **Guide des producteurs locaux**, diffusé par Roi Morvan Communauté, permet aux habitants de connaître plus de 40 producteurs commercialisant directement. Il permet aussi de faire évoluer l'image du territoire et de soutenir le développement des filières courtes. Il est complété par des panneaux



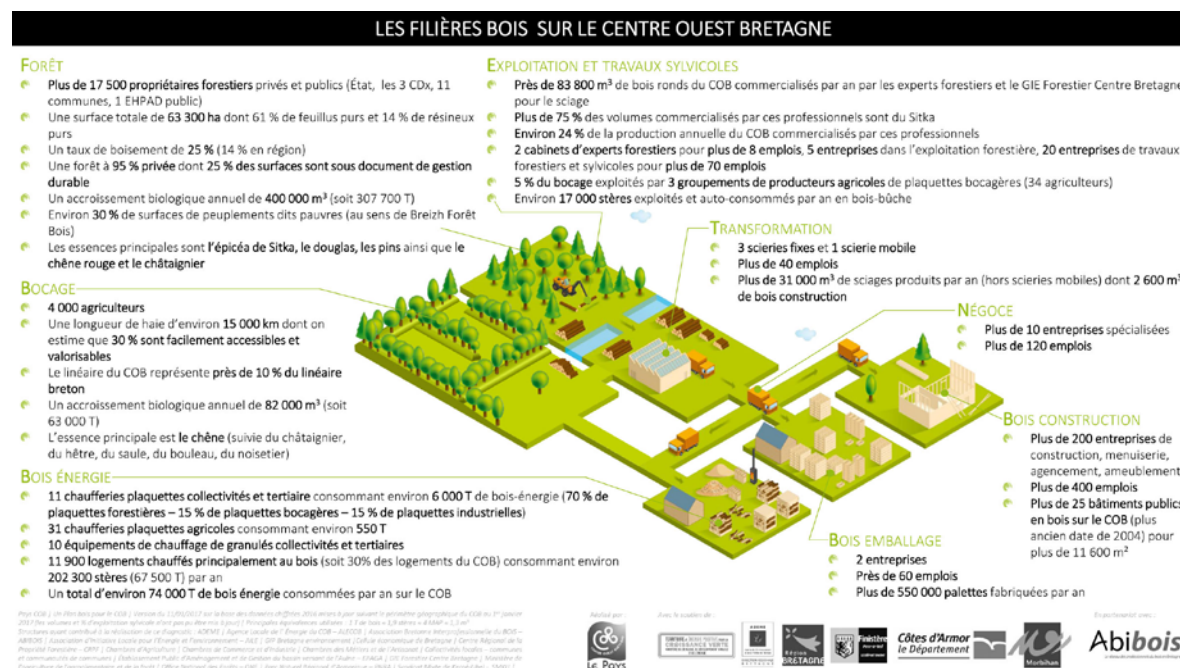
Plantation de châtaigniers à Lignol.



Le morcellement de la propriété forestière et les difficultés d'accès expliquent le mauvais état d'entretien de certains bois (ici sur le versant des Montagnes Noires).



Futaie de hêtres en forêt domaniale de Pontcallec.



La sylviculture

Le potentiel forestier et bocager du territoire a été analysé en 2011 dans une étude de la Chambre d'Agriculture du Morbihan. Les objectifs étaient :

- d'évaluer la part de bois mobilisable pour alimenter une filière locale,
- de localiser les sources potentielles d'approvisionnement,
- et de sensibiliser les élus, agriculteurs et propriétaires forestiers sur les possibilités de valorisation du bois sous forme déchetée.

Avec une **superficie forestière de 18.652 ha**, le taux de boisement du territoire du SCoT est de 24,2 %, une valeur bien plus élevée que les moyennes départementale (18 %) et régionale (12 %). Par ailleurs, le linéaire bocager est de 4314 km, ce qui équivaut à une masse boisée importante.

Malgré son caractère fragmenté, la surface boisée du territoire représente un potentiel économique important. Les peuplements forestiers ont été diversifiés par l'introduction de pins (maritimes et sylvestres) à partir du 19^e siècle, puis par celle, plus massive, de résineux exotiques à partir des années 1960 / 70 : les caractéristiques pédologiques et climatiques du territoire sont en effet favorables à la croissance d'espèces telles que l'épicéa de Sitka, le sapin de Douglas et le sapin de Vancouver, ou encore du mélèze du Japon, du tsuga... Actuellement, les **feuillus** prédominent toujours, conduits exceptionnellement en futaie pour le bois d'œuvre (Pontcallec), le plus souvent en taillis ou en taillis sous futaie, ce dernier mode permettant de produire à la fois du bois d'œuvre et du bois de chauffage. La **futaie résineuse**, quant à elle, est destinée à la production de bois d'œuvre - très recherché actuellement pour la construction - ou à des débouchés moins nobles comme la production de palettes ou la papeterie.

On note un intérêt croissant pour l'utilisation du bois local pour les besoins de chauffage des particuliers comme des collectivités. En totalisant la production annuelle de matières sèches par les bois et les haies bocagères du territoire, on arrive à un potentiel de 14.500 tonnes qui permettrait d'assurer par exemple le chauffage de 40 piscines (équivalent à 2000 logements actuels).

La valorisation économique des boisements se heurte à **plusieurs difficultés** : petite taille des massifs et émiettement de la propriété forestière, rendant difficile la constitution d'ensembles économiquement viables ; manque de

tradition forestière dans une région qui était très peu boisée il y a un siècle ; topographie souvent difficile, car beaucoup de bois recouvrent des versants de vallées en forte pente et mal desservis ; coûts de transport pour rejoindre les lieux de transformation ; organisation insuffisante de certaines filières...

Il est en outre très difficile de prévoir quels pourraient être les besoins de l'économie à plusieurs décennies d'échéance. Seulement 1 % de la surface forestière privée est concerné par un Plan simple de gestion, obligatoire si la propriété fait plus de 25 ha. Pour les propriétés de moins de 25 ha, il est possible de souscrire au «code de bonne pratique sylvicole» ou à un règlement type de gestion.

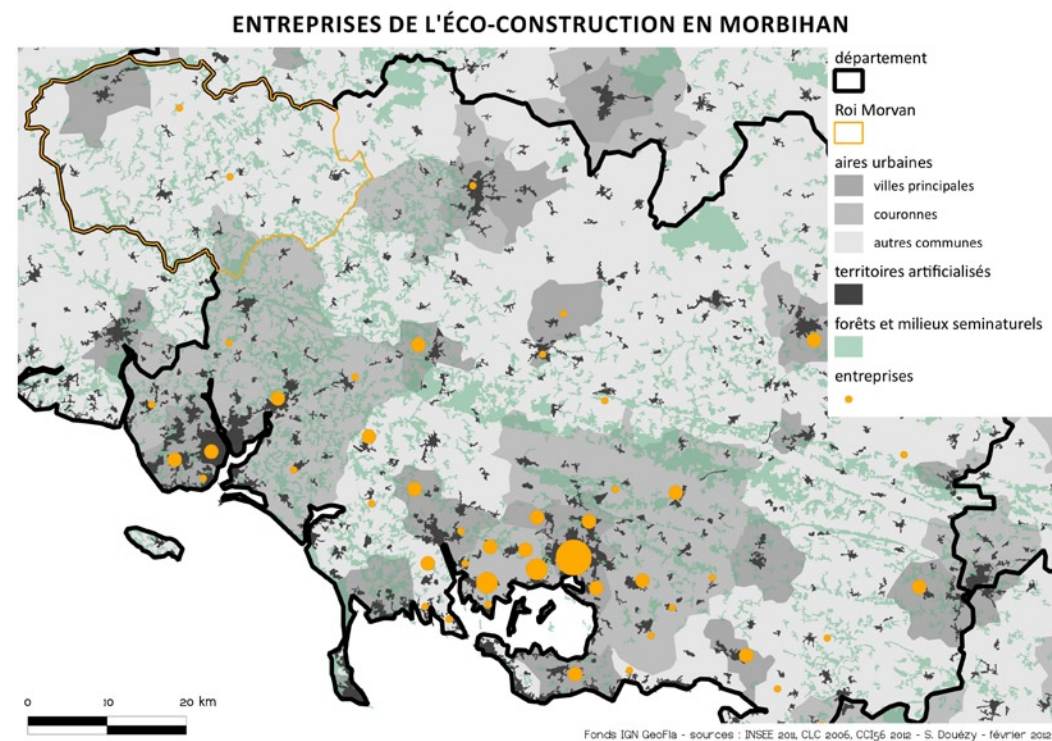
Une filière locale de **production de plaquettes de bois** pourrait se mettre en place, permettant notamment de chauffer des équipements publics dans la commune du Faouët. Par ailleurs, certaines essences résineuses comme le douglas semblent promises à un bel avenir, compte tenu de la tendance de fond au **développement de l'usage du bois dans la construction**. La mise en place d'associations syndicales de gestion forestière, avec la participation des communes intéressées, pourrait être un moyen de mieux mettre en valeur les ressources forestières dans un contexte de forte fragmentation du foncier. Enfin, depuis 2013, le projet *Local Wood Hub*, conduit par le Pays Centre-Ouest-Bretagne en partenariat avec des entreprises anglaises, cherche à promouvoir les filières-bois locales centrées sur l'épicéa de Sitka.

La pisciculture

Les caractéristiques des cours d'eau sont potentiellement très favorables à l'élevage des salmonidés et notamment des truites. Pourtant, il n'existe actuellement plus aucune pisciculture sur le territoire du SCoT. Celle de Pontcallec sur le Scorff, située hors périmètre d'étude sur la commune de Plouay, a fermé en 2012. Les exigences actuelles en matière de préservation de la qualité de l'eau et de la continuité biologique des cours d'eau à poissons migrateurs rendent particulièrement difficile la création de nouvelles piscicultures sur les rivières.



Zone artisanale, Le Saint.



Les activités extractives

Bien que le territoire possède diverses ressources extractibles (granite, quartzite, schiste ardoisier, alluvions...), les carrières sont devenues rares. L'ardoise n'étant plus exploitable dans des conditions économiques viables, il reste de petites carrières de granite à Berné et au Saint (projet d'extension), une exploitation plus importante à Plouray (150 000 t autorisées/an), ainsi qu'une grande carrière de quartzite dans les Montagnes Noires, au nord-est de Gourin (500 000 t autorisées/an). Le quartzite est une roche très dure, recherchée notamment pour les travaux publics (chaussées).

L'artisanat et la construction

Le secteur de l'artisanat et de la construction est **très faiblement représenté** sur le territoire, avec 255 établissements en 2010, soit 10 % de l'ensemble des activités et environ 500 emplois, soit 6 % du total des emplois en 2010 (*source INSEE RRP*). Les entretiens avec les entrepreneurs ont fait apparaître une difficulté à la reprise des entreprises, bien qu'il y ait des exemples de réussites (reprise par exemple de la menuiserie de Saint-Tugdual), et une évolution vers le littoral, plus riche et consommateur (même mécanisme que pour la vente sur les marchés pour les producteurs locaux).

Les petites entreprises participent à la cohésion sociale

Animation des petites communes et des bourgs ruraux, création d'emplois durables et formation des jeunes par l'apprentissage, maillage du tissu commercial et maintien de services de proximité aux personnes âgées... Les petites entreprises de l'artisanat, du commerce et des services font œuvre de lien social au quotidien. Au-delà de leur rôle économique, **elles participent à la vie globale du territoire et au renforcement de la cohésion sociale.**

Au sein de Roi Morvan Communauté, ces très petites entreprises constituent la majeure partie du tissu artisanal, commercial et de services, puisqu'il n'existe que quelques grandes surfaces et que le tissu traditionnel de com-

merces, d'hébergement/restauration et de services demeure stable avec 433 établissements répertoriés par la CCI du Morbihan.

La création d'activités dans le domaine du **commerce** pur est moins importante en 2012 que par le passé, moins de la moitié. La frilosité des banques pour accompagner les porteurs de projets est probablement en cause. Par contre, en restauration et hébergement, on constate une légère augmentation des créations, ainsi que des reprises d'activités existantes.

La création de **services** montre un certain dynamisme depuis 2009, leur nombre ayant quasiment doublé. Ceci s'explique probablement par une mise de fonds plus légère pour ce type d'activités.

Les 550 entreprises qui constituent la majeure partie du tissu artisanal, commercial et de services du territoire sont un important employeur, avec une répartition diffusée sur l'ensemble du territoire.

Si l'on compare les créations d'activités dans le Pays du Roi Morvan par rapport au Morbihan, il est clair qu'en matière de commerce, la dynamique est faible, 1/3 de la moyenne départementale. Cependant, on note pour l'hébergement et la restauration une augmentation du nombre de créations, sachant que dans ce domaine, c'est surtout le littoral qui attire le plus souvent les futurs exploitants. Pour ce qui est des services, le nombre de créations d'entreprises est relativement proche de ce qui se passe sur le plan départemental. Mais quelle sera la « durée de vie » de ces nouveaux services ?

Le commerce en secteur rural est un **élément essentiel de la vie des bourgs**. Il permet en effet, en plus de son utilité directe, de répondre à divers besoins du quotidien ou à son agrément. C'est en effet le lieu des rencontres, où s'échangent les informations, les nouvelles des uns et des autres. Le commerce de campagne est donc aujourd'hui, avec les écoles et les associations, **l'essentiel du lien social entre les habitants**, alors que l'église est moins fréquentée, que les administrations sont moins facilement accessibles et de plus sur des plages horaires restreintes.

Le commerce a toujours été pensé comme un phénomène se régulant par lui-même, et n'est donc que très récemment entré dans le champ de la réflexion publique, cela à deux exceptions près : les grandes surfaces, régies dans un

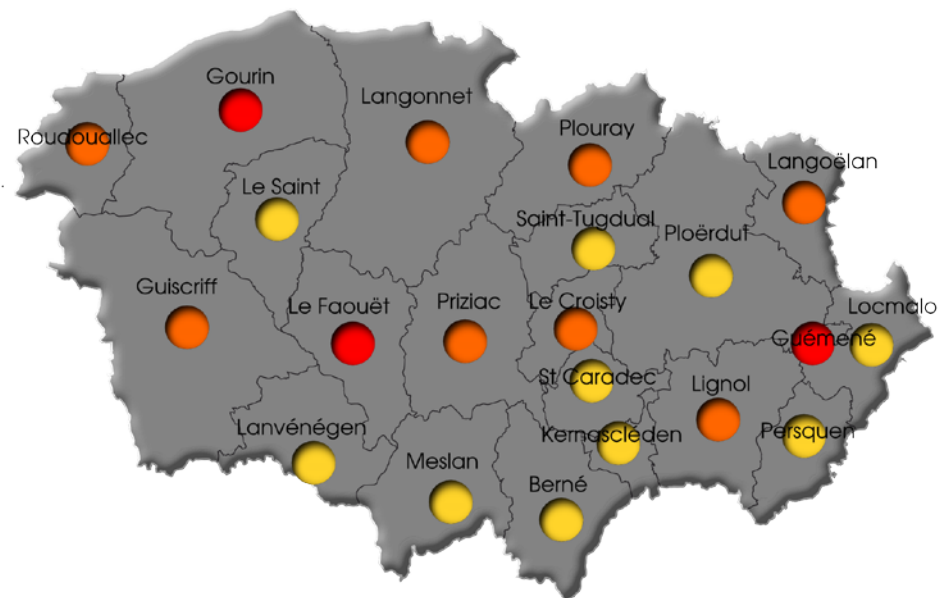


Commerce au bourg de Priziac.

Le commerce traditionnel

- **De 1 à 3 commerces**
 C'est l'offre typique du "dernier commerce", café-épicerie, qui a un rôle de dépannage, et aussi un important rôle social.
 C'est un commerce très fragile car peu rentable.
- **De 3 à 10 commerces**
 L'équilibre demeure fragile, les commerces de bouche, le tabac-pressé-café répondent à des besoins quotidiens (exemple : Langonnet).
- **Plus de 10 commerces**
 Les polarités dont le nombre de commerces est supérieur à 10 sont les polarités cantonales de Guéméné-sur-Scorff, Gourin et Le Faouët.

source : UCC



Un café / commerce au village de la Trinité Langonnet en 2013.



La puissance de la grande distribution dans le Pays de Lorient (ici zones commerciales de Keryado) concurrence le commerce dans le Pays du Roi Morvan.

premier temps par la loi Royer (1973) suivie par d'autres lois ; et les SCoT, outils d'aménagement du territoire, qui fixent des orientations commerciales (document d'aménagement commercial, DAC).

Le maintien du commerce en milieu rural est une cause pour laquelle les différents niveaux de collectivités locales, et même l'Etat (via le FISAC), s'impliquent aujourd'hui fortement. Ces actions sont accompagnées le plus souvent par des réflexions sur le renforcement des services médicaux (médecine) et socio-médicaux (accompagnement de la personne âgée).

Les petites entreprises sont financièrement fragiles

Elles composent l'essentiel de l'offre artisanale, commerciale et de services du territoire du SCoT. Or, au niveau national, les prévisions sont peu optimistes pour l'évolution des chiffres d'affaires, dans un environnement économique en crise persistante depuis 2008.

Les très petites entreprises (TPE) vont devoir développer de nouvelles stratégies pour renforcer leur place dans l'économie. Certaines d'entre elles auraient **besoin d'être aidées dans leur parcours**, ce sera notamment le rôle des organismes consulaires et des collectivités. Ce rôle est d'autant plus important que les banques répondent mal aux besoins de leur clientèle d'artisans et de petits commerçants.

Paradoxalement, la crise a induit des « bénéfices secondaires », puisque ces petits commerçants cherchent à préserver leurs parts de marché et deviennent plus rigoureux dans leur gestion, plus innovants dans leur offre (par la créativité, l'originalité, l'attractivité, le service), ou plus dynamiques dans leur communication (impact du Web).

Dans le paysage qui se dessine, **les commerces à vocation alimentaire résistent plutôt bien**, d'autant que la clientèle recherche davantage des produits écologiques, bios, équitables, de saison, naturels, authentiques... qui sont a priori l'antithèse de l'offre industrielle. C'est une opportunité pour les artisans et les producteurs fermiers. En revanche, le secteur cafés / hôtellerie / restauration a beaucoup de mal à trouver son positionnement en gamme, à se moderniser et à mettre ses installations aux normes. L'équipement de la personne et de la maison souffre également.

La réparation automobile devrait tirer son épingle du jeu, alors qu'au Pays du Roi Morvan, les pompes à essence tendent à disparaître. On doit à cet égard signaler l'ouverture en 2016 d'une station-service communale à Plouray, dans un secteur particulièrement dépourvu en la matière.

Le commerce traditionnel

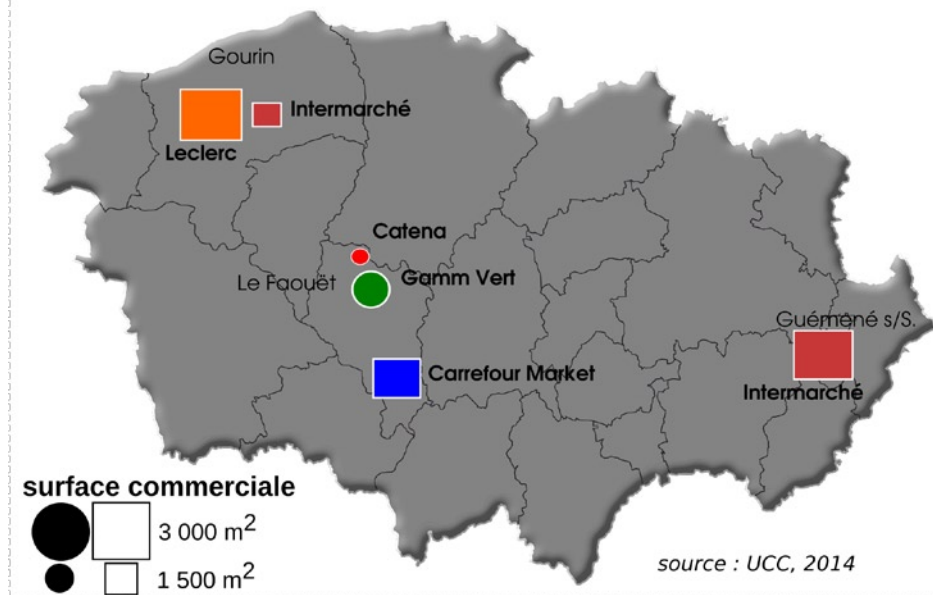
Comme le dit un élu du territoire, *« les commerces, il y en existe deux types. Ceux qui sont là depuis toujours, et ceux qui viennent de s'installer. Pour ceux qui sont là depuis toujours, le commerce fonctionne, tandis que les autres souffrent d'une économie fragile. Ils ont beaucoup plus de mal car ils ont des crédits. Le chiffre d'affaire étant faible, c'est dur. »* Ces propos illustrent parfaitement le paysage commerçant du territoire, ils sont d'ailleurs confortés par l'analyse de la CCIM sur la **difficulté des transmissions d'entreprises** dans ce territoire (coût des reprises, manque de formation des postulants, faiblesse de la trésorerie...).

Les commerçants installés, qui n'ont pas à amortir leur outil de travail, traverseront plus aisément les temps à venir. Par contre, les **nouveaux arrivants** risquent de ne pas pouvoir résister aux difficultés : les banques peu souples lorsqu'il y a des problèmes, le coût trop élevé de la reprise qui devient intenable lorsque le chiffre d'affaire est à la baisse, des loyers surévalués au regard du marché actuel... En témoigne cette commerçante de Priziac, qui a dû fermer durant quelques mois et aller travailler à l'usine pour subvenir à ses besoins, alors que la faiblesse de son chiffre d'affaires ne permet pas la revente du fonds de commerce.

Il faut également mentionner **l'attitude des consommateurs** eux-mêmes. Ceux-ci, cherchant à payer « moins cher », fréquentent les grandes surfaces au détriment de leurs commerçants de proximité, auxquels ils disent pourtant tenir, mais seulement pour le dépannage.

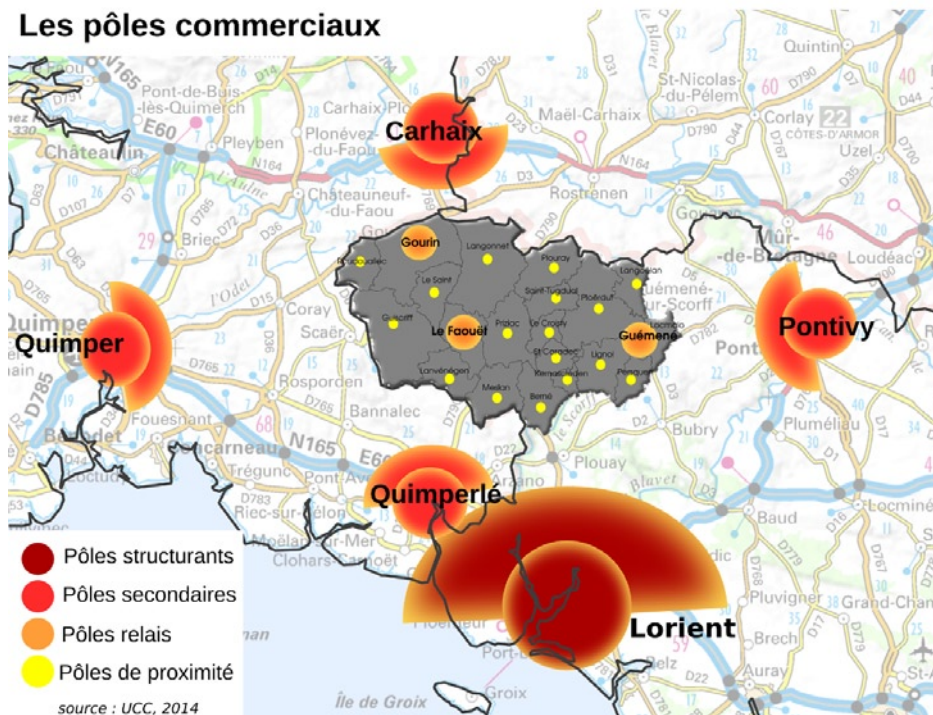
La puissance de la grande distribution sur ce territoire et dans son environnement (Pontivy, Carhaix, Lorient) est également un **facteur de concurrence** important.

La grande distribution au Pays du Roi Morvan



Guémené-sur-Scorff, pôle relais : Intermarché. Photo Google Street View.

Les pôles commerciaux



Alimentation-tabac-pain-journaux-gaz à Kernasclédén, pôle de proximité, en 2013. Cet établissement est aujourd'hui fermé.

Les grandes surfaces

Sur le territoire du Pays du Roi Morvan, la grande distribution (surfaces de plus de 300 m²) est présente à travers **sept surfaces commerciales** (une à Guéméné-sur-Scorff, deux à Gourin et trois au Faouët).

L'analyse des chiffres d'affaires réalisés sur les différents sites montre qu'à Gourin, l'Intermarché Contact du centre se porte bien et bénéficie d'une clientèle certainement captive, notamment de personnes âgées. Son CA représente presque la moitié de celui de Guéméné-sur-Scorff. Un drive a été créé pour répondre aux nouvelles attentes sur le site de l'Intermarché de Guéméné-sur-Scorff.

Un territoire, trois centralités commerciales

Le territoire du Pays du Roi Morvan fonctionne autour de trois petits centres urbains : Guéméné-sur-Scorff, Gourin et Le Faouët. La Communauté de communes est une construction politico-administrative qui, d'un point de vue commercial, marque ses limites par les distances qui séparent chaque ville, ex-chef-lieu de canton. En effet, ces distances génèrent des trajets automobiles supérieurs à 10 minutes (Gourin/Guéméné sur Scorff – 34 km, par exemple) qui rendent quasi impossibles les synergies en matière commerciale.

Les pôles structurants : il s'agit des pôles commerciaux majeurs qui, sur une large échelle, génèrent des flux commerciaux importants. La fréquence d'achat peut y être occasionnelle à exceptionnelle. Le Pays du Roi Morvan ne comporte pas un tel équipement commercial, en revanche, l'équipement commercial de la région lorientaise joue ce rôle de pôle majeur à l'égard du Pays du Roi Morvan.

Les pôles secondaires : ce sont des pôles commerciaux capables de rayonner à l'échelle d'une communauté de communes. En raison de sa géographie éclatée, le Pays du Roi Morvan ne comporte pas ce type d'équipement. La fréquence d'achat dans ces pôles est hebdomadaire à occasionnelle.

Par contre, en périphérie, les pôles de Carhaix, Pontivy, voire Quimperlé jouent ce rôle de pôle secondaire et exercent une attraction notable sur chacun des trois anciens cantons du territoire.

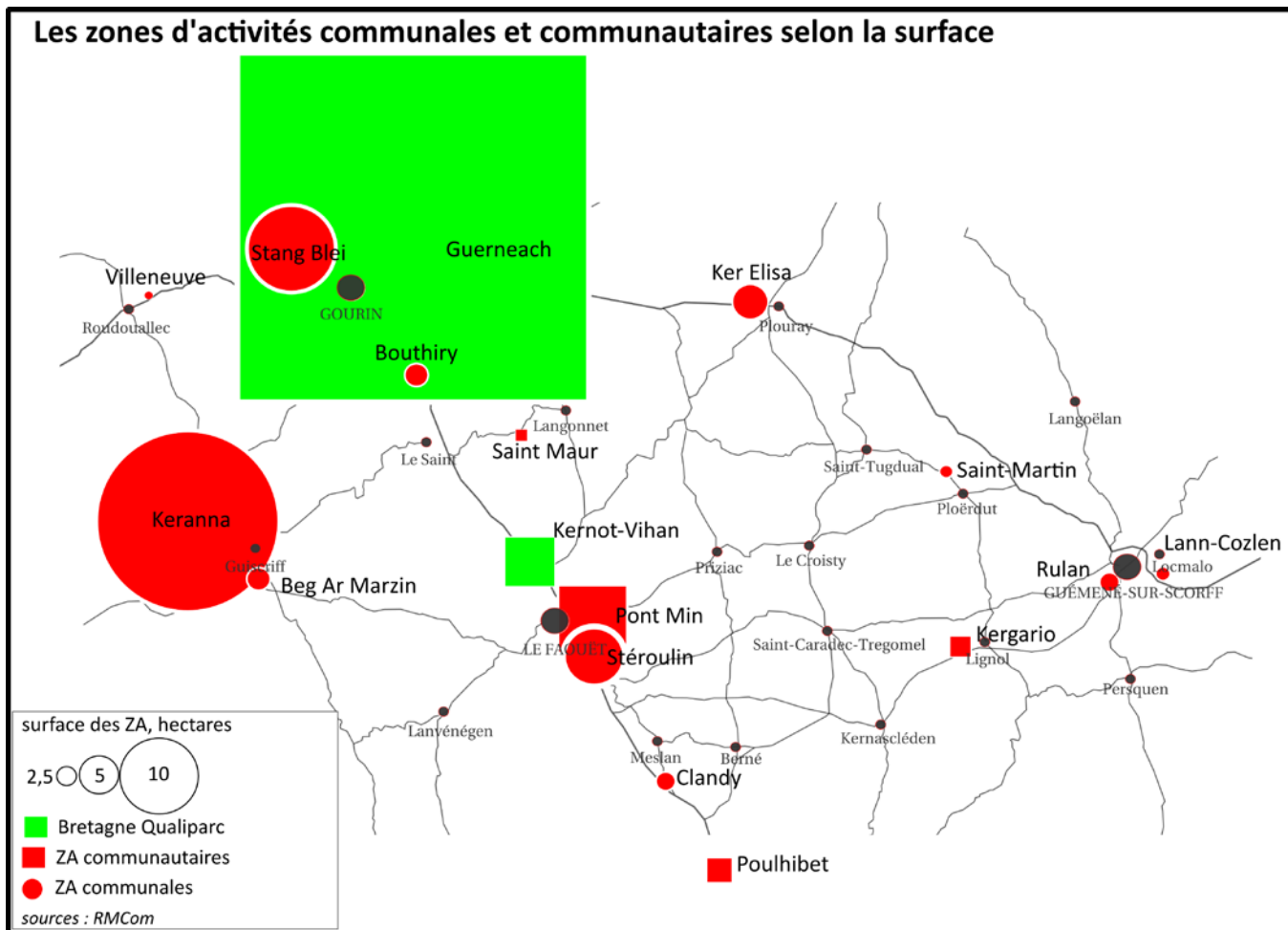
Les pôles relais : avec une aire d'influence qui concerne une à plusieurs communes, ils disposent d'une clientèle qui les fréquente chaque jour ou de manière hebdomadaire. Les communes de Guéméné-sur-Scorff, Gourin et Le Faouët sont typiquement des pôles relais. Les boutiques de centre-ville peuvent être fréquentées tous les jours (journaux, pain, boucherie...) et la grande distribution alimentaire sert plutôt pour les courses hebdomadaires.

Les pôles de proximité : ils répondent à des besoins quotidiens, avec une offre souvent basique qui peut, notamment en zone rurale, se limiter à un café-épicerie, une unité de proximité rurale. La plupart des communes du Pays du Roi Morvan sont des pôles de proximité. Le maillage de proximité y demeure globalement de bonne qualité, mais pour combien de temps ? Les choix d'urbanisme, et en particulier la **localisation des futurs logements par rapport aux commerces**, auront des incidences à cet égard.

Les zones d'activités : des logiques d'implantation complexes

Dans le pays du Roi Morvan comme ailleurs, l'implantation et la conception des zones d'activités économiques posent des problèmes complexes et doivent parfois répondre à des **attentes contradictoires** :

- Elles doivent être **aisément accessibles** et desservies par les poids-lourds, donc proches des routes principales, sans pour autant être trop éloignées des villes et des bourgs. La nécessité de protéger les habitants des nuisances potentiellement émises par les activités peut par ailleurs justifier des implantations à distance de l'habitat.
- Les impératifs de proximité doivent être confrontés avec la nécessité de **limiter la multiplication de ces zones**, qui consomment de l'espace et sont coûteuses à aménager.
- Elles doivent être **visibles depuis les routes**, parce que les entrepreneurs ont besoin de cette visibilité pour faire connaître leur activité, mais elles doivent aussi « **s'intégrer dans le paysage** », selon la formule consacrée, ce qui conduit souvent à proposer des dispositifs de masquage.
- Elles doivent **économiser l'espace** et respecter l'environnement préexistant, tout en étant adaptables aux besoins des entreprises.



De haut en bas puis vers la droite :

- Keranna / Guiscriff
- Guerneac'h / Gourin
- Guéméné s/ Scorff
- Pont Min / Le Faouët
- Kernot / Le Faouët
- Berné

Au surplus, des zones d'activités bien conçues pourraient proposer des **services partagés** aux entreprises et à leurs salariés, qu'il s'agisse de services de reprographie ou de courrier, d'espaces de pique-nique ou de sports, d'aires de stationnement... ou même de ressources, la chaleur excédentaire d'une activité pouvant être utilisée pour le chauffage d'autres entreprises.

L'occupation des zones d'activités

Les zones d'activités existantes sur le territoire cherchent à répondre à certains de ces impératifs, avec des solutions qui évoluent dans le temps. Elles sont ainsi principalement implantées le long de l'**axe Lorient-Roscoff**, en particulier les zones d'activités communautaires. Elles sont le plus souvent à **l'écart des zones urbanisées**.

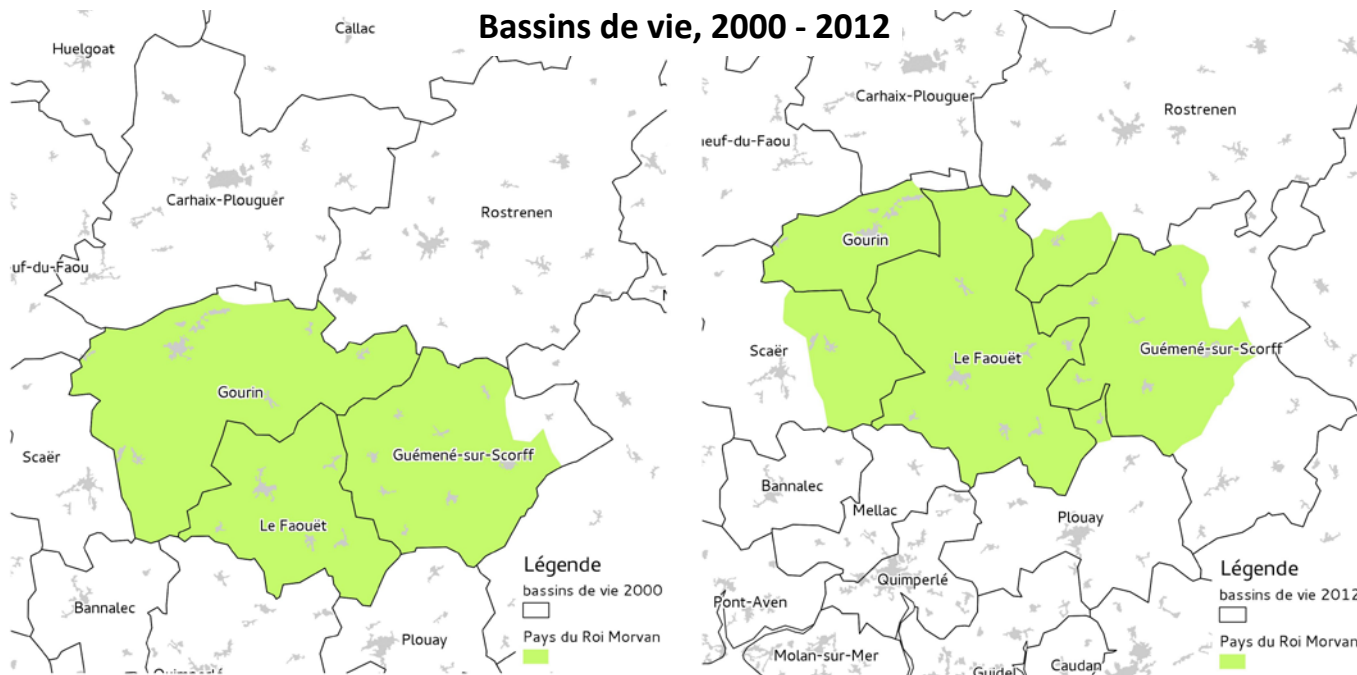
Si on laisse de côté le cas des entreprises isolées, on constate que la zone d'activités communale, sommairement aménagée, est relayée aujourd'hui par des **zones d'activités communautaires** implantées à des endroits stratégiques et faisant l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble. Les quatre zones d'activités communautaires sont celles de Guernac'h (Gourin), Pont Min et Kernot Vihan (Le Faouët), Poulhibet (Berné) et Kergario (Lignol).

Le modèle le plus avancé est représenté par la **zone d'activités de Kernot Vihan au Faouët**, qui cherche à concilier une excellente desserte, la proximité d'une petite ville et la préservation d'un bel environnement bocager près du site emblématique de la chapelle Sainte-Barbe.

Les **19 zones d'activités aménagées** sur le territoire couvrent une superficie totale de **195 ha**, à laquelle s'ajoutent **49,2 ha de réserves foncières** non aménagées (incluant 2,5 ha de zones humides non aménageables). La surface disponible à court terme (terrains cessibles) est de 18,9 ha. La surface disponible à moyen terme se monte à 65,7 ha en ajoutant les réserves foncières hors zones humides. Les principales réserves non encore aménagées se trouvent à Locmalo (12,5 ha), Meslan (9,4 ha), Langonnet (7,8 ha) et Gourin (7,4 ha).

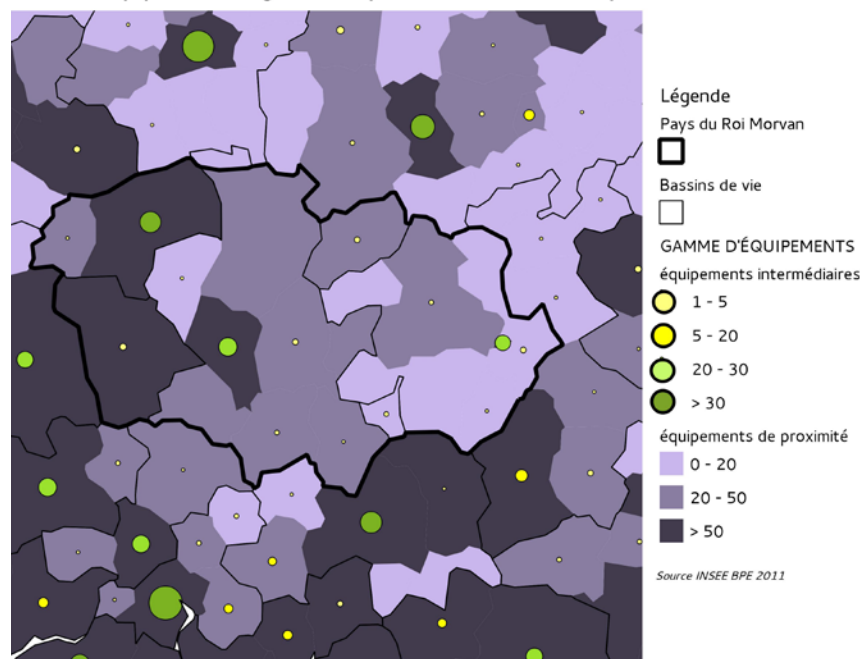
	Surfaces occupées pour optimisation foncière	Surfaces viabilisées disponibles à utiliser en priorité	Surfaces prioritaires d'extension (réserves foncières)
ZA de Ker Elisa - Plouray	47 092	0	46 364
ZA de Stang Blei - Gourin	57 327	0	74 099
ZA de Saint Maur - Langonnet	9 277	4 747	77 944
ZA de Cleun Bras - Gourin	43 790	0	40 132
ZA de Bouthiry - Le Saint	11 387	13 658	
ZA de Guernac'h - Gourin	295 684	26 700	
total Pôle de Gourin	464 557 m²	45 105 m²	238 539 m²
ZA de Poulhibet - Berné	32 567	0	
ZA du Clandy - Meslan	21 039	0	
Terrains Saint-Armel - Meslan	0	0	93 645
ZA du Stéroulin - Priziac	3 670	0	34 650
ZA de Keranna - Guiscriff	229 930	88 640	
ZA de Beg ar Marzin - Guiscriff	22 754	8 873	
PA de Kernot-Vihan - Le Faouët	58 586	42 122	
ZA de Pont-Min - LE FAOUËT	105 656	0	
ZA de Beg ar Salud - BERNE	32 244	2 573	
Aérodrome - Guiscriff	913 231	0	
total Pôle du Faouët	1 419 677 m²	142 208 m²	128 295 m²
ZA de Lann Cozlen - Locmalo	31 781	0	
ZA de St Martin - Ploerdut	4 000	0	
ZA de Rulan - Guémené/Scorff	11 891	2 267	
ZA de Kergario - Lignol	17 271	0	
ZA Le Parco Locmalo	0	0	125 288
total Pôle de Guémené/Scorff	64 943 m²	2 267 m²	125 288 m²
TOTAL territoire	1 949 177 m²	189 580 m²	492 122 m²

Etat (en 2017) de l'occupation et de la disponibilité des zones d'activités aménagées.

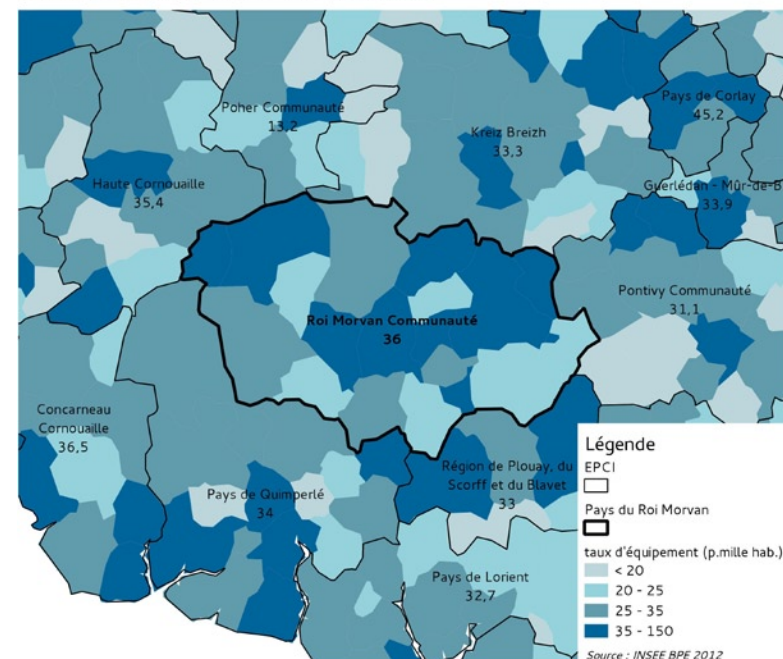


Grande surface, équipements sportifs et collège à Guémené s/Scorff, dont le bassin de vie s'est élargi au cours des années 2000.

Nombre d'équipements des gammes de proximité et intermédiaire par commune, 2011



Taux d'équipement des communes, 2012



L' économie des services créatrice d'emplois

Des bassins de vie qui se recomposent autour du Faouët et de Guémené-sur-Scorff

Le bassin de vie est le plus petit territoire dans lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. On délimite ses contours en plusieurs étapes. On définit d'abord un **pôle de services** comme une commune ou unité urbaine disposant d'au moins 16 des 31 équipements intermédiaires. Les **zones d'influence** de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet par la route aux heures creuses. Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune la plus proche proposant cet équipement. Les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de proximité sont pris en compte.

Un **équipement** est défini comme un lieu d'achat de produits ou de consommation de services.

Les sept grands domaines d'équipements (services aux particuliers ; commerce ; enseignement ; santé, médico-social et social ; transports ; sports, loisirs et culture ; tourisme) se répartissent en trois gammes : de proximité, intermédiaire et supérieure.

En 2000, les périmètres des bassins de vie correspondaient peu ou prou aux périmètres de cantons. Aujourd'hui, ces périmètres ont beaucoup changé :

- Le périmètre du **bassin de vie de Gourin** a nettement diminué pour ne compter plus que trois communes au lieu de sept,
- **Le Faouët et Guémené-sur-Scorff** ont en revanche élargi leur aire d'influence, Le Faouët avec une position centrale dans le Pays du Roi Morvan et Guémené-sur-Scorff comme pôle de services pour les petites communes auparavant tournées davantage vers Pontivy (Bubry, Melrand, Guern, Silfiac, Sainte-Brigitte). Aussi l'évolution des périmètres des cantons semble pertinente puisqu'elle correspond à cette dynamique.

On observe également un affaiblissement de pôles historiques comme Quimperlé ou Carhaix, alors que la croissance démographique, urbaine et économique de communes comme Plouay ou Baud, situées au sud du Pays du Roi Morvan, a entraîné l'élargissement de leur bassin de vie.

Des taux d'équipement assez élevés, une organisation autour des anciens chefs-lieux de canton

Le **taux d'équipement par commune** semble **globalement satisfaisant** si on compare la situation des communes de Roi Morvan Communauté à celle des communes voisines (*voir carte taux d'équipement des communes en 2012*). Toutes les communes, sauf Langoëlan et Kernasclédén, sont pourvues d'équipements de proximité comme les écoles, les boulangeries, les bureaux de poste (*carte du nombre d'équipements des gammes de proximité et intermédiaires par commune, 2011*).

Les équipements des gammes intermédiaire (collège, orthophoniste, supermarché, police, gendarmerie) et supérieure (lycée, hypermarché, agence Pôle Emploi) sont plutôt situés dans les anciens chef-lieux de cantons : Gourin, Le Faouët et Guémené-sur-Scorff.

La logique d'aménagement de l'espace voudrait que les communes qui accueillent les équipements des gammes intermédiaire et supérieure soient des villes-centres, que ces équipements soient des équipements structurants et que l'on s'intéresse à ces équipements pour définir les équipements générateurs de déplacements. Or, Roi Morvan Communauté est un territoire rural d'habitat diffus où les équipements de proximité jouent un rôle déterminant dans l'aménagement du territoire. Les logiques centralisatrices et pyramidales ne sont pas toujours adaptées pour analyser l'aménagement du territoire ici, les logiques en rhizomes et horizontales sont alors plus lisibles.

En effet, les équipements des gammes intermédiaire et supérieure sont présents aussi dans d'autres communes : Kernasclédén avec la Maison de la

	commerces	enseignement	santé	services aux particuliers	sports, loisirs, culture	tourisme
Berné		1	1			
Gourin	18	2	8	11	5	2
Guémené s/Scorff	8	2	6	7	2	1
Guiscriff	1			3		
Kernascléden			1		1	
Langoëlan						1
Langonnet					1	
Le Faouët	12	2	7	7	4	2
Le Saint			1		1	
Locmalo	1		1			
Meslan			1		1	
Persquen			1			
Ploërdut	1		3		1	
Plouray			3		3	
Priziac	1	1	1		1	1
Roudouallec			1			1
Saint-Tugdual					1	
Total	42	8	35	28	21	8

Les équipements de la gamme intermédiaire par catégorie et par commune BPE 2012

	commerces	enseignement	santé	sports, loisirs, culture
Berné	1	1	1	
Gourin	2	3	4	
Guémené s/Scorff			6	1
Le Faouët	1		4	1
Locmalo	1			
Plouray			3	
Priziac		1	1	
Total	5	5	19	2

Les équipements de la gamme supérieure par catégorie et par commune BPE 2012

	commerces	enseignement	santé	services aux particuliers	sports, loisirs, culture	tourisme	déplacements transports
Berné	2	3	1	18	6		
Gourin	15	3	20	60	12	1	2
Guémené s/S.	12	2	15	25	11	1	
Guiscriff	4	3	11	37	7		1
Kernascléden	1	1		7	5		1
Langoëlan	1			10	3		
Langonnet	7	3	6	24	7		
Lanvénege	3	1	1	16	7		
Le Croisty	3	1	4	13	5		
Le Faouët	10	2	23	48	11	1	
Le Saint		1		6	5		
Lignol	2	1		13	3		
Locmalo		1		14	2		
Meslan	3	2	5	21	9		
Persquen	1	1		1	3		
Ploërdut	3	1	15	22	9		
Plouray	3	2	10	15	6		
Priziac	3	2	4	11	9		
Roudouallec	1	2	3	15	4		
St-Caradec-T.		1		12	1		
Saint-Tugdual	1	1		2	4		
Total	75	34	118	390	129	3	4

Les équipements de la gamme de proximité par catégorie et par commune BPE 2012

Chauve-souris, Ploërdut et sa maison de santé, Berné et Priziac avec leurs établissements scolaires du second degré, Plouray avec le Centre d'Aide pour le Travail, par exemple.

C'est pourquoi on présentera les équipements du territoire en trois parties :

- les équipements et services structurants à **l'échelle de proximité** (correspond plus ou moins à la gamme de proximité),
- les équipements et services structurants à **l'échelle communautaire** (correspond plus ou moins à la gamme intermédiaire),
- les équipements et services structurants à **l'échelle supra-communautaire** (correspond plus ou moins à la gamme supérieure).

Ces services et équipements sont **structurants pour le territoire**, du point de vue de l'aménagement d'une part et du point de vue des emplois d'autre part. Ainsi, lorsqu'il est question de « secteur tertiaire », de « tertiarisation » de l'économie, il est fait référence à cette ruche dynamique que représentent ces activités. Les services publics, les biens communs, les animations socio-culturelles, les administrations génèrent des emplois, des filières, des échanges économiques entre différentes structures (fonction publique, associations, professions indépendantes, artistes,...). Ce vaste secteur est également nommé « économie sociale et solidaire ».

Les services et équipements structurants à l'échelle de proximité

Les écoles

Elles sont un équipement déterminant des centres-bourgs. 59 % des élèves sont scolarisés en écoles publiques, celles-ci représentent 64 % des écoles du territoire (21 sur 33). Cela s'explique par un effectif moyen par école de 60 élèves en public et 82 élèves en privé, par exemple l'école de Bel-Air à Priziac est une classe unique qui accueille 10 élèves en 2013-2014.

Ces petites écoles sont **une richesse pour les communes** à plusieurs égards :

- **Sur le plan éducatif** : les classes multi-niveaux facilitent l'éducation au collectif et au coopératif, l'entraide entre élèves est souvent encouragée. Les

apprentissages sont ainsi soutenus et facilités car l'enfant est en confiance.

- **Sur le plan social** : l'école est le lieu autour duquel se rencontrent les personnes pour mener des actions d'animation ou tout simplement échanger et apprendre à se connaître (fête de l'école, entraide pour garder les enfants, activités d'éveil ou de loisirs les mercredis et vacances, conseil d'école...). C'est un lieu institutionnel aussi important que la mairie pour la dynamique de la commune.

- **Sur le plan urbain** : c'est un repère, un marqueur symbolique de la vie du bourg. L'urbanisation des bourgs ruraux doit tenir compte de ces édifices et les intégrer au tissu urbain. Comme pour les richesses paysagères, l'aménagement du bourg « doit donner à voir » les écoles.

L'école primaire publique Jean Rostand à Gourin et l'école primaire publique Louis Hubert à Guéméné-sur-Scorff accueillent une classe pour l'inclusion scolaire (ULIS). Elles peuvent ainsi être considérées comme des équipements structurants.

Les services enfance-jeunesse

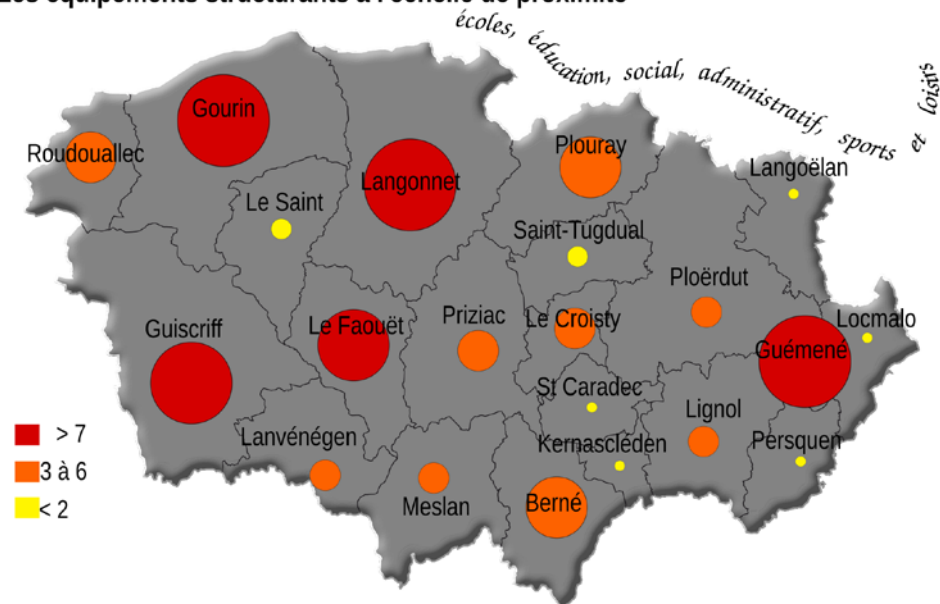
Les structures pour l'enfance et la jeunesse sont localisées dans les anciens chefs-lieux de canton ainsi qu'à Langonnet, Guiscriff et Plouray.

Le service enfance-jeunesse de Roi Morvan Communauté dispose de sept mini-bus pour assurer un service de transport. Entre 62 % et 98 % des jeunes fréquentant les structures enfance-jeunesse bénéficient de ce service. L'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) le plus fréquenté est celui de Keraudrénic à Langonnet ; comme il est situé en pleine campagne, les jeunes sont 98 % à venir avec le service de transport du service enfance-jeunesse. Ce sont en moyenne entre 100 et 150 enfants et jeunes qui fréquentent ces structures, hormis Keraudrénic qui est fréquenté par un peu moins de 400 jeunes.

Les lieux de ramassage ALSH ou Pass'11-13 ans sont situés dans les bourgs, dans des lieux de rencontre traditionnels ou devant des équipements : abribus, places (de l'église, de la bascule, Morvan, des fêtes), restaurant scolaire, garderie, Le Chalet...

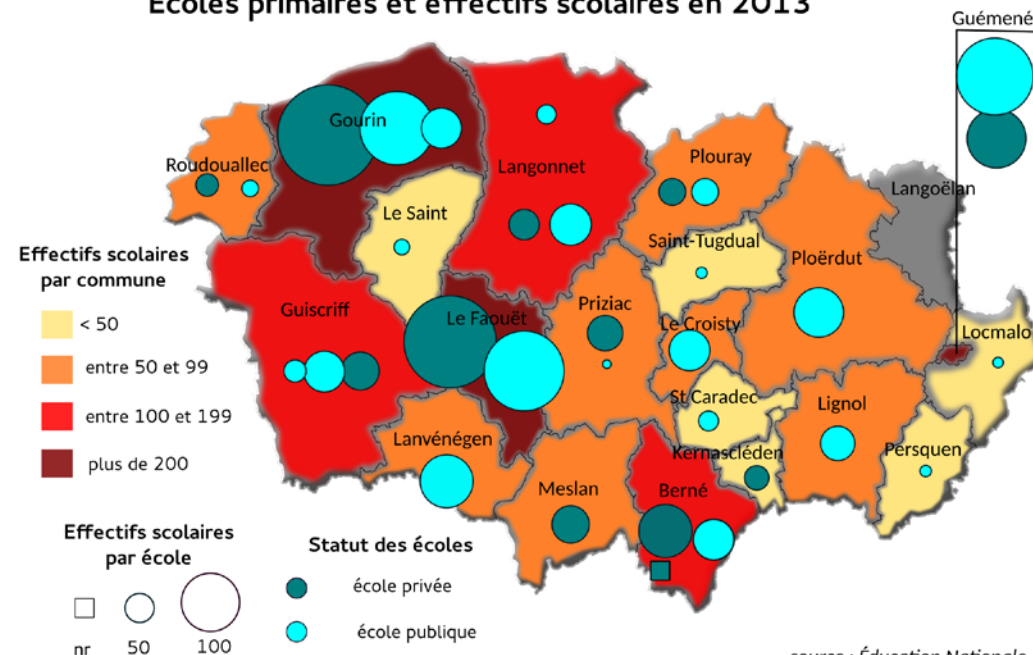
Chaque commune dispose d'un « point cybercommune », un ordinateur permettant l'accès à internet.

Les équipements structurants à l'échelle de proximité



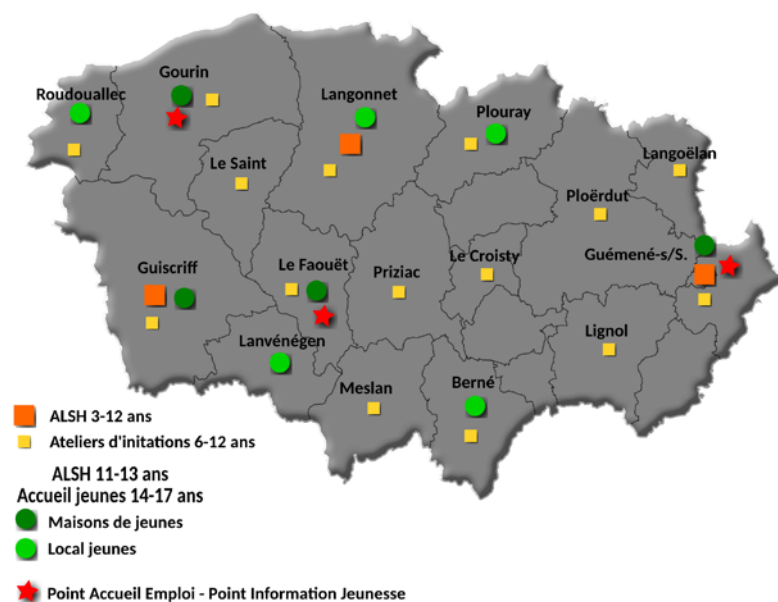
source : Insee, Base permanente des équipements 2011 à 2015, site internet office de tourisme, Éducation nationale, Pojet éducatif local Roi Morvan Communauté 2012.

Écoles primaires et effectifs scolaires en 2013



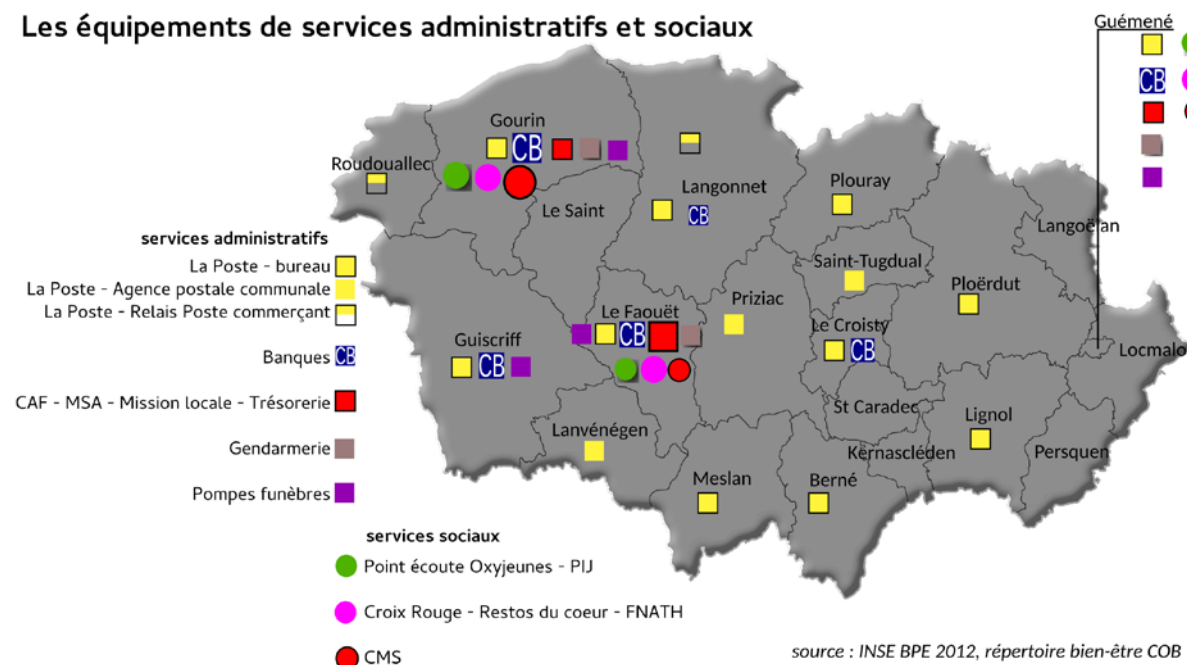
source : Éducation Nationale

Les structures pour l'enfance et la jeunesse



source : Pojet Éducatif Local, Roi Morvan Communauté, 2012

Les équipements de services administratifs et sociaux



source : INSE BPE 2012, répertoire bien-être COB



Poste et mairie dans le même bâtiment à Langonnet.



Centre de loisirs intercommunal à Keraudrénic (Langonnet).

Les services administratifs et sociaux

Les services administratifs et sociaux sont des services d'État ou du département décentralisés, de ce fait ils sont implantés dans les anciens **chefs-lieux de canton** (Gourin, Guémené-sur-Scorff et Le Faouët).

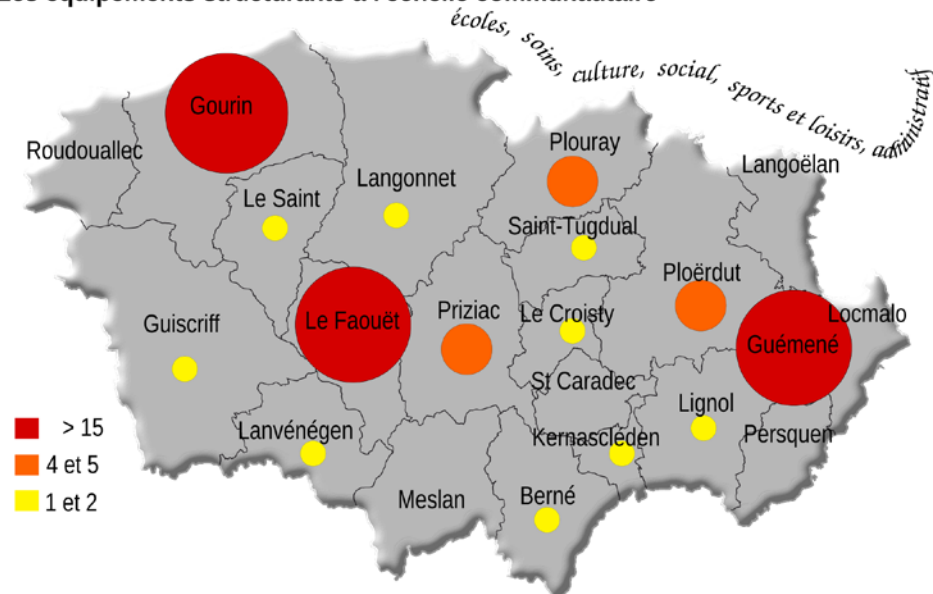
Quatre communes sont dépourvues de ces services et n'ont pas même un relais postal : Langoëlan, Saint-Caradec-Trégomel, Kernascléden et Persquen.

Les **services publics d'État** comme la CAF (Caisse d'allocations familiales) sont **de moins en moins présents sur le territoire**. Pour accueillir correctement des permanences et offrir l'accès à tous aux services, les communes doivent pouvoir mettre à disposition des locaux adaptés. Cela signifie qu'ils doivent être confortables (le travail social est difficile et éprouvant, les personnels doivent pouvoir se reposer et récupérer efficacement pour assurer une bonne écoute des bénéficiaires), et occupés par d'autres personnes (sécurité des agents sociaux) : pièce pour des rendez-vous qui garantit la confidentialité, présence de sanitaires et d'une salle de pause, logistique de communication et de reprographie (photocopieuse, imprimante, téléphone, internet haut débit).

Les équipements structurants à l'échelle de proximité (classes ULIS, écoles, structures enfance jeunesse, poste et banque) couvrent toutes les communes du territoire. Il y a une prédominance du nombre de ces équipements dans les trois villes-centres (Gourin, Le Faouët et Guémené-sur-Scorff), et dans les communes de Guiscriff, Langonnet, Plouray et Berné.

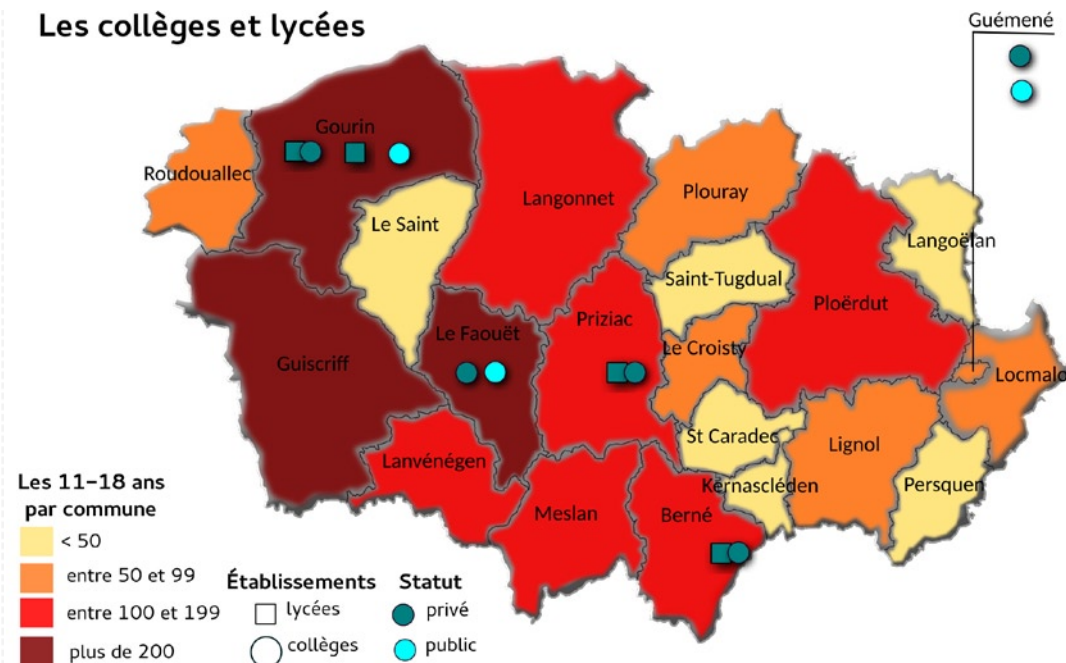
Quelques communes sont **très peu pourvues en services et équipements**, et demandent d'autant plus de vigilance pour préserver ceux qui tiennent en place : Langoëlan, Locmalo (mais la proximité de Guémené-sur-Scorff peut pallier cette faiblesse), Persquen, Kernascléden et Saint-Caradec-Trégomel.

Les équipements structurants à l'échelle communautaire



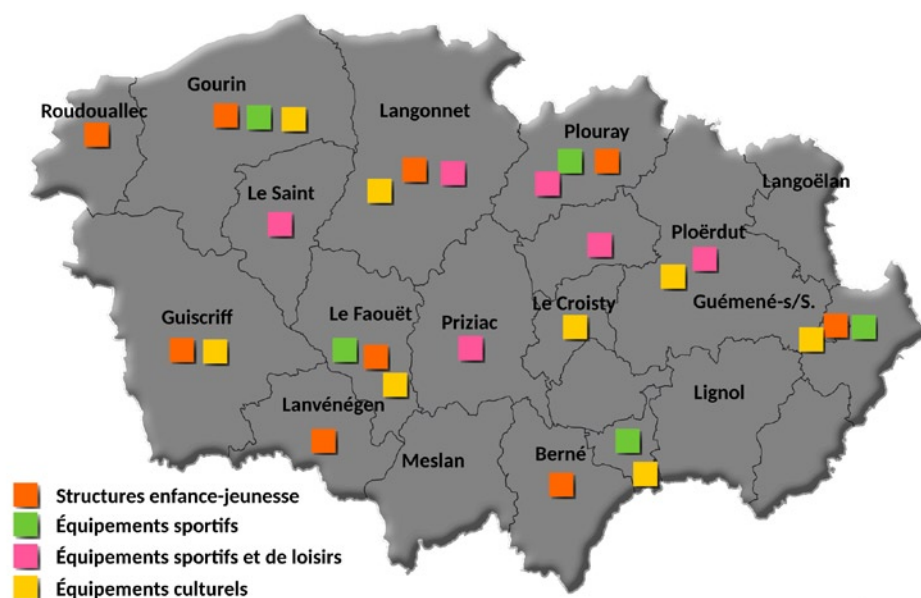
source : Insee, Base permanente des équipements 2011 à 2015, site internet office de tourisme, Éducation nationale, Pojet éducatif local Roi Morvan Communauté 2012.

Les collèges et lycées



source : Éducation Nationale, INSEE RRP 2009

Les équipements structurants du sport, des loisirs et de la culture



sources : BPE INSEE 2013, Roi Morvan Communauté 2013



Lycée professionnel Saint-Michel (Priziac).

Les services et équipements structurants à l'échelle communautaire

Les équipements structurants à l'échelle communautaire couvrent les champs de l'**enseignement** (collèges et lycées), de la **santé** (maisons et pôles de santé, hôpitaux), du **sport** et des **loisirs** (parcours sportifs, pistes d'athlétisme, bassins de natation, centres équestres, bases nautiques et baignades aménagées), la **culture** (salles culturelles, cinémas, théâtre, école de danse, bagad), l'**administration** (police, gendarmerie, tribunaux,...), le **social** (hébergements collectifs, centres médicaux sociaux,...). Ils prédominent encore une fois dans les trois villes-centres et quelques autres communes (Priziac, Ploërdut et Plouray).

Ce qui semble le plus important à noter, c'est la **présence de ces services et équipements dans des petites communes**. Autrement dit, le secteur de l'économie sociale et solidaire crée de l'activité et des emplois non seulement dans les villes centres, mais aussi dans toutes les communes du territoire quelle que soit leur taille.

Le **13 rue Jacques Rodallec** à Gourin est un espace important à la fois pour la commune et pour la communauté, car il accueille un bon nombre de services, notamment les services de Roi Morvan Communauté.

L'enseignement secondaire

Chaque **collège** du territoire a une spécialité qui le particularise et lui donne ainsi une importance déterminante pour le développement du territoire.

Tous les **lycées** du territoire sont privés. Dans l'enseignement général, le lycée Jeanne d'Arc de Gourin ne propose que les sections ES, S et STMG; pour suivre une formation littéraire, il faut quitter le territoire ou frapper à la porte des Dominicaines de Pontcallec.

Le lycée Jeanne d'Arc propose le MNPB, formation post-bac pour préparer aux écoles paramédicales. Le MNPB de remise à niveau scientifique est le seul du département.

Le **lycée Saint-Yves** est un lycée professionnel agricole qui propose des CAPA et des bacs pro. Le CAPA Production agricole, utilisation des matériels spécialité productions animales, n'est proposé que dans deux lycées en Morbihan,

le second est le lycée agricole de La Touche à Ploërmel. C'est le seul lycée du département à proposer le bac Pro Agroéquipement. Le lycée, qui forme aussi aux services à la personne, revendique dans son projet d'établissement son ancrage territorial et sa participation au développement économique du territoire par des formations adaptées au tissu économique.

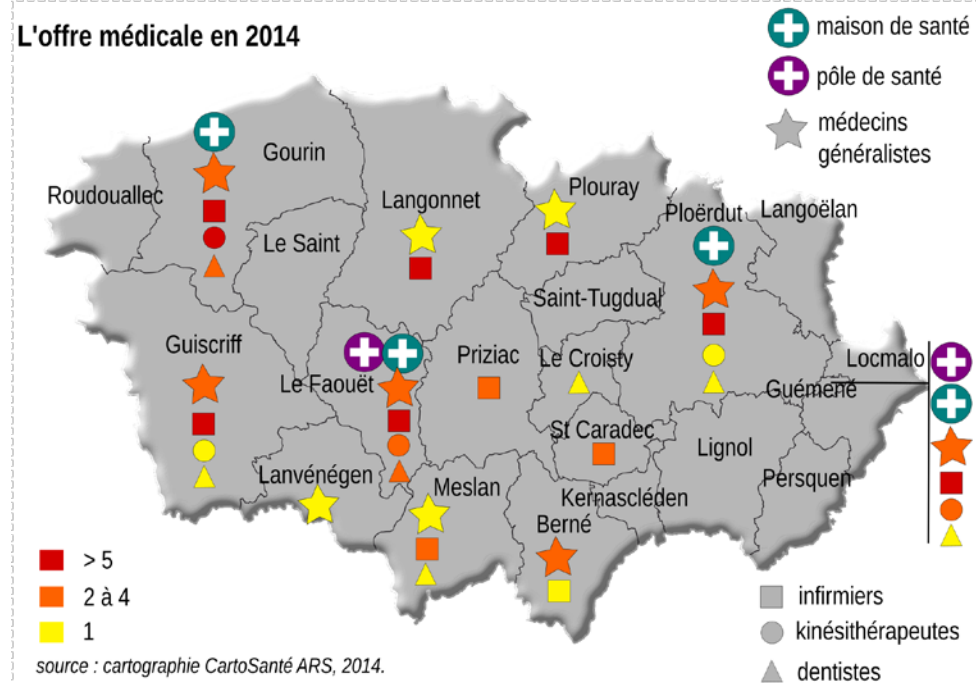
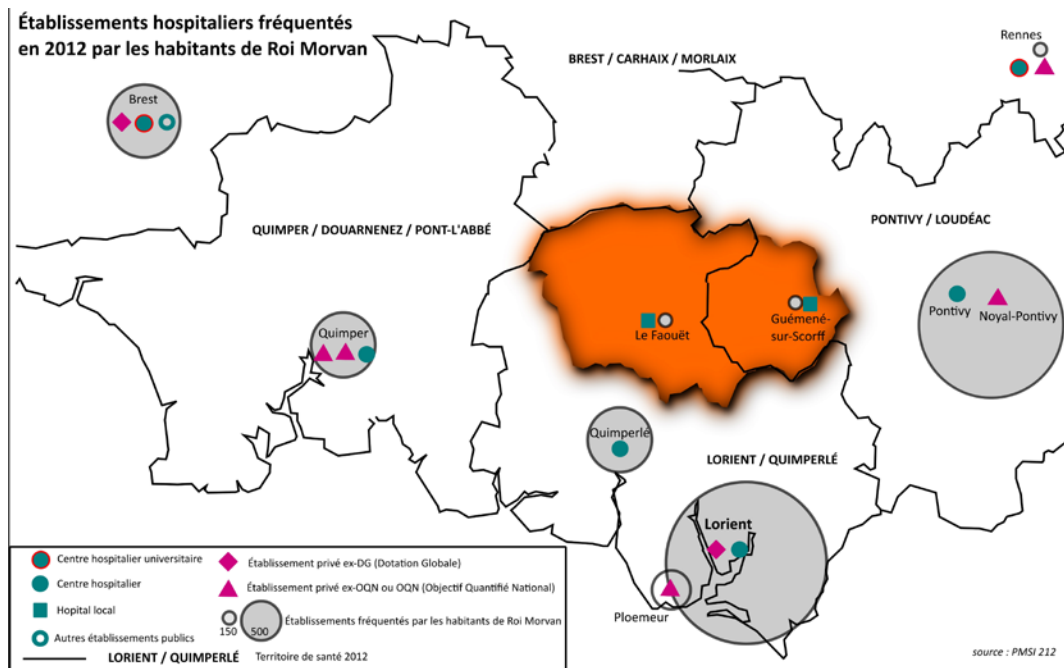
Le **lycée professionnel Saint-Michel de Priziac**, qui fait partie de la fondation des Apprentis d'Auteuil, est un véritable équipement structurant par sa mission sociale d'une part (accueil d'élèves relevant de l'aide sociale à l'enfance) et par la diversité des formations proposées : CAP boulanger et CAP pâtissier (seul le CFA de Vannes propose cette formation en Morbihan), bac Pro boulanger-pâtissier (le seul du département), CAP serrurier-métallier (deux établissements dans le département proposent cette formation) et le bac Pro réalisation de produits imprimés et plurimédias (seul établissement du département à proposer cette formation).

Pour accéder à des formations plus diversifiées, les jeunes du Pays du Roi Morvan doivent aller à Carhaix, Pontivy ou Quimperlé. Les **lycées publics** auxquels peuvent accéder les jeunes en fonction de la carte scolaire sont : le lycée polyvalent Paul Sérusier à Carhaix, le lycée général et technologique de Kerneuzec à Quimperlé (avec une section européenne), le lycée professionnel de Roz Glas à Quimperlé, le lycée agricole Le Gros Chêne à Pontivy, le lycée général et technologique Joseph Loth à Pontivy (plutôt orienté assurance, banque, commerce dans ses BTS), et le lycée professionnel du Blavet à Pontivy, qui forme aux métiers du bâtiment.

Pour les jeunes désireux de quitter le milieu familial ou de découvrir la vie urbaine, ce manque d'offre sur le territoire leur donne la possibilité de résider à Brest, Quimper ou Lorient, voire Rennes, pour mener des études supérieures.

L'offre de soins

En 2014, il y a 23 **omnipraticiens** sur le territoire, soit une densité de 9 p. 10 000 hab. (9,3 p.10 000 en France). En revanche, 74 % ont plus de 55 ans (53 % pour la France). Quatre **maisons de santé** et deux **pôles de santé** permettent de maintenir la continuité des soins et de préserver les postes de médecins généralistes. Les secteurs de Guémené-sur-Scorff et Le Faouët sont en zone prioritaire pour l'installation de professionnels médicaux.



Plage, base nautique, camping et salle polyvalente à l'étang du Bel Air (Priziac).



Cinéma à Guéméné-sur-Scorff.

Deux **hôpitaux locaux** offrent un minimum de services sanitaires, mais ce sont les hôpitaux de Lorient et Pontivy qui sont principalement fréquentés par les habitants de la Communauté de communes.

L'**hôpital de Guémené-sur-Scorff** propose, dans son secteur sanitaire : service de médecine, soins palliatifs, service de convalescence, service de soins infirmiers à domicile et maison d'accueil spécialisée – 44 lits au total.

Une réorganisation des services est envisagée et concerne les volets relatifs aux Soins de Suite et de Réadaptation (SSR), aux soins palliatifs et ceux en lien avec la médecine. Cette restructuration envisage :

- la suppression de six lits de SSR
- la suppression de neuf lits de médecine
- un transfert des cuisines vers Pontivy : la cuisine dessert l'actuel hôpital, le foyer-logement et le portage à domicile dans le canton.

L'**hébergement collectif pour les personnes âgées dépendantes** est présent dans les trois secteurs : Gourin, Guémené-sur-Scorff et Le Faouët, avec une capacité d'accueil de presque 500 personnes. Les établissements de Guémené-sur-Scorff et Le Faouët sont d'une assez grande capacité : respectivement 170 et 156 lits. L'Agence Régionale de Santé privilégie le maintien à domicile des personnes âgées, mais l'augmentation importante et rapide du nombre de personnes très âgées incite à s'orienter vers des formes différenciées d'hébergement médicalisé : collectif, semi-collectif, partagé, individuel...

Les **centres médico-sociaux** sont des équipements structurants car ils offrent un véritable service social autant que médical et psychologique.

Les équipements sportifs et de loisirs

Des activités et équipements liés aux loisirs sont présents dans chaque commune, dans la mesure où il existe la plupart du temps au moins un chemin de randonnée et un terrain de football dans chaque commune. En outre, la salle communale permet le plus souvent des activités sportives à couvert comme la gymnastique.

Au-delà de cette offre de base, les activités sportives et de loisirs moins répandues ou nécessitant des équipements spécifiques (natation, sports nautiques, équitation, athlétisme...) sont généralement absentes des petites

communes. Il existe en revanche une offre plus diversifiée dans les trois villes du territoire (par exemple la piscine intercommunale récemment construite au Faouët, qui renforce l'offre déjà présente à Gourin).

On mentionnera l'offre d'activités nautiques grâce aux caractéristiques des rivières, propices dans plusieurs secteurs à l'activité canoë-kayak (le site des Roches du Diable est d'ailleurs un site de compétition de renommée internationale). Roi Morvan Communauté offre par ailleurs une base nautique itinérante sur quatre sites (lac du Bel Air à Priziac, étang de Pontigou à Langonnet, étang de Lann Vras à Plouray, étang du Dordu à Langoëlan). L'activité canoë-kayak pourrait en principe être développée sur l'ensemble du territoire, mais elle peut poser des problèmes de cohabitation avec la pêche.

La culture

Dans le domaine culturel, des lieux de pratique (école, répétition, représentation) existent, mais il manque une **programmation culturelle** à l'échelle de la Communauté de communes, ainsi qu'une **mise en réseau** des structures existantes.

Le **maillage du territoire par les lieux d'accueil d'enfants et de jeunes** s'est organisé efficacement au fil du temps.

La **logique de proximité** prévaut pour l'organisation du sport, des loisirs et de la culture. Aussi existe-t-il très peu de grands équipements sur le territoire.

La richesse du **tissu associatif culturel**, qui trouve son origine notamment dans la pratique des pardons, et les petits lieux de proximité (café-concert, atelier, bibliothèques...) diffusent une multitude d'activités potentiellement accessibles à tous.

La médiathèque de Gourin est organisée en réseau avec celles de Carhaix et Rostrenen.

La culture est en lien étroit avec le **patrimoine**, l'un est le déterminant de l'autre et vice-versa. Des concerts de musique ont lieu dans les édifices religieux. Certains circuits de randonnée sont organisés de manière à découvrir le « petit patrimoine rural ».

Plusieurs **associations** ont vocation à défendre, promouvoir ou mettre en



Exposition au musée du Faouët en 2016.

taille des établissements	postes de salariés	Agriculture	Industrie et fabrication	Construction	Commerce, transport, hébergement, restauration	Services aux entreprises et aux personnes
moins de 9 salariés	1600	221	151	176	448	604
de 10 à 49 salariés	1364	0	179	146	196	843
de 50 à 199 salariés	1398	0	436	0	199	763
plus de 200 salariés	1104	0	878	0	0	226
TOTAL	5466	221	1644	322	843	2436
	100%	4%	30%	6%	15%	45%

Effectifs salariés selon les secteurs et la taille des établissements

Souce : Insee CLAP 2014.

le plancher / saison 2012-2013	
OCTOBRE	
Sam. 06 et Dim. 07	<i>Ouverture de saison</i>
Mer. 17	<i>Rokia Traoré (Mali) - Carhaix</i>
Sam. 20	<i>Orchestre National de Jazz / Caillou - Carhaix</i>
NOVEMBRE	
Dim. 4 - 15h	<i>Jam endimanchée - Langonnet</i>
Vend. 9	<i>Tasar Expérience - Langonnet</i>
Sam. 10	<i>Maïon et Wenn / Jack Danielle's String Band - Poullaouën</i>
Sam. 24	<i>Les Triaboliques (GB) / Turbo sans visa - Glomel</i>
DECEMBRE	
Dim. 2,9,16 - 15h	<i>Les Boeufs Endimanchés - Langonnet</i>
Mar. 11- 19h	<i>"La Cité des 4000 souliers" - Kergrist-Moëlou</i>
Dim. 23 - 16h	<i>Gérard Delahaye - Langonnet</i>
JANVIER	
Dim. 6 - 15h	<i>Jam endimanchée - Langonnet</i>
Dim. 20 - 17h	<i>Kareyce Fotso (Cameroun) - Langonnet</i>
Mer. 30 - 16h30/17h30	<i>La Cie du Chat qui Siffle "Tapis Volants" - Carhaix</i>
FEVRIER	
Dim. 3 - 15h	<i>Jam endimanchée - Langonnet</i>
Dim. 10 - 17h	<i>Hélène Labarrière Quartet " Désordre" - Langonnet</i>

Programme de spectacles à la Grande Boutique (Langonnet).

valeur le patrimoine. Les tables-rondes avec les acteurs locaux du 13 juin 2013 ont montré que l'attachement des habitants au territoire et leur investissement dans le secteur associatif contribuent à l'entretien de ces richesses, notamment à travers les fêtes traditionnelles.

Enfin, cette relation étroite entre les activités culturelles ou de loisirs et le patrimoine crée l'attachement des habitants à celui-ci. Cette émotion collective fait partie de la pluralité des valeurs associées au patrimoine : l'ancienneté (pour le rapport au passé, aux ancêtres), la rareté (pour l'exceptionnel), l'authenticité (pour la continuité avec l'origine de l'objet), la présence (précisément ce qui est en jeu ici : le lien social vécu au cœur de ces bâtiments), et la beauté, qui est de l'ordre de l'esthétique.

Les services et équipements structurants à l'échelle supra-communautaire

Ces services et équipements rayonnent au-delà de Roi Morvan Communauté, ils peuvent être le support du marketing territorial et contribuer à l'attractivité du territoire : la Maison de la Chauve-souris à Kernasclédén, le musée du Faouët, la Grande Boutique à Langonnet, le lycée Saint-Michel de Priziac, Guéméné-sur-Scorff pour son label « Petite cité de caractère » et Ploërdut avec son label « Commune du patrimoine rural ».

Les équipements de Tronjoly et la base nautique de Priziac ont le potentiel pour rayonner à l'échelle supra-communautaire.

Ces équipements sont créateurs d'emplois dits « supérieurs » et peuvent être générateurs de déplacements.

L'emploi généré par les services

Les gros employeurs du territoire sont les **industries agro-alimentaires et les établissements hospitaliers** : les hôpitaux et EHPAD du Faouët et de Guéméné-sur-Scorff ainsi que la fondation d'Auteuil à Priziac emploient plus de 100 salariés, selon les données du répertoire Sirene de l'Insee.

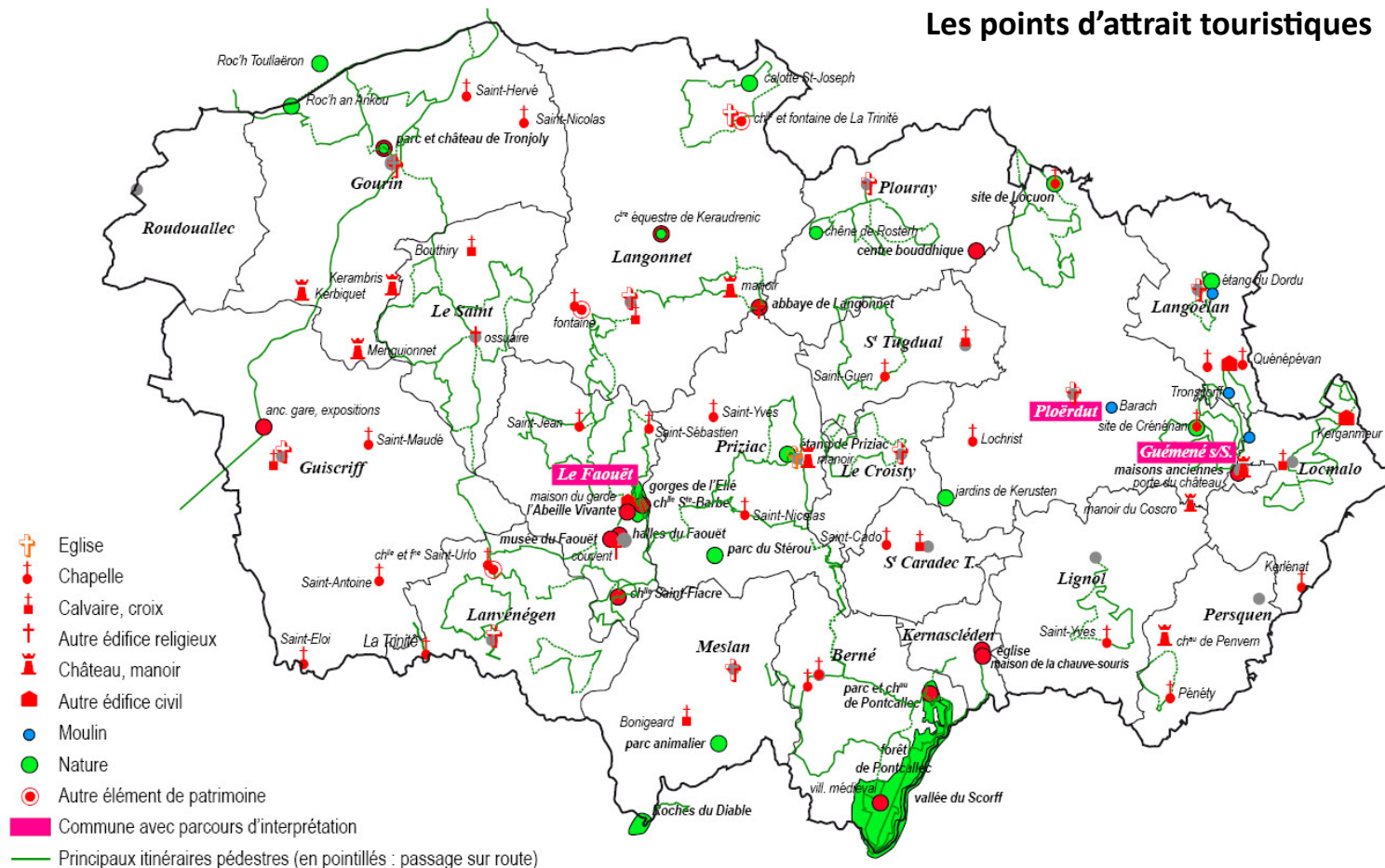
Le secteur des services aux entreprises et aux personnes emploie en 2014 2436 salariés, soit 45 % des effectifs salariés du territoire. Le secteur de

l'administration, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale emploie 38% des effectifs salariés du territoire.

La répartition des salariés du secteur des services selon la taille de l'établissement est assez homogène : 1/4 travaillent dans un établissement de moins de 9 salariés, 35 % dans un établissement de 10 à 49 salariés et 1/3 dans un établissement de 50 à 199 salariés ; seulement 9 % travaillent dans un établissement de plus de 200 salariés.

Les grands établissements sont surtout présents dans le secteur industriel, où plus de 53 % des salariés du secteur travaillent dans un établissement de plus de 200 salariés.

Les points d'attrait touristiques



Site de Sainte-Barbe au Faouët.



Accès des kayaks à l'Ellé (Meslan).



Brocante d'août sous les halles du Faouët.



Un guide de visite édité par RMCom.



Visite du parc du Coscro à Lignol.



Groupe de randonneurs.

Le tourisme au Pays du Roi Morvan

Le territoire dispose d'**atouts touristiques**, avec un patrimoine culturel très riche de notoriété régionale et un environnement naturel attrayant – relief, belles vallées, massifs boisés, bocage encore bien présent, nombreux chemins, vie culturelle riche, activités pouvant intéresser des publics variés... Pour les mettre en valeur, Roi Morvan Communauté s'est constituée en « pays touristique », soutenu financièrement par la Région, dont le périmètre recouvre exactement celui du SCoT. On rappellera qu'en 2015, la Région a décidé de créer de nouveaux territoires touristiques : les dix « destinations touristiques de Bretagne ». Celle du Centre-Bretagne est dénommée « Coeur de Bretagne » (Kalon Breizh). Cependant, Roi Morvan Communauté a conservé son poste de chargé de mission afin de fédérer l'ensemble des acteurs ainsi qu'élaborer et mettre en œuvre des projets de développement touristique.

D'importants efforts ont ainsi été engagés pour **développer l'attractivité touristique du territoire** : aide aux porteurs de projets touristiques, labellisations, maîtrise d'ouvrage de projets d'équipements et d'aménagements (Maison de la Chauve-Souris à Kernasclédén, transformation de l'ancienne gare de Guiscriff, réalisation d'une voie verte passant par Guiscriff et Gourin, mise en valeur des remparts de Guémené-sur-Scorff...), recrutement d'une médiatrice du patrimoine, édition de documents... Par ailleurs les chantiers-nature communautaires peuvent intervenir sur des opérations locales telles que des aménagements ou entretiens de chemins ou de cours d'eau. De son côté, l'office de tourisme du Pays du Roi Morvan se charge de la promotion du territoire, de la formation des acteurs locaux du tourisme et élabore actuellement une stratégie à cinq ans avec l'aide du comité départemental du tourisme.

L'économie touristique repose ici sur des **structures d'hébergement** (principalement des gîtes et terrains de camping en termes de capacité), des établissements de restauration, des équipements accueillant du public (musées, parcs animaliers...), des spectacles, de la vente de produits locaux... La population touristique représente un peu plus de 9% de la population résidente,

mais le séjour de 2355 personnes en moyenne chaque année (*chiffres CDT56, 2010*) semble avoir peu d'incidences sur le tissu commercial local. Le tourisme soutient cependant à la diversification économique des exploitations agricoles qui pratiquent l'hébergement touristique ou la vente à la ferme.

On notera l'existence d'une petite activité de tourisme lié à la **chasse**, qui présente l'intérêt de se pratiquer hors saison. En revanche le « tourisme pêche », qui eut ici son heure de gloire au 19^e siècle, est devenu très marginal, même si la pêche peut être pratiquée par des visiteurs.

Parmi les **éléments de faiblesse** du tourisme, on mentionnera :

- **l'absence de capacité d'accueil pour les groupes**, obligeant les autocaristes à rechercher des hébergements à l'extérieur du territoire. Il s'agit là d'une faiblesse majeure, qui s'explique par la difficulté de rentabiliser ce type de structure sur l'année. Un projet d'ampleur dans le secteur de l'abbaye de Langonnet, qui s'esquissait début 2017, pourrait offrir une solution à ce problème.
- une insuffisante mise en réseau des équipements communaux et communautaires. En sens inverse, le succès des expositions organisées de façon coordonnée au Faouët et à Quimperlé depuis 2013 montre une voie à suivre.
- une valorisation médiocre des itinéraires de promenade et de randonnée : mauvaise accessibilité de sites d'un grand intérêt (par exemple les Montagnes Noires, les principales vallées), manque de connexions entre les itinéraires et absence de boucle de pays, manque de sentiers d'interprétation, absence de connexion des circuits à plusieurs bourgs).
- l'absence d'un événement culturel majeur.

Par ailleurs il existe une marge de progrès en matière d'animation des chapelles, activité qui est de la responsabilité des communes.

.

Partie 4

La consommation d'espace, état des lieux et objectifs

superficie totale du Pays du Roi Morvan (ha)	En 2004		En 2008		En 2012	
	ha	%	ha	%	ha	%
77029	5677	7,4	5808	7,5	5954	7,7

Evolution de la tache urbaine (données issues de la méthode du CERTU)



Méthode des photos aériennes : repérage et mesure des surfaces artificialisées sur un secteur de Meslan, ici entre 2004 (à gauche) et 2013 (à droite).

Hypothèses et indicateurs utilisés par secteur pour construire l'estimation des besoins en résidences principales

secteur	indicateur	1999-2011	Estimation 2015-2045
Guémené s/S.	Population des ménages en 2009	96 %	
	Taille moyenne des ménages en 2009	2,09	Diminution annuelle de 0,62 % sans passer sous le seuil de 2 personne par ménage, si l'on retient l'hypothèse de l'arrivée de jeunes ménages qui maintient le taux du solde naturel à 0.
	Variation annuelle de la taille des ménages	-0,35 %	
Gourin	Population des ménages en 2009	95 %	
	Taille moyenne des ménages en 2009	2,06	Diminution annuelle de 0,62 % jusqu'en 2045, si l'on retient l'hypothèse d'un vieillissement continu de la population associé à un taux de mortalité toujours élevé.
	Variation annuelle de la taille des ménages	-0,62 %	
Le Faouët	Population des ménages en 2009	96 %	
	Taille moyenne des ménages en 2009	2,09	Diminution annuelle de 0,35 % sans passer sous le seuil des 2 personnes par ménage, si l'on retient l'hypothèse de l'arrivée de jeunes ménages et d'un solde naturel positif.
	Variation annuelle de la taille des ménages	-0,35 %	

La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

Estimation de la consommation foncière des dix dernières années

1) Méthode CERTU

La DDTM du Morbihan a calculé l'évolution de la tache urbaine entre 2004 et 2012 selon la méthode du CERTU*. Le territoire du SCoT du Pays du Roi Morvan est celui qui présente la tache urbaine la plus réduite (7,7 % de la surface totale en 2012), la moyenne des autres périmètres de SCoT du Morbihan étant de 12,1%. Elle augmente cependant d'année en année (*tableau ci-contre*).

D'après cette méthode, ce seraient donc environ 34,62 hectares par an qui seraient artificialisés (pour l'agriculture, l'économie, l'habitat, les équipements publics, les loisirs), dont 25,52 hectares affectés à l'habitat.

2) Méthode par photos aériennes

Afin d'évaluer plus finement la consommation foncière et pour se référer à une période incluant les dix dernières années (2006-2016), une autre méthode a été utilisée. Les photos aériennes de l'IGN ont été comparées sur différentes années, les changements d'usages et les nouvelles constructions ont été recensés et mesurés pour six communes typiques du territoire (Le Faouët, Gourin, Meslan, Berné, Persquen, Saint-Tugdual). Des ratios de consommation foncière par an sont estimés. Les données sont comparées à celles de la consommation en surface bâtie du fichier des permis de construire pour les années 2006 à 2016. Ainsi les consommations foncières pour toutes les communes peuvent être estimées.

Il en ressort qu'environ **18,9 hectares** seraient artificialisés chaque année, dont environ **13,4 pour l'habitat**.

* Méthode : des tampons de 50 m écartés à 25 m sont réalisés autour du bâti. Seuls les tampons de surface supérieure à 0,5 ha sont conservés. Le bâti retenu pour l'étude est obtenu par fusion des tables de la BD Topo avec les cadastres de la Direction Générale des Impôts des années 2004, 2008 et 2012. Le contour des communes retenu est celui de la BD Parcellaire.

Si l'on fait la moyenne des résultats obtenus par ces deux méthodes, la **consommation foncière sur le territoire de Roi Morvan Communauté peut être estimée à environ 26,8 ha par an, dont 19,5 ha par an pour l'habitat**.

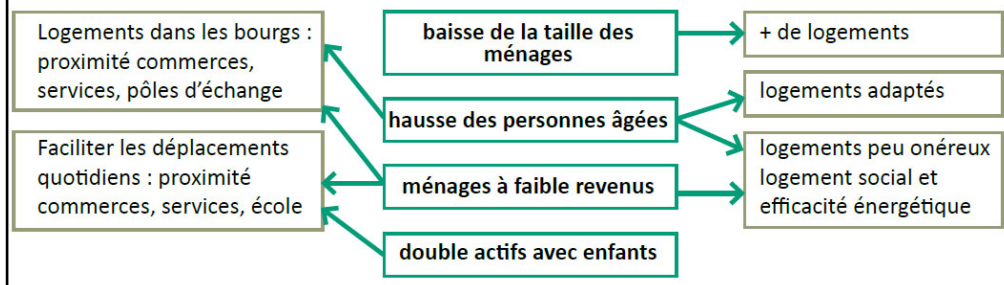
Objectifs de production de logements et de réduction de la consommation foncière

Besoins annuels en résidences principales

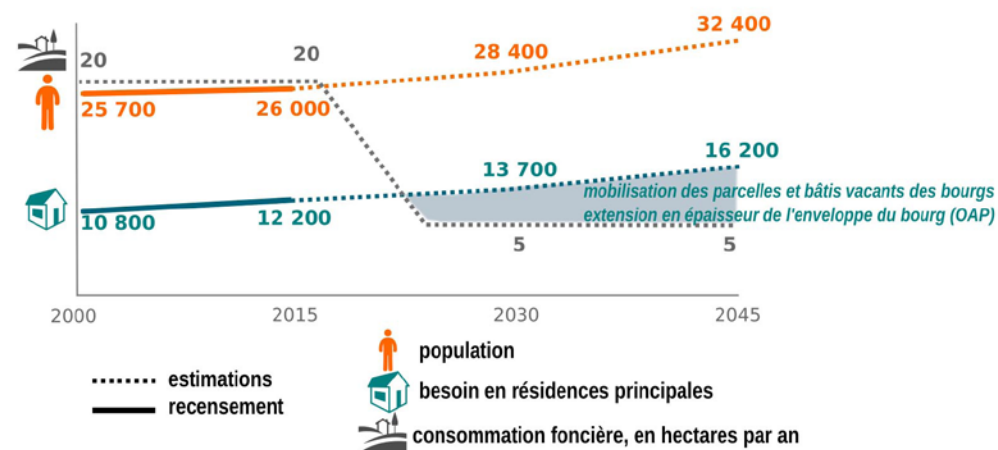
anciens cantons	2015-30	2030-45	construction neuve annuelle*	dont ville centre*
Guémené-sur Scorff	25	25	30	5
Gourin	20	35	35	15
Le Faouët	65	90	50	10
Roi Morvan Communauté	110	150	115	30

* période 2004-2013, données Sitadel

Schéma des besoins spécifiques en logements en lien avec la population



Estimation et objectifs Population totale, résidences principales et consommation foncière annuelle



Il est possible de vieillir handicapé tout en restant actif et en gardant une vie sociale, à condition de disposer entre autres :

- d'un logement adapté et bien situé ;
- d'un mode de locomotion autonome et sûr (ici la personne, octogénaire ayant des troubles de mobilité, dispose d'un déambulateur, et d'un tricycle à assistance électrique avec paniers pour faire ses courses) ;
- de cheminements confortables et roulants, à l'écart des voitures et donnant accès tant au centre qu'à la campagne.

Ancien canton de GUÉMÉNÉ-SUR-SCORFF : si l'on prolonge le rythme actuel de construction neuve, il apparaît supérieur aux besoins en résidences principales pour les années à venir. Conformément au PADD du SCoT, les élus rechercheront en priorité des solutions dans le renouvellement urbain et la rénovation du bâti ancien.

Ancien canton de GOURIN : si l'on prolonge le rythme actuel de construction neuve sur la période 2015-2030, il apparaît deux fois plus important que les besoins totaux en résidences principales, mais il serait équivalent pour la période 2030-2045. Étant donné l'importance du logement vacant (13 % en 2011), les solutions dans le renouvellement urbain et la rénovation du bâti ancien seront privilégiées.

Ancien canton du FAOUËT : si l'on prolonge le rythme actuel de construction neuve, on constate qu'il représente 50 à 75 % des besoins en résidences principales pour les périodes à venir, ce qui apparaît largement suffisant au regard des capacités de renouvellement urbain dans les communes du canton.

Objectifs de production de logements et de réduction de la consommation foncière

Les besoins de construction de résidences principales sont théoriquement peu importants, mais le renouvellement du parc de logements est nécessaire. Si l'on veut une ouverture à l'innovation, pour que le territoire puisse offrir des logements économes en énergie et adaptés aux différents modes d'habiter, il faut permettre des constructions neuves.

Dans la perspective d'offrir en moyenne **110 logements par an** sur l'ensemble du territoire, il est prévu que les nouveaux logements soient créés **en priorité dans les enveloppes des bourgs et des pôles** (les trois villes). La récupération des logements vacants et parcelles vacantes dans les bourgs est une priorité à hauteur de :

- 25 logements par an pour la réhabilitation ou la démolition/reconstruction de logements existants,
- 40 logements par an pour la construction neuve dans les espaces vacants des bourgs.

Enfin, il est prévu d'offrir des logements neufs par extension « en épaisseur » dans l'enveloppe des bourgs, à hauteur d'environ 45 logements par an au total.

La consommation d'espaces agricoles et naturels pour l'habitat devrait descendre à 7 hectares par an (au lieu de 19,5 ha actuellement).

Des objectifs avant tout qualitatifs

Les objectifs du SCoT sont d'abord **qualitatifs**. En effet, tout en réduisant la consommation foncière globale, les objectifs quantitatifs permettent au territoire de répondre largement aux besoins. Aussi, l'accent est mis plutôt sur le respect des principes énoncés dans le DOO : renforcer les bourgs et mettre en place une approche de type « **projet de bourg** » pour :

- planifier et anticiper le développement,
- identifier les lieux stratégiques pour un développement cohérent, au plus près des équipements et services,
- phaser et prioriser les chantiers à venir (constructions neuves ou réhabilitations), qu'il s'agisse d'habitat ou d'équipements publics,
- identifier les espaces bâtis vacants à renouveler,
- faire mieux vivre le bourg (commerces, activités et espaces publics),
- faciliter l'accès des habitants aux équipements et à la nature.

Le PLUI ou tout autre document d'urbanisme local doit envisager en priorité les nouvelles constructions dans les parcelles vacantes au centre des bourgs. Les règles d'implantation doivent être réfléchies pour laisser une possibilité de densification future sur la parcelle même.

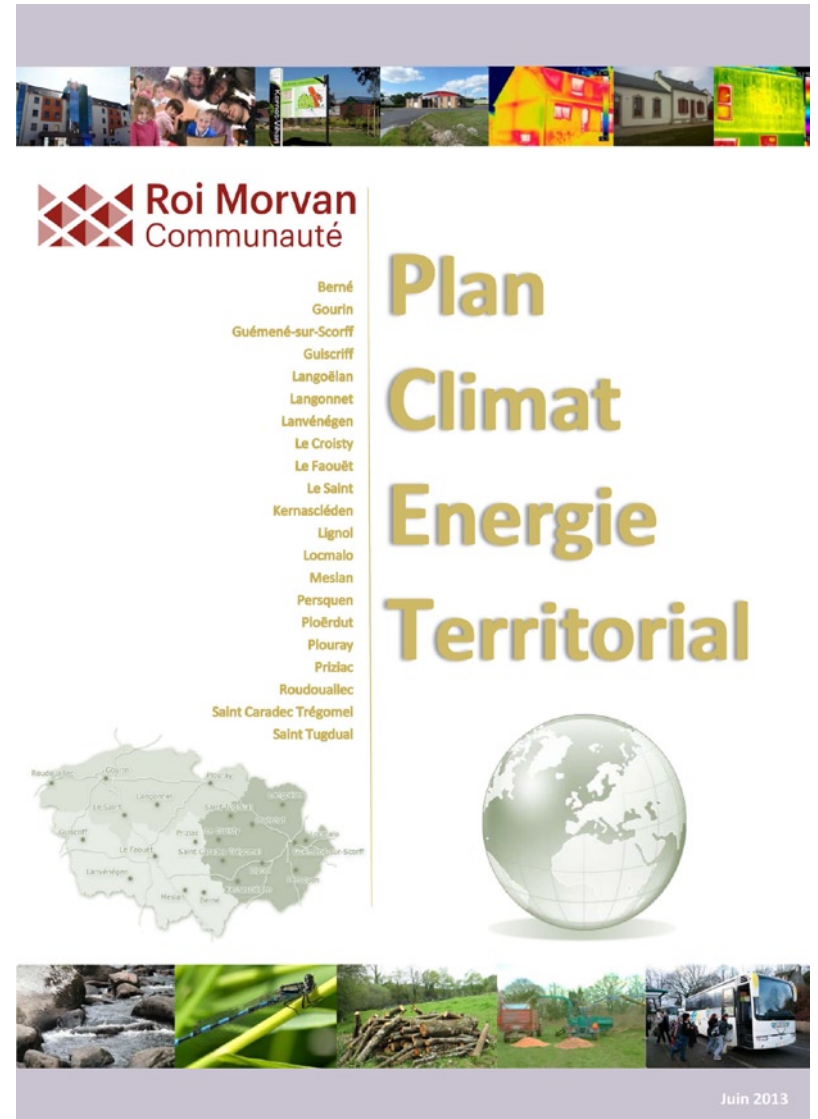
Les logements devront répondre à la **diversité des besoins**. La réduction de la taille des ménages liée au vieillissement de la population implique des besoins supplémentaires en logements, notamment en logements adaptés. Les **personnes âgées** vivant seules ou en couple, dépendantes ou entrant dans la dépendance, ont besoin d'un logement adapté, pas très grand mais avec suffisamment de pièces pour recevoir leur proches, dans les bourgs pour

être à proximité des commerces et services, avec des trottoirs permettant de circuler à pied, avec des cannes ou un déambulateur, ou en fauteuil. Les **ménages en situation économique précaire**, couples ou familles, ont besoin d'un logement peu onéreux (logement social, peu coûteux en énergie), de la proximité des services et commerces, et des transports en commun ou pôles d'échanges. Environ 46 % des foyers fiscaux (soit environ 1 900 foyers fiscaux) de Gourin et du Faouët déclarent un revenu annuel inférieur à 15 000 €, dont 51 % sont des retraites et pensions (en 2014). Les **double-actifs avec enfants** ont besoin d'un logement dont la situation facilite les déplacements quotidiens et limite l'usage de la voiture : près des écoles, commerces et pôles d'échanges.

Le logement social sera implanté en priorité dans les secteurs desservis par les transports en commun et dans les bourgs. Pour chaque opération d'aménagement, une proposition sera faite aux bailleurs sociaux.

Partie 5

Articulation du SCoT avec les plans et programmes



Le SCoT doit «prendre en compte» le Plan climat énergie élaboré par Roi Morvan Communauté.

Compatibilité et prise en compte

Le rapport de présentation doit vérifier l'articulation entre le SCoT et les différents documents mentionnés aux articles L.111-1-1 et L.122-1-13 du code de l'urbanisme, ainsi que les programmes mentionnés à l'article L.122-4 du code de l'environnement. Cette articulation s'effectue selon les cas par un rapport de « compatibilité » ou de « prise en compte », le premier étant plus exigeant que le second.

Les rapports entre ces différents documents sont précisés dans les développements qui suivent.

Le SCOT doit être compatible avec :

- Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux :

Le SDAGE du bassin Loire-Bretagne a été approuvé le 4 novembre 2015.

- Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux :
 - Le SAGE Blavet, approuvé le 15 avril 2014.
 - Le SAGE Ellé-Isole-Laïta, approuvé le 10 juillet 2009
 - Le SAGE du bassin versant du Scorff, approuvé le 10 août 2015.

Le SCOT doit prendre en compte :

- Les schémas de cohérence territoriale limitrophes, afin de veiller à la cohérence de l'aménagement des territoires :
 - SCOT du pays de Lorient approuvé le 18 décembre 2006 et qui est en cours de révision.
 - SCOT du pays de Pontivy approuvé le 26 novembre 2016
 - SCOT du pays de Quimperlé approuvé le 18 décembre 2008
- Les schémas régionaux de cohérence écologique et les plan climat-énergie territoriaux lorsqu'ils existent.
- Les plans climat-énergie territoriaux qui définissent les objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité visant à atténuer et à lutter contre le réchauffement climatique et à s'y adapter, ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

- Les programmes d'équipement de l'Etat, des collectivités locales et des établissement et services publics.

Le rapport de compatibilité

La notion de compatibilité implique une obligation de non contrariété de la norme inférieure aux aspects essentiels de la norme supérieure.

Compatibilité avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux : voir tableau et commentaires ci-après.

Compatibilité avec le SAGE Blavet : voir tableau et commentaires ci-après.

Compatibilité avec le SAGE Ellé-Isole-Laïta : voir tableau et commentaires ci-après.

Compatibilité avec le SAGE du bassin versant du Scorff : voir tableau et commentaires ci-après.

Document	Gestion des eaux pluviales	Assainissement collectif et eau potable	Préservation des zones humides	Préservation des cours d'eau	Gestion des inondations
SDAGE Loire-Bretagne	Disposition 3D-2 : dimensionnement du débit de fuite des bassins tampons d'eaux pluviales - Pour une surface d'aménagement comprise entre 1 et 7 ha : 20 l/s ; - Pour une surface de plus de 7 ha : 3l/s/ha de surface aménagée. Disposition 3D-4 : lors de la réalisation d'un PLU sur une commune de plus de 10 000 EH, mise en cohérence des projets d'urbanisme avec le zonage pluvial.	Disposition 3D-3 : lors de la réalisation d'un PLU, mise en cohérence des projets d'urbanisme avec le zonage d'assainissement. Disposition 7B-3 : L'objectif à atteindre avant 2012 pour le rendement primaire des réseaux d'eau potable est au minimum de 75 % en zone rurale et de 85 % en zone urbaine.	Disposition 8A-1 : Les SCoT et les PLU doivent être compatibles avec les objectifs de protection des zones humides prévues dans le SDAGE et les SAGE. Les communes doivent réaliser l'inventaire de leurs zones humides et les classer dans des zonages protecteurs.	Néant	Disposition 12A-1 : Intégrer les préconisations du PPRI pour les communes couvertes par ce plan. Disposition 12B : Arrêter l'extension de l'urbanisation des zones inondables Disposition 12C-3 : Le caractère naturel et la capacité des zones d'expansion des crues doivent être préservés.
SAGE Blavet	Disposition 4.1.3. Planifier la gestion des eaux pluviales pour ne pas aggraver les inondations liées au ruissellement. Disposition 4.1.4. Limiter l'imperméabilisation.	Disposition 2.4.1. Adéquation entre le développement du territoire, les milieux aquatiques et leurs usages Disposition 2.4.3. Réalisation ou actualisation des études de planification de l'assainissement eaux usées et eaux pluviales avec les documents de planification en matière d'urbanisme Disposition 4.2.8. Pour une adéquation entre le développement et les disponibilités de la ressource en eau.	Règle 3.1.1. la dégradation ou la destruction d'une «zone humide remarquable» ne pourra être acceptée que pour des projets d'intérêt public bénéficiant d'une DUP et/ou d'un Projet d'Intérêt Général, et justifiant de l'absence d'alternative avérée. La compensation se fera par la restauration de zones humides remarquables dégradées sur une superficie égale à au moins 300 % de la surface impactée. Règle 3.2.3. L'implantation de nouveaux plans d'eau figurant à la nomenclature applicable (...) n'est pas autorisée sur sources, sur zones humides et dans les champs d'expansion des crues. Disposition 3.1.5. Mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec l'objectif de protection des zones humides (non destruction de l'ensemble des zones humides et la non-dégradation pour les zones humides remarquables) Disposition 3.1.7. Intégration des actualisations des inventaires de zones humides dans les documents d'urbanisme.	Règle 3.2.2. L'implantation de nouveaux plans d'eau «... » relevant de la nomenclature des IOTA et figurant à la nomenclature applicable (article R.214-1 du code de l'environnement en vigueur au moment de la publication du Sage) ne peut se faire (...) pour les plans d'eau de loisirs, qu'en dehors des bassins versants où il existe des réservoirs biologiques ainsi qu'en dehors des bassins versants des cours d'eau de 1ère catégorie.	Règle 3.2.3. L'implantation de nouveaux plans d'eau «... » relevant de la nomenclature des IOTA et figurant à la nomenclature applicable (article R.214-1 du code de l'environnement) n'est pas autorisée sur sources, sur zones humides et dans les champs d'expansion des crues.

Document	Gestion des eaux pluviales	Assainissement collectif et eau potable	Préservation des zones humides	Préservation des cours d'eau	Gestion des inondations
SAGE Ellé-Isole-Laïta	Art. 3 : Au sein des zones inondables, tous les nouveaux aménagements devront faire en sorte de réduire les risques liés aux crues et de ne pas aggraver la situation au niveau des zones déjà urbanisées. L'arrêt de l'extension de l'urbanisation sera ainsi nécessaire lorsque ce type d'occupation sera un danger pour les personnes. E2-5 : Obligation de zonage d'assainissement des eaux pluviales.		Art. 6 : Lorsque la destruction de zones humides ne peut être évitée pour des aménagements d'intérêt général, les mesures compensatoires devront correspondre, sur au moins le double de la surface détruite, de préférence à proximité du site impacté, dans le périmètre du SAGE. E3-10 : obligation de compensation des destructions de zones humides. E3-15 : interdiction de création de plan d'eau sur les zones humides (sauf intérêt général et avec compensation).	Art. 4 : Tous les projets et aménagements réalisés en bordure de cours d'eau, au fil de l'eau ou en contact avec les milieux aquatiques devra faire en sorte de respecter les objectifs de continuités écologiques et de ne pas dégrader les habitats aquatiques. E3-15 : interdiction de création de plan d'eau en dérivation ou sur les cours d'eau (sauf intérêt général et avec compensation).	E2-2 : Arrêt de l'extension de l'urbanisation dans les zones inondables où l'occupation des sols peut présenter un danger pour les biens ou les personnes. E2-5 : Obligation de zonage d'assainissement des eaux pluviales. E2-9 : Obligation de réalisation de schémas d'aménagement de l'espace à vocation bocagère et prise en compte dans les documents d'urbanisme. E2-11 : protection des champs d'expansion des crues. Maintien à l'état naturel.
SAGE Scorff	Art. 7 : Interdire la réalisation des ouvrages de gestion des eaux pluviales en zone humide. Disp. 53 : limiter le ruissellement en développant des techniques alternatives à la gestion des eaux pluviales.	Disp. 24 : élaborer un schéma directeur d'assainissement des eaux usées (dans les zones prioritaires phosphore)	Art. 7 : Interdire la réalisation des ouvrages de gestion des eaux pluviales en zone humide. Disp. 88 : intégrer l'inventaire des zones humides dans les documents d'urbanisme et les préserver. Disp. 90 : encadrer les atteintes portées aux zones humides.	Art. 1 : interdire l'accès des animaux aux cours d'eau. Art. 4 : interdire la création de plans d'eau de loisirs sur bassins des cours d'eau de 1ère catégorie piscicole (sauf ouvrages d'intérêt général ou d'intérêt économique substantiel). Art. 5 : garantir un débit minimum au fonctionnement des cours d'eau. Disp. 74 : protéger les cours d'eau inventoriés dans les documents d'urbanisme.	Disp. 53 : limiter le ruissellement en développant des techniques alternatives à la gestion des eaux pluviales.

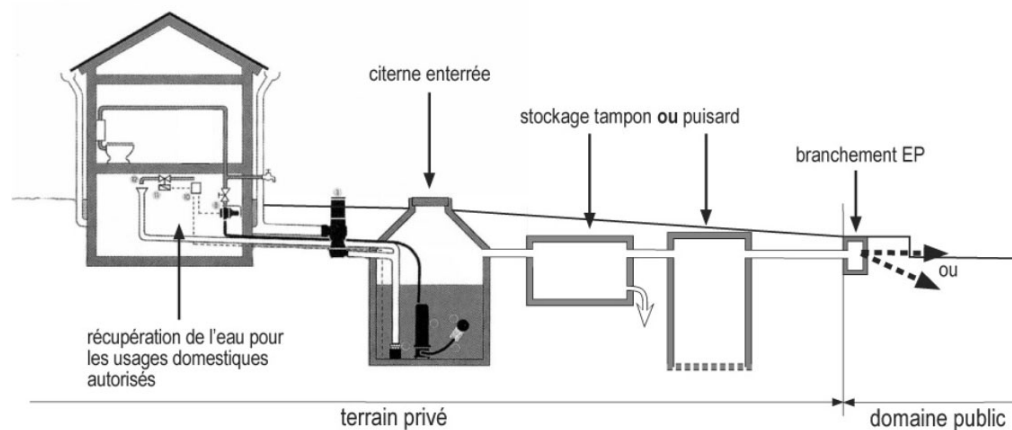
Principales dispositions du SDAGE Loire-Bretagne et des SAGE du territoire applicables aux documents d'urbanisme



Chaussée avec dispositifs d'infiltration des eaux pluviales dans une zone commerciale.



Stationnement privé avec matériaux permettant l'infiltration des eaux pluviales.

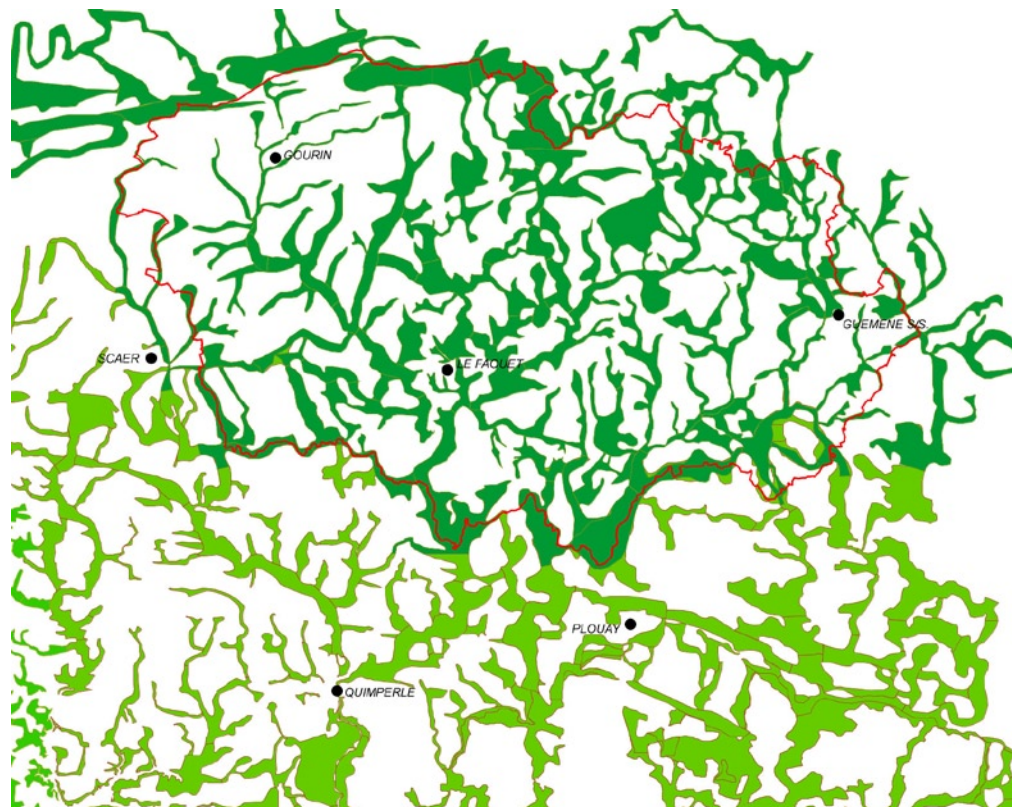


Principe de gestion des eaux pluviales sur la parcelle d'implantation d'une construction, tel que demandé par le SCoT.

Le SCoT du Pays du Roi Morvan participe à l'atteinte des objectifs fixés par les documents précités, au travers des dispositions suivantes :

- Il privilégie le renforcement de l'offre de logements dans les bourgs et permet ainsi une **meilleure gestion des effluents domestiques et des rejets d'eaux pluviales** grâce à des dispositifs collectifs.
- Il identifie une **trame verte et bleue** destinée à être protégée par les documents d'urbanisme et demande à ceux-ci de préserver les éléments les plus fins de la trame (maillage bocager, petits cours d'eau) ainsi que les milieux naturels isolés tels que des zones humides. En cas d'emprise sur les continuités naturelles ou sur les milieux naturels de la trame verte et bleue, des mesures de compensation doivent être prévues.
- Il demande aux documents d'urbanisme de prévoir des dispositions pour une **gestion des eaux pluviales à la parcelle** avec la réalisation de dispositifs de stockage / récupération complétés par des systèmes d'infiltration, avant rejet au réseau collectif. Il demande également que les aires de stationnement soient réalisées en matériaux drainants.
- Il rappelle l'importance de préserver les **espaces naturels** de la trame verte et bleue dans la perspective de la régulation du régime des cours d'eau et de la prévention des inondations.

Le SCoT apparaît ainsi entièrement compatible avec les règles du SDAGE et des SAGE et ne contient pas de dispositions susceptibles d'aller à l'encontre de celles-ci ou de rendre leur mise en œuvre plus difficile.



La trame verte et bleue étudiée pour le SCoT du Pays du Roi Morvan se raccorde parfaitement à celles instituées ou étudiées par les SCoT limitrophes des Pays de Lorient et de Quimperlé.

Le rapport de prise en compte

Selon la jurisprudence du Conseil d'Etat, la prise en compte impose de « *ne pas s'écarter des orientations fondamentales sauf, sous le contrôle du juge, pour un motif tiré de l'intérêt [de l'opération] et dans la mesure où cet intérêt le justifie* ».

1. Prise en compte des schémas de cohérence territoriale limitrophes

A. Le SCOT du Pays de Lorient

Ce document a été approuvé le 18 décembre 2006. En 2017, il est en cours de révision.

Il est à noter que l'aire du SCoT en vigueur ne touche pas celle du SCoT du Pays du Roi Morvan. Elle en est en effet séparée par les communes de l'ancienne communauté de communes du pays de Plouay, qui ont toutefois rejoint la communauté d'agglomération du Pays de Lorient ainsi que l'aire du futur SCoT.

Le SCoT actuel du Pays de Lorient concerne le Pays du Roi Morvan au travers notamment de ses **choix de développement économique** et de sa **politique de l'habitat**, dans la mesure où le dynamisme économique du Pays du Roi Morvan est en partie tributaire de celui du Pays de Lorient et où les difficultés à trouver un logement abordable dans le Pays de Lorient peuvent inciter des ménages à s'établir dans le Pays du Roi Morvan. D'une façon générale, le caractère de plus en plus urbain du Pays de Lorient, avec une urbanisation devenant plus dense sous l'effet des règles du SCoT, peut inciter des amateurs de vie à la campagne à s'installer dans le Pays du Roi Morvan, qui constitue à certains égards une vaste réserve d'espace et offre des possibilités d'un **mode de vie plus proche de la nature** que dans la région littorale. Pour les actifs ayant leur travail dans le Pays de Lorient, ce mode de vie est au prix de **déplacements relativement longs**, pénalisés par la croissance continue du trafic automobile et de l'encombrement du réseau routier autour de Lorient, sous l'effet du développement de la péri-urbanisation.

Au-delà de ces quelques constats généraux, le SCoT du Pays de Lorient ne contient pas de dispositions susceptibles d'avoir des incidences particulières sur celui du Pays du Roi Morvan. Le nouveau SCoT, étendu au territoire de l'ancienne communauté de communes de Plouay, pourra en revanche comporter des points communs avec celui du Pays du Roi Morvan, en ce qui concerne notamment les **continuités d'espaces naturels** et éventuellement l'organisation des **transports collectifs le long de la D 769**.

B. Le SCOT du Pays de Pontivy

Ce SCoT a été approuvé le 26 novembre 2016. Son territoire est limitrophe du Pays du Roi Morvan au niveau de Langoëlan et Locmalo. Comme dans le cas précédent, certains choix d'aménagement au niveau du Pays de Pontivy peuvent concerner le Pays du Roi Morvan, spécialement en matière d'**économie** puisque la région de Pontivy constitue un pôle d'emplois important.

Pour autant, il ne ressort pas du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qu'il puisse y avoir des interactions entre ces deux documents d'urbanisme, si ce n'est dans le domaine des **transports collectifs**. En effet, les liaisons par autocar entre Guémené-sur-Scorff pourraient être rendues plus pratiques pour se rendre vers les pôles d'emplois et les équipements publics de Pontivy. Toutefois, ni le PADD ni le Document d'orientations et d'objectifs (DOO) ne contiennent de dispositions permettant d'envisager une amélioration des liaisons avec Guémené-sur-Scorff, le dernier document s'en remettant à « *une meilleure coordination de l'offre des différentes autorités organisatrices des transports et une réflexion commune à l'échelle du Pays, pour assurer la lisibilité de l'offre, l'adaptation aux besoins des actifs et la qualité des aménagements* ».

C. Le SCOT du Pays de Quimperlé

Ce SCoT a été approuvé le 18 décembre 2008. Son territoire est limitrophe du Pays du Roi Morvan au niveau des communes de Guiscriff, Lanvéneën, Meslan et Berné. Comme dans le cas du SCoT du Pays de Lorient, celui du Pays de Quimperlé peut concerner le Pays du Roi Morvan du fait qu'il couvre un territoire pour partie littoral et un bassin d'emploi important.

Ensemble 9, Ligne de crête occidentale des Montagnes Noires

Perméabilité d'ensemble : Territoire présentant un niveau de connexion des milieux naturels très élevé, avec une absence de pôles urbains et de voies de communication fracturantes notables.

Corridor écologique régional : Grand ensemble de perméabilité constituant un corridor-territoire. Ce territoire présente une forte connexion des milieux naturels interne que ce soit au sein des réservoirs régionaux de biodiversité, dont la densité est élevée, ou entre les réservoirs.

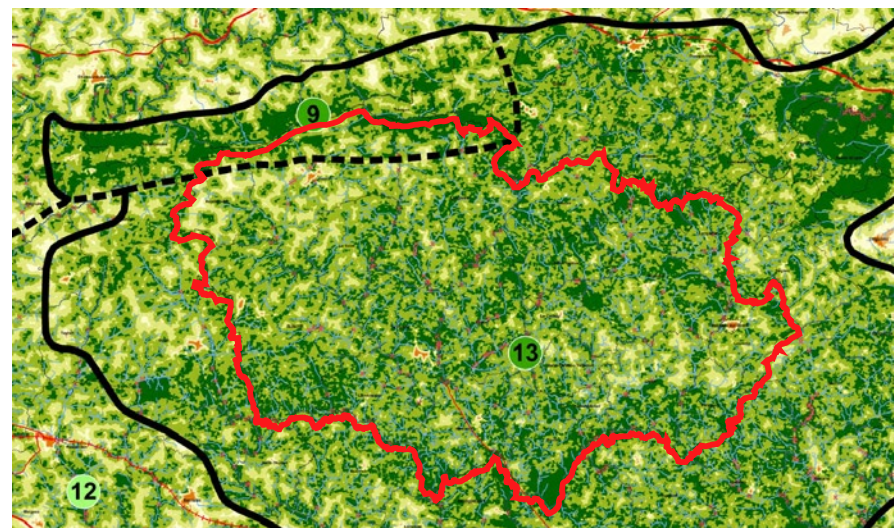
Ensemble 13, De l'Isole au Blavet

Perméabilité d'ensemble : Territoire présentant un très fort niveau de connexion des milieux naturels. Voies de communication fracturantes : (...) À noter que la partie centrale de ce GEP n'est concernée que par un tronçon de la RD 769 de moindre effet fracturant.

Corridor écologique régional : Grand ensemble de perméabilité constituant un corridor-territoire. Ce territoire présente une grande perméabilité interne que ce soit au sein des réservoirs régionaux de biodiversité, dont la densité est élevée, ou entre les réservoirs.



Carte des «grands ensembles de perméabilité» extraite du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)



Détail sur le territoire du SCoT. Le degré de connectivité des milieux naturels est plus élevé vers le vert foncé, plus faible vers les zones claires.

Au niveau des espaces en contact entre les deux territoires, les thèmes importants sont la **protection des continuités d'espaces naturels**, avec les vallées de l'Ellé et de l'Isole, ainsi que le **risque d'inondation**, particulièrement fort à Quimperlé. Parmi les autres thèmes communs aux deux territoires figure celui des déplacements et notamment des **transports collectifs** entre le secteur de Guiscriff et les pôles d'emplois et de services de Quimperlé. Comme dans le cas du Pays de Lorient, mais sans doute à un degré moindre, le coût des logements dans la région de Quimperlé et la difficulté croissante de construire à la campagne peuvent inciter certaines personnes à rechercher un logement dans le Pays du Roi Morvan.

Le PADD contient peu de dispositions susceptibles de concerner le Pays du Roi Morvan, hormis la gestion du risque d'inondation, la protection des vallées et l'indication d'un « *enjeu d'amélioration des liaisons nord-sud* », lequel est précisé dans le Document d'orientations générales qui prévoit le « *réaménagement des lignes de bus existantes (22 Quimperlé - Le Faouët et TER Scaër - Rospenden)* » pour en faire des « *liaisons interurbaines plus rapides* ».

Les dispositions prévues pour le SCoT du Pays du Roi Morvan ne posent pas de problèmes au regard de ces différents objectifs puisqu'il est bien prévu d'assurer la protection des vallées, d'intégrer dans les documents d'urbanisme des dispositions visant à limiter les risques d'inondations et de renforcer l'urbanisation autour des arrêts de transports collectifs.

2. Prise en compte du schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

Le SRCE de Bretagne a été adopté le 2 novembre 2015. Il a pour objet de mettre en œuvre au niveau régional la « trame verte et bleue », qui est « *un nouvel outil d'aménagement durable du territoire, complémentaire des démarches existantes. Elle a pour objectifs de freiner la disparition et la dégradation des milieux naturels, qui sont de plus en plus réduits et morcelés par l'urbanisation, les infrastructures et les activités humaines ; et d'éviter l'isolement des milieux naturels et de maintenir la possibilité de connexions entre eux* ».

« C opiloté par l'État et la Région, le SRCE n'est pas une « couche » supplémentaire dans la réglementation existante, il ne crée pas de nouvelles régle-

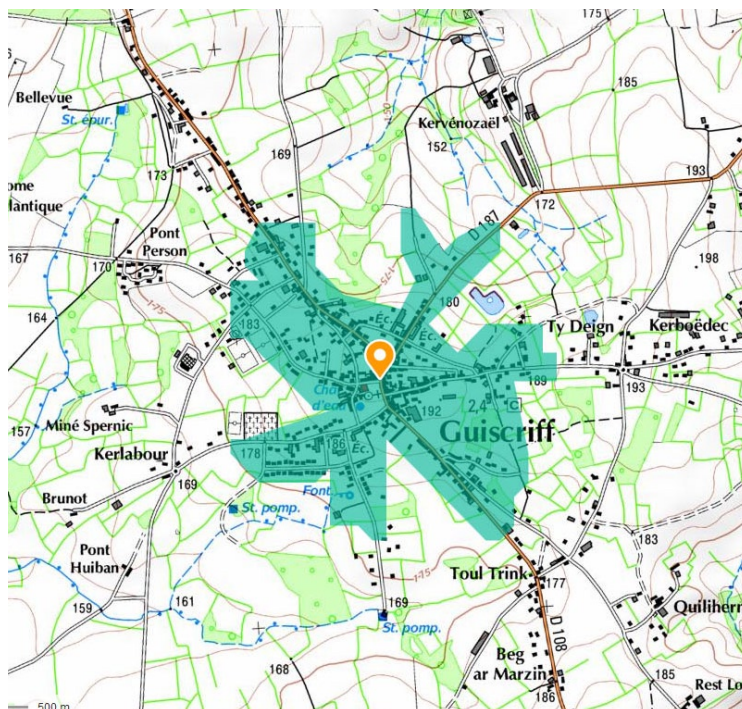
mentations. Il s'agit d'un outil d'alerte et de cadrage pour aider les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la trame verte et bleue à l'échelle locale, notamment les collectivités.

Le SRCE de Bretagne vise tout particulièrement à initier une appropriation la plus large possible de cette nouvelle notion qu'est la trame verte et bleue et à assurer la cohérence avec les dispositifs existants ».

La carte de synthèse du schéma classe la totalité du territoire dans la catégorie « **Grand ensemble de perméabilité** » présentant en moyenne « *un niveau de connexion des milieux naturels très élevé* », ce qui est à la fois dû ici à la densité du réseau des vallées, au taux de boisement important et au maintien d'un maillage bocager relativement dense. Le « Plan d'actions stratégique » assigne aux « grands ensembles de perméabilité » l'objectif de « *préservation de la fonctionnalité écologique des milieux naturels* », ce qui implique non seulement de maintenir la diversité et la surface de ces milieux, mais aussi de protéger les connexions existantes entre eux-ci. Il va s'agir en pratique de lutter contre toute nouvelle forme de coupure à toutes échelles de territoire, et si nécessaire de rétablir des continuités écologiques interrompues (de telles actions ont déjà été engagées sur certains cours d'eau pour rétablir leurs fonctionnalités à l'égard des poissons).

Le SCoT du Pays du Roi Morvan contient diverses dispositions relatives à la protection de la trame verte et bleue, laquelle a fait l'objet d'une carte spécifique précise mettant en évidence les continuités éco-paysagères existantes à travers le territoire. Le Document d'orientations et d'objectifs demande que ces continuités soient préservées telles qu'indiquées sur cette carte, et que les continuités plus fines identifiées à l'échelon local soient aussi protégées. Dans l'éventualité où des aménagements ne pourraient pas être implantés hors de la trame et compromettraient le maintien des continuités écologiques, des mesures de compensation des incidences doivent être engagées.

La diagnostic du territoire a mis en évidence le fait qu'il existe peu de coupures de continuités écologiques, le principal problème résidant dans le démantèlement du maillage bocager de certaines communes, et que les risques de voir apparaître de nouvelles coupures sont faibles. Il faut souligner à cet égard le rôle essentiel joué par les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), qui exigent ou exigeront un recensement et une protection sys-



Le thème des temps de parcours à pied pour accéder au centre des bourgs a été intégré au SCoT. Cette approche est devenue indispensable pour un aménagement harmonieux et économe en énergie. Ici : 10 mn à pied autour du centre de Guiscriff. Document réalisé sur Géoportail.

tématiques, par les Plans locaux d'urbanisme, de nombreux milieux naturels tels que cours d'eau, zones humides, talus, haies et boisements.

Le dispositif réglementaire de protection des milieux naturels et des continuités écologiques étant en place ou proche de l'être, il restera à assurer des actions de gestion des milieux naturels, sans lesquelles certains risquent de perdre leurs caractéristiques ou leurs qualités pour la flore et la faune sauvages. Ce volet d'action est beaucoup plus difficile à mettre en œuvre que les dispositifs réglementaires, parce qu'il nécessite des moyens financiers, techniques et humains substantiels.

3. Prise en compte du plan climat-énergie territorial (PCET)

Le Pays du Roi Morvan s'est doté en 2013 d'un plan climat-énergie territorial (PCET) qui définit les objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité visant à atténuer et à lutter contre le réchauffement climatique et à s'y adapter, ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Parmi les objectifs retenus figurent la réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre, la réduction de 20 % des consommations d'énergie et l'augmentation à 20 % de la part des énergies renouvelables.

Sur les deux premiers points, les documents du PCET font état du « **potentiel d'économie gigantesque** » existant au niveau de l'habitat, et de la difficulté de parvenir à des résultats notables dans le domaine des déplacements. Sur les énergies renouvelables, le plan met l'accent sur l'important potentiel de la ressource en bois, sur les possibilités de valorisation de la matière organique et sur l'existence d'un potentiel éolien non encore exploité.

Le programme d'actions comporte 27 fiches-actions devant permettre de répondre à quatre grands défis : développer une culture énergie-climat, aller vers un bâti plus économe, concevoir un aménagement raisonné et limiter les déplacements motorisés, promouvoir les ressources et diminuer l'impact environnemental des importations.

En ce qui concerne les rapports avec le SCoT, on mettra l'accent sur les points suivants :

1) La fiche-action 2B prévoit d' « *intégrer des critères de construction économe dans les documents d'urbanisme* » et plus précisément d' « *intégrer des critères d'expositions Sud obligatoire des façades et un % de surfaces vitrées. A minima, un cahier de prescriptions environnementales et paysagères ou un guide pourrait être proposé à l'ensemble du territoire pour les logements neufs. Les nouveaux documents pourraient également encourager le raccordement à des réseaux de chaleur ou la création de réseaux de chaleur. Rappelons toutefois que la rentabilité de l'installation est conditionnée à des besoins de chaleur très importants et à présent à la proximité des équipements consommateurs. Intégrer si possible des règles sur la rénovation. Ne pas « limiter » les travaux liés à la performance thermique (isolation par l'extérieur)* ».

2) Sur le thème n° 3 consacré à **l'aménagement raisonné et à la limitation des déplacements motorisés**, la fiche 3E concerne les documents d'urbanisme dont le SCoT, et demande d'intégrer dans le SCoT un réseau de pistes cyclables et de prévoir, au niveau de chaque commune, des « *liaisons douces et/ou leur sécurisation dans les aménagements de bourgs et les projets d'urbanisation* ». **La réponse du SCoT va globalement au-delà de ces attentes**, puisqu'il tend à rapprocher les nouveaux logements des bourgs, ce qui n'est pas expressément demandé par le PCET, et qu'il prévoit que toute nouvelle opération de logements soit reliée au centre du bourg par des cheminements doux directs et confortables. Il demande également que les zones d'activités et les aires d'échanges soient reliées aux bourgs par des cheminements doux. En revanche il n'a pas semblé utile de demander la réalisation d'un « réseau de pistes cyclables » sur l'ensemble du territoire, compte tenu du fait que les priorités définies en la matière par le SCoT constituent un objectif suffisamment ambitieux.

La fiche 3H est relative aux **critères énergie-climat dans le développement des parcs d'activités**. La question des possibles échanges de flux entre des entreprises est intégrée par le SCoT et devra être traduite dans le règlement du PLUI ou de tout autre document d'urbanisme local.

Le SCoT participe donc, dans ses domaines de compétence, à la mise en œuvre de plusieurs objectifs du PCET.

4. Prise en compte des programmes d'équipement de l'Etat, des collectivités locales et des établissements et services publics.

Sans objet.

Partie 6

Incidences environnementales du SCoT

Evaluer les incidences environnementales du SCoT

L'évaluation environnementale est un processus qui accompagne toute la construction d'un document d'urbanisme. Elle a débuté par la réalisation de l'état initial de l'environnement, s'est poursuivie par l'évaluation du PADD puis par la recherche de solutions favorables à l'environnement dans le cadre de l'élaboration du Document d'orientations et d'objectifs (DOO). Elle s'achève par la production d'un rapport d'évaluation détaillé analysant l'ensemble des dispositions du SCoT sous l'angle de leurs incidences prévisibles, positives ou négatives, sur l'environnement.

L'évaluation environnementale du PADD

Compte tenu du caractère spécifique du PADD, qui constitue l'expression d'un projet politique sous forme d'orientations, l'évaluation de ce document ne peut présenter qu'un caractère schématique. Toutefois, l'évaluation environnementale du PADD était nécessaire pour permettre aux acteurs concernés d'acquérir une idée des principales avancées et difficultés environnementales que peut susciter le SCoT.

Une grille de 820 cases permet de croiser les principales dispositions du PADD, au nombre de 41, avec 20 thèmes relevant du champ de l'environnement. Cette définition des thèmes environnementaux est celle proposée par l'étude méthodologique intitulée « *L'évaluation environnementale des documents d'urbanisme* », DREAL Bretagne, 2006. Les incidences prévisibles sont classées dans six catégories.

Ce document a été présenté en Comité de pilotage du SCoT et n'a pas fait l'objet d'observations particulières.

Tableau synoptique

	déplacements				logement			accès aux équipements et services		règles d'urbanisme	agriculture		
thème	fin de l'étirement des bourgs	développt co-voiturage auto-partage	amélioration des déplacements des piétons	pôles d'échanges reliés aux bourgs	priorité à la proximité	rénovation et chgt de destination du bâti	projet de bourg	liaisons douces	accès aux réseaux numériques	diversification des habitats et formes urbaines	protection des terres et exploitations	diversification	renouvellement du bâti agricole
climat (émissions de GES)													
ressource en eau													
faune et flore													
trame verte et bleue													
sites Natura 2000													
préservation des sols													
eaux superficielles													
énergie													
déchets													
nuisances sonores													
pollutions bactériennes													
pollutions chimiques de l'eau													
pollutions atmosphériques													
risques naturels													
risques technologiques													
santé publique													
accès à la nature													
déplacements													
patrimoines													
paysages													

Légende

sans objet / incidences indéterminables

- incidences très positives
- incidences positives
- incidences négatives possibles
- incidences négatives probables
- incidences négatives certaines

Tableau synoptique

	ressources locales		tourisme		accueil d'activités économiques			trame verte et bleue		construire en campagne	
disposition du PADD	promotion des initiatives innovantes	faciliter l'exploitation forestière	hébergement collectif par mutation ou Stecal	ouverture de sites au public	ZA proches des bourgs	services dans les bourgs ou à proximité	commerces dans bourgs ou à proximité	TVB structurante	interfaces bâti agriculture	projet de village	STECAL
thème											
climat (émissions de GES)											
ressource en eau											
faune et flore											
trame verte et bleue											
sites Natura 2000											
préservation des sols											
eaux superficielles											
énergie											
déchets											
nuisances sonores											
pollutions bactériennes											
pollutions chimiques de l'eau											
pollutions atmosphériques											
risques naturels											
risques technologiques											
santé publique											
accès à la nature											
déplacements											
patrimoines											
paysages											

Légende

	sans objet / incidences indéterminables
	incidences très positives
	incidences positives
	incidences négatives possibles
	incidences négatives probables
	incidences négatives certaines

Tableau synoptique

	faire mieux vivre les bourgs		nature et patrimoine plus accessibles			services écologiques			paysages	
disposition du PADD	arrêt des étirements urbains	réseaux de voies douces	ouverture d'ensembles naturels	mise en valeur conjointe nature et patrimoine	connexions entre logements et nature	protection bocage ZH fonds de vallées	réduction des rejets d'EP	accès aux milieux naturels pour entretien	projets de bourgs	aménagt des ZA
thème										
climat (émissions de GES)										
ressource en eau										
faune et flore										
trame verte et bleue										
sites Natura 2000										
préservation des sols										
eaux superficielles										
énergie										
déchets										
nuisances sonores										
pollutions bactériennes										
pollutions chimiques de l'eau										
pollutions atmosphériques										
risques naturels										
risques technologiques										
santé publique										
accès à la nature										
déplacements										
patrimoines										
paysages										

Légende

	sans objet / incidences indéterminables
	incidences très positives
	incidences positives
	incidences négatives possibles
	incidences négatives probables
	incidences négatives certaines

Tableau synoptique

disposition du PADD thème	transition énergétique					risques	
	proximité habitat / services	protection de la TVB	allègement des contraintes réglementaires	faciliter l'exploitation forestière	regroupement des activités	limitation des rejets d'eaux pluviales	sécurisation des déplacements doux
climat (émissions de GES)							
ressource en eau							
faune et flore							
trame verte et bleue							
sites Natura 2000							
préservation des sols							
eaux superficielles							
énergie							
déchets							
nuisances sonores							
pollutions bactériennes							
pollutions chimiques de l'eau							
pollutions atmosphériques							
risques naturels							
risques technologiques							
santé publique							
accès à la nature							
déplacements							
patrimoines							
paysages							

Légende

	sans objet / incidences indéterminables
	incidences très positives
	incidences positives
	incidences négatives possibles
	incidences négatives probables
	incidences négatives certaines

Analyse par thème environnemental

Climat (émissions de gaz à effet de serre - GES)

Les principaux bénéfices sont liés au développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle, au renforcement des proximités réduisant les besoins de déplacements, et au développement de l'exploitation du bois de chauffage. **En sens inverse, la création de «secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées» en campagne est susceptible de générer des déplacements.**

Ressource en eau

Les mesures de protection de la trame verte et bleue et de réduction des rejets d'eaux pluviales participeront à une bonne gestion de la ressource en eau.

Faune et flore

Les mesures de protection des grands ensembles naturels et des éléments fins ou ponctuels de la trame verte et bleue seront favorables à la faune et à la flore. **Les opérations d'ouverture d'espaces naturels au public peuvent éventuellement, dans certains secteurs, avoir des effets négatifs sur la faune.** Ces risques peuvent être prévenus par des dispositions appropriées, notamment en ce qui concerne le tracé des chemins par rapport aux secteurs sensibles.

Trame verte et bleue

Les mesures de protection des ensembles naturels et des éléments paysagers fins ou ponctuels seront favorables à la préservation de la trame verte et bleue. **Il y a cependant lieu d'être attentif aux incidences d'une intensification de l'exploitation du bois de chauffage et du bois de construction.**

Sites Natura 2000

Les mesures de protection des ensembles naturels et des éléments paysagers seront favorables à la préservation des sites Natura 2000. **Il y a cependant lieu d'être attentif aux incidences d'une intensification de l'exploitation du bois de chauffage et du bois de construction. En outre, les opérations d'ouverture d'espaces naturels au public peuvent éventuellement, dans certains secteurs, avoir des effets négatifs sur la faune.** Ces risques peuvent être prévenus par des dispositions appropriées, notamment en ce qui concerne le tracé des chemins par rapport aux secteurs sensibles tels que les bords de rivières,

les secteurs marécageux ou certains ensembles boisés actuellement peu pénétrables.

Préservation des sols

L'évolution vers une urbanisation regroupée et moins consommatrice d'espace sera très favorable à la préservation des sols, notamment à vocation agricole. **Les points de vigilance portent sur l'aménagement de zones d'activités et la construction dans des «secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées».**

Eaux superficielles

L'urbanisation plus regroupée, la protection renforcée de la trame verte et bleue et du bocage, les dispositions en faveur de la réduction des rejets d'eaux pluviales favoriseront une bonne gestion du régime des eaux superficielles et permettront de limiter les risques d'inondations à l'aval.

Energie

Diverses orientations du PADD favorisent la réduction des consommations énergétiques et la promotion des énergies renouvelables : regroupement de l'urbanisation vers les bourgs et projets urbains centrés sur la notion de proximité, valorisation de la ressource en bois, promotion des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle ou améliorant l'efficacité de celle-ci, limitation des contraintes sur les constructions innovantes en matière d'énergies et de matériaux...

Déchets

Ce thème est relativement peu concerné par le SCoT. **Des points de vigilance peuvent porter sur la gestion des déchets dans les zones d'activités, notamment à proximité des bourgs où l'entreposage de déchets peut poser problème, ainsi que sur les risques de dépôts sauvages (notamment de déchets verts) dans les espaces naturels proches des constructions. La diversification des activités agricoles peut également générer des déchets spécifiques.**

Nuisances sonores

Les mesures en faveur des déplacements doux et d'une urbanisation plus proche des équipements, services et activités permettront de réduire les nuisances sonores liées au trafic routier. **Le rapprochement des activités par rapport aux bourgs peut cependant être à l'origine de nuisances sonores.**

Pollutions bactériennes, pollutions chimiques de l'eau, pollutions atmosphériques

Il conviendra d'être attentif aux risques possibles liés d'une part à l'installation d'activités à proximité des bourgs, et d'autre part au développement d'activités de diversification agricole dans des secteurs où les conditions d'assainissement des effluents peuvent poser problème. Les mesures liées aux économies d'énergie, aux énergies renouvelables et à la réduction des besoins de déplacements motorisés seront favorables à la qualité de l'air. **Attention toutefois au développement des dispositifs de chauffage au bois, qui peuvent être polluants s'ils ne sont pas correctement maîtrisés.**

Santé publique

Les orientations du PADD concernant la protection de la trame verte et bleue, l'ouverture des espaces naturels au public, les liaisons bourgs / nature et la promotion des déplacements à pied et à vélo seront très favorables à la santé publique. **La proximité de zones d'activités par rapport à l'habitat est un point sensible qui peut justifier des précautions (marges de recul, dispositifs d'isolement, définition des activités autorisées ou interdites).**

Accès à la nature

Le PADD permet d'envisager de meilleures conditions d'accès aux espaces naturels, tant à l'échelle de l'ensemble du territoire qu'au niveau local du bourg ou du quartier.

Déplacements

De nombreuses dispositions du PADD favorisent les «déplacements doux», notamment le rapprochement de l'urbanisation par rapport aux équipements et services ainsi que le renforcement de la desserte des bourgs par des cheminements continus et la création de pôles d'échanges permettant de passer d'un mode de déplacement à un autre. **La création de « secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées » (STECAL) peut cependant générer des besoins de déplacements motorisés si ces secteurs sont isolés en campagne.**

Patrimoines

Les possibilités de changer la destination de bâtiments agricoles d'intérêt patrimonial favoriseront la préservation du patrimoine architectural. Les mesures en faveur de la préservation des éléments naturels des paysages permettront également de protéger l'environnement du patrimoine. **Il reste**

à être vigilant sur la cohabitation entre des habitations « innovantes » au plan énergétique et le patrimoine bâti ancien, ainsi que sur les conditions d'insertion de constructions neuves dans des STECAL pouvant comporter des éléments patrimoniaux.

Paysages

Un grand nombre d'orientations du PADD auront des incidences positives sur les paysages naturels, agricoles et urbains, notamment l'urbanisation plus resserrée évitant les étirements et éparpillements des constructions, le renforcement de la protection de la trame verte et bleue, le développement des réseaux de chemins permettant la découverte du territoire, le renforcement des contacts entre les bourgs et leur environnement, la réalisation de « projets de bourgs », etc. **Les points de vigilance portent sur l'implantation de secteurs d'activités à proximité des bourgs, l'insertion des STECAL dans leur environnement, les impacts des activités de diversification agricole et les nouvelles pratiques architecturales liées à l'innovation en matière de matériaux et d'énergies.**

Synthèse des incidences environnementales du PADD

Les dispositions susceptibles de poser des problèmes au plan environnemental sont les suivantes :

1) Allègement des contraintes réglementaires sur la construction, notamment afin de favoriser les économies et la production d'énergie dans l'habitat : cette mesure peut poser des problèmes pour la préservation de l'unité d'ensembles architecturaux traditionnels, si des constructions en rature avec le bâti ancien s'installent près de celui-ci. Cette éventualité est cependant fortement limitée par la réduction des possibilités de construire en campagne. En ce qui concerne les bourgs, l'existence de nombreux périmètres de protection de monuments historiques constitue une garantie d'examen attentif des projets.

2) Possibilité de construire dans des « secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées » (STECAL) : si elle autorise la construction de secteurs d'habitat en campagne, elle peut soulever diverses questions d'impacts environnementaux (déplacements générés par l'éloignement, assainissement, insertion dans le paysage). Il peut y être partiellement remédié par un travail approfondi sur la localisation et les modalités d'aménagement de ces STECAL dans le cadre des documents d'urbanisme locaux.

3) Opérations d'ouverture d'espaces naturels au public : elles pourraient éventuellement, dans certains secteurs, avoir des effets négatifs sur la faune. Ces risques peuvent être aisément prévenus par des dispositions appropriées, notamment en adaptant le tracé des chemins par rapport aux secteurs sensibles.

4) Mise en valeur de la ressource en bois : en ce qui concerne le bocage, le développement de la « filière bois » pour le chauffage peut avoir pour effet de dévaloriser les haies au plan écologique en éliminant les arbres de haute tige autrefois destinés au bois d'œuvre et en instaurant des rotations courtes. En ce qui concerne les bois, le SCoT souligne la nécessité de les rendre accessibles pour permettre des travaux d'entretien et d'exploitation, mais l'aménagement des dessertes forestières doit bien entendu prendre en compte la sensibilité des milieux naturels pour éviter les remblaiements de secteurs humides ou les busages de traversées de cours d'eau.

5) Zones d'activités : les dispositions prises pour occuper au mieux la capacité des zones existantes et rapprocher les activités des secteurs d'habitat n'empêchent pas que ces zones sont potentiellement impactantes pour l'environnement, tant par l'espace consommé que par les incidences sur la production de déchets et les paysages. Les outils des plans locaux d'urbanisme (règlement, orientations d'aménagement et de programmation) devront être mis en œuvre pour garantir un traitement soigné de la périphérie de ces zones et en particulier des contacts avec les secteurs habités (marges de recul plantées...). La mutualisation des espaces de stationnement est un point important pour limiter la consommation d'espace.

6) Diversification agricole : les activités de diversification au niveau des sièges d'exploitations peuvent poser des problèmes environnementaux, notamment en ce qui concerne le traitement des effluents et déchets générés par ces activités. Celles-ci ne sauraient donc être autorisées qu'à la condition que des dispositifs de collecte et de traitement efficaces soient mis en œuvre.

L'évaluation environnementale du Document d'orientations et d'objectifs (DOO)

Comme pour le PADD, l'évaluation environnementale du DOO se présente sous la forme d'une grille. Celle-ci comporte 820 cases, résultant du croisement entre les principales dispositions du DOO, au nombre de 42, avec 20 thèmes relevant du champ de l'environnement. Les dispositions énoncées par le DOO ne correspondent pas nécessairement à celles du PADD, du fait notamment que des reclassements ont dû être opérés lors du passage d'un document à l'autre.

Tableau synoptique

	déplacements		activités			agriculture			ressources locales		tourisme		
thème	bus passant par les 3 pôles	aires d'échanges	conditions à création ou extension des ZA	tertiaire et services dans les bourgs	commerce de détail dans les bourgs	protection des terres et exploitations	diversification	chgt de destination du bâti agricole	pas de contraintes sur éco et production d'énergie	faciliter exploitation forestière	création d'hébergts collectifs	relier chemins de rando aux bourgs	ouverture de sites au public
climat (émissions de GES)													
ressource en eau													
faune et flore													
trame verte et bleue													
sites Natura 2000													
préservation des sols													
eaux superficielles													
énergie													
déchets													
nuisances sonores													
pollutions bactériennes													
pollutions chimiques de l'eau													
pollutions atmosphériques													
risques naturels													
risques technologiques													
santé publique													
accès à la nature													
déplacements													
patrimoines													
paysages													

Légende

sans objet / incidences indéterminables



incidences très positives



incidences positives



incidences négatives possibles / faibles



incidences négatives significatives



incidences négatives importantes

Tableau synoptique

	réseaux numériques		habitat		planification urbaine		accès aux commerces et services		logement dans les bourgs		
thème	cohérence habitat / activités / réseaux numériques	outils numériques pour déplacements	logt social / personnes âgées dans les bourgs	condition d'accessibilité	projet de bourg / de village	création de STECAL	implantation dans les bourgs	maisons des services publics	priorité au re-nouvellement	extensions à distance de marche	diversité des logements
climat (émissions de GES)											
ressource en eau											
faune et flore											
trame verte et bleue											
sites Natura 2000											
préservation des sols											
eaux superficielles											
énergie											
déchets											
nuisances sonores											
pollutions bactériennes											
pollutions chimiques de l'eau											
pollutions atmosphériques											
risques naturels											
risques technologiques											
santé publique											
accès à la nature											
déplacements											
patrimoines											
paysages											

Légende

	sans objet / incidences indéterminables
	incidences très positives
	incidences positives
	incidences négatives possibles / faibles
	incidences négatives significatives
	incidences négatives importantes

Tableau synoptique

	adaptation des règles d'urba		trame verte et bleue			services écologiques			paysages	
disposition du DOO	implantation adaptée au contexte	possibilité de stationnement hors parcelle	protection des continuités	intégration au projet de bourg	transitions entre bâti et espace agricole	gestion des milieux naturels	réduction des rejets d'EP	accès aux milieux naturels pour entretien	projets de bourgs	aménagt des ZA
thème										
climat (émissions de GES)										
ressource en eau										
faune et flore										
trame verte et bleue										
sites Natura 2000										
préservation des sols										
eaux superficielles										
énergie										
déchets										
nuisances sonores										
pollutions bactériennes										
pollutions chimiques de l'eau										
pollutions atmosphériques										
risques naturels										
risques technologiques										
santé publique										
accès à la nature										
déplacements										
patrimoines										
paysages										

Légende

	sans objet / incidences indéterminables
	incidences très positives
	incidences positives
	incidences négatives possibles / faibles
	incidences négatives significatives
	incidences négatives importantes

Tableau synoptique

disposition du DOO	accès à la nature		transition énergétique			risques		
	schéma des itinéraires	liaisons bâti/ nature dans projets de bourg	proximité habitat / services	allègement des contraintes réglementaires	faciliter l'exploitation forestière	limitation des rejets d'eaux pluviales	OAP des zones d'activités	cheminements doux sécurisés
thème								
climat (émissions de GES)								
ressource en eau								
faune et flore								
trame verte et bleue								
sites Natura 2000								
préservation des sols								
eaux superficielles								
énergie								
déchets								
nuisances sonores								
pollutions bactériennes								
pollutions chimiques de l'eau								
pollutions atmosphériques								
risques naturels								
risques technologiques								
santé publique								
accès à la nature								
déplacements								
patrimoines								
paysages								

Légende

	sans objet / incidences indéterminables
	incidences très positives
	incidences positives
	incidences négatives possibles / faibles
	incidences négatives significatives
	incidences négatives importantes

Synthèse des incidences environnementales du Document d'orientations et d'objectifs

Il ressort des tableaux précédents que la mise en œuvre des dispositions du DOO devrait pour l'essentiel contribuer à améliorer l'état de l'environnement dans les domaines relevant des documents d'urbanisme. Les bénéfices du **recentrage de l'offre de logements sur les bourgs**, en privilégiant les opérations de renouvellement et la diversification des types d'habitats, seront particulièrement élevés. Il en est de même des dispositions prises pour **préserver ou renforcer les continuités écologiques**. En matière de **déplacements, d'économies d'énergies et de réduction des émissions de gaz à effet de serre**, des progrès semblent également à portée de main grâce au renforcement des bourgs et aux engagements pris pour favoriser les modes de déplacements doux.

Les dispositions susceptibles de poser des problèmes au plan environnemental sont globalement les mêmes que celles relevées à propos du PADD :

1) Allègement des contraintes réglementaires sur la construction, notamment afin de favoriser les économies et la production d'énergie dans l'habitat : cette mesure peut altérer l'unité d'ensembles architecturaux traditionnels, si des constructions en rupture avec le bâti ancien s'installent près de celui-ci. Cette éventualité est cependant fortement limitée par la réduction des possibilités de construire en campagne. Dans les bourgs, l'existence fréquente de périmètres de protection de monuments historiques constitue une garantie d'examen attentif des projets par le STAP (Bâtiments de France).

2) Possibilité de construire dans des « secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées » (STECAL) : en autorisant la construction de secteurs d'habitat en campagne, elle peut soulever diverses questions d'impacts environnementaux (déplacements générés par l'éloignement, assainissement, insertion dans le paysage). Il peut y être partiellement remédié par un travail sur la localisation et les modalités d'aménagement de ces STECAL dans le cadre du PLUI ou de tout autre document d'urbanisme local.

3) Opérations d'ouverture d'espaces naturels au public : elles pourraient éventuellement, dans certains secteurs, avoir des effets négatifs sur la faune. Ces risques peuvent être aisément prévenus par des dispositions appropriées, notamment en adaptant le tracé des chemins par rapport aux secteurs sensibles.

4) Mise en valeur de la ressource en bois : en ce qui concerne le bocage, le développement de la « filière bois » pour le chauffage peut avoir pour effet de dévaloriser les haies au plan écologique en éliminant les arbres de haute tige autrefois destinés au bois d'œuvre et en instaurant des rotations courtes. En ce qui concerne les bois, le SCoT souligne la nécessité de les rendre accessibles pour permettre des travaux d'entretien et d'exploitation, mais l'aménagement des dessertes forestières doit bien entendu prendre en compte la sensibilité des milieux naturels pour éviter les remblaiements de secteurs humides ou les busages de traversées de cours d'eau.

5) Zones d'activités : les dispositions prises pour occuper au mieux la capacité des zones existantes et rapprocher les activités de l'habitat n'empêchent pas que ces zones sont potentiellement impactantes pour l'environnement, tant par l'espace consommé que par les incidences sur la production de déchets et les paysages. Les outils du PLUI ou de tout autre document d'urbanisme local (règlement, orientations d'aménagement et de programmation) devront être mis en œuvre pour garantir un traitement soigné de la périphérie de ces zones et en particulier des contacts avec les secteurs habités (marges de recul plantées...). La mutualisation des espaces de stationnement est un point important pour limiter la consommation d'espace.

6) Diversification agricole : les activités de diversification au niveau des sièges d'exploitations peuvent poser des problèmes environnementaux, notamment en ce qui concerne le traitement des effluents et déchets générés par ces activités. Celles-ci ne sauraient donc être autorisées qu'à la condition que des dispositifs de collecte et de traitement efficaces soient mis en œuvre.

Enfin, il convient de rappeler que le SCoT et les documents d'urbanisme d'une façon générale ne sont pas habilités à intervenir dans le domaine des **pratiques agricoles**, lesquelles ont des incidences majeures sur l'environnement d'un territoire rural, et qu'il a peu d'incidences sur la **manière dont les espaces naturels sont gérés**. Or une des causes principales de l'érosion de la biodiversité dans le Pays du Roi Morvan tient à la disparition des pratiques traditionnelles de gestion de nombreux milieux tels que les landes, les tourbières, les prairies de fonds de vallées, les talus arborés ou les bords de cours d'eau. **Il est donc douteux que la mise en œuvre du SCoT, suivie par celle du PLUI, suffise à apporter des progrès en la matière.**

Les incidences du SCoT sur les sites Natura 2000

Aucune disposition du SCoT n'est de nature à se traduire par des emprises sur les sites Natura 2000 du territoire ou sur leur environnement proche. A l'inverse, de nombreuses dispositions renforcent la protection de ces espaces ou préviennent des pressions qui pourraient s'exercer sur eux.

D'une façon générale :

- le **recentrage de l'offre de logements sur les bourgs** aura des incidences importantes, en réduisant les pressions sur les espaces agricoles et naturels et en permettant de mieux gérer les eaux pluviales et les effluents domestiques.
- les mesures en faveur de la **protection de la trame verte et bleue**, qui englobe les sites Natura 2000 mais va aussi bien au-delà, seront favorables à la conservation de ceux-ci.

Certaines dispositions du DOO méritent toutefois d'être examinées au regard de leurs impacts possibles sur les sites Natura 2000 :

1) Les préconisations dans le domaine de l'**ouverture d'espaces naturels au public**, notamment dans les vallées principales, peuvent théoriquement générer des pressions de fréquentation et des risques pour des espèces sensibles aux dérangements ou pour des milieux sensibles au piétinement. Le DOO demande toutefois que *« l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme analyse les risques éventuels liés à l'ouverture d'espaces naturels au public et détermine les mesures à prendre pour éviter, réduire ou compenser les impacts »*. Dans la pratique, il n'est pas particulièrement difficile d'adapter des tracés d'itinéraires à la présence de milieux ou d'espèces sensibles. Ainsi, l'idée directrice selon laquelle il serait souhaitable d'ouvrir au public des sections de vallées jadis fréquentées, mais devenues totalement impraticables, ne signifie pas que les rivières doivent être longées au plus près. La détermination des tracés devra seulement être effectuée en concertation avec les personnes et organismes compétents en matière d'écologie, à commencer par les opérateurs locaux des sites Natura 2000.

2) Des mesures sont proposées pour **faciliter la gestion ou l'exploitation de certains milieux naturels** (zones humides, prairies de fonds de vallées, massifs boisés), notamment en permettant la réalisation d'accès lorsqu'il n'en existe pas, ou en évitant d'instituer des protections (espace boisé classé, notamment) qui seraient à la fois inutiles et bloquantes pour des opérations de gestion. Ces dispositions peuvent bien entendu être considérées comme

«à double tranchant», dans le cas où elles paraîtraient autoriser des travaux perturbants pour le milieu naturel (par exemple des dessertes forestières sur-dimensionnées). En tout état de cause, leur objectif n'est pas d'autoriser n'importe quel type de travaux, ceux-ci étant de toute manière subordonnés au respect des dispositions des documents d'objectifs et à une évaluation de leurs incidences. Il s'agit d'éviter les effets néfastes de contraintes réglementaires inappropriées à des objectifs de gestion écologiques ou de mise en valeur économique dans le respect de la biodiversité.

3) Les dispositions du DOO peuvent avoir des **incidences distantes** sur les sites Natura 2000. Ainsi, le renforcement des bourgs est potentiellement susceptible d'accroître les flux d'eaux pluviales ou d'effluents urbains en direction des milieux aquatiques. Il importe à cet égard de rappeler qu'il est techniquement beaucoup plus simple, et souvent plus efficace, de contrôler le volume et la qualité des rejets à partir d'un petit nombre de points de rejet issus de systèmes collectifs de collecte et de traitement, que de gérer une multitude de points de rejets liés à des habitations éparses en campagne.



En privilégiant l'offre de logements dans l'enveloppe de l'urbanisation, on réduit fortement les impacts sur les milieux naturels et agricoles (photo : Guisriff).

Partie 7

Raisons des choix retenus pour le SCoT

Rappel : le projet de territoire du SCoT

Le projet d'aménagement et de développement durable du schéma de cohérence territoriale du Pays du Roi Morvan est fondé sur un travail de diagnostic et de réflexions collectives réalisé en 2013 et 2014. Il porte sur trois grands domaines :

1) L'attractivité générale du territoire

Les élus affirment leur attachement à un **territoire organisé autour des trois pôles** de Gourin, Le Faouët et Guéméné-sur-Scorff. Conscients des difficultés de **déplacement** posées par la dispersion de l'urbanisation, ils souhaitent diversifier le choix des modes de déplacement offert aux habitants et faire de la **proximité** une valeur de référence de tous les projets d'aménagement. Ils souhaitent également faire évoluer les règles et les choix d'urbanisme pour favoriser la **diversification** des types de logements et des manières d'habiter, et mieux répondre ainsi aux attentes des habitants actuels et futurs dans la variété de leurs modes de vie.

Conscients de la spécificité de chaque commune, les élus proposent de traduire les grandes orientations du SCoT, notamment le développement de la proximité et de la qualité de vie, sous la forme de «**projets de bourg**».

2) Le renforcement et la diversification de l'économie

L'**ouverture** sur les territoires extérieurs et l'**intégration à l'économie mondialisée** sont et resteront essentielles à la vitalité économique du Pays du Roi Morvan. Pour autant, les élus estiment plus nécessaire que jamais d'ancrer l'économie dans les ressources naturelles et humaines propres au territoire et de rechercher des voies de **diversification**, tant pour valoriser au mieux le potentiel local que pour répondre aux évolutions de l'économie globale.

Ces objectifs de diversification et d'innovation concernent non seulement l'ensemble des activités agricoles et agro-alimentaires, pilier de l'économie locale, mais aussi d'autres branches qui présentent un potentiel de développement. Pour le SCoT, ils doivent se traduire par la préservation des espaces qui sont nécessaires à ces activités agricoles et industrielles, et plus largement par la création d'un environnement favorable à leur développement – qu'il s'agisse d'accès aux réseaux, aux services et au logement, de qualité des ressources locales ou d'attractivité du cadre de vie.

3) L'équilibre et les liens entre habitat, agriculture, nature et patrimoines

L'image et l'attractivité associées au Pays du Roi Morvan reposent sur un état d'équilibre entre l'urbanisation, l'agriculture, la nature et le patrimoine. La période d'application du SCoT peut être mise à profit pour travailler plus finement la mise en valeur des qualités du territoire. Les élus estiment que des outils de planification tels que la trame verte et bleue ou les projets de bourgs peuvent aider à conduire ce travail et à renforcer les liens entre les habitants, leurs bourgs et leur environnement naturel.

Pas de «scénarios», mais un vrai projet de territoire



Atelier de travail avec les élus sur le diagnostic du territoire.

Explorer toutes les possibilités

Beaucoup de schémas de cohérence territoriale se présentent comme issus d'un choix entre différents « scénarios », parmi lesquels on trouve au minimum un « scénario au fil de l'eau » et le scénario retenu.

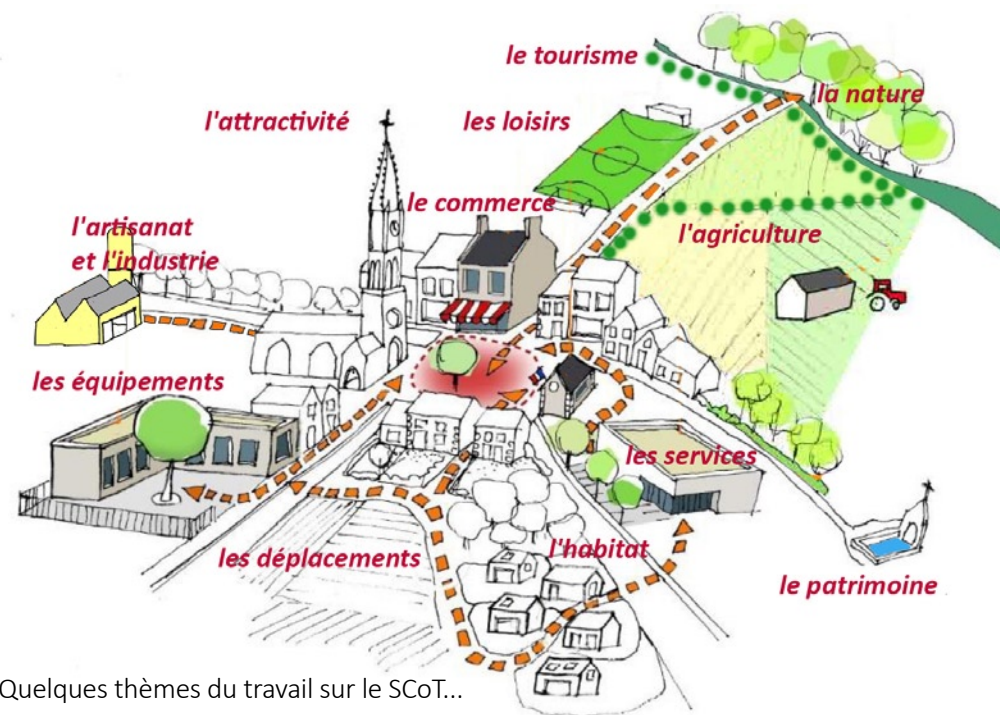
Cette approche n'a pas été adoptée pour les raisons suivantes :

1) La notion de «scénario au fil de l'eau» est discutable. En effet, un territoire sans SCoT n'est pas un territoire sans règles ni sans volontés politiques. Ainsi, les différents Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) applicables au territoire sont bien plus exigeants et précis en matière de trame verte et bleue que les dispositions que l'on peut trouver dans un SCoT. En outre, les élus d'un territoire rural qui travaillent ensemble au quotidien pour développer des services à la population, tenter de maintenir des services existants ou attirer des entreprises peuvent difficilement considérer que leur territoire est géré « au fil de l'eau », même en l'absence de SCoT.

2) La seule hypothèse retenue est celle dans laquelle ce territoire rural doit **explorer toutes les possibilités** d'attirer et de fixer des habitants et des activités économiques, tout en préservant un réseau de services publics qui tend à se rétracter. En effet, sa démographie est fragile et son économie, exposée aux fluctuations des activités agro-alimentaires, dépend aussi du dynamisme de la région littorale.

Il existe pour autant des options théoriquement possibles en ce qui concerne l'activité économique, puisque les élus peuvent en principe faire le choix de promouvoir en priorité :

- soit des **filières traditionnelles**, fondées sur une agriculture intensive et des industries agro-alimentaires intégrées à des marchés mondialisés : cette solution a soutenu le développement économique régional durant plusieurs décennies, mais les crises à répétition subies par différentes filières ces dernières années ont montré les limites économiques et sociales de ce modèle.



Quelques thèmes du travail sur le SCoT...



- soit des **filières nouvelles**, basées sur de nouveaux modes de production et de consommation, incluant de nouveaux types de services, explorant les opportunités offertes par l'évolution des modes de vie et valorisant autant que possible les ressources locales.

Dans un contexte économique difficile, il ne paraît pas possible de privilégier une option aux dépens de l'autre. De plus, les décisions des acteurs économiques échappent en partie aux volontés affichées par les élus, dès lors que les documents de planification ne limitent pas la liberté d'entreprendre.

La diversité des existences au cœur du SCoT

Pour autant, le Pays du Roi Morvan ne peut faire l'économie d'une **réflexion prospective**. L'approche de l'avenir qui consisterait seulement à « prolonger les courbes » dans un esprit « *business as usual* » (« continuer comme avant ») serait inappropriée. La ruralité ne peut pas être un rempart contre les rapides transformations du monde et il est nécessaire d'anticiper certaines évolutions, par exemple dans les façons de travailler, de se loger, de se déplacer ou de vivre avec les autres. C'est pourquoi l'importance de **penser la diversité** a été au cœur du travail d'élaboration du SCoT. Il est apparu crucial de sortir du dogme du « *C'est ce que les gens veulent* », qui donne de la réalité une vision appauvrie et déformée, pour constater la réelle diversité des attentes et en tirer les conséquences dans le domaine de l'urbanisme.

Appliquée au domaine du logement, cette approche conduit à considérer que tout le monde ne recherche pas une maison au milieu d'un grand terrain, et que les règles d'urbanisme doivent donc autoriser une diversification des formes et des statuts d'habitats pour que chacun puisse trouver sa place dans le territoire.

Appliquée aux déplacements, elle implique que l'on puisse choisir d'effectuer certains déplacements autrement qu'en voiture, que ce soit par plaisir, par nécessité économique ou par responsabilité à l'égard de l'environnement.

Appliquée au travail, elle implique que de nouvelles activités, de nouveaux services peuvent éclore dans un cadre individuel, mais à la condition d'être parfaitement connectés au reste du monde pour échapper à l'isolement.

Appliquée à la vie sociale, elle implique que vivre à l'écart des autres n'est

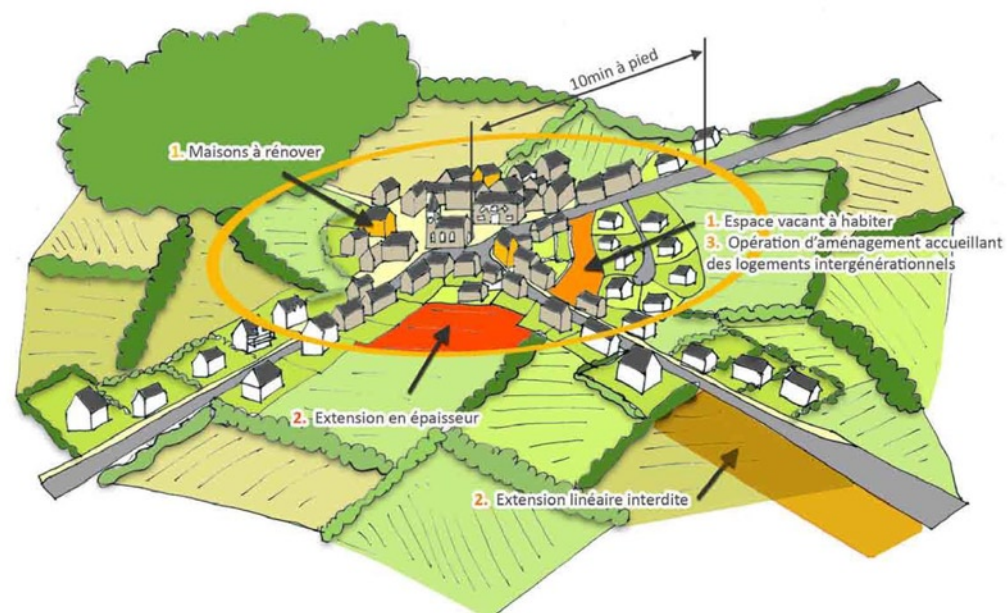
pas le seul idéal de vie légitime et qu'au contraire, tout le monde peut avoir à un moment ou à un autre besoin de se rapprocher de la vie sociale parce qu'elle procure des échanges, des services, des idées, de la culture, une ouverture au monde, des occasions d'épanouissement ou tout simplement du réconfort. Cela signifie en pratique que si l'on veut aménager le territoire de façon clairvoyante, il faut intégrer ces attentes très largement partagées et donc essayer de rapprocher les habitants plutôt que d'encourager leur isolement géographique.

En intégrant ces expressions de la diversité, le SCoT **ouvre des opportunités et prépare l'avenir**, quelles que soient les difficultés à prévoir ce qu'il sera.

Telles sont les valeurs de référence sur lesquelles le projet de territoire a été construit.

Partie 8

Mesures d'évitement, de réduction et de compensation des incidences négatives du SCoT sur l'environnement



Le recentrage de l'offre de logements sur les bourgs, au plus près des équipements et réseaux existants, est une des façons les plus efficaces de réduire les impacts des documents d'urbanisme sur l'environnement. C'est ce que demande le SCoT.

Eviter, réduire, compenser

L'idée d'éviter, réduire ou compenser les incidences négatives d'un projet sur l'environnement est au cœur du processus d'évaluation environnementale. Elle implique que lorsqu'une incidence négative est identifiée, il convient dans un premier temps d'envisager s'il est possible de l'éviter. Si tel n'est pas le cas, on doit ensuite chercher à la réduire. Enfin, s'il demeure un risque d'impact résiduel, celui-ci doit être compensé.

La mise en œuvre de cette « séquence Eviter / Réduire / Compenser » soulève quelques difficultés spécifiques dans le cadre d'un Schéma de cohérence territoriale pour les raisons suivantes :

1) La **recherche du moindre impact environnemental** fait partie intégrante de la démarche même du SCoT, de sorte qu'à la différence de l'évaluation environnementale d'un projet d'aménagement, il est malaisé d'identifier et d'isoler certaines dispositions pour leur appliquer la séquence « Eviter / Réduire / Compenser ». A titre d'exemple, le thème de la proximité qui est au centre du SCoT du pays du Roi Morvan, et qui va conduire à augmenter l'offre de logements en priorité au plus près des bourgs, constitue en lui-même un programme de mesures d'évitement ou de réductions d'impacts environnementaux.

2) Les dispositions du SCoT présentent souvent un caractère d'**orientations générales** dont les incidences environnementales peuvent difficilement être évaluées de façon précise. En d'autres termes, la précision de l'évaluation environnementale ne peut pas être supérieure à la précision des règles dont il s'agit d'évaluer la portée. Du fait que les orientations d'aménagement du SCoT n'ont pour la plupart (à l'exception de la trame verte et bleue) pas de traduction cartographique, il n'est pas possible d'évaluer leurs incidences sur des lieux déterminés.

3) La plupart des **opérations d'aménagement** qui seront engagées en aval du SCoT (PLUI, projets de quartiers ou de zones d'activités, grands équipements, interventions dans les milieux naturels...) devront faire l'objet d'évaluations de leurs incidences environnementales dans le cadre des procédures qui leur sont applicables (études d'impact, dossiers d'autorisation ou de déclaration au titre de la loi sur l'Eau, études d'incidences sur les sites Natura 2000...).

Ces études permettront de définir des mesures appropriées aux caractéristiques techniques de chaque projet.

Mesures d'évitement des incidences

1) L'ensemble des mesures définies par le DOO pour **accroître l'offre de logements en renouvellement, en densification ainsi qu'à proximité immédiate des bourgs** (en priorité à moins de 10 minutes de marche) constitue un programme ambitieux et cohérent destiné à **éviter ou réduire les impacts de l'urbanisation sur l'environnement**. Ces dispositions permettront notamment d'éviter des artificialisations d'espaces agricoles ou naturels, des destructions de végétaux, des extensions de réseaux, des consommations énergétiques...

2) En matière de **trame verte et bleue**, le DOO prévoit que « *lorsqu'un aménagement doit empiéter sur la trame verte et bleue ou la traverser sans qu'une implantation différente soit possible, le projet définit des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des impacts sur les continuités écologiques et de cheminement. Il recherche le maintien ou le rétablissement de ces continuités par des dispositifs de franchissement appropriés* ». La création d'un ouvrage de rétablissement de continuité (par exemple par un dispositif de passage supérieur, inférieur ou à niveau) peut s'apparenter selon les cas à une mesure d'évitement d'impact (exemple d'un pont-cadre préservant la libre circulation de la faune aquatique) ou à une mesure de réduction (passage à faune terrestre sous un ouvrage, sans garantie de retrouver les conditions de franchissement antérieures mais permettant une limitation des impacts).

Mesures de réduction des incidences

1) Comme indiqué ci-dessus, les mesures définies par le DOO pour **accroître l'offre de logements en renouvellement, en densification ainsi qu'à proximité immédiate des bourgs** permettront de supprimer ou de réduire les impacts de l'urbanisation sur l'environnement. Elles permettront notamment de réduire des atteintes aux espaces agricoles ou naturels, les extensions de réseaux, les consommations énergétiques, les risques de rejets d'eaux pluviales ou d'effluents domestiques dans le milieu naturel, les pollutions, les nuisances et les risques liés aux déplacements motorisés...

2) Les diverses mesures prévues en faveur des « **déplacements doux** » ou de la réduction des déplacements en voiture (cheminements efficaces dans les bourgs, liaisons entre bourgs et zones d'activités, aires d'échanges...) permettront de limiter les impacts des déplacements sur l'environnement (émissions de gaz à effet de serre et autres polluants, bruit, risques...).

3) Les mesures destinées à **économiser le foncier** dans les zones d'activités existantes ou à créer permettront de réduire les impacts des activités économiques sur l'environnement.

4) Le DOO demande que les activités de **diversification agricole** sur les sites d'exploitation s'effectuent dans des conditions garantissant un traitement efficace des effluents, ceci afin de réduire ou supprimer les risques d'incidences sur le milieu naturel et notamment sur le milieu aquatique.

5) La facilitation des **changements de destination** des anciens bâtiments agricoles pour de l'habitat ou des activités économiques non liées à l'agriculture permettra de réduire la consommation d'espace.

6) Les dispositions du DOO destinées à favoriser les **dispositifs d'économie ou de production d'énergies** participeront à réduire la consommation d'énergies fossiles et les impacts environnementaux qui leur sont liés.

7) Les dispositions relatives à la cohérence entre la desserte entre l'**internet à très haut débit** et les implantations d'activités économiques ou d'équipements participeront à réduire les besoins de déplacements et les impacts environnementaux qu'ils engendrent.

8) La mise en oeuvre de « **projets de bourg** » est inspirée par la recherche du moindre impact environnemental dans la localisation des secteurs à développer, l'implantation des constructions, les modalités de desserte, l'offre d'espaces publics, les mesures d'accompagnement paysager, etc. Il en va de même des «projets de village», qui sont justifiés par la sensibilité environnementale et patrimoniale des villages. En ce qui concerne les « STECAL » (secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées), susceptibles d'être autorisés en campagne, le DOO prévoit que leur « *compatibilité avec l'environnement bâti existant doit être étudiée* », l'objectif étant là encore, dans l'esprit des dispositions précédentes, de chercher à réduire au strict minimum les incidences environnementales.

9) La fin des **extensions linéaires de l'urbanisation** participe à la réduction des impacts environnementaux liés à l'allongement des trajets quotidiens et à l'extension des réseaux.

10) La **diversification des types de logements**, qui implique d'accroître l'offre de logements sans terrains ou sur de petits terrains, participera à réduire la consommation d'espaces ainsi que les consommations énergétiques dans le cas de logements accolés ou superposés.

11) La prise en compte de l'**exposition des bâtiments**, notamment dans le cadre du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP), facilitera la limitation des consommations énergétiques et l'installation de dispositifs de production d'énergie sur les constructions.

12) En matière de **trame verte et bleue**, le DOO prévoit que « *lorsqu'un aménagement doit empiéter sur la trame verte et bleue ou la traverser sans qu'une implantation différente soit possible, le projet définit des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des impacts sur les continuités écologiques et de cheminement. Il recherche le maintien ou le rétablissement de ces continuités par des dispositifs de franchissement appropriés* ».

13) En demandant que le PLUI ou tout autre document d'urbanisme local prévoie une **gestion des eaux pluviales à la parcelle**, le DOO participe à réduire les incidences de l'urbanisation sur le fonctionnement des cours d'eau et les risques d'inondation.

14) Les principes définis par le DOO pour l'**aménagement des voies internes** aux nouveaux quartiers permettent de réduire les emprises, donc la consommation d'espace, ainsi que les rejets d'eaux pluviales.

15) La demande de **marges de recul** et, si nécessaire, de dispositifs d'isolement pour les activités proches de l'habitat, concourt à réduire les nuisances et risques auxquels le voisinage est susceptible d'être exposé.

Mesures de compensation des incidences

- Les dispositions prévues par le DOO en vue de végétaliser les contacts entre l'urbanisation future et les espaces agricoles constituent un dispositif de

compensation des impacts de l'urbanisation par la création d'une trame verte périphérique, en même temps qu'une mesure de réduction des impacts de l'agriculture sur les secteurs habités.

- En matière de trame verte et bleue, le DOO prévoit que « *lorsqu'un aménagement doit empiéter sur la trame verte et bleue ou la traverser sans qu'une implantation différente soit possible, le projet définit des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des impacts sur les continuités écologiques et de cheminement. Il recherche le maintien ou le rétablissement de ces continuités par des dispositifs de franchissement appropriés* ».

Partie 9

Modalités de suivi de la mise en œuvre du SCoT

Vérifier si les engagements sont tenus

La mise en place d'un **dispositif de suivi** est une étape importante dans la démarche évaluative. En effet, c'est ce suivi qui permettra de conduire le bilan du SCoT tout au long de sa durée au cours de sa mise en œuvre, tel que le prévoit le code de l'urbanisme (au plus tard à l'expiration d'un délai de 6 ans), et si nécessaire de le faire évoluer. L'objectif primordial est de **savoir si les engagements exprimés par le SCoT auront été tenus**.

Deux types d'indicateurs sont créés pour suivre et évaluer la mise en œuvre du SCoT de Roi Morvan Communauté : les uns **spécifiques au PLUi**, les autres **relatifs aux projets d'aménagement et d'urbanisme qui doivent être compatibles avec le SCoT**.

Ils sont tous regroupés dans un fichier tableur, « tableau indicateurs de suivis », élaboré avec des liens automatiques entre feuilles pour faciliter le suivi. Deux couleurs facilitent l'utilisation du fichier : la couleur orange indique que la personne chargée du suivi du SCoT doit remplir les cases, la couleur bleue signifie que les cases sont remplies automatiquement et que les cases ne doivent pas être modifiées.

La démarche d'élaboration des indicateurs de suivi-évaluation s'inscrit dans la démarche globale utilisée pour le SCoT : s'appuyer davantage sur des aspects qualitatifs que quantitatifs, observer et échanger plutôt que compter.

Il y a ainsi un gros travail de recensement des opérations d'aménagement et d'urbanisme à mener, à l'aide des feuilles dédiées, qui est traduit en nombre dans les feuilles « indicateurs de suivi » et « tableau résumé ». On trouvera dans ce fichier :

- une feuille « notice d'utilisation »,
- une feuille « tableau résumé » qui synthétise les indicateurs relatifs aux projets d'urbanisme et d'aménagement, elle est générée automatiquement,
- une feuille « indicateurs de suivi » qui liste tous les indicateurs, ceux relatifs au PLUi et ceux relatifs aux projets d'urbanisme et d'aménagement. La personne chargée du suivi-évaluation du SCoT remplira une partie des cases pour seulement les indicateurs du PLUi et ceux relatifs au schéma de développement des itinéraires de promenade et de randonnée, pour le reste elle est générée automatiquement et permet de visualiser le suivi tous les trois ans,

- une feuille par grand type de projets d'urbanisme et d'aménagement : « aires d'échange », « entrées de bourg », « services et équipements », « nouveaux quartiers », « production de logements et consommation foncière », « projets milieu agreste », « activités artisanales, commerciales, industrielles ». Ces feuilles devront être remplies avec soin et régularité pour mettre à jour automatiquement les indicateurs de suivi.

Les indicateurs spécifiques aux projets d'urbanisme et d'aménagement sont au nombre de 14.

Les indicateurs spécifiques au PLUi sont au nombre de 51, ils reprennent les dispositions du DOO qui mentionnent les documents d'urbanisme.

Les indicateurs de suivi du PLUi

Chaque objectif du DOO faisant référence au PLUi a été repris dans le tableau. La personne chargée du suivi du SCoT et du PLUi coche chaque case si l'objectif du SCoT est repris dans le PLUi.

Exemple de présentation des indicateurs de suivi du PLUi :

objectif	disposition à mettre en œuvre	évaluation pour le PLUi avant l'enquête publique (cocher chaque ligne Si réalisé)
Les documents d'urbanisme (PLUi)		
Objectif 1-2.	Assurer la cohérence des orientations par rapport aux territoires limitrophes, particulièrement en ce qui concerne : 1- Les espaces d'activités économiques 2- Les zones d'habitat 3- Les déplacements 4- Le tourisme et les loisirs 5- La trame verte et bleue	
Objectif 1-4.	Les trois axes supports de déplacements sur le territoire passent par les pôles. Les transports en commun s'organisent autour de ces axes-là. Anticiper la possibilité de réaliser des connexions piétonnes entre les arrêts de bus et les bourgs.	
Objectif 2-1.	Permettre l'implantation d'une grande entreprise hors des zones d'activités si la localisation du projet se justifie. Une entreprise qui, de par sa taille, ne peut trouver place dans les zones d'activités existantes pourra s'implanter en dehors de ces zones. Son installation sera définie au travers d'une analyse abordant les critères suivants : proximité des axes de circulation, d'habitations, desserte numérique, impact limité sur l'environnement naturel, proximité de la ressource. Un travail de densification des ZA sera réalisé dans le PLUi. Les extensions de zones se feront en priorité dans les réserves foncières et sur les axes routiers stratégiques au développement. Pour les créations et extensions de zones situées à proximité des bourgs, des liaisons douces (piétons et vélos) permettront de les relier au bourg. Sauf nécessité technique, les activités compatibles avec l'habitat doivent s'implanter en zone urbanisée ou en continuité urbaine.	

La feuille « tableau résumé »

Suivi – évaluation de la mise en œuvre des objectifs et dispositions du ScoT Roi Morvan Communauté				
	nombre de dispositions restant à mettre en œuvre dans le PLUi	51	sur	51 à mettre en œuvre
Objectif 1-4.	Nombre d'aires d'échange à rendre compatible avec le ScoT :	0	sur	0 réalisées
Objectifs 1-3 ; 2-1 ; 2-6 ; 3-3	Nombre d'équipements à rendre compatible avec le ScoT :	0	sur	0 réalisées
	Nombre de maisons de services publics à rendre compatible avec le ScoT :	0	sur	0 réalisées
Objectifs 3-2	Nombre de projets d'entrées de bourg à rendre compatible avec le ScoT :	0	sur	0 réalisées
Objectif 3-10.	schéma de développement des itinéraires de promenade et de randonnée réalisé :	0		
Objectif 3-12	Nombre de quartiers à rendre compatible avec le ScoT :	0	sur	0 réalisées
Objectif 2-1.	Nombre de projets grandes entreprises à rendre compatible avec le ScoT :	0	sur	0 réalisées
	Nombre de projets d'activités artisanales et industrielles à rendre compatible avec le ScoT :	0	sur	0 réalisées
	Nombre de projets de commerces à rendre compatible avec le ScoT :	0	sur	0 réalisées
Objectifs 2-2 ; 2-3	Nombre de projets de diversification agricole à rendre compatible avec le ScoT :	0	sur	0 réalisées
Objectifs de production de logements et de réduction de la consommation foncière	Les nouveaux logements sont créés en priorité dans la rénovation	FAUX		
	Nombre de nouvelles résidences principales à horizon 2030 (besoins estimé à 1500)	-21 662		
	Réduction de la consommation foncière	réduction		
	Nombre de logements pour les personnes âgées à rendre compatible avec le ScoT :	0	sur	0 réalisées
	Nombre de logements avec performance énergétique à rendre compatible avec le ScoT :	0	sur	0 réalisées
	Nombre de logements sociaux et communaux à rendre compatible avec le ScoT :	0	sur	0 réalisées
	le renouvellement urbain est-il privilégié ?	FAUX		

Ce tableau est généré automatiquement et permet d'avoir une vision globale des actions mise en œuvre sur le territoire et de leur mise en compatibilité avec le SCoT.

La feuille « indicateurs de suivi »

Dans cette feuille, seules les cases concernant le suivi du PLUi et le Schéma de développement des itinéraires de promenade et de randonnée seront remplies directement.

Les autres résultats d'indicateurs sont générés automatiquement. Cette feuille permet d'avoir un suivi triennal.

objectif	disposition à mettre en œuvre	évaluation pour le PLUi avant l'enquête publique (cocher chaque ligne Si réalisé)	évaluation réalisée en 2019	évaluation réalisée en 2022	évaluation réalisée en 2025	évaluation réalisée en 2028	évaluation réalisée en 2032
Schéma de développement des itinéraires de promenade et de randonnée							
Objectif 3-10.	Les collectivités compétentes élaborent un schéma de développement des itinéraires de promenade et de randonnée, afin de compléter le maillage existant en privilégiant notamment les raccourcissements avec les bourgs et l'ouverture au public de grands sites naturels.						
	schéma réalisé		0	0	0	0	0
Aires d'échanges							
Objectif 1-4.	Nombre d'aires d'échanges qui remplissent les critères		0	0	0	0	0
	Nombre d'aires d'échanges qui ne remplissent pas les critères		0	0	0	0	0
	Nombre d'aires d'échanges communautaires qui remplissent les critères		0	0	0	0	0
	Nombre d'aires d'échanges communautaires qui ne remplissent pas les critères		0	0	0	0	0
	Nombre d'aires d'échange à rendre compatible avec le ScoT :	0					
objectif	disposition à mettre en œuvre	évaluation pour le PLUi avant l'enquête publique (cocher chaque ligne Si réalisé)	évaluation réalisée en 2019	évaluation réalisée en 2022	évaluation réalisée en 2025	évaluation réalisée en 2028	évaluation réalisée en 2032
Nouveaux quartiers							
Objectif 3-12	Nombre de quartiers qui remplissent au moins un des critères		0	0	0	0	0
	Nombre de quartiers qui ne remplissent aucun des critères		0	0	0	0	0
Équipements et services							
Objectifs 1-3 ; 2-1 ; 2-6 ; 3-3	Nombre total d'équipements qui remplissent les critères		0	0	0	0	0
	Nombre total d'équipements qui ne remplissent aucun critère		0	0	0	0	0
	Nombre total de maisons de services publics qui remplissent les critères		0	0	0	0	0
	Nombre total de maisons de services publics qui ne remplissent aucun critère		0	0	0	0	0
	Nombre d'équipements à rendre compatible avec le ScoT :	0					
Activités artisanales, commerciales, industrielles							
Objectif 2-1.	Nombre total de projets grandes entreprises qui remplissent les critères		0	0	0	0	0
	Nombre total de projets grandes entreprises qui ne remplissent aucun critère		0	0	0	0	0
	Nombre total de projets d'activités artisanales et industrielles non compatibles avec l'habitat qui remplissent les critères		0	0	0	0	0
	Nombre total de projets d'activités artisanales et industrielles non compatibles avec l'habitat qui ne remplissent aucun critère		0	0	0	0	0
	Nombre total de projets de commerces qui remplissent les critères		0	0	0	0	0
le renouvellement urbain est-il privilégié ?							
Nombre de projets grandes entreprises à rendre compatible avec le ScoT :							
Nombre de projets d'activités artisanales et industrielles à rendre compatible avec le ScoT :							
Nombre de projets de commerces à rendre compatible avec le ScoT :							

Projets en milieu agreste							
Objectifs 2-2 ; 2-3	Nombre total de projets de diversification agricole qui remplissent les critères	0	0	0	0	0	0
	Nombre total de projets de diversification agricole qui ne remplissent aucun critère	0	0	0	0	0	0
Nombre de projets de diversification agricole à rendre compatible avec le Scot :		0					
objectif	disposition à mettre en œuvre	évaluation pour le PLU avant l'enquête publique (cocher chaque ligne Si réalisée)	évaluation réalisée en 2019	évaluation réalisée en 2022	évaluation réalisée en 2025	évaluation réalisée en 2028	évaluation réalisée en 2031
Production de logements et consommation foncière							
Les nouveaux logements sont créés en priorité dans la rénovation			FALX	FALX	FALX	FALX	FALX
Nombre de nouvelles résidences principales à horizon 2030 (besoins estimés à 1500)						-21 662	
Réduction de la consommation foncière			réduction	réduction	réduction	réduction	réduction
Nombre total de logements adaptés pour les personnes âgées qui remplissent les critères			0	0	0	0	0
Nombre total de logements adaptés pour les personnes âgées qui ne remplissent pas les critères			0	0	0	0	0
Nombre total de logements avec performance énergétique qui remplissent les critères			0	0	0	0	0
Nombre total de logements avec performance énergétique qui ne remplissent pas les critères			0	0	0	0	0
Nombre total de logements sociaux et communaux qui remplissent les critères			0	0	0	0	0
Nombre total de logements sociaux et communaux qui ne remplissent pas les critères			0	0	0	0	0
Le renouvellement urbain est privilégié			FALX	FALX	FALX	FALX	FALX
Nombre de logements pour les personnes âgées à rendre compatible avec le Scot :		0					
Nombre de logements avec performance énergétique à rendre compatible avec le Scot :		0					
Nombre de logements sociaux et communaux à rendre compatible avec le Scot :		0					
Le renouvellement urbain est-il privilégié ?		0					
Entrées de bourg							
Objectifs 3-2	Nombre total d'entrées de bourg qui remplissent les critères	0	0	0	0	0	0
	Nombre total d'entrées de bourg qui ne remplissent pas les critères	0	0	0	0	0	0
Nombre de projets d'entrées de bourg à rendre compatible avec le Scot :		0					

Les feuilles de suivi des projets d'aménagement et d'urbanisme

Les aires d'échanges

Pour chaque opération cocher les cases correspondant aux critères. Toutes les cases doivent être cochées.

Nom de l'aire d'échange	localisation (adresse complète)	année	Elle est implantée le long des trajets de bus rapides	Il n'y a pas d'aires de services et de commerces sur cette aire

Pour chaque opération cocher les cases correspondant aux critères. Toutes les cases doivent être cochées.

Nom de l'aire d'échange communautaire	localisation (adresse complète)	année	Elle est située à proximité d'un nœud routier	elle est située à proximité d'une ligne de bus	Elle est située à proximité dans le bourg

	évaluation réalisée en 2019	évaluation réalisée en 2022	évaluation réalisée en 2025	évaluation réalisée en 2028	évaluation réalisée en 2032
Nombre total d'aires d'échanges qui remplissent les critères					
Nombre total d'aires d'échanges qui ne remplissent pas les critères					
Nombre total d'aires d'échanges communautaires qui remplissent les critères					
Nombre total d'aires d'échanges communautaires qui ne remplissent pas les critères					

Chaque année d'évaluation, compter le nombre total

Les services et équipements

[illegible]

- Équipements scolaires et enfance jeunesse
- Équipements culturels et sportifs
- Commerces et Santé
- Accueil des personnes âgées et des jeunes
- Locaux pour les permanences des services sociaux et administrations

inscrire soit :

- création
- disparition
- amélioration

cocher si la réponse est « oui »

*cocher si la
réponse est : oui*

cocher si la
réponse est
« oui » pour les
équipements
enfance
jeunesse

cocher si la réponse est « oui »

[illegible]

	évaluation réalisée en 2019	évaluation réalisée en 2022	évaluation réalisée en 2025	évaluation réalisée en 2028	évaluation réalisée en 2032
Nombre total d'équipements qui remplissent les critères					
Nombre total d'équipements qui ne remplissent aucun critère					
Nombre total de maisons de services publics qui remplissent les critères					
Nombre total de maisons de services publics qui ne remplissent aucun critère					

Activités artisanales, commerciales, industrielles

[illegible]

activités artisanales et industrielles non compatibles avec l'habitat

[illegible][illegible]

	évaluation réalisée en 2019	évaluation réalisée en 2022	évaluation réalisée en 2025	évaluation réalisée en 2028	évaluation réalisée en 2032
Nombre total de projets grandes entreprises qui remplissent les critères					
Nombre total de projets grandes entreprises qui ne remplissent aucun critère					
Nombre total de projets d'activités artisanales et industrielles non compatibles avec l'habitat qui remplissent les critères					
Nombre total de projets d'activités artisanales et industrielles non compatibles avec l'habitat qui ne remplissent aucun critère					
Nombre total de projets de commerces qui remplissent les critères					
Nombre total de projets de commerces qui ne remplissent aucun critère					

projets milieu agreste[illegible]

	évaluation réalisée en 2019	évaluation réalisée en 2022	évaluation réalisée en 2025	évaluation réalisée en 2028	évaluation réalisée en 2032
Nombre total de projets de diversification agricole qui remplissent les critères					
Nombre total de projets de diversification agricole qui ne remplissent aucun critère					

2016				2016 à 2019										
secteur	nombre de ménages	nb de logements vacants	surface consommée par l'habitat	nombre de ménages en 2019	nouveaux logements 2016-2019				amélioration de l'habitat 2016-2019					surface consommée par l'habitat par an
					en construction neuve	en rénovation	en extension d'urbanisation	en renouvellement urbain	logements adaptés pour les personnes âgées	logements avec performance énergétique	logements sociaux ou communaux en 2019	nb de logements vacants en 2019		
Gourin	3927	856	7,1											
Le Faouët	10720	940	8,3											
Guéméné-sur-Scorff	7015	793	3,9											
Roi Morvan Communauté	21662	2598	19,3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
source :	estimation à partir de l'insee, Rlp 2013 et 2008	estimation à partir de l'insee, Rlp 2013 et 2008	estimation à partir de l'insee, Rlp 2013 et 2008	insee Rlp	ficar permis	ficar permis	ficar permis	ficar permis	travaux sur tous logements	travaux sur tous logements	maires	insee Rlp	estimation à partir du ficar permis et CC GE si disponible	
nouveaux logements créés en priorité dans la rénovation														
	2019	2025	2028	2032	2016-2030									
Gourin	FALX	FALX	FALX	FALX	FALX	FALX								
Le Faouët	FALX	FALX	FALX	FALX	FALX	FALX								
Guéméné-sur-Scorff	FALX	FALX	FALX	FALX	FALX	FALX								
Roi Morvan Communauté	FALX	FALX	FALX	FALX	FALX	FALX								
nombre de logements vacants														
	2016	2019	2022	2025	2028	2032								
Gourin	956	0	0	0	0	0								
Le Faouët	940	0	0	0	0	0								
Guéméné-sur-Scorff	793	0	0	0	0	0								
Roi Morvan Communauté	2598	0	0	0	0	0								

secteur	2016-2032	besoins estimés	différence
Gourin	-3 927	260	4 187
Le Faouët	-10 720	920	11 640
Guémené-sur-Scorff	-7 015	310	7 325
Roi Morvan Communauté	-21 662	1 500	23 162

secteur	évaluation réalisée en 2019	évaluation réalisée en 2022	évaluation réalisée en 2025	évaluation réalisée en 2028	évaluation réalisée en 2032
Gourin	réduction	réduction	réduction	réduction	réduction
Le Faouët	réduction	réduction	réduction	réduction	réduction
Guémené-sur-Scorff	réduction	réduction	réduction	réduction	réduction
Roi Morvan Communauté	réduction	réduction	réduction	réduction	réduction

évaluation réalisée en 2019					évaluation réalisée en 2022				
	nombre	Dont dans les bourgs et centre-ville	Dont à proximité des commerces et services, pôles d'échanges	Dont avec aménagement trottoirs	nombre	Dont dans les bourgs et centre-ville	Dont à proximité des commerces et services, pôles d'échanges	Dont avec aménagement trottoirs	
logements adaptés pour les personnes âgées	0				0				
logements avec performance énergétique	0				0				
logements sociaux ou communaux	0				0				
logements construits en extension d'urbanisation	0				0				
logements construits en renouvellement urbain	0				0				
le renouvellement urbain est privilégié	FAUX				FAUX				

	évaluation réalisée en 2019	évaluation réalisée en 2022	évaluation réalisée en 2025	évaluation réalisée en 2028	évaluation réalisée en 2032
Nombre total de logements adaptés pour les personnes âgées qui remplissent les critères					
Nombre total de logements adaptés pour les personnes âgées qui ne remplissent pas les critères					
Nombre total de logements avec performance énergétique qui remplissent les critères					
Nombre total de logements avec performance énergétique qui ne remplissent pas les critères					
Nombre total de logements sociaux et communaux qui remplissent les critères					
Nombre total de logements sociaux et communaux qui ne remplissent pas les critères					
le renouvellement urbain est privilégié	FAUX	FAUX	FAUX	FAUX	FAUX

[illegible]

	évaluation réalisée en 2019	évaluation réalisée en 2022	évaluation réalisée en 2025	évaluation réalisée en 2028	évaluation réalisée en 2032
Nombre total de quartier qui remplissent au moins un critère					
Nombre total de quartier qui ne remplissent aucun critère					

Chaque année d'évaluation, compter le nombre total

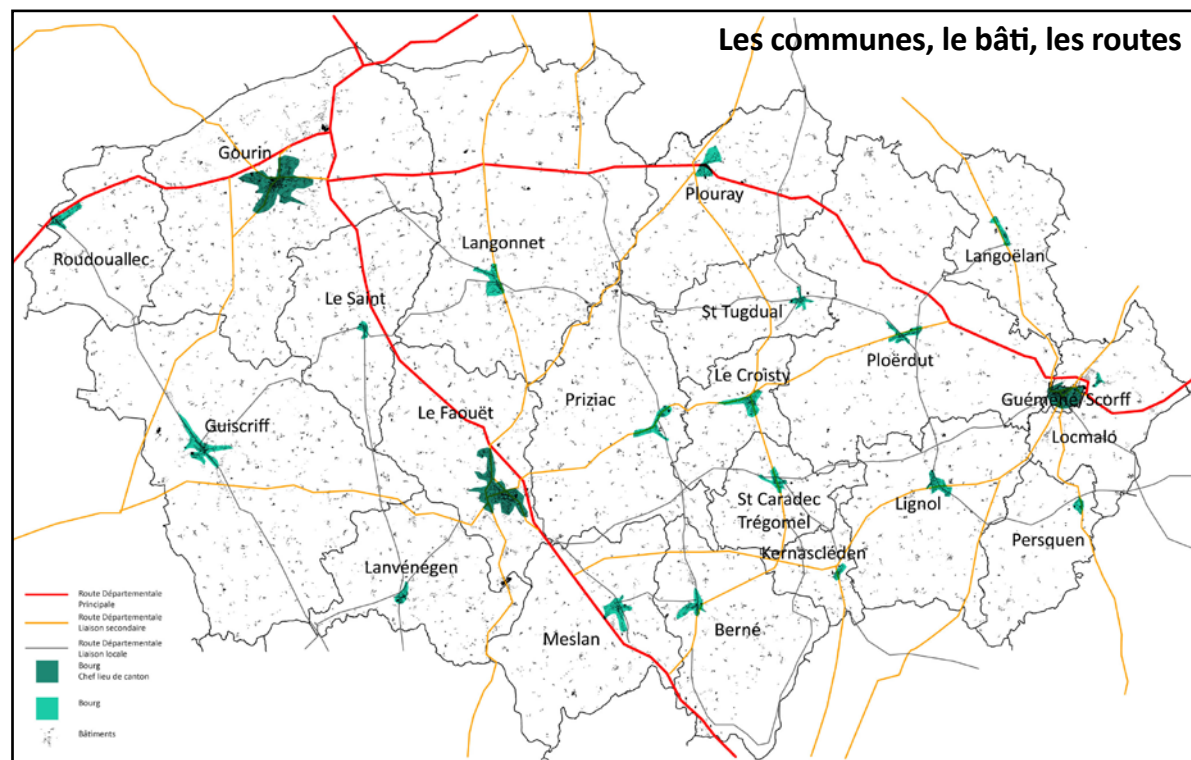
[illegible]

évaluation réalisée en 2019	évaluation réalisée en 2022	évaluation réalisée en 2025	évaluation réalisée en 2028	évaluation réalisée en 2032
-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

Nombre total d'entrées de bourg qui remplissent les critères
Nombre total d'entrées de bourg qui ne remplissent pas les critères

Chaque année d'évaluation, compter le nombre total

Résumé



Quelques rappels sur les SCoT

Le SCoT (schéma de cohérence territoriale) est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire. Celui-ci doit mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles qui s'appliquent à ce territoire, notamment en matière d'habitat, de déplacements, d'aménagement commercial et d'environnement.

Le SCoT se trouve au point de rencontre entre les objectifs d'aménagement des communes et ceux des autres collectivités publiques : il doit intégrer les lois en vigueur et faciliter leur mise en oeuvre, tout en traduisant les intentions d'aménagement des communes. Les Plans locaux d'urbanisme (PLU) et les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI) doivent être compatibles avec ses dispositions.

Le SCoT comporte trois documents :

- Un «**projet d'aménagement et de développement durable**» (**PADD**), qui exprime les grandes intentions d'aménagement et donne sa cohérence au SCoT.
- Un «**document d'orientations et d'objectifs**» (**DOO**), qui traduit ces intentions en règles.
- Un **rapport de présentation**, qui présente le diagnostic du territoire, justifie les choix d'aménagement retenus, démontre que les règles et politiques applicables au territoire ont été respectées, et analyse les incidences du SCoT sur l'environnement (c'est l'«évaluation environnementale»).

Le SCoT du Pays du Roi Morvan

En 2012, les élus du Pays du Roi Morvan ont souhaité lancer l'élaboration d'un SCoT, afin de disposer d'un diagnostic du territoire, d'exprimer une vision commune pour son avenir et de développer une nouvelle culture de l'urbanisme. Ils ont confié les études au cabinet TerrAterre, qui a établi un diagnostic, puis le PADD et enfin le DOO. Cet travail a été réalisé en collaboration

avec les élus et les «personnes publiques associées». Un comité technique, un comité de pilotage et le conseil communautaire de Roi Morvan Communauté ont débattu et délibéré sur les différentes étapes du projet. Enfin, la population a été régulièrement tenue informée et appelée à donner son avis, entre autres par le biais du site internet de Roi Morvan Communauté, par des registres en mairie ou lors des réunions publiques qui se sont tenues dans chacune des 21 communes.

Que contient le rapport de présentation ?

Le rapport de présentation du SCoT comporte :

- Une présentation du diagnostic du territoire, sous l'angle de l'environnement (**partie 1**), de la société (**partie 2**) et de l'économie (**partie 3**). Si l'environnement est traité en premier, c'est parce qu'il ne semble pas possible de comprendre la société et l'économie d'un territoire si l'on ne dispose pas d'une présentation complète de son environnement physique et écologique.
- Un état des lieux et des objectifs concernant la consommation d'espace par l'urbanisation et l'aménagement (**partie 4**). Il s'agit là d'un point essentiel que les SCoT doivent obligatoirement traiter, en fixant des objectifs de réduction de la consommation d'espace.
- Une vérification de l'articulation du SCoT avec les «plans et programmes» qui lui sont applicables (**partie 5**).
- L'analyse des incidences qu'aura le SCoT sur l'environnement (**partie 6**).
- Les raisons du choix du parti d'aménagement présenté (**partie 7**).
- Les mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser d'éventuelles incidences négatives du SCoT sur l'environnement (**partie 8**).
- Les modalités de suivi de la mise en oeuvre du SCoT (**partie 9**). Il s'agit notamment de s'assurer que les dispositions du SCoT sont mises en oeuvre et qu'elles ne nuisent pas à l'environnement.

Le diagnostic du territoire : l'environnement

Situation géographique

Le territoire du SCoT, situé au nord-ouest du Morbihan, couvre 763 km² et regroupe 21 communes, avec 25 000 habitants. Adossé aux Montagnes Noires et incliné vers l'Atlantique, il forme un ensemble géographiquement assez homogène, bien relié aux territoires périphériques malgré l'obstacle des Montagnes Noires.

Un relief marqué par une géologie complexe

Plusieurs ensembles géologiques bien différenciés (massifs granitiques, schistes, grès armoricains des Montagnes Noires...) déterminent des formes de relief spécifiques (ondulations parfois marquées dans le granite, plateaux dans les schistes, alignements de crêtes dans les grès...). La cuvette argileuse des marais de Plouray-Langonnet se distingue par sa physionomie plate.

L'eau omniprésente

Du fait d'un climat humide et d'un sous-sol imperméable, les sources et cours d'eau sont particulièrement nombreux. La forte humidité atmosphérique a une incidence marquée sur la végétation. Le territoire se répartit sur deux bassins versants principaux : celui de la Laïta, à l'ouest, et celui du Scorff, à l'est. Ces rivières et leurs affluents ont un cours dans l'ensemble rapide et prennent souvent naissance dans des zones humides, par exemple des tourbières, qui jouent un rôle utile dans la protection de la ressource en eau. Celle-ci est d'une grande importance pour l'économie locale.

De grandes continuités naturelles

Les escarpements des hauteurs et des vallées ont permis la constitution d'importants ensembles naturels englobant des bois, des zones humides, des prairies naturelles et quelques fragments de landes. Le bocage, resté assez dense sur une grande partie du territoire, participe aussi à ces continuités naturelles qui forment une «trame verte et bleue» importante pour la dis-

sémination des espèces animales et végétales. Ces ensembles naturels sont une composante majeure du paysage et procurent différents services tels que des ressources économiques, une régulation du débit des cours d'eau ou encore des possibilités d'activités de loisirs de plein-air. La préservation de ces continuités contre toute forme de coupure est importante pour que tous ces services soient correctement assurés. Il conviendrait également que les milieux naturels constituant la trame verte et bleue soient entretenus, ce qui est aujourd'hui davantage le cas pour les cours d'eau, concernés par diverses politiques de protection et de gestion, que pour les autres milieux naturels.

Un riche patrimoine naturel

La richesse de la végétation bocagère, les boisements, la diversité et la qualité des milieux aquatiques, l'abondance des milieux humides et le maintien de quelques landes sont très favorables à la diversité végétale et animale. Celle-ci s'exprime dans la présence de diverses espèces remarquables par leur rareté ou leur lien avec des milieux ou des conditions écologiques spécifiques, par exemple la rarissime moule perlière d'eau douce, qui ne survit que dans une eau très propre à faible teneur en nitrates. Des zones naturelles d'intérêts écologique, floristique et faunistique (Znieff) ainsi que des sites Natura 2000, comme ceux du Scorff et de l'Ellé, identifient et préservent ces richesses naturelles. D'autres politiques publiques, comme celles menées en faveur des cours d'eau (schémas d'aménagement et de gestion des eaux, contrats territoriaux milieux aquatiques...) ou encore les achats d'espaces naturels par les collectivités vont également dans ce sens. Il reste cependant beaucoup à faire pour préserver les nombreux milieux menacés de disparition par l'abandon des modes d'entretien traditionnels.

Des ressources naturelles variées

Si les ressources du sous-sol sont aujourd'hui moins utilisées que jadis et limitées à quelques carrières de quartzite ou de granite, l'eau, le sol et les bois constituent des ressources importantes pour le territoire. L'eau, parce que

les réserves souterraines et les eaux de surface alimentent les populations et les activités économiques via des captages qui justifient des périmètres de protection. Le sol, parce qu'il s'agit d'un milieu vivant support des activités agricoles, qui sont le principal pilier économique du territoire. Les bois, parce qu'ils fournissent bois de chauffage et bois d'œuvre et que cette ressource garde un potentiel de développement. Enfin, il existe aussi des gisements d'énergies renouvelables : le vent, le soleil, ainsi que divers types de déchets, notamment agricoles, pouvant être méthanisés.

Le territoire n'est pas exempt de pollutions

Plusieurs types d'activités sont générateurs de pollutions. Il s'agit notamment des industries, principalement agro-alimentaires, de l'agriculture, de l'habitat, des transports et de la gestion des déchets. Si des progrès importants ont été réalisés dans le domaine des industries et de l'habitat, dont les effluents sont plus efficacement traités, il reste en permanence nécessaire d'adapter les dispositifs de traitement aux rejets ainsi qu'à la sensibilité des milieux récepteurs. En matière agricole, des améliorations ont été enregistrées ces dernières années, avec une réduction des émissions polluantes, mais il reste une marge de progrès notamment en ce qui concerne les matières azotées. Par ailleurs l'agriculture est ici la principale source d'émissions de gaz à effet de serre (59% du total), en lien avec les activités d'élevage.

Les stations d'épuration sont dimensionnées pour faire face aux besoins, mais celle de Guéméné-sur-Scorff semble en dépassement de capacité.

En réponse aux efforts engagés, la qualité des eaux brutes est globalement bonne et en voie d'amélioration, mais médiocre au regard des nitrates.

Parmi les autres pollutions et nuisances, on peut mentionner les nuisances olfactives liées à certaines activités industrielles.

Des risques naturels et technologiques

Le Pays du Roi Morvan y est relativement peu exposé. Les enjeux liés au risque d'inondation sont faibles sur le territoire lui-même, mais celui-ci est drainé par des cours d'eau dont les crues ont des effets dommageables à Quimperlé, c'est pourquoi des mesures doivent être prises pour limiter les ruissellements. Les risques industriels sont essentiellement limités à un site sur la commune de Gourin. Enfin, la mortalité routière, qui concerne essentiellement les routes départementales, reste un sujet important, sachant qu'une amélioration sensible a été constatée ces dernières années.

Un patrimoine bâti d'un grand intérêt

L'Histoire, les conditions économiques et la culture du territoire ont produit des édifices et des formes construites très diversifiées et souvent d'une grande qualité. Le Pays du Roi Morvan est riche en éléments bâtis de toutes époques, témoignant du savoir-faire et du sens esthétique des constructeurs ainsi que de leur capacité à tirer parti des caractéristiques de chaque lieu. Si l'habitat rural des fermes est souvent plus modeste que dans d'autres parties de la Bretagne, on note la forte densité de manoirs, de moulins, et surtout la présence d'églises ou de chapelles présentant un intérêt de premier plan (Saint-Fiacre pour son jubé, Sainte-Barbe pour son ancrage dans le site, Kernasclédén pour ses fresques, etc).

Au-delà de ces éléments ponctuels, on relève également la présence d'ensembles bâtis anciens relativement homogènes permettant de comprendre les modes de vie anciens, qu'il s'agisse d'une petite ville comme Guéméné-sur-Scorff, d'un village comme Locuon à Ploërdut ou de nombreux hameaux qui ont été peu transformés.

Les éléments les plus remarquables de ces patrimoines sont protégés au titre des monuments historiques (73 en tout). Ceux-ci, comme bien d'autres éléments qui ne sont pas protégés, participent au caractère du territoire, à l'attachement que les habitants lui portent ainsi qu'à sa notoriété et à son

attractivité. La préservation de ces richesses passe non seulement par des mesures portant sur les biens eux-mêmes, mais aussi par le soin apporté à l'aménagement de leur environnement.

Les paysages

Les paysages du Pays du Roi Morvan se caractérisent par leur caractère globalement très boisé et bocager, ainsi que par un relief bien marqué où l'eau est très présente. Au sein d'une assez grande homogénéité, quelques ensembles spécifiques se dégagent, notamment les hauteurs des Montagnes Noires, les massifs granitiques dominant des terres plus basses, les marais du Haut Ellé et le plateau de Guiscriff. Les hauteurs du nord offrent plusieurs belvédères bien dégagés en direction du sud.

Parmi les sites les plus attrayants figurent des secteurs de vallées encaissées (Scorff, Ellé, Aër...) parfois associés à des éléments de patrimoine (Sainte-Barbe au Faouët), des ensembles forestiers (Pontcallec), ou encore l'étang de Priziac. Il existe aussi une multitude de sites attachants, en particulier le long des vallées. Les paysages ne sont pas toujours faciles à découvrir : si certains sont bien mis en valeur et accessibles, d'autres sont privés et fermés aux visiteurs.

Les paysages changent en permanence et ces mutations peuvent poser des problèmes. La disparition des prairies le long des vallées en est un exemple, et plus généralement, on peut s'inquiéter de la simplification des paysages, entre des plateaux de plus en plus artificialisés et des vallées retournant à l'état sauvage. S'il existe ici peu de gros « points noirs paysagers » sous la forme d'entrées de bourgs laides ou d'implantations industrielles mal insérées dans leur site, on remarque comme partout des phénomènes de « banalisation » liés à l'application de normes, que ce soit dans les aménagements routiers ou la conception des lotissements. Les documents d'urbanisme fournissent des outils pour bien intégrer la dimension paysagère dans les projets d'aménagement. Mais une des manières les plus efficaces de préserver une harmonie paysagère est de lutter contre les étirements et étalements de l'urbanisation dans la campagne.



Le diagnostic du territoire : la société

Une démographie fragile

Le Pays du Roi Morvan a vu sa population diminuer fortement depuis les années 1950, celle-ci étant passée de 45 000 à 25 000 habitants environ. Cette diminution semble avoir cessé ces dernières années, mais derrière une stabilisation apparente, on constate que les communes du sud, les plus proches de la région littorale, gagnent des habitants tandis que celles du nord tendent à en perdre. La démographie est aujourd'hui soutenue par un solde migratoire positif (davantage d'arrivées dans le territoire que de départs), tandis que le solde naturel (rapport entre naissances et décès) demeure négatif.

Une population qui change

Ces arrivées d'habitants extérieurs au territoire modifient quelque peu la structure sociale et le mode de vie. Certains habitants travaillent à l'extérieur et viennent ici chercher un logement abordable, leur intégration à la vie locale s'effectue progressivement, notamment par les enfants. D'autres sont attirés par la vie rurale tout en ayant éventuellement des attentes d'urbains. D'une façon générale, les nouveaux venus sont plutôt des couples jeunes avec ou sans enfants, mais on constate également un retour de retraités.

Les pôles d'emploi

Les principaux pôles d'emploi pour les actifs du territoire sont Lorient et Gourin (1700 emplois), suivis du Faouët (1400 emplois). Les actifs travaillent principalement dans leur commune de résidence et les communes dépendant peu d'une autre commune pour l'emploi, sauf les communes du sud par rapport au pôle de Lorient et Guéméné par rapport à Pontivy. Les flux d'actifs montrent que les échanges se font essentiellement avec les secteurs de Lorient et de Pontivy.

Un vieillissement marqué

Le vieillissement de la population est prononcé du fait de l'augmentation du nombre et du poids des plus de 65 ans et de la diminution du nombre et du poids des jeunes (moins de 25 ans). Depuis les années 1970, le nombre des plus de 65 ans a été multiplié par 2,45 et celui des moins de 25 ans divisé par 2. L'augmentation du nombre de personnes âgées de plus de 85 ans accroît la demande en aide et soins à domicile.

Des revenus assez faibles

Le montant moyen des salaires est sensiblement plus faible (19 000 € en 2010) que la moyenne départementale (22 500 €) et le pouvoir d'achat des ménages augmente plus lentement qu'en Morbihan. Seulement 45,5 % des foyers fiscaux sont imposables à l'impôt sur le revenu. On note en outre une précarisation de la population, avec notamment l'arrivée de ménages tributaires des transferts sociaux. Dans ces conditions, près de 80% des ménages de deux personnes peuvent accéder à un logement locatif social ou bénéficier d'une aide à la rénovation du logement.

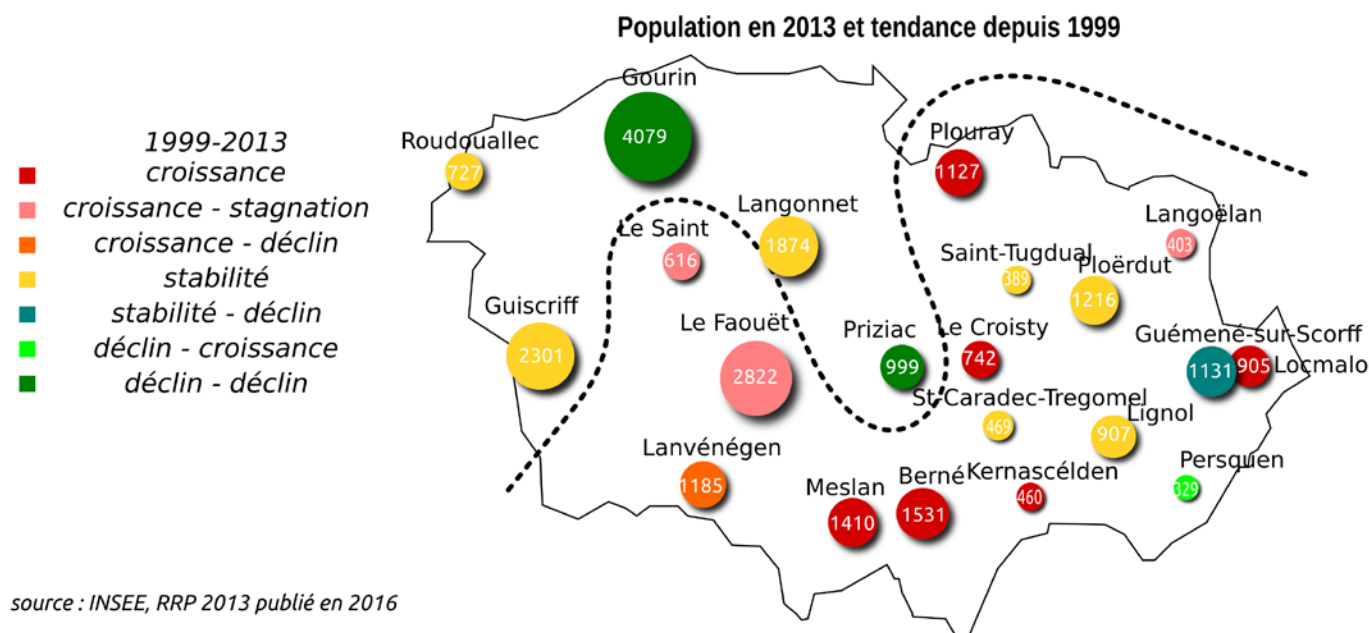
Davantage de logements vacants

93% des logements sont des maisons individuelles et 80% des résidences principales sont occupées par leur propriétaire. Les phénomènes marquants en matière de logement sont l'augmentation de la proportion de logements vacants (13%), qui témoigne de l'inadaptation d'une partie du parc ; la forte diminution du rythme de construction depuis 2005 ; et une demande soutenue en logements sociaux. Les logements recherchés sont principalement des T2 (37%), il existe aussi une demande importante pour des T1 (21%), ce qui confirme que «la grande maison au milieu d'un grand terrain» est loin d'être le seul type de logement demandé. Dans ce contexte, il serait important de pouvoir réhabiliter une partie du parc de logements anciens, qui peut aider à répondre à la diversité des attentes.

Les perspectives démographiques

Les projections démographiques permettent de penser qu'à l'horizon 2030, le secteur de Gourin va continuer à perdre de la population mais que le déclin devrait être moins marqué. Le secteur de Guéméné devrait être proche de la stabilité tandis que celui du Faouët va continuer à croître, du fait de la proximité de l'aire lorientaise. Le secteur sud va donc se «rurbaniser» progressivement, ce qui signifie qu'il va accueillir dans un cadre rural une population travaillant dans les aires urbaines de la région littorale, et dans certains cas chassée de celles-ci par la difficulté d'y trouver un logement. L'évolution du coût et des temps de déplacement est cependant une donnée qui peut influencer sur l'attractivité du Pays du Roi Morvan.

Au total, la population pourrait passer de 26 090 habitants en 2015 à 28 380 en 2030 et 32 420 en 2045.



Plusieurs formes d'urbanisation

Six formes principales d'urbanisation peuvent être identifiées sur le territoire du SCoT : les villes, les bourgs, les villages, les hameaux, les formes agglomérées diverses, et l'habitat isolé. Les villes sont Gourin, Le Faouët et Guéméné, les bourgs sont tous les autres chefs-lieux de communes, les villages se distinguent par leur aspect relativement dense avec des habitats diversifiés, des réseaux de voies, des lieux de vie sociale ou d'usage commun... Les hameaux, extrêmement nombreux, correspondent aux ensembles de bâtiments de fermes, parfois renforcés de constructions modernes. Les formes agglomérées diverses peuvent être une urbanisation de carrefour ou en bande le long d'une route, ou encore un lotissement en campagne. Enfin, l'habitat isolé peut être une ferme, un moulin, un manoir...

Comme partout en Bretagne, l'habitat est très dispersé et les hameaux peuvent, dans certaines communes, héberger davantage d'habitants que le bourg.

Vivre dans les bourgs

Même s'ils n'accueillent en moyenne que la moitié de la population du territoire, les bourgs sont au cœur de la vie locale parce qu'ils concentrent les équipements et services de proximité et qu'ils sont des lieux de vie sociale. Bien que le tissu des commerces et des services publics se soit réduit, chaque bourg possède au minimum un magasin d'alimentation et une école. Le maintien de ces services n'est cependant pas garanti sur le long terme.

Les bourgs ont aussi l'intérêt d'offrir des logements diversifiés, parfois de grande qualité architecturale ou au moins «de caractère», ainsi que des ensembles patrimoniaux attractifs constitués par exemple par une église, de belles maisons de bourg, d'anciens corps de ferme... L'habitat, trop souvent vétuste, mal isolé ou difficilement logeable en l'état, peut avoir du mal à répondre aux demandes actuelles de confort, mais il peut être remis à niveau pour participer à une offre de logements au plus près des équipements et services.

Une urbanisation qui s'étire autour des bourgs

L'urbanisation tend à s'étirer de plus en plus loin des villes et des bourgs en suivant les routes. Ce processus d'urbanisation est le plus simple, mais il finit

par poser de nombreux problèmes (allongement des parcours, impossibilité de rejoindre le bourg à pied et recours à la voiture pour le moindre déplacement, nécessité d'étirer les réseaux, enclavement des terrains à l'arrière, etc). L'urbanisation «en épaisseur», qui nécessite en général de créer de nouvelles voies, concerne surtout les villes du Faouët et de Gourin.

Que faire de l'urbanisation en campagne ?

Les villages sont de petites communautés vivantes, qui risquent cependant de déperir en l'absence d'un renouvellement de l'offre de logements. Dans les hameaux, il n'est actuellement plus possible de construire, même en densification ; en revanche, il existe un important potentiel de création de logements par changement de destination d'anciens bâtiments agricoles. Enfin, les autres formes d'urbanisation, par exemple les rangées de constructions le long des routes, posent trop de problèmes pour qu'il soit souhaitable de les renforcer, mais certains agglomérats bâtis pourraient éventuellement évoluer vers des formes de villages dans le cadre d'un projet d'ensemble assurant un minimum de cohérence.

Comment se déplace-t-on ?

Le territoire bénéficie d'une situation relativement centrale par rapport à la Bretagne. Pour autant, les habitants peuvent avoir des difficultés à accéder aux pôles périphériques et aux grands moyens de transport tels que le TGV ou l'avion. La route Lorient-Roscoff offre une liaison de qualité avec le port de Roscoff ainsi qu'avec le Pays de Lorient. Les autres routes extérieures n'ont été que très partiellement modernisées mais offrent au moins des temps de parcours fiables, grâce à l'absence d'encombres. Les conditions d'accès au train à l'avion sont plus difficiles sans être véritablement pénalisantes.

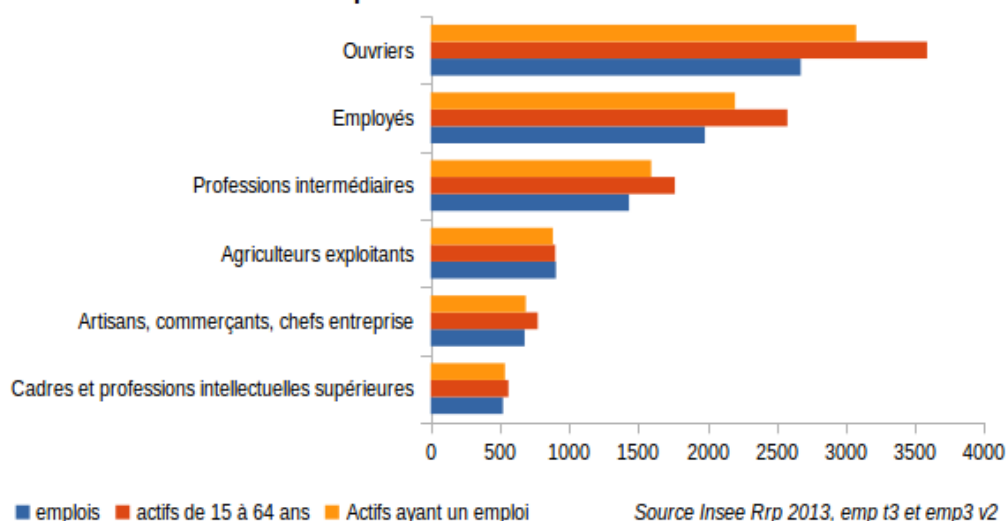
A l'intérieur du territoire, d'importants efforts ont été consentis pour améliorer le réseau routier départemental. Il reste que les camions peuvent avoir du mal à utiliser certaines routes. Par ailleurs les conditions de desserte par les bus sont très médiocres, ce qui explique que ce service soit peu utilisé, et les déplacements à pied ou à vélo dans les bourgs et les villes ont un caractère marginal. En revanche Roi Morvan Communauté propose un service de transport à la demande et le co-voiturage connaît un certain succès. D'une façon générale, le territoire est très dépendant de la voiture particulière en raison

de la forte dispersion de l'habitat, mais le taux de remplissage des voitures peut être amélioré et il existe d'importantes marges de progrès pour promouvoir les déplacements à pied ou à vélo à l'intérieur des bourgs.

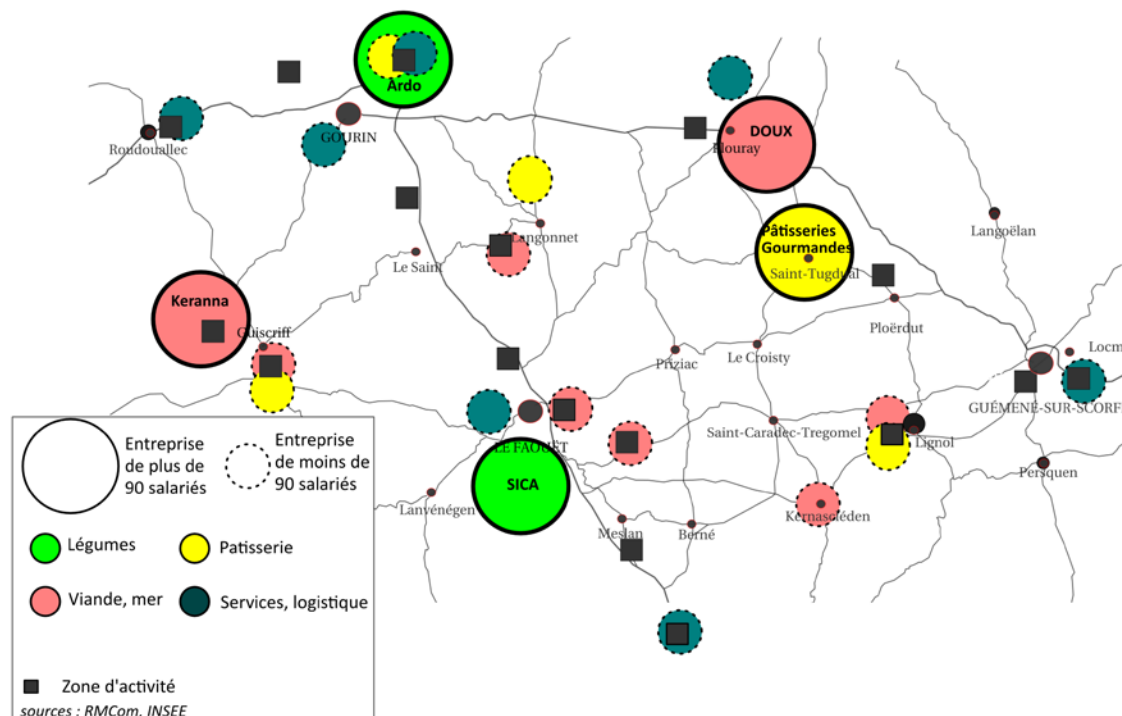
L'accès à la nature

Les conditions d'accès des habitants à la nature et aux espaces verts près de chez eux, sans avoir à prendre la voiture, sont globalement assez bonnes, mais avec d'importantes différences entre les communes. Plusieurs bourgs ou villes offrent un bon choix d'itinéraires et d'espaces commodément accessibles, alors que d'autres n'en proposent pas. Il s'agit là d'un point important pour la qualité de la vie quotidienne et l'attractivité des communes. Les documents d'urbanisme et les politiques foncières des collectivités peuvent aider à trouver des solutions à de tels problèmes

Nombre d'emplois et d'actifs selon la CSP en 2013



Les entreprises de l'industrie agro-alimentaire



Le diagnostic du territoire : l'économie

Le contexte économique et les grandes tendances

L'économie du Pays du Roi Morvan reflète plusieurs orientations de l'économie morbihannaise, notamment en ce qui concerne la part essentielle des industries agro-alimentaires, le poids de l'agriculture, l'importance des secteurs du commerce et de l'artisanat, et à un moindre degré le tourisme. Certaines filières sont organisées en «pôles de compétitivité», comme Valorial, ou en réseaux («clusters»).

Les 8200 emplois du territoire (2013) sont répartis à parts presque égales entre les secteurs du tertiaire non marchand (29 %), du tertiaire marchand (26%) et de l'industrie (23%). Les emplois agricoles représentent 14 % des emplois. Le cumul des emplois du secteur agricole et de l'industrie agro-alimentaire porte le poids de ce secteur à 34 % des emplois, soit 2820 en 2013.

Parmi les tendances marquantes des évolutions économiques figurent le déclin de l'emploi agricole, l'augmentation des emplois dans les services aux personnes et la tertiarisation des activités (plus de 50% des emplois). Si l'ensemble du secteur agro-alimentaire constitue le pilier économique du territoire, le développement des services et la création d'entreprises dans des domaines nouveaux sont à prendre en compte.

L'économie traditionnelle

Elle est dominée par l'agriculture et les industries agro-alimentaires. 590 exploitations agricoles professionnelles étaient recensées en 2010, principalement centrées sur l'élevage et la production laitière. Comme partout, le nombre d'exploitations diminue et le phénomène de concentration des terres se poursuit, tandis que la surface agricole utilisée tend à se réduire. Ouverte aux marchés mondiaux, l'agriculture n'a cessé d'accroître sa productivité, mais elle a aussi subi des crises sévères qui ont particulièrement affecté ici l'aviiculture. Elle s'interroge sur ses perspectives. Des indices de diversification vers d'autres modèles apparaissent, avec l'émergence de l'agriculture biologique et des circuits courts, ces derniers étant soutenus par la collectivité.

Avec un taux de boisement particulièrement élevé pour la Bretagne (24%), la sylviculture et l'économie liée au bois disposent d'un bon potentiel. La demande soutenue en bois de chauffage et plus récemment en bois de construction procure des débouchés sur le long terme. La valorisation de la ressource se heurte cependant à diverses difficultés (fragmentation de la propriété, topographie difficile, filières insuffisamment organisées...).

Les activités extractives sont quant à elles limitées à quelques carrières de granite et de quartzite.

Le secteur de l'artisanat et de la construction pèse peu en termes d'emplois (6% du total). En revanche les petites entreprises, tous secteurs confondus, font preuve d'une certaine vitalité : le commerce résiste plutôt bien et peut avoir de nouvelles opportunités dans le domaine de l'alimentaire, tandis que la création de services s'est fortement développée. Ces activités, notamment le commerce, ont une importance économique et sociale considérable par leur diffusion dans l'ensemble du territoire et les liens sociaux qu'elles créent. Elles sont en revanche fragiles financièrement et souffrent d'une difficulté d'accès au crédit. Par ailleurs le commerce traditionnel de proximité est exposé à la concurrence des grandes surfaces, non seulement sur le territoire mais aussi à l'extérieur, notamment dans la région de Lorient. Dans ce contexte, les conditions sont plus difficiles pour les nouveaux venus dans le commerce que pour ceux qui ont amorti leur affaire.

Si les grandes surfaces établies dans chacune des trois villes concurrencent le commerce de proximité, elles participent aussi à la diversité de l'offre de produits et permettent de limiter l'évasion de clientèle, ainsi que les déplacements, en direction des «pôles commerciaux structurants» situés hors du territoire. Elles permettent d'identifier les trois villes comme «pôles relais» exerçant une influence sur plusieurs communes mais pas sur l'ensemble du territoire.

Les 18 zones d'activités aménagées sont communautaires (4) ou communales, les premières étant plutôt implantées le long de la D 769. Elles ont vo-

cation à recevoir des activités industrielles, artisanales ou commerciales ne pouvant trouver place dans les bourgs en raison de leur taille ou de risques de nuisances. Leurs niveaux d'aménagement et la qualité de leur conception sont très variables. Les surfaces occupées couvraient 162 ha en 2016 tandis que les surfaces aménagées disponibles totalisaient 18 ha. Par ailleurs il existe 44,5 ha de réserves foncières non aménagées destinées aux activités.

L'économie des services se développe

Les trois **pôles de services** constitués par les anciens chefs-lieux de cantons ont vu leurs aires d'influence, ou «bassins de vie», évoluer dans le temps, celle de Gourin se rétractant alors que les aires du Faouët et de Guéméné se sont étendues. Le taux d'équipement par commune apparaît globalement satisfaisant en comparaison avec d'autres territoires ruraux, les équipements dits «de gamme intermédiaire» étant pour la plupart présent dans les trois villes, mais aussi dans des communes plus petites. Toutefois, plusieurs communes (notamment Langoëlan, Persquen, Kernasclédén et Saint-Caradec-Trégomel) sont très peu pourvues en équipements et services publics.

Les **équipements et services de proximité** sont notamment les écoles et les services administratifs et sociaux. Si chaque commune a la chance de posséder au moins une école, cette situation n'est pas forcément garantie sur le long terme. Les services administratifs et sociaux tendent à se raréfier et à se concentrer dans les communes les plus importantes, comme on a pu le constater avec la fermeture de bureaux de poste. Enfin, Roi Morvan Communauté propose des structures pour l'enfance et la jeunesse non seulement dans les trois villes, mais aussi à Langonnet et à Guiscriff.

Les **équipements et services structurants à l'échelle communautaire** sont par exemple les collèges, les lycées, les établissements de santé, les services sociaux ou les établissements culturels. Ils sont ici concentrés dans les trois villes, mais il en existe également dans de petites communes, par exemple le lycée professionnel Saint-Michel à Priziac. On constate qu'il n'existe pas de lycée public sur le territoire ni d'établissement d'enseignement supérieur.

L'offre médicale est dans la moyenne mais pourrait se réduire en raison du vieillissement des praticiens. Quatre maisons de santé et deux pôles de santé permettent cependant de maintenir la continuité des soins, et l'hôpital de

Guéméné va être reconstruit. Une part importante de l'offre de soins est orientée vers les personnes âgées, lesquelles disposent également de plusieurs structures d'hébergement collectif.

L'offre d'équipements sportifs et de loisirs est importante et soutenue par Roi Morvan Communauté (piscines à Gourin et au Faouët, base nautique à Priziac...). L'offre culturelle est riche mais repose en grande partie sur des actions associatives qui pourraient gagner à être mises en réseaux.

Les équipements et services structurants à l'échelle supra-communautaire rayonnent au-delà du territoire. Ce sont par exemple le musée du Faouët, le lycée Saint-Michel de Priziac, la salle de spectacles La Grande Boutique à Langonnet...

En termes d'emploi, les hôpitaux et Ehpad ainsi que la fondation d'Auteuil à Priziac figurent parmi les plus gros employeurs du territoire ; le secteur des services aux personnes et aux entreprises représentait 45% des effectifs salariés du territoire en 2014 (2436 postes).

L'économie touristique

Le Pays du Roi Morvan dispose de divers atouts touristiques (patrimoine très riche, bel environnement naturel, culture vivante...) et d'importants efforts ont été faits pour les mettre en valeur (équipements, labellisations, chemins de randonnée, base nautique du Bel-Air, animation, édition de documents...). Les retombées économiques du tourisme concernent notamment les hébergements, la restauration et la vente de produits locaux. Elles semblent cependant assez modestes et un problème majeur réside dans l'absence de capacité d'accueil pour les groupes. Il reste par ailleurs à faire pour mieux ouvrir les grands sites naturels, connecter les itinéraires aux bourgs et entre eux, ou encore mettre en réseau les équipements touristiques.

La consommation d'espace : état des lieux et objectifs

Des priorités pour le logement

Différentes méthodes ont été mises en œuvre et comparées en vue d'obtenir une image aussi exacte que possible de la consommation d'espace par l'urbanisation au cours des dix dernières années. Il en ressort que la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers est de l'ordre de 26,8 ha par an dont 19,5 ha affectés à l'habitat (le reste étant destiné aux activités économiques ou aux équipements publics).

Sur la base des perspectives démographiques et de l'évolution prévisible des besoins en logements, il a été considéré qu'il faudra produire 1500 nouveaux logements sur la période 2015-2030 et 2330 sur la période 2030-2045. Du fait de l'importance du parc de logements vacants, il est en principe possible de répondre à une partie de la demande par la réhabilitation du parc ancien. Mais il faut également permettre des constructions neuves pour répondre à la diversité des attentes et offrir des logements modernes, économes en énergie.

Dans la perspective d'offrir en moyenne **110 logements par an**, il est prévu que les nouveaux logements soient créés **en priorité dans les enveloppes des bourgs et des pôles** (les trois villes). La récupération des logements vacants et parcelles vacantes dans les bourgs est une priorité à hauteur de :

- 25 logements par an pour la réhabilitation ou la démolition/reconstruction de logements existants,
- 40 logements par an pour la construction neuve dans les espaces vacants des bourgs.

Enfin, il est prévu d'offrir des logements neufs par extension dans l'enveloppe des bourgs (environ 45 logements par an).

En matière de consommation foncière : la consommation d'espaces agricoles et naturels pour l'habitat devrait descendre à 7 hectares par an (au lieu de 19,5 ha actuellement).

Des objectifs avant tout qualitatifs

Tout en réduisant la consommation foncière globale, les objectifs quantitatifs permettent au territoire de répondre largement à la diversité des besoins. Aussi l'accent est mis plutôt sur l'importance de renforcer les bourgs et de mettre en place des « **projets de bourg** » pour :

- planifier et anticiper le développement,
- identifier les lieux stratégiques pour un développement cohérent, au plus près des équipements et services,
- phaser les chantiers à venir, qu'il s'agisse d'habitat ou d'équipements publics,
- identifier les espaces bâtis vacants à renouveler,
- faire mieux vivre le bourg (commerces, activités et espaces publics),
- faciliter l'accès des habitants aux équipements et à la nature.

Le PLUI ou tout autre document d'urbanisme local doit envisager en priorité les nouvelles constructions dans les parcelles vacantes au centre des bourgs. Les règles d'implantation doivent être réfléchies pour laisser une possibilité de densification future sur la parcelle même.

L'articulation du SCoT avec les plans et programmes

Le SCoT doit intégrer divers documents et programmes mentionnés par le code de l'environnement. L'articulation s'effectue selon les cas par un rapport de « compatibilité » ou de « prise en compte », le premier étant plus exigeant que le second.

Le SCOT doit être compatible avec :

- Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE du bassin Loire-Bretagne)
- Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Blavet, Ellé-Isole-Laïta, et bassin versant du Scorff).

Le SCOT doit prendre en compte :

- Les schémas de cohérence territoriale limitrophes (Pays de Lorient, Pays de Pontivy et Pays de Quimperlé)
- Les schémas régionaux de cohérence écologique et les plan climat-énergie territoriaux.
- Les programmes d'équipement de l'Etat, des collectivités locales et des établissement et services publics.

Le rapport de compatibilité

La compatibilité implique une obligation de non contrariété de la norme inférieure aux aspects essentiels de la norme supérieure. Elle a été vérifiée pour les documents mentionnés ci-dessus. Diverses dispositions du SCoT participent à la mise en œuvre des objectifs poursuivis par ces documents (par exemple celles relatives à la réduction des ruissellements dans les espaces urbanisés, à la protection de la trame verte et bleue et des zones humides...), tandis que les autres dispositions ne posent pas de problèmes particuliers à cet égard.

Le rapport de prise en compte

En ce qui concerne les SCoT des territoires limitrophes, il n'a pas été noté de problème particulier dans l'articulation entre les dispositions des différents documents. On relève cependant que les transports par autocar passant d'un territoire à l'autre posent un problème particulier, du fait que chaque SCoT peut exprimer (ou non) des objectifs pour l'avenir de ces liaisons, mais que les décisions concernant ces services relèvent d'autorités (Département, Région) ayant leur propre logique.

En ce qui concerne le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), les dispositions du SCoT favorisent sa mise en œuvre, notamment au travers des dispositions qui concernent la trame verte et bleue.

En ce qui concerne le Plan climat énergie du Pays du Roi Morvan (PCET), le SCoT participe de diverses manières à sa mise en œuvre, tout particulièrement en ce qui concerne la limitation des déplacements motorisés et la promotion des «déplacements doux», les dispositions sur le thème de la proximité allant même au-delà de ce que demande le PCET.

Les incidences environnementales du SCoT

Les incidences environnementales positives ou négatives du SCoT sont analysées au travers de tableaux croisant les principales dispositions du document avec 20 thèmes relevant du domaine de l'environnement, de manière à faire apparaître tant les progrès permis par le SCoT que les difficultés prévisibles.

Si le SCoT permet des progrès importants dans plusieurs domaines tels que la protection des espaces naturels et des continuités écologiques ou encore la réduction des impacts de l'urbanisation et des déplacements, quelques points peuvent poser des problèmes :

1) L'allégement des contraintes réglementaires sur la construction, afin de favoriser les économies et la production d'énergie dans l'habitat, peut altérer l'unité d'ensembles architecturaux, si des constructions en rupture avec le bâti ancien s'installent près de celui-ci. Cette éventualité est cependant limitée par la forte réduction des possibilités de bâtir en campagne et par l'existence de nombreux périmètres de protection de monuments historiques.

2) L'autorisation exceptionnelle de nouveaux secteurs d'habitat en campagne peut avoir des impacts environnementaux, qui peuvent être réduits par un travail sur la localisation et les modalités d'aménagement de ces secteurs.

3) L'ouverture d'espaces naturels au public peut éventuellement avoir des effets négatifs sur la faune. Ces risques peuvent être aisément prévenus, notamment en adaptant le tracé des chemins.

4) La mise en valeur du bois de bocage peut dévaloriser les haies au plan écologique en remplaçant les arbres de haute tige par une végétation de type taillis à rotation courte.

5) Les zones d'activités : les dispositions prises pour occuper au mieux la capacité des zones existantes n'empêchent pas que ces zones sont potentiellement impactantes pour l'environnement. Les outils du PLUI ou de tout autre document d'urbanisme local devront être mis en œuvre pour garantir un traitement soigné de la périphérie de ces zones et en particulier des contacts avec les secteurs habités.

6) Les activités de diversification au niveau des sièges d'exploitations agricoles peuvent poser des problèmes de traitement des effluents et déchets générés par ces activités. Celles-ci ne sauraient donc être autorisées qu'à la condition que des dispositifs de collecte et de traitement efficaces soient mis en œuvre.

On rappelle que le SCoT et les documents d'urbanisme en général ne sont pas habilités à intervenir dans le domaine des pratiques agricoles, lesquelles ont des incidences majeures sur l'environnement d'un territoire rural, et qu'il a peu d'incidences sur la manière dont les espaces naturels sont gérés. Ce sont des limites à l'efficacité du SCoT en matière d'environnement.

Enfin, le SCoT participe au renforcement de la protection des **sites Natura 2000**, tant par les dispositions en faveur de la trame verte et bleue que par le recentrage de l'offre de logements sur les bourgs, qui aura pour effet d'alléger notablement la pression sur les milieux naturels. Au cas où des espaces naturels sensibles devraient être ouverts au public, il est a priori assez simple de réduire fortement les incidences de telles mesures, comme indiqué ci-dessus.

Raisons des choix retenus pour le SCoT

Il n'a pas été établi de «scénarios» d'aménagement parce que ce genre de démarche présente un intérêt et une crédibilité discutables, tout au moins dans le contexte propre au Pays du Roi Morvan. La seule hypothèse retenue est celle dans laquelle ce territoire rural doit explorer toutes les possibilités d'attirer et de fixer des habitants et des activités économiques, tout en préservant un réseau de services publics qui tend à se rétracter. En effet, sa démographie est fragile et son économie, exposée aux fluctuations des activités agro-alimentaires, dépend aussi du dynamisme de la région littorale.

Plutôt que de présenter des scénarios plus ou moins fictifs, l'accent a été mis sur l'existence d'un réel projet de territoire, construit au cours de l'élaboration du SCoT et cherchant à ne fermer aucune porte en matière de possibilités de développement.

Le thème de la **diversité** (des façons de vivre, de se loger, de travailler, de se déplacer, de vivre avec les autres...) occupe une position centrale dans le SCoT et fonde de ce fait une bonne partie de ses dispositions. Aussi évident qu'il puisse paraître, il traduit une évolution quant à la façon dont le Pays du Roi Morvan se pense et imagine son avenir.

Mesures d'évitement, de réduction et de compensation des incidences négatives du SCoT sur l'environnement

Eviter, réduire, compenser

Lorsqu'une incidence négative d'un projet est identifiée, il convient d'abord d'envisager s'il est possible de l'**éviter**. Si tel n'est pas le cas, on doit ensuite chercher à la **réduire**. Enfin, s'il demeure un risque d'impact résiduel, celui-ci doit être **compensé**. Cette approche doit être mise en œuvre dans le cadre d'une évaluation environnementale, même si elle soulève quelques problèmes dans le cadre d'un SCoT dont les dispositions ont souvent un caractère d'orientations générales, difficiles à évaluer avec précision. En outre, la plupart des opérations d'aménagement qui seront engagées en aval du SCoT devront faire l'objet d'évaluations de leurs incidences environnementales dans le cadre des procédures qui leur sont applicables. Ces études permettront de définir des mesures appropriées aux caractéristiques de chaque projet.

Mesures d'évitement des incidences

- 1) L'ensemble des mesures définies pour **accroître l'offre de logements en renouvellement, en densification ainsi qu'à proximité immédiate des bourgs** constitue un programme ambitieux et cohérent destiné à **éviter ou réduire les impacts de l'urbanisation sur l'environnement**. Ces dispositions permettront notamment d'éviter des artificialisations d'espaces agricoles ou naturels, des extensions de réseaux, des consommations énergétiques...
- 2) En matière de **trame verte et bleue**, le SCoT exige des mesures spécifiques pour les aménagements qu'il serait impératif d'y réaliser.

Mesures de réduction des incidences

Permettront de réduire les incidences des activités humaines sur l'environnement :

- les mesures pour accroître l'**offre de logements en renouvellement, en densification ainsi qu'à proximité immédiate des bourgs**.

- Les diverses mesures prévues en faveur des « **déplacements doux** » ou de la réduction des déplacements en voiture.
- Les mesures destinées à **économiser le foncier** dans les zones d'activités existantes ou à créer.
- Les précautions exigées des activités de **diversification agricole** pour réduire ou supprimer les risques d'incidences sur le milieu naturel.
- Les dispositions destinées à favoriser les **dispositifs d'économie ou de production d'énergies**.
- La mise en oeuvre de « **projets de bourg** », inspirée par la recherche du moindre impact environnemental
- La fin des **extensions linéaires de l'urbanisation**.
- La **diversification des types de logements**, qui participera à réduire la consommation d'espaces ainsi que les consommations énergétiques.
- Les mesures spécifiques à la protection de la **trame verte et bleue**.
- L'obligation de **gestion des eaux pluviales à la parcelle**.
- Les principes pour l'**aménagement des voies internes** aux nouveaux quartiers en vue d'en réduire les emprises.
- La demande de **marges de recul** ou de dispositifs d'isolement afin de réduire les nuisances et risques des activités industrielles pour le voisinage.

Mesures de compensation des incidences

Elles concernent essentiellement les aménagements qui seraient susceptibles d'être nécessaires dans la trame verte et bleue, et pour lesquels des mesures de compensation peuvent être exigées si leurs incidences n'ont pas pu être évitées ni suffisamment réduits.

Modalités de suivi de la mise en œuvre du SCoT

La mise en place d'un dispositif de suivi permettra de conduire le bilan du SCoT au fil des ans, et si nécessaire de le faire évoluer. L'objectif primordial est de savoir si les engagements exprimés par le SCoT auront été tenus.

Deux types d'indicateurs sont créés pour suivre et évaluer la mise en œuvre du SCoT de Roi Morvan Communauté : les uns spécifiques au futur PLUi, les autres relatifs aux projets d'aménagement et d'urbanisme qui doivent être compatibles avec le SCoT.

Ils sont tous regroupés dans un fichier tableur, élaboré avec des liens automatiques entre feuilles pour faciliter le suivi.

La démarche d'élaboration des indicateurs de suivi-évaluation s'inscrit dans la démarche globale utilisée pour le SCoT : s'appuyer davantage sur des aspects qualitatifs que quantitatifs, observer et échanger plutôt que compter.

Les indicateurs spécifiques aux projets d'urbanisme et d'aménagement sont au nombre de 14. Les indicateurs spécifiques au PLUi sont au nombre de 51, ils reprennent les dispositions du Document d'orientation et d'objectifs (DOO) qui mentionnent les documents d'urbanisme.

SCoT de Roi Morvan Communauté

Bilan de la concertation

le 13 Mars 2017



SOMMAIRE

1- Les modalités de concertation

2- Le site internet de la communauté de communes

3- Bilan des entretiens avec les maires

4- Bilan des ateliers thématiques et territoriaux

5- Bilan des sociotopes

6- Bilan des réunions publiques

1- Les modalités de concertation

- Edition et diffusion par voie de publicité non adressée de 2 lettres d'informations en juin et décembre 2015 remplacées par un article spécifique dans le journal communautaire de décembre 2016;
- Des registres de consultation sont mis en place dans les mairies et au siège de la Communauté de Communes (pas de retours);
- Le «porter à connaissance» et le diagnostic sont mis à la disposition du public dans les mairies et au siège de la Communauté de Communes ;
- Des urnes et des questionnaires ont été placés dans les mairies au cours de mai à novembre 2016 ;
- Mise en ligne d'informations relatives à l'élaboration du SCoT sur le site Internet de Roi Morvan Communauté.
- Réunions et Ateliers
 - Entretiens avec les 21 maires du territoire (mars-mai 2013) ;
 - Rencontre et atelier avec le Club d'entreprises de Roi Morvan Communauté (mai 2013) ;
 - Ateliers thématiques en phase diagnostic (élus, techniciens, services de l'Etat, acteurs économiques) à Gourin - juillet 2013 ;
 - Ateliers territoriaux en phase diagnostic (élus, techniciens) à Priziac – novembre 2013 ;
 - Ateliers thématiques en phase PADD (élus, techniciens, services de l'Etat, acteurs économiques) à Gourin – novembre 2014 ;
 - Ateliers thématiques en phase DOO (élus, techniciens, services de l'Etat, acteurs économiques) à Berné - novembre 2015.

2- Le site internet de Roi Morvan Communauté



Roi Morvan Communauté

RMCom ENFANCE / JEUNESSE ENVIRONNEMENT ECONOMIE TOURISME EMPLOI / SOCIAL URBANISME TRANSPORT

Rechercher...

Accueil

TELECHARGEMENTS SCOT

DOCUMENTS SCOT

 Présentation du SCoT	
 Tables rondes - 13 juin 2013	
 Diagnostic du SCoT - 31 janvier 2014	
 Ateliers thématiques - phase P.A.D.D. - 13 novembre 2014	
 P.A.D.D. - 01 octobre 2015	
 Ateliers territoriaux - P.A.D.D. vers D.O.O - retranscription des échanges	
 D.O.O - 21 juillet 2016	



Qu'est ce qu'un SCoT ?

Pourquoi et à quoi ça sert ?

Qui s'en occupe et comment ?

La démarche

Le contenu et calendrier

Le SCoT et vous

Retour site RMCOM

Qu'est ce qu'un SCoT ?

Un **Schéma de Cohérence Territoriale** est un **document d'urbanisme** qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou d'une Communauté de communes, un projet de territoire.

Il vise à mettre en cohérence l'ensemble des politiques de la collectivité. Il fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, de logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

La 1ère phase de son élaboration, qui consiste à la réalisation du diagnostic du territoire est achevée. La 2ème phase, le PADD, est un document obligatoire dans lequel la Communauté de Communes exprime de quelle manière elle souhaite voir évoluer son territoire dans le respect des principes de développement durable.

Ce schéma sera soumis à la population pour son approbation par une enquête en 2016.

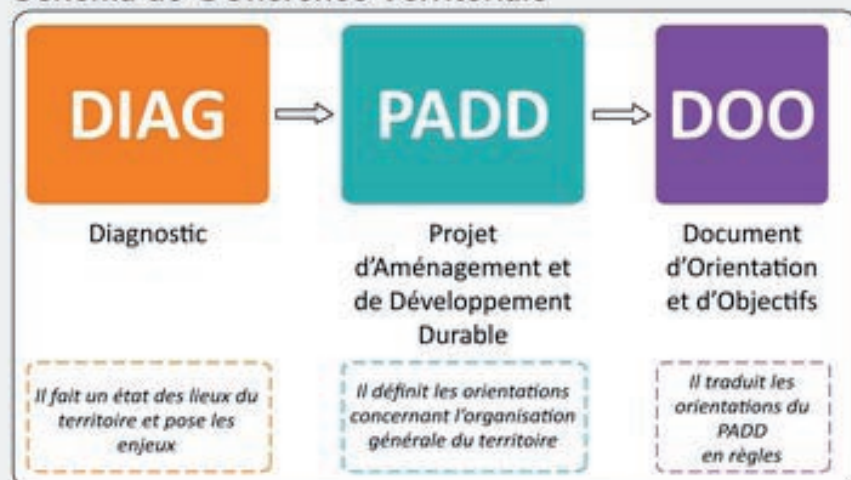
En décembre 2011, les élus de Roi Morvan Communauté ont décidé d'adopter le projet d'élaboration d'un SCoT à l'échelle des 21 communes du territoire.

TELECHARGEMENT
SCoT



Document SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale





Qu'est ce qu'un SCoT?
 Pourquoi et à quoi ça sert?
 Qui s'en occupe et comment?
 La démarche
 Le contenu et calendrier
 Le SCoT et vous
 Retour site RMCOM

Pourquoi un SCoT? A quoi ça sert?

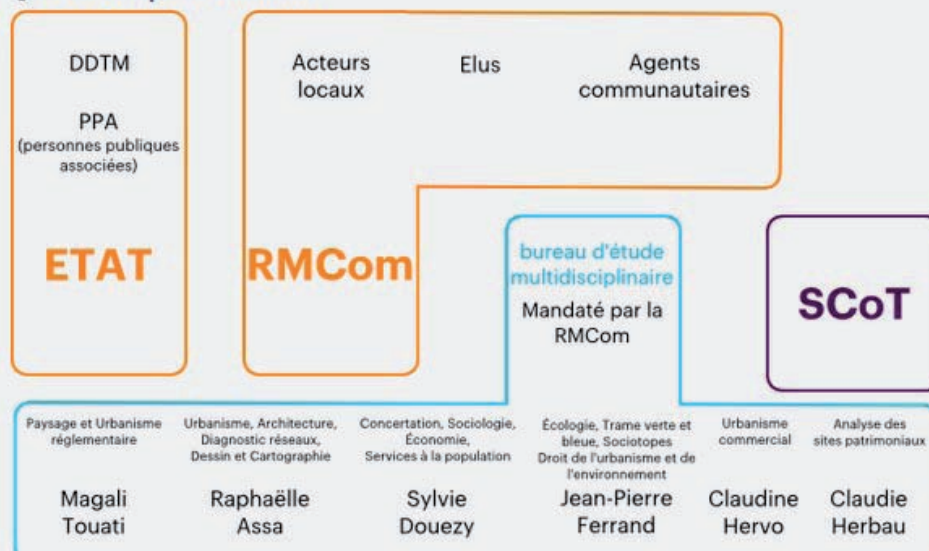


TELECHARGEMENT
SCoT



Qu'est ce qu'un SCoT?
 Pourquoi et à quoi ça sert?
 Qui s'en occupe et comment?
 La démarche
 Le contenu et calendrier
 Le SCoT et vous
 Retour site RMCOM

Qui s'en occupe et comment?



TELECHARGEMENT
SCoT



SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale
de Roi Morvan Communauté

Qu'est ce qu'un SCoT?

Pourquoi et à quoi ça sert?

Qui s'en occupe et comment?

La démarche

Le contenu et calendrier

Le SCoT et vous

Retour site RMCOM

La démarche

Croiser les thématiques entre elles

Étude socio-économique, urbaine, paysagère, architecturale, patrimoniale, environnementale, commerciale

Fonder le diagnostic sur la concertation

Échanges avec les acteurs du territoire, élus, habitants ...

Démarche des sociotopes

Approche approfondie des usages des habitants dans des espaces verts qu'ils fréquentent (naturels et péri-urbains) -Grille d'observation (ambiance, atouts, inconvénients ...)

Se focaliser sur les atouts et les difficultés spécifiques du territoire

Répondre aux questionnements d'un territoire rural avec des petits pôles d'influence

Tirer parti du SCOT pour développer le territoire de façon cohérente

Répartition des activités et des équipements tenant compte des atouts objectifs du territoire

TELECHARGEMENT
SCoT

SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale
de Roi Morvan Communauté

Qu'est ce qu'un SCoT?

Pourquoi et à quoi ça sert?

Qui s'en occupe et comment?

La démarche

Le contenu et calendrier

Le SCoT et vous

Retour site RMCOM

Le contenu et calendrier

Planning

2013

DIAGNOSTIC

Entretiens avec les 21 maires du territoire

Rencontre avec le Club Roi Morvan Entreprises
Le Faouët, le 23 mai 2013

Ateliers Diagnostic avec les acteurs
socio-économiques et les services de l'Etat
Tronjoly, Gourin, le 13 juin 2013

Atelier territorial élus / techniciens
Priziac, le 28 novembre 2013

2014

P.A.D.D. Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Réunions de travail avec le Conseil Général du
Morbihan - Vannes, les 8 et 14 avril 2014

Ateliers PADD avec les élus, les acteurs
socio-économiques et les services de l'Etat
Tronjoly, Gourin, le 13 novembre 2014

2015

D.O.O. Document d'Orientation et d'Objectifs

Ateliers DOO avec les élus, les acteurs
socio-économiques et les services de l'Etat
Berné, le 5 novembre 2015

2016

Réunions publiques

2017

Approbation du SCoT début 2017
après enquête publique

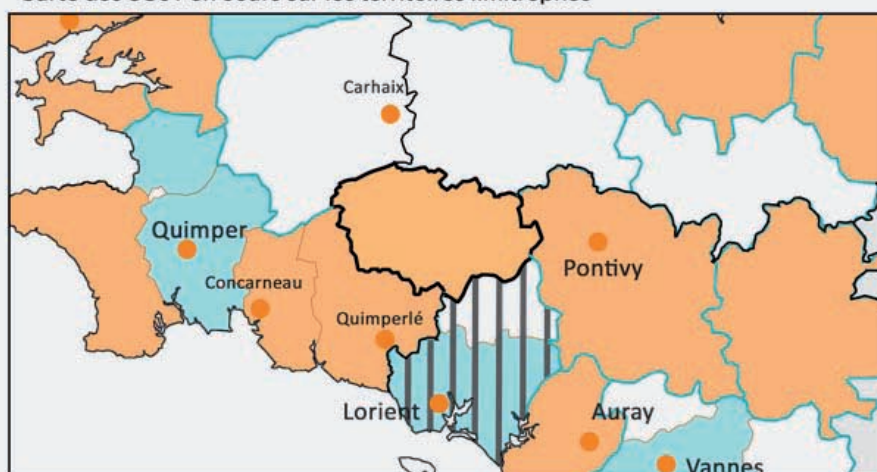
TELECHARGEMENT SCoT



Documents SCoT

Le contexte géographique

Carte des SCoT en cours sur les territoires limitrophes



SCOT approuvés
SCOT à l'étude

Projet de SCOT en cours
Pays

(Source : DDTM Morbihan 2013, Observatoire des territoires 2013)

SCoT Schéma de Cohérence Territoriale
de Roi Morvan Communauté

[Retour site RMCOM](#)

Documents SCoT



3- Bilan des entretiens avec les maires

Chaque maire du territoire a été rencontré sur une demi-journée entre Mars et Juin 2013.

Leur secrétaire de mairie et adjoint à l'urbanisme été également conviés.

Le bureau d'études leur a demandé de compléter la fiche ci-jointe, puis un entretien informel s'est déroulé pendant plus d'1h30. Une visite de leur commune s'en est suivie.

ENTRETIENS MAIRES

Commune de :

Date :

Présents :

1- Bilan 2012

- Urbanisme
- Équipements
- Environnement
- Accueil population

2- Projets 2013-2016

- Urbanisme
- Équipements
- Environnement
- Accueil population

3- Vision de la commune

- Points forts
- Points faibles
- Priorités de développement
- Polarité de la commune

4- Vision de la communauté de communes

- Points forts
- Points faibles
- Historique de coopération
- Vision d'avenir de la comm comm, du territoire
- Liens avec les territoires limitrophes

SYNTHÈSE DES ENTRETIENS AVEC LES MAIRES

ATTENTES VIS-À-VIS DU SCOT

Plusieurs postures ont été rencontrées vis-à-vis du SCOT.

Le débat sur un SCOT à l'échelle du Pays COB a cristallisé l'expression de certains autour de l'échelon territorial pertinent pour construire un projet de territoire. Dans l'ensemble les élus ne sont pas favorables à un SCOT à l'échelle du Pays en raison d'une part de ses dimensions physiques recouvrant des réalités culturelles différentes et d'une gouvernance trop complexe d'autre part eu égard au grand nombre d'élus qui seraient réunis autour de la table.

Cela ne signifie pas pour autant que l'ensemble des élus soit investi dans l'esprit communautaire. Des élus sont distants avec la démarche communautaire, en particulier les élus des communes « frontalières » trop multipolarisées et ceux du canton de Guémené qui garde une valeur forte. Des élus sont complètement engagés dans une démarche communautaire y voyant là un moyen d'être solidaires et plus performants – « *L'aspect prospectif est fondamental, il faut mettre en avant les atouts, savoir ce que l'on peut valoriser...* ». Certains considèrent même que la démarche communautaire et de projet commun nécessaire au SCOT existe déjà à travers la réflexion sur la piscine intercommunale au Faouët.

Un autre type de réserve anime les élus : le manque de confiance à l'égard des services de l'État – « *Ils ont une visions arrêté et cloisonné, ils n'ont aucune souplesse* ». Beaucoup de communes sont déçues de leur document d'urbanisme jugé trop restrictif pour l'urbanisation dans les hameaux et en périphérie des bourgs.

Enfin, certains sont dans une posture plus attentiste – « *on attend de voir* » – la démarche et la procédure SCOT étant d'abord assez « *abstraite* ».

Les problématiques que les élus souhaitent voir aborder :

- **PATRIMOINE NATUREL ET BÂTI**
 - Axe de développement du territoire : Créer « le site des 3 Vallées » au Roi Morvan. La qualité des paysages, des rivières, du patrimoine bâti s'organise et se structure autour des 3 vallées (Ellé, Scorff et Blavet)
 - Créer une cellule pour se ré-approprier les bâtiments vacants
 - L'amélioration de l'habitat
 - Améliorer les assainissements
- **URBANISME**
 - « le maillage du territoire est important, il faut donc urbaniser dans les villages. Cela permet d'avoir des personnes présentes pour alerter sur les pollutions. »
 - « on doit tenir compte de l'identité de chaque territoire. On est un territoire rural où chacun doit avoir sa place pour y vivre, les agriculteurs, les ouvriers. Les zones humides bloquent les petits agriculteurs. »
- **TRANSPORTS**
 - Politique d'ensemble au niveau des transports.
 - Le SCOT doit résoudre le problème du transport pour les communes limitrophes du Finistère.
- **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
 - Ré-équilibrer le budget des compétences enfance/ jeunesse p/r à l'éco (budget disproportionné)
- **ATTRACTIVITÉ**

- Analyser pourquoi les gens viennent sur le territoire
- **CULTURE**
- Mettre en valeur les richesses culturelles (adjointe à la culture)

PROBLÉMATIQUES IDENTIFIÉES AU COURS DE L'ENTRETIEN

Les polarités

- Commune périphérique penchant vers Pontivy

La gouvernance des projets d'urbanisme et la communication auprès de la population

- Pas de stratégie d'urbanisme, on construit là où les propriétaires sont vendeurs.
- La construction, rénovation, changement de destination dans les hameaux
- Comment rendre la carte communale plus attractive que le RNU ?

Le bâti vacant

- Problématique des vacances et des propriétaires anglais qui s'en vont. (Procédure immeuble menaçant ruine au frais de la commune)
- De quelles façons les petites communes peuvent-elles se réapproprier leur bâti vacant ?
- Accompagner les communes sur :
 - la pédagogie auprès des propriétaires lors de l'élaboration des documents d'urbanisme pour faciliter la mise en vente des terrains à urbaniser
 - les moyens d'actions pour inciter les héritiers de bâtis anciens à entretenir le bien ou à vendre : commission intercommunale avec les notaires ?
- Travailler sur la valeur des biens bâtis avec la population... et les élus.

Centralité des équipements et services

- Problématique de centralité des équipements et services, une étude d'impact a été réalisée entre 1985 et 1990 (exemple projet d'université centre Bretagne)
- Le devenir de l'aérodrome

Le commerce de proximité

- Commerçant pas très motivé (cf le boulanger qui ferme les lundi et mardi)
- Problématique du commerce dans les bourgs : dernier commerce, épicerie/supérette, multi-service. Est-ce vraiment nécessaire d'avoir des commerces dans chaque bourg ? Ces activités sont-elles pérennes ? Comment accompagner les porteurs de projet pour en faire un complément d'activité ? Quelles pratiques doit proposer le commerçant (portage à domicile...) ?

Les transports et déplacements

- Problème avec les transports collectifs dans un territoire qui est au contact de 3 départements, il est difficile de coordonner les services départementaux.
- Essayer de comprendre quels seraient les impacts d'une amélioration de la voirie et des dessertes.
- Le transport, territoire mal desservi : est-ce que l'on préserve ces espaces ou est-ce qu'on l'ouvre avec des 2X2 voies ?

Accès aux services sociaux et de santé

- Contrat local de santé (démographie médical et prévention) géré par le COB + le territoire gérontologique, l'idée est d'avoir des personnes qui conseillent et informent les personnes sur la gestion des personnes âgées au niveau de la communauté de commune.

Logement social

- Locatif social par des « personnes à problèmes » - (je n'ai pas noté ce pb sur lignol)

Accès à la nature

- accès aux chemins de randonnées pour les touristes
- accès aux patrimoines naturel, les ruisseaux.

Le développement économique par l'environnement, le culturel et l'agriculture

- En quoi un organisme environnemento-culturel tel que le musée de la chauve-souris est un support de développement, de dynamisme et de ressource éco ?
- Accompagner les porteurs de projets en agriculture et artisanat pour viabiliser leur projet.
- Sensibiliser les élus sur les différentes fonctions des espaces boisés et sur les raisons de mettre en place une gestion de ceux-ci : il y a matière à développer l'exploitation du bois, des choses à faire dans les zones de déprise agricole en plantant ou en partageant avec les agriculteurs. Partir du sol, de la géologie pour savoir ce que l'on peut cultiver.
- Poser le rapport entre le SCOT et l'aménagement foncier.
- Évolution de l'usage des terres agricoles vers une exploitation de loisirs : chevaux, les enfants d'agriculteurs gardent des petits troupeaux (mouton) mais cela devient de plus en plus difficile à cause de la réglementation (vaccination, déclarations). Les personnes qui élèvent des chevaux et ne sont pas déclarés comme exploitants agricoles ne pourront plus bénéficier de subventions : comment gérer la cessation d'activité et la reprise des cheptels de chevaux ?

Périmètres intercommunaux

- Doublon CC / syndicat du Scorff sur les chemins de randonnées

Divers

- Difficile de savoir s'il vaut mieux renforcer le bourg de Locmalo ou la ville de Guéméné !
- Le remembrement des territoires agricoles avec Breizh Bocage
- Restauration des éléments patrimoniaux avec l'association communauté de quartier = aujourd'hui problème de relève au sein de l'association, quel devenir pour le patrimoine bâti ?
- Urbanisation : 3/4 des hameaux se sont densifiés, « aujourd'hui on bouche les dents creuses »
- Importance des services d'urgence, bénévoles pompiers
- La filière bois : « les marchands de bois, tous des bandits »
- Rivalité école publique/privée, aujourd'hui il reste une école publique avec 30 élèves
- Rapport Locmalo/Guéméné : pas de mutualisation entre les communes (problème avec le cimetière : Guéméné a bataillé pour le récupérer sur sa commune, aujourd'hui elles ont chacune leur cimetière à 200m l'un de l'autre) ; le bourg de Locmalo est à 800m, continuité historique et architectural ; il essaye de travailler ensemble pour la gestion d'une voie commune et pour l'agrandissement/ le déplacement de l'hôpital sur Locmalo

- L'emploi, pas de perspectives d'avenir
- La problématique d'une population vieillissante
- Retrouver une identité à Meslan ?
- Quelle différence entre Meslan et Berné ?
- Approfondir le rayonnement des associations sur le territoire (comme lieux d'attractivité)

CHOSSES À FAIRE

Personnes à contacter

- ÉTUDES DU TERRITOIRE
 - Rencontrer le COB
 - Contacter Erwann Charles, maître de conférence à l'Université de Bretagne Occidentale, à l'UFR Droit et Sciences économiques, responsable du Master 1 Administration, management et économie des organisations. Tel secrétariat : 02 98 01 8070 ou 60 89. Il a dirigé les études sur le Pays COB réalisées par les étudiants de ce master.
- AGRICULTURE
 - Voir ce que pense la Chambre d'Agriculture des poulaillers à l'abandon.
 - Contacter Monsieur TOULEC à la Chambre d'Agriculture
- TOURISME
 - Rencontrer Valérie Franciosi à l'Office du Tourisme pour la question touristique
- SOCIAL
 - Contacter le CG56 par rapport à la présence des services sociaux
 - contacter les associations du secteur social.
 - Contacter les bailleurs sociaux pour connaître la population concernée, les parcours résidentiels et sociaux.
- ÉDUCATION
 - contacter l'Education nationale pour la carte scolaire et les ouvertures/fermetures de classes.
- VACANT – PATRIMOINE BÂTI
 - Rencontrer les notaires et agences immobilières pour analyser
 - les problématiques de successions
 - le profil des futurs acquéreurs et les types de demandes
- URBANISME
 - Contacter Le Bihan Ingénierie et Nicolas de Pontivy pour récupérer la pré-étude sur l'aménagement foncier.
- ENVIRONNEMENT
 - Rencontrer les associations de pêche et de chasse pour récolter des informations sur l'environnement et les acteurs et usagers de ces milieux

Études – documentation à rechercher

- Se renseigner / se documenter sur les axes de développement économique liés au recyclage des co-produits agricoles ou excédents naturels :
 - Méthanisation
 - Boues de stations d'épuration etc...
 - Cf Allemagne
- Récupérer les études évoquées : vacance/les zones humides/ le PAP/ le PAVE/ le PACTARIM (M. Tillaut) / ZPPAUP (devait nous les envoyer par mail)
- Se renseigner sur le TSD (taux de solidarité départemental) de 15 à 30%

- Se renseigner sur le rapport « Les actifs de Bretagne » par le CESER
- Possible valorisation des marais ?
- Se renseigner sur « les personnes de l'État ». La maire suggérerait de demander un organigramme...
- Se renseigner sur les Zones de revitalisation rurale (subventions ? Qui est ? Comment ?)
- Se renseigner sur l'Art dans les Chapelles
- Retrouver les dessins du dessinateur Nono (années 70) ainsi que des éléments sur le mouvement d'autonomie de la Bretagne des années 30-50, « époque du vivre et travailler au Pays ».
- Tenir compte des travaux du B15 (11 agglos bretonnes, Rennes, Brest, Lorient, Quimper, Vannes, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Morlaix, Lannion, Vitré et Concarneau + la Région et les 4 Départements)

Cartes à réaliser

- carte des syndicats intercommunaux
- Carte de l'offre de soins primaire et secondaire + périmètres d'intervention sanitaire

Calculs – graphiques à réaliser

- Analyser les nouveaux arrivés par CSP et condition d'emploi
- Croiser donnée départ des jeunes avec commune de destination par âge et CSP.
- Comparer la surface des dents creuses avec la surface de la consommation foncière pour l'habitat en extension urbaine. Ces 10-20 dernières années.
- Analyser la fréquentation de l'hébergement touristique (hôtellerie, chambres d'hôtes, gîtes, campings = Claudine?)
- Analyser l'évolution de l'emploi et de l'implantation des établissements par canton à l'échelle du pays COB (pour vérifier l'affirmation « Le canton de Gourin est celui qui souffre le plus de l'enclavement du Centre Bretagne au niveau économique »)
- Utiliser les listes électorales pour observer la répartition de la population dans les hameaux.

Terrain à explorer

- Se renseigner sur le projet d'habitat dense au nord du centre-bourg et voir en particulier pourquoi il a été arrêté (Mané Pichot?).
- Voir si les possibilités de construire dense à côté de l'Intermarché, où il reste un peu de terrain, ont été étudiées.
- Quelles sont les 3 vallées du territoire ? L'Inam est-elle intégrée à l'Ellé ?
- Ne faut-il pas distinguer les 3 sous-vallées de l'Ellé (Inam – Ellée – Aer) qui sont le cœur du territoire. Le Scorff est en limite sud-est et le Blavet est complètement à l'Est...
- Possible valorisation des marais ?
- Se renseigner sur le fonctionnement de la comm comm de LOUDEAC qui donne une aide directe aux entreprises (« plutôt que faire des études à répétition »)
- Manger au restaurant gastronomique le Bienvenue, 84, rue Nicolas Le Grand, 02 97 34 50 01 <http://www.restaurant-hotels.com>
- Définir hameaux et villages.

4- Bilan des ateliers thématiques et territoriaux

SCOT du Pays du Roi Morvan - Tables-rondes du 13 juin 2013 Synthèse de la rencontre

6 tables-rondes

une soixantaine de participants

des acteurs des milieux privé et public : chefs d'entreprises, professionnels, associations, chargés de mission de la communauté de communes, services de l'État etc...

1. Élaboration de la carte mentale du territoire

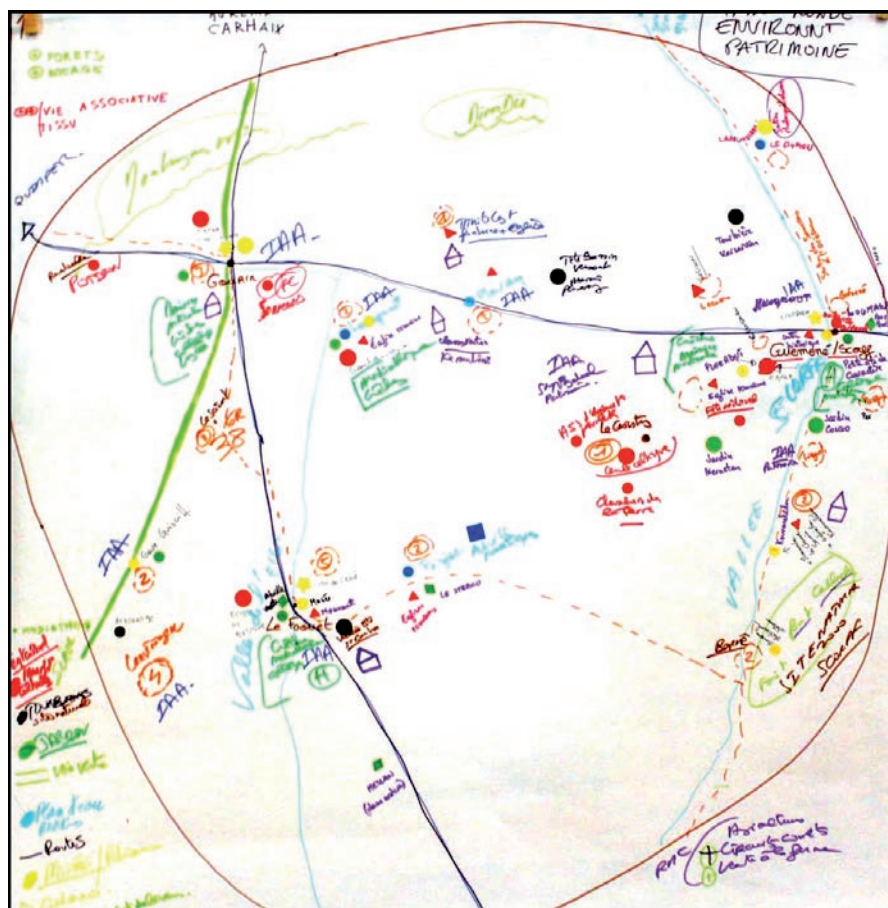
Comment vous représentez-vous Roi Morvan Communauté ?

a- Table-ronde Patrimoine culturel et naturel n°1

Une carte fournie, riche de détails et de lieux emblématiques

Les participants ont été laissés totalement libres de la construction de la carte :

- On dessine d'abord « un grand truc ovale », « une grosse patate ».
- On place le nord
- Les trois pôles urbains du territoire.
- Ajouter Lorient, Carhaix et Pontivy. « C'est important d'ajouter des pôles extérieurs au territoire ».
- Les rivières : le Scorff et l'Ellé.
- Les Montagnes Noires.
- Les plans d'eau : d'abord Priziac, puis Langonnet, Plouray et Langoëlan.
- Les routes : d'abord l'axe Lorient - Roscoff, puis l'axe Gourin / Plouray / Guéméné s/S.
- Le point culminant : le Minez-Du.
- Les zones boisées : forêt de Pontcallec et Montagnes Noires.
- Que mettre ensuite ? Les équipements publics, les sites naturels, les équipements culturels, les lycées, les sentiers de randonnée ?
- Les musées et le patrimoine : musée de la Chauve-Souris, Guéméné, et les circuits d'interprétation (Ploërdut, Guiscriff...) ; le musée du Faouët ; le musée africain de Langonnet ; la forêt de Pontcallec (pour le site archéologique).



carte mentale réalisée par la table-ronde environnement - patrimoine n°1



Réalisation du **Schéma de Cohérence Territoriale**,
SCoT du Pays du Roi Morvan

Ateliers territoriaux restitution

Tables rondes avec les élus et agents communaux de **Roi Morvan Communauté**
le jeudi 28 Novembre 2013 à Priziac

Atelier terrAterre, Ara architecture, eSDée Conseils,
Jean-Pierre Ferrand, UCC, Claudie Herbaut



FORMES D'URBANISATION : LES BOURGS ET LEURS EXTENSIONS

CONSTATS

• URBANISATION LE LONG DES AXES ROUTIERS

Étalement de l'urbanisation le long des axes routiers.

Les axes routiers successifs ont structuré l'urbanisation. Aujourd'hui, la demande reste toujours d'être connecté aux grands axes routiers mais à une distance suffisante pour se protéger des nuisances routières.

Ce sont les routes qui orientent l'urbanisation. Les extensions linéaires sont dépourvues d'espaces de rencontre, de lieux de vie sociale.

Les déplacements des habitants sont difficiles lorsqu'ils habitent dans des quartiers éloignés des services du cœur de bourg (ou en bord de route loin du centre). Réseaux et entretien coûteux.

• ESPACES LIBRES, DENTS CREUSES

Mitage des habitations. Présence de dents creuses. Urbanisation éparse. (Contraintes réglementaires, pas de notion de cité).

L'urbanisation est souvent disjointe, avec des vides – sauf à Guéméné-sur-Scorff, où l'urbanisation est dense mais bloquée.

Il y a encore des espaces libres dans les cœurs de bourgs, avec des possibilités de développement.

• PAS D'HABITAT VERTICAL

Pas ou très peu de présence d'habitat vertical sauf dans les chefs-lieux de canton (hôpital, lycées, collèges). Par conséquent il y a peu d'appartements sur le territoire et les grandes maisons de centres bourgs qui possèdent un étage sont souvent vacantes.

• DIVERSITÉ DES FORMES URBAINES

Les bourgs sont de différentes formes héritées de leurs différentes histoires et situations géographiques mais aussi en fonction de la demande d'urbanisation.

Certains bourgs sont plus compacts, comme par exemple Saint-Tugdual et Guéméné mais pour des raisons différentes (faible demande d'urbanisation pour la première et faible disponibilité foncière pour la deuxième).

Il y a autant de formes d'urbanisation que de bourgs sur les photos, donc constat de diversité.

Densité : certains bourgs ont une densité intéressante à conserver car elle est à l'échelle humaine (dense mais aéré avec la possibilité de construire et habiter dans le centre bourg).

FORMES D'URBANISATION : LA CAMPAGNE

CONSTATS

• COHABITATION AGRICULTURE / HABITANTS

L'habitat isolé empiète sur l'espace agricole.

Une cohabitation souvent compliquée dans le hameau agricole encore en activité, entre les habitants et les agriculteurs.

Mixité agriculture/habitat, inexistence de zones communes dans ces villages (pas d'espaces publics communs).

Ceux qui achètent d'anciens bâtiments en campagne se retrouvent à devoir gérer de grands terrains de plusieurs hectares.

• CONSOMMATION FONCIÈRE

Consommation exagérée de l'espace des nouvelles constructions : grandes parcelles, densité très faible

Une place importante de la voirie, avec des longueurs de réseaux, de l'entretien pour desservir les maisons.

Cette urbanisation entraîne une consommation importante de terres.

• ÉVOLUTION DES MODES DE VIE ET D'HABITER (INDIVIDUEL – COMMUN – COLLECTIF)

Urbanisation typique des hameaux agricoles avec des communs de village, qui présente des avantages et des inconvénients au regard des modes de vie actuels : notion de droit de passage, distance entre le jardin et l'habitation, et aussi de la convivialité.

La cohabitation est parfois difficile entre les habitants en campagne. Chacun se replie sur soi, les propriétés sont de plus en plus souvent clôturées, les espaces communs sont privatisés, les passages sont supprimés. La notion de propriété prend plus d'importance au détriment du « vivre ensemble ».

Le hameau avec la parcelle individuelle, reflet de l'individualisme et du repli sur soi, est une typologie urbaine qui regroupe l'agglomérat de maisons individuelles, la maison isolée et le hameau résidentiel.

• DIVERSITÉ DES SITUATIONS URBAINES ET SOCIALES

On trouve de tout en matière de vie sociale : d'un rapprochement important à l'isolement complet.

Des villages de conception très diverses (un bourg et des villages « éclatés »).

Présence de fermes de typologies très différentes, avec un nombre d'agriculteurs qui a considérablement diminué.

• PRÉSERVATION DU BOCAGE

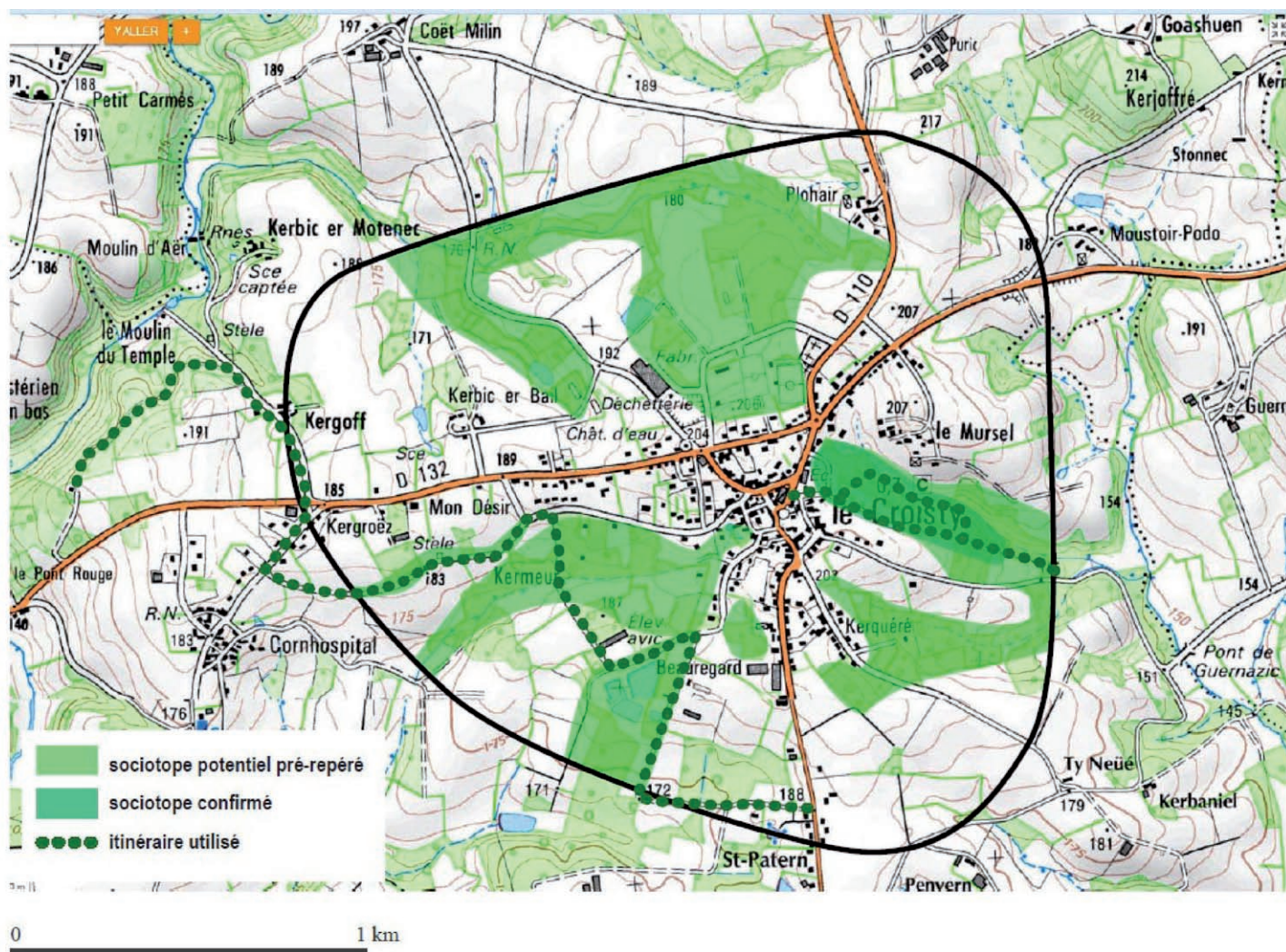
Une belle conservation du bocage mais il y a encore des cartes communales qui ne préservent pas tous les talus (apparemment la protection n'est pas homogène au niveau du territoire).

Le cadre naturel est souvent attractif (bocage, bois...) et peut être perçu comme une contrepartie à l'isolement.

5- Bilan des sociotopes

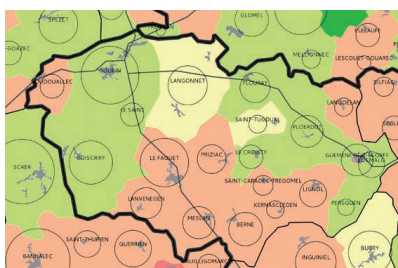


Entretien avec des promeneurs dans le cadre du travail sur les sociotopes à Guéméné-sur-Scorff.



Recherche des sociotopes au Croisty (en noir : périmètre défini par un rayon de 500 m à partir de l'enveloppe du bourg). Le seul espace régulièrement fréquenté par les habitants est un bois communal au contact direct du centre du bourg.

Comment vivra-t-on en 2025 sur le territoire de Roi Morvan Communauté ?



Roi Morvan
Communauté

ATELIER TERRATERRE
ATELIER D'URBANISME ET PAYSAGE D.P.L.G.



1. Questions / réponses sur le SCOT : p. 3
2. La proximité est au cœur du SCOT : p. 14
3. Ce que le SCOT va faire pour... : p. 29
4. Ce que le SCOT va changer dans la vie des habitants : p. 51



6- Bilan des réunions publiques

Des points d'accord ?

Sans parler de consensus, certains points ont rencontré un accord assez large :

- le maintien de l'équilibre entre les trois pôles urbains
- le maintien des possibilités pour des non-agriculteurs d'habiter en campagne
- l'arrêt des extensions linéaires de l'urbanisation
- la proximité comme fil conducteur de l'aménagement des bourgs
- le projet de bourg pour travailler à long terme et le projet de village pour respecter les habitants et l'environnement
- la diversification des types d'habitats et l'allègement des contraintes réglementaires sur la construction
- l'établissement de liaisons efficaces pour piétons et vélos entre les nouveaux ensembles d'habitations et les centres des bourgs
- l'aménagement d'aires d'échanges confortables
- le maintien de services publics (notamment des écoles) dans les bourgs
- pas d'implantations de commerces de détail à l'écart des bourgs
- la protection des continuités naturelles

Ce qui en a été retenu

Les points suivants ont été renforcés dans le SCoT suite aux réunions publiques :

- les incidences des possibles fusions de communes sur le SCoT
- les faiblesses et l'amélioration du réseau routier
- l'information sur la palette d'outils pour l'aménagement des bourgs
- le schéma du dispositif de desserte par bus

Des échanges complémentaires ont également eu lieu au sujet des dispositions pour l'accueil d'artisans dans d'anciens bâtiments agricoles ou pour les activités économiques ayant besoin d'une grande surface.

conclusion

La concertation aura été l'occasion :

- d'implanter et de former les différents publics sur les grands thèmes de l'aménagement du territoire ainsi que sur les documents d'urbanisme,**
- de permettre l'expression de la diversité des opinions et des échanges contradictoires sur le Pays du Roi Morvan et son avenir,**
- de prendre connaissance d'idées et de propositions susceptibles d'alimenter le travail sur le SCoT, depuis le diagnostic jusqu'aux dispositions du DOO.**

Les réunions publiques de l'automne 2016 ont confirmé une polarisation de l'opinion sur les thèmes importants du SCoT tels que l'avenir des bourgs, la construction en campagne, les modes de déplacement ou les façons de construire.

De cette diversité de points de vue, il n'est pas possible de dégager une vision unique, ni même majoritaire, mais il est intéressant de constater que là où un certain conservatisme aurait été dominante il y a quelques années, les opinions se révèlent aujourd'hui très contrastées. Ainsi, la confiance en l'avenir coexiste avec la crainte du déclin, l'ouverture à de nouvelles façons de vivre ou de travailler cohabite avec les réticences aux changements.